

(I)

(N° 122.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1873.

GYMNASTIQUE SCOLAIRE A L'ÉTRANGER.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

sur la

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE

EN HOLLANDE, EN ALLEMAGNE

ET DANS LES PAYS DU NORD.



BRUXELLES

FR. GOBBAERTS, IMPR. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE

RUE DE LOUVAIN, 40

1873

(II)

(N° 122.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 18 MARS 1873.

GYMNASTIQUE SCOLAIRE A L'ÉTRANGER.

GYMNASTIQUE SCOLAIRE A L'ÉTRANGER.



RAPPORT

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR LA

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE

EN HOLLANDE, EN ALLEMAGNE

ET DANS LES PAYS DU NORD.



BRUXELLES

FR. GOBBAERTS, IMPR. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE

RUE DE LOUVAIN, 40

1873

RAPPORT

PRÉSENTÉ

à M. le Ministre de l'Intérieur sur la situation de l'enseignement de la gymnastique en Hollande, en Allemagne et dans les pays du Nord ⁽¹⁾.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par dépêche, en date du 13 avril dernier, vous avez bien voulu nous confier la mission de nous rendre en Allemagne, en Danemark et en Suède, à l'effet d'étudier la situation de l'enseignement de la gymnastique dans ces pays, et de vous présenter un rapport à ce sujet.

A cette dépêche était jointe une série de questions auxquelles vous nous demandiez de répondre, et qui étaient destinées à préciser l'objet spécial de nos recherches. Voici ces questions, que nous jugeons utile et intéressant de reproduire. d'abord parce qu'elles ont été formulées avec un soin extrême, qui nous a facilité considérablement notre tâche; ensuite, parce que, mises en tête de notre travail, elles permettront de mieux apprécier si celui-ci remplit les vœux et répond aux instructions du Gouvernement.

« 1^{re} Question. — Existe-t-il un enseignement normal distinct pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires et pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne ?

» 2^e Question. — Quelle est la méthode suivie dans les meilleures écoles normales ?

» 3^e Question. — Quel est exactement le programme du cours ?

» 4^e Question. — Si le cours se donne au moyen d'engins, d'appareils ou d'instruments ?

» Dans l'affirmative, quels sont ces engins, appareils et instruments ?

(1) La Commission chargée d'examiner cette question était composée, conformément aux dépêches ministérielles du 15 février, du 13 avril et du 14 mai 1872, n° 60, de :

MM. BRAUN, professeur de pédagogie et de méthodologie à l'école normale de l'État, à Nivelles ;

BROUWERS, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Louvain ;

DOCX, capitaine, directeur de l'école régimentaire du 10^e de ligne, à Audenarde.

» Leur coût ?

» 5^e Question. — Quelles sont les garanties de capacité exigées des professeurs qui sont chargés du cours normal ?

» 6^e Question. — Quel est le nombre d'heures de leçons consacrées par semaine au cours de gymnastique, eu égard aux autres branches d'études normales ?

» 7^e Question. — Quel est le traitement attaché aux fonctions de professeur normal de gymnastique ?

» 8^e Question. — Quelles sont les matières sur lesquelles porte l'examen de sortie ?

» 9^e Question. — La gymnastique fait-elle pour l'instituteur ou le professeur, sortant de l'école normale, l'objet d'un diplôme ou certificat spécial ?

» 10^e Question. — A quelle rémunération ou traitement supplémentaire la possession de ce diplôme ou certificat spécial donne-t-elle droit, le cas échéant, pour celui qui en est porteur ?

» 11^e Question — Quel est le programme du cours de gymnastique

» a. Dans les écoles primaires proprement dites ?

» b. Dans les gymnases ou écoles latines ?

» c. Dans les Realschulen de différents degrés ou établissements d'enseignement moyen, analogues ?

» 12^e Question. — Combien de temps est consacré par jour ou par semaine à la gymnastique dans chacune des catégories d'établissements mentionnés dans le n° 11 ci-dessus ?

» 13^e Question. — Quelles sont les conditions de local et d'emplacement nécessaires pour cet enseignement ?

» 14^e Question. — Existe-t-il un enseignement de la gymnastique plus particulièrement applicable aux jeunes filles ? Quel en est le programme..

» a. Dans les écoles normales ?

» b. Dans les écoles primaires ou autres ?

» 15^e Question — Dans les établissements chargés de la formation des maîtres de gymnastique, quels qu'ils soient, se donne-t-il un cours de myologie et de physiologie en vue de ces futurs maîtres ?

» Comment ce cours est-il organisé ?

» Quelle en est la portée et à quels professeurs est-il confié ?

» 16^e Question — Quelles sont les différentes branches qui contribuent plus spécialement à préparer de bons professeurs de gymnastique pour les écoles à tous les degrés ?

» Quels sont les moyens employés dans les classes nombreuses pour rendre l'enseignement de la gymnastique attrayant et profitable pour tous, sans qu'il devienne une occasion de désordre, de turbulence ou une cause de danger ? Ou, en d'autres termes :

» Quels sont les procédés qu'on emploie pour que, avec une série d'appareils relativement restreinte, tous les élèves participent simultanément à la leçon avec ordre et régularité ?

» A quelle heure de la journée les cours de gymnastique sont-ils généralement donnés, et dans quelle mesure alternent-ils avec ce qui constitue l'enseignement intellectuel ? »

Parmi les villes que nous avons visitées pour recueillir ces renseignements multiples, nous citerons les suivantes :

En Hollande : Amsterdam et Groningue.

En Allemagne : Brême, Hanovre, Hambourg, Berlin, Dresde, Leipzig, Stuttgart, Carlsruhe, Heidelberg, Darmstadt, Francfort-sur-le-Mein, Wiesbaden et Cologne.

En Danemark : Copenhague.

En Suède : Lund, Stockholm et Upsala.

De retour en Belgique, après deux mois d'absence, nous avons l'honneur de venir vous soumettre les observations qu'il nous a été donné de faire au cours de ce voyage.

La première partie de notre rapport contient le résultat direct de nos informations, en réponse aux questions du Gouvernement.

Si nous avons cru pouvoir nous dispenser de suivre pas à pas l'ordre dans lequel ces questions ont été posées, et l'itinéraire que nous vous avons fait connaître, nous avons l'espoir toutefois qu'aucun des points importants signalés à notre attention n'a été perdu de vue.

La seconde partie fait ressortir les inconvénients et les avantages des systèmes en présence, sous le rapport scolaire et éducatif.

La troisième partie contient les guides officiels que nous proposons à Monsieur le Ministre d'adopter pour la Belgique (1) :

Dans la quatrième partie, nous indiquons, en termes de conclusions, l'ensemble des mesures qui nous paraissent recommandables pour arriver à organiser sur une base solide l'enseignement de la gymnastique dans notre pays. Nous avons accompagné ces propositions de notes explicatives et justificatives, qui en forment comme l'exposé des motifs.

Enfin nous avons réuni, à titre d'annexes, les règlements, les documents et les statistiques qui n'auraient point trouvé de place convenable dans le corps de notre travail, et dont nous devons en grande partie la communication à l'obligeance des hommes spéciaux et des autorités locales avec lesquels nous avons eu l'honneur d'être mis en relations.

Qu'il nous soit permis, Monsieur le Ministre, d'exprimer ici notre reconnaissance pour les services que les uns et les autres nous ont rendus, et pour le dévouement avec lequel ils nous ont secondés dans notre mission. Nous nous faisons un devoir de signaler, avec les sentiments d'une gratitude toute particulière :

- MM. Van Milligen, directeur de l'école normale de l'État, à Groningue ;
 Puritz et Hohlfeld, professeurs de gymnastique, à Hanovre ;
 Karl Hirsebe, Hauptpastor de l'église St-Nicolas, à Hambourg ;
 Holbech et Hoffmann, inspecteurs des écoles publiques, à Copenhague ;
 Meyerberg, inspecteur de l'enseignement, et Ling fils, professeur à l'institut central de Stockholm ;

(1) Nous, MM. Brouwers et Docx.

MM. Gustrin, professeur à l'université de Lund ;
Stiehl, conseiller intime, et le **Dr Angerstein**, Ober-Turnwart, à Berlin ;
Moritz Kloss, directeur de l'institut central, et **Bornemann**, conseiller intime à Dresde ;
Dr Lion, inspecteur de la gymnastique, à Leipzig ;
Dr Jaeger, inspecteur de la gymnastique, à Stuttgart ;
Maul, inspecteur de la gymnastique, à Carlsruhe ;
Dr Wassmannsdorff, professeur de gymnastique, à Heidelberg ;
Marx, professeur de gymnastique, à Darmstadt ;
Dr Weismann, professeur à l'école supérieure de demoiselles, à Francfort ;
Schmidt, professeur à l'école supérieure de demoiselles, à Wiesbaden ;
Lohmüller, professeur à Cologne.

S'il nous a été possible, en si peu de temps, de voir de très-près tant de choses utiles, si nos explorations ont été fructueuses, si nous osons affirmer que notre rapport est fidèle et l'exact reflet de la situation présente dans les contrées que nous avons parcourues, c'est à ces hommes éminents, qui nous ont servi de guides, que nous le devons. Plusieurs d'entre eux brillent au premier rang parmi les représentants de la science pédagogique et gymnastique allemande, et leurs noms, que nous inscrivons sur cette page, serviraient au besoin à couvrir notre responsabilité et à défendre nos appréciations.

Nous ne terminerons pas ce court préambule. Monsieur le Ministre, sans adresser aussi nos remerciements à MM. les agents diplomatiques du Gouvernement belge à Stockholm, Berlin, Dresde et Stuttgart, chez qui nous avons rencontré, en toute occasion, le concours le plus bienveillant et le plus patriotique.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE EN HOLLANDE, EN DANEMARK, EN SUÈDE, EN PRUSSE
EN SAXE, DANS LE WURTEMBERG ET LES DUCHÉS DE BADE ET DE HESSE.

TITRE PREMIER.

HOLLANDE.

Amsterdam et Groningue. — La Hollande ne tiendra qu'une petite place dans cette revue. Nous l'avons traversée rapidement et nous nous sommes bornés à visiter les deux localités qui nous permettaient de juger le mieux de l'organisation en vigueur : Amsterdam, à cause de ses écoles primaires ; Groningue, à cause de ses écoles moyennes et de son séminaire d'instituteurs.

Il n'existe point en Hollande d'école normale spéciale pour la formation des professeurs de gymnastique ; toutefois, des mesures ont été prises pour arriver au même résultat d'une autre manière. Les instituteurs sont préparés à l'enseignement de la gymnastique comme à l'enseignement de toutes les autres branches du programme des écoles primaires, dans leurs séminaires ; ceux qui montrent le plus d'aptitudes se font, plus tard, une spécialité de cette branche, qu'ils enseignent dans les établissements d'instruction moyenne.

Organisation du cours de gymnastique dans les séminaires d'instituteurs.

Il existe trois séminaires d'instituteurs en Hollande : tous les trois sont des établissements de l'État ; le plus ancien est celui de Harlem qui date de 1816 ; les autres, de création plus récente, sont établis à Bois-le-Duc et à Groningue. Ils sont fréquentés par deux catégories d'élèves : les aspirants sous-instituteurs (*kweekelingen*) et les aspirants instituteurs. Les premiers entrent généralement à l'âge de 14 ans. Le cours est de 4 années ; ils reçoivent alors le diplôme de sous-instituteurs. Après deux années passées dans la pratique en dehors de l'école, ils reviennent s'y préparer, pendant trois autres années, vers l'âge de

20 ans, à l'examen d'instituteur. Ces détails sont indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre.

L'établissement de Groningue est des plus remarquables à tous égards, et d'une installation vraiment somptueuse; l'organisation, dont nous allons donner un aperçu, est la même qu'à Harlem et à Bois-le-Duc.

Il a été inscrit au programme des études, en 1861, lors de la fondation de l'école, un cours d'anatomie et de physiologie humaine; un docteur en médecine en est chargé. Ce cours est de deux heures par semaine, pendant la quatrième année d'études (aspirants sous-instituteurs) et pendant la troisième année d'études (aspirants instituteurs). Un squelette humain, désarticulé, qui se trouve au musée de l'école, sert à la démonstration.

La fréquentation des leçons de gymnastique proprement dites est obligatoire pour tous les élèves, tant pour les aspirants sous-instituteurs que pour les aspirants instituteurs. Elles sont données à raison de deux heures par semaine, à chaque classe, par un professeur spécial, M. Eden, lequel est en même temps professeur à la *burgerschool*, et porteur du diplôme de maître de gymnastique pour l'enseignement moyen. Le directeur de l'école normale, M. Van Milligen, ne nous a pas caché qu'à ses yeux ce temps était insuffisant; mais l'école normale, si admirablement aménagée sous tous les autres rapports, n'a ni cour ni salle de récréation, ni gymnase. Les élèves reçoivent donc l'enseignement pratique hors de l'école, au gymnase de la *burgerschool*, situé à une assez grande distance de là, ce qui empêche qu'ils s'y rendent plus souvent. Grâce à des agrandissements projetés, le directeur espère cependant posséder sous peu, à l'intérieur du séminaire, une salle de gymnastique où les élèves recevront une leçon tous les jours.

En attendant, le cours pratique se donne, comme nous l'avons dit, au gymnase de l'école moyenne.

LOCAL.

C'est une vaste et élégante construction en bois, érigée en 1869, et qui a coûté, sans l'ameublement, sept à huit mille gulden (15,000 francs environ). Les appareils ou machines sont estimés à 1,500 gulden; ils sont assez nombreux, mais tous connus et tels qu'ils se rencontrent uniformément dans les autres gymnases que nous avons eu l'occasion de visiter.

Nous donnerons ailleurs la liste complète de ces appareils, avec leurs dimensions et leurs prix (*Voir annexes.*)

Devant le gymnase s'étend une vaste cour, non pavée, où les élèves manœuvrent pendant la première partie de la leçon, quand le temps est favorable.

Toute leçon se divise en effet en deux parties, non-seulement à Groningue, mais partout ailleurs, et dans toute l'Allemagne sans exception. La première demi-heure est consacrée aux exercices libres, en allemand *Freiuebungen*, qui s'exécutent en général sans l'aide d'aucun engin ni instrument, qui consistent dans les attitudes et les mouvements, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués; — et aux exercices d'ordre, *Ordnungsuebungen*, une sorte d'école de bataillon. Il arrive parfois que les élèves se servent d'une canne de bois dans les exercices de la première catégorie (à Stuttgart, d'une canne de fer): d'un

fusil dans ceux de la seconde, comme cela a lieu à Groningue, mais ce dernier cas se présente rarement en Allemagne.

Dans la deuxième partie de la leçon, on procède aux exercices d'appareils.

PROGRAMME.

Voici le programme du cours de M. Eden, à Groningue, très-sommaire à la vérité et qui ne permettra guère de juger de la méthode suivie :

I. — ASPIRANTS SOUS-INSTITUTEURS.

1^{re} année d'études. — Principalement de la gymnastique de chambre alternant avec des exercices fort simples au moyen d'appareils.

2^e année d'études. — De la gymnastique plus compliquée, et des exercices au moyen d'engins qui réclament plus de force.

3^e année d'études. — Continuation de l'année précédente.

4^e — — — — — En outre : leçons d'anatomie et de physiologie (deux heures par semaine), leçons d'hygiène (une heure par semaine), leçons de méthodologie (théorie) sur l'art d'enseigner la gymnastique aux garçons et aux filles.

II. — ASPIRANTS INSTITUTEURS.

Le programme est le même pour les trois années.

N. B. Deux fois par mois, exercices et maniement des armes.

Nous avons assisté, pendant notre séjour à Groningue, à un de ces exercices d'armes. A notre arrivée toute une classe, comprenant 24 jeunes gens (la division supérieure), était rangée dans la cour, le fusil au bras. Les fusils sont de vieilles armes livrées par l'État pour cet usage. Le bataillon a exécuté en notre présence, pendant une demi-heure et sous les ordres de M. Eden, tous les mouvements de l'école du soldat, avec beaucoup d'ensemble et de précision. Leur nombre ne dépasse jamais la trentaine, chiffre maximum des élèves qui peuvent être occupés simultanément, suivant M. Van Milligen; quand ce nombre est atteint, le professeur a un aide.

On est entré ensuite au gymnase. Cette leçon avait lieu de six à sept heures du soir; une autre leçon a encore été donnée de sept à huit heures aux jeunes gens des deux premières années (quatorze à seize ans). La salle était éclairée au gaz; les exercices libres ont été exécutés à l'intérieur, sur le plancher du gymnase. Toutes les salles de gymnase sont recouvertes d'un plancher en Hollande; pour prévenir les accidents, on se contente de disposer un matelas sous les appareils pendant le travail.

TRAITEMENT DU PROFESSEUR DE GYMNASIQUE.

En sa qualité de professeur au séminaire, M. Eden jouit d'un traitement de 200 florins: il touche en la même qualité, à l'école moyenne, une somme de 600 florins. Il donne douze heures de leçons par semaine, plusieurs classes étant souvent réunies pour une seule leçon.

EXAMENS DE SORTIE.

L'examen de sortie, pour obtenir le brevet d'instituteur, porte sur les branches suivantes : la pédagogie, la méthodologie, la langue maternelle, l'histoire, la géographie, la lecture, la calligraphie, les sciences naturelles et l'arithmétique.

L'examen est obligatoire sur toutes ces branches, mais il existe en outre un examen facultatif sur trois branches : les mathématiques (géométrie et algèbre), le dessin et la gymnastique.

Les instituteurs ayant subi l'examen spécial sur l'une de ces trois branches ont seuls le droit de les enseigner. Il en est fait une mention sur le diplôme. (En Hollande, nul n'est admis à enseigner quelque branche que ce soit, et à n'importe quel établissement d'instruction, public ou privé, sans y avoir été déclaré apte au préalable par un jury.)

L'examen spécial pour la collation du brevet de professeur de gymnastique de l'enseignement primaire a été créé en vertu d'une loi du 13 août 1857 ; il dure quatre heures. Il y est procédé deux fois par an, au mois d'avril et au mois d'octobre, par le jury ordinaire des écoles normales, présidé par l'inspecteur de la province, et composé de quatre inspecteurs de district, outre le professeur de gymnastique de l'établissement. Il comprend deux épreuves : la première, purement théorique, sur l'hygiène, la physiologie et l'anatomie humaine ; la seconde, pratique, consistant en exercices gymnastiques. On demande aux récipiendaires l'explication et la raison d'être des exercices.

Le même examen existe pour les professeurs de l'enseignement moyen.

Bien que l'épreuve spéciale ne soit pas obligatoire, cependant le plus grand nombre des élèves s'y soumettent, parce qu'elle multiplie leurs chances d'obtenir une place plus avantageuse. Ainsi, sur les dix élèves qui venaient de passer à Groningue, au mois d'avril 1872, leur examen de sortie, sept avaient subi, avec succès, l'examen spécial pour la gymnastique.

Ces aptitudes particulières, officiellement constatées, leur permettront de trouver plus facilement un emploi dans les écoles urbaines, les seules où l'enseignement de la gymnastique soit organisé jusqu'à présent.

Séminaires d'institutrices.

L'État n'a point fondé de séminaires d'institutrices en Hollande ; mais il subsidie quelques établissements privés de cette catégorie. On y enseigne généralement la gymnastique.

Athénées, collèges et écoles moyennes.

Il y a en Hollande :

2 athénées (Amsterdam et Deventer).

54 écoles latines.

9 écoles moyennes de l'État (*hoogere burgerscholen*), avec un cours de cinq années ; d'autres n'ont que trois années d'études.

Et parmi les écoles moyennes communales subsidiées par l'État :

24 ayant 5 années d'études.

4 — 4 —

4 — 3 —

On compte en outre :

24 *burger-dag- en avondscholen* (écoles du jour et du soir pour les classes aisées).

Et 5 *burger-avondscholen* (écoles d'adultes pour les classes aisées).

On n'enseigne pas la gymnastique aux écoles latines ; mais on l'enseigne généralement aux écoles moyennes, à raison de deux heures par semaine. Nous avons appris qu'à Zwolle, Goes, Schiedam, Middelbourg et Assen quelques classes ont trois heures de leçon par semaine. A l'école moyenne de Groningue, on se propose d'inscrire au programme, à partir du mois d'octobre, quatre leçons par semaine d'une demi-heure chacune. Elles sont données par des professeurs diplômés, en qualité de maîtres de gymnastique pour l'enseignement moyen en vertu de la loi du 2 mai 1863. Ce brevet est obtenu à la suite d'un examen qui ne diffère pas sensiblement de celui qui est prescrit pour l'enseignement primaire. Le programme des examens porte ce qui suit :

Connaissance théorique acquise par l'étude de bons manuels, connaissance pratique des exercices, de l'escrime et du maniement du fusil.

Écoles primaires.

La gymnastique n'est point obligatoire dans les écoles primaires ; aussi n'est-elle point enseignée dans les écoles de la campagne. Il en est différemment dans la plupart des écoles primaires des villes, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater à Amsterdam.

Amsterdam possède vingt-deux écoles primaires.

Les écoles primaires en Hollande sont réparties en trois catégories :

1^o Les écoles des pauvres ou gratuites : *openbare scholen* ;

2^o Les écoles des classes aisées : *burgerscholen* ;

3^o Les écoles fréquentées par une classe intermédiaire : *tusschenscholen*.

Les écoles moyennes sont appelées *middelbare scholen*. Il n'a point été organisé encore d'écoles moyennes pour les filles.

La gymnastique est enseignée dans toutes les écoles. Une salle spéciale est affectée à ce cours : salle élevée, spacieuse, en rapport avec sa destination, pourvue d'appareils et formant une partie intégrante de l'établissement.

Les écoles payantes, *burgerscholen*, sont séparées pour chaque sexe ; les autres sont mixtes. Nous avons visité une de ces écoles payantes de filles, placée sous les auspices particuliers du Roi, et située sur la place du palais de l'industrie : *de Frederiks-school*, dirigée par M^{me} Cox-Prince. La salle d'exercices est précédée d'un vestiaire, où les petites filles revêtent leur costume spécial de gymnastique, composé d'une blouse et d'un pantalon de toile. La leçon a lieu une fois par semaine, le jeudi ; elle est donnée par une maîtresse.

A l'école mixte, dirigée par M. Degenhardt (école des pauvres), on consacre par semaine trois demi-heure à la gymnastique. Cette école compte 360 élèves,

filles et garçons, réunis dans une salle immense. Toutefois, pour les leçons de gymnastique, les sexes sont séparés. Le local est également très-convenable. On ne se sert guère des appareils que pour les élèves des classes supérieures; les plus jeunes n'exécutent que des exercices libres.

Les autres grandes villes de Hollande ont pourvu de la même installation leurs établissements d'instruction primaire. Tout ce qui dépendait d'elles : l'appropriation des locaux, l'inscription des cours au programme, la nomination de professeurs capables. — tout cela laisse peu de chose à désirer.

Il s'en faut que l'organisation soit aussi satisfaisante dans les écoles rurales où la gymnastique n'est pas obligatoire, et où dès lors elle n'est pas enseignée.

La Hollande a fait chose excellente en créant un diplôme et des maîtres spéciaux; mais leur nombre est insuffisant, et le Gouvernement n'a pas encore adopté de mesure relativement aux anciens instituteurs en fonctions, incapables de donner le cours et peu désireux de se familiariser avec une branche nouvelle. Dans de telles conditions, il se passera encore un temps considérable avant que la gymnastique fasse partie du programme des études dans ce pays. Il est vrai que l'initiative particulière seconde les efforts du Gouvernement. La société « *pour l'utilité générale* » « *tot nut van 't algemeen* » a créé des écoles de gymnastique à Groningue, à Zwolle, à Amsterdam, et, depuis plus de vingt-cinq ans, à Rotterdam. Une telle initiative est hautement louable. Malheureusement, elle ne s'exerce que dans quelques centres, et les services qu'elle rend ne sauraient faire oublier ceux qu'on attend encore des autorités publiques.

TITRE II.

DANEMARK.

L'enseignement de la gymnastique en Danemark est obligatoire en vertu de la loi du 29 juillet 1814. Le seul institut spécial qui y existe pour la formation des professeurs de gymnastique est un *institut militaire*, l'école du capitaine Amsinek, à Copenhague, lequel dirige aussi tout l'enseignement de la gymnastique dans cette ville.

Presque tous les professeurs spéciaux aux écoles urbaines sont sortis de là, et ont appartenu à l'armée.

Dans les écoles normales (il y en a cinq en Danemark) le cours est obligatoire à raison de trois heures par semaine dont une de théorie et deux de pratique. Point de cours d'anatomie ni de physiologie. Cette lacune est fort regrettée, et sera sans doute comblée prochainement.

L'examen de sortie comprend une épreuve orale théorique, et une double épreuve pratique : *a.* des exercices libres et aux appareils; *b.* une leçon didactique. Le diplôme renferme une mention spéciale relative aux aptitudes du diplômé à enseigner la gymnastique.

En général, les instituteurs ainsi formés n'enseignent qu'aux écoles des campagnes. Dans celles des villes, nous l'avons déjà dit, le cours est entre les mains d'anciens sous-officiers diplômés.

Pour les instituteurs en fonctions, un cours normal temporaire de deux mois

est organisé chaque année sur l'ordre du Ministre de l'Instruction publique. On y forme non-seulement des professeurs spéciaux de gymnastique, mais aussi des professeurs de chant et de dessin. Le nombre des participants est ordinairement de 20 à 30. Le cours est gratuit; on alloue même une indemnité pour frais de déplacement et de séjour comme en Allemagne.

Grâce à l'organisation de ce cours, l'élément civil finira, au bout d'un certain temps, par remplacer dans les écoles l'élément militaire.

Entre l'enseignement moyen et l'enseignement primaire, la distinction n'est pas bien tranchée, en ce qui concerne la gymnastique. Dans les écoles de l'une et de l'autre catégorie, on suit uniformément le Guide officiel du 10 mai 1886 (*Lærebog i Gymnastik for Borger- og Almueskolerne i Danmark*), qui renferme *in extenso* le programme semestriel. La méthode est celle de Ling-Jahn-Spiess, modifiée d'après l'individualité du maître.

Nous avons visité particulièrement l'école gratuite de l'Est (*Oestre-Friskole*), dirigée par M. Hoffmann. Une centaine d'élèves étaient réunis en même temps dans le gymnase attenant à l'école, et pourvu de tous les engins officiellement prescrits; mais il est à remarquer que cette centaine d'enfants étaient divisés par groupes de 10, 15 et 20, sous la direction d'un maître ou d'un moniteur particulier. Parfait ensemble. D'abord les exercices libres, puis les exercices aux appareils, comme en Allemagne. Les appareils sont même très-nombreux.

Une différence cependant : on apporte beaucoup moins de grâce et d'élégance dans les exercices; on observe de trop près les principes de Jahn, qui visait avant tout à la force athlétique; on ne prend pas non plus toujours assez de précautions, et plusieurs des manœuvres ne sont pas exemptes de dangers.

Personne ne s'étonnera que les exercices militaires tiennent une certaine place dans l'organisation que nous venons de décrire en quelques lignes. On a exécuté en notre présence, avec de petits fusils en bois, les mouvements suivants : Portez arme ! Reposez arme ! Présentez arme ! Croisez la baïonnette ! Arme sur l'épaule ! Marche en bataille ! Enfin, tous les commandements usités dans les rangs de l'armée, ainsi que quelques exercices d'escrime avec de longs bâtons.

Toutefois, pour les enfants de six à dix ans l'usage des appareils, et à plus forte raison, le maniement des armes, n'entre point dans le programme.

L'école gratuite de l'Est a une population de 1,776 élèves (887 garçons et 889 filles). Ils sont divisés en 42 classes, y compris 8 divisions préparatoires. Le personnel se compose de 1 inspecteur-directeur, de 21 instituteurs et de 11 institutrices. Remarquons que, dans les classes préparatoires et inférieures, les sexes sont réunis.

Deux professeurs de gymnastique y donnent par semaine soixante-trois heures de leçon. D'après les prescriptions du programme, ces 1,776 élèves sont divisés en plusieurs groupes de petits et de grands (garçons et filles séparément).

A l'école privée de M. Pio (*Borgerdyskole*), qui est une espèce d'école polytechnique, fréquentée par des élèves de six à vingt ans, ceux-ci sont divisés en trois classes pour la gymnastique : les petits, les moyens et les grands. Chaque groupe reçoit deux ou trois heures de leçon par semaine : ici encore, le professeur est sous-officier de l'armée.

Au demeurant, rien de particulier. Les locaux (nous parlons de ceux de

Copenhague) sont en général vastes et bien aérés ; leur ameublement peut avoir coûté respectivement de 1,500 à 2,000 francs.

Ils sont fréquentés par 9,490 élèves, sur les 10,013 enfants inscrits dans les écoles. Les professeurs de gymnastique sont payés par leçon : un franc par heure. A la campagne, les instituteurs reçoivent une indemnité fixée par la commune, avec l'approbation de l'autorité supérieure.

Nous venons de dire 9,490 élèves sur 10,013 inscrits. Il est à observer qu'il ne s'agit ici que des écoles communales qui sont au nombre de 10, car Copenhague possède en outre un très-grand nombre d'écoles paroissiales (*Kirkeskoler*) et d'écoles particulières (*Skoler som bestaae ved egne Midler*), qui ont une population totale de 10,131 élèves.

N'oublions pas de signaler le docteur Krarup, qui s'occupe spécialement de la gymnastique médicale et orthopédique. Il a repris l'établissement de M. Nycander, lequel vient de s'établir à Bruxelles, et sa clinique reçoit journallement la visite d'une cinquantaine de personnes. Les résultats qu'il obtient méritent de fixer, sur cette partie de la science, l'attention de nos médecins.

TITRE III.

SUÈDE.

Il nous paraît indispensable, pour bien faire comprendre ce qui va suivre, de donner avant tout quelques détails sur l'organisation générale de l'enseignement en Suède.

Les écoles populaires y sont rangées en trois catégories : les *écoles fixes*, les *écoles ambulatoires* et les *petites écoles*.

Les *écoles fixes* sont des écoles primaires ordinaires, telles qu'on les rencontre dans notre pays, et où la fréquentation est obligatoire pour tous les enfants de six à quatorze ans, aux termes d'une loi du 18 juin 1842.

Elles sont très-bien tenues, très-bien suivies, très-bien meublées, du moins dans les villes, et elles pourraient faire l'objet d'une étude bien intéressante, au point de vue pédagogique, si notre visite n'avait pas un but plus spécial.

Les *écoles ambulatoires* ont été créées par un ordre royal du 10 août 1762. Un instituteur diplômé parcourt la paroisse (notons qu'une paroisse ou commune suédoise a l'étendue d'un canton et quelquefois d'un arrondissement belge) et stationne pendant un ou deux mois, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, où il réunit une vingtaine ou une trentaine d'enfants dans la demeure d'un particulier, transformée en salle d'école parfaitement arrangée. Il apporte donc l'instruction à domicile et abandonne ensuite ses élèves aux soins de leurs parents, qui sont tenus de continuer ce premier enseignement. L'instituteur se transporte alors à vingt, quarante lieues plus loin, et ne revient bien souvent qu'un an après avoir quitté ses premiers élèves. Les écoles ambulatoires ont rendu d'immenses services dans les campagnes, où les habitants sont éparpillés et isolés des grands centres. Il est vrai qu'elles augmentent tous les jours, mais plus elles augmenteront, plus vite elles disparaîtront ; car les instituteurs n'auront plus

d'aussi grands rayons à parcourir, et finalement les écoles ambulatoires deviendront des écoles fixes.

La création des *petites écoles* est due à la noble initiative du comte Rudenschöld qui, au cours des années 1850-1860, a introduit de grandes réformes dans l'enseignement, surtout en fait de méthodes.

Voici en quoi consistent les *petites écoles*. Un enfant de dix à quinze ans s'en va fréquenter soit une école ambulatoire, soit une école fixe. Après quelque temps de fréquentation, il est devenu *élève supérieur*, et par là tenu d'instruire, le soir, à la maison, un ou plusieurs enfants, appelés *élèves inférieurs*. À la fin de chaque semaine ou de chaque quinzaine, l'instituteur réunit ses élèves pour les examiner. Les élèves supérieurs lui amènent leurs inférieurs, et tous reçoivent des instructions salutaires pour leur conduite et leur application.

La statistique qui va suivre ne sera pas sans intérêt. Elle se rapporte au nombre d'élèves de la Suède et au budget annuel des écoles.

Nombre d'écoles pour tout le pays :

1. Écoles populaires fixes	2,172
2. Écoles populaires ambulatoires	1,215
3. Écoles connues sous le nom de petites écoles	3,417
Total.	<u>6,804</u>

Nombre d'élèves en âge d'école (7 à 14 ans).

1. Dans les écoles populaires fixes	194,697
2. Dans les écoles ambulatoires	157,682
3. Dans les petites écoles	162,821
4. Dans les écoles moyennes (colléges et athénées).	8,592
5. Dans les écoles primaires, supérieures ou professionnelles	246
6. Dans les écoles privées	23,464
7. Dans les écoles à domicile	98,967
8. Ne recevant aucune instruction à cause de certains défauts physiques	2,796
9. Ne recevant aucune instruction pour d'autres raisons inconnues	13,294
Total : garçons et filles.	<u>662,559</u>

Nombre d'enfants qui reçoivent l'instruction en :

1. Histoire sainte	421,154
2. Catéchisme	402,922
3. Langue maternelle	166,244
4. Histoire et géographie	152,204
5. Sciences naturelles	146,159
6. Géométrie et dessin linéaire	46,448
7. Arithmétique	375,041

8. Écriture	429,717
9. Horticulture, etc.	26,255
10. Chant.	255,036
11. Gymnastique	166,003
Nombre d'enfants qui ont subi un examen à la fin de leurs études.	42,614
Nombre d'enfants qui fréquentent les écoles d'adultes.	21,979
Nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles fixes de 1 à 60 jours par an	72,016
Nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles fixes de 60 à 120 jours par an	72,182
Idem plus de 120 jours par an	53,218
Nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles ambulatoires de 1 à 30 jours par an	95,862
Idem de 30 à 60 jours par an	133,803
Idem de plus de 60 jours par an.	88,043
Nombre d'enfants qui ont parcouru une distance de 5 quarts de lieue pour venir à l'école	20,184
Idem qui ont parcouru 37 1/2 minutes	68,775

Instituteurs et institutrices :

Nombre d'instituteurs diplômés et nommés dans les écoles populaires	2,966
Nombre d'institutrices non nommées, mais exerçant provisoirement	223
Nombre d'instituteurs et d'institutrices dans les petites écoles (1649 instituteurs et 1515 institutrices).	3,164
<i>Note.</i> M. l'inspecteur Meyerberg croit que les villes de Stockholm, Göteborg et Norköping qui ont leur inspecteur spécial, ne sont pas comprises dans le relevé du nombre d'instituteurs et d'institutrices.	

Ce que l'État donne par an :

1. Aux écoles normales de garçons et de filles à titre de subsides annuels Riksdalers.	90,000
2. Pour l'enseignement de l'horticulture dans les écoles normales.	4,500
3. A titre de traitement aux inspecteurs de district. (Il n'y en a pas d'autres)	40,000
4. Pour l'école primaire supérieure professionnelle	10,000
5. Pour les écoles primaires proprement dites	632,703
Total	777,203
6. Pour supplément et amélioration de la position des instituteurs.	150,000
A reporter	927,203

	Report.	927,203
7.	Pour le traitement des instituteurs dans les communes pauvres.	20,000
8.	Pour le développement de l'instruction dans les écoles populaires.	160,000
9.	Pour le matériel	10,000
	Total.	<u>1,117,203</u>

Note. Pour les écoles moyennes, c'est-à-dire les collèges et athénées, etc., le Gouvernement donne annuellement

1,500,000 riksdalers	1,500,000
Total. . . Riksd.	<u>2,617,203</u>

STOCKHOLM (145,000 habitants).

Stockholm possède 8 écoles primaires communales, savoir :

	Instituteurs et institutrices.	Divisions.	Salles.
1° L'école Storkyrkoförsamling.	20	19	15
2° — Clara	30	30	19
3° — Saint-Jacques	23	23	21
4° — Marie-Madeleine.	25	25	19
5° — Catherine	36	35	54
6° — Kungsholm	12	12	12
7° — Ladugårdsland	29	29	26
8° — Adolf-Frederik	22	22	16
Totaux	<u>197</u>	<u>195</u>	<u>162</u>

Le nombre 197 s'est encore accru, l'an dernier, de 4 maîtres de dessin, 5 de chant, 2 de gymnastique et 2 maîtres pour les ouvrages manuels, total 210.

Le nombre d'élèves fréquentant ces écoles était de 7,200, dont 3,595 garçons et 3,605 filles.

De ce nombre, il y en a :

En dessous de 7 ans,	122	ou	1,7	p. %
Entre 7 et 8 —	920	ou	12,8	—
— 8 et 9 —	1,270	ou	17,7	—
— 9 et 10 —	1,205	ou	16,8	—
— 10 et 11 —	1,320	ou	18,3	—
— 11 et 12 —	1,010	ou	14	—
— 12 et 13 —	706	ou	9,8	—
— 13 et 14 —	404	ou	5,6	—
— 14 et 15 —	166	ou	2,3	—
Au-dessus de 15 —	77	ou	1	—
Total	<u>7,200</u>			

Les classes inférieures comptaient 3,224 élèves, ou 44,8 p. %.

— moyennes —	3,594	—	ou	49,9	—
— supérieures —	382	—	ou	5,3	—

Pour ce qui concerne les différentes branches d'instruction, ont suivi le cours de :

Religion	7,187 élèves, soit	99,8 p. %
Langue maternelle	7,199	— 99,9 —
Arithmétique	7,200	— 100, —
Belle écriture	7,199	— 99,9 —
Géographie	4,914	— 68,2 —
Histoire	4,796	— 66,6 —
Histoire naturelle.	4,560	— 63,3 —
Géométrie	493	— 6,8 —
Dessin linéaire	4,188	— 58,1 —
Chant	4,094	— 56,8 —
Gymnastique	4,111	— 57, —

Il est à remarquer que toutes les filles reçoivent une instruction complète dans tout ce qui concerne les ouvrages manuels.

Passons maintenant à l'examen de la gymnastique en Suède. Elle doit son origine, tout le monde le sait, à Pierre-Henri Ling, né le 13 novembre 1776, et mort le 3 mai 1839. Contemporain de Jahn en Allemagne, il songea comme celui-ci à fonder son système d'éducation sur la combinaison des forces physiques et des forces morales du jeune homme. Qu'il ne fut guère encouragé à l'origine, c'est ce dont on peut juger par cette parole du Ministre, lui disant : « que la Suède ne manquait ni de jongleurs, ni de danseurs de corde. » En 1814, celui qu'on avait traité de jongleur et de danseur de corde réussit cependant à créer à Stockholm cette institution centrale de gymnastique dont la Suède est fière aujourd'hui et qui continue à justifier l'intérêt qu'elle éveille dans toute l'Europe. C'est à l'ombre de cet institut que s'éleva une nouvelle méthode de gymnastique, procédant de l'anatomie et de la physiologie humaines. C'est là que Ling s'appliqua à l'étude de toutes ces questions qu'il fallait résoudre avant même de commencer; à savoir :

Quelle est l'influence des exercices gymnastiques, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, sur le développement des muscles et de l'organisme?

Sur les parties intérieures du corps, sur les nerfs, sur le cerveau, sur la moelle épinière, sur les poumons, sur les pulsations du cœur, sur la circulation du sang?

A ces questions et à beaucoup d'autres, il fut trouvé des solutions mathématiquement certaines; et ainsi naquit une gymnastique nouvelle, pédagogique ou médicale, selon que son action est généralisée ou localisée, selon qu'on en fait un agent éducatif ou un agent thérapeutique.

La gymnastique suédoise ou de Ling est rationnelle, parce qu'elle repose sur la connaissance du corps humain.

Tandis qu'en Allemagne Jahn fournissait de bons soldats et s'écriait : « *Lebe, wer leben kann!* » (vive qui peut vivre!), ce qui caractérise sa tendance à faire de ses élèves des athlètes, Ling, au contraire, conviait également à ses leçons les

faibles et les forts. « Il faut, disait-il, que chacun puisse être utile à soi-même en particulier, et à tout le monde en général. »

Tout son système est d'ailleurs parfaitement exposé dans la brochure du colonel Borgstet (*Beiheft des militärischen Wochenblatts*).

Institution centrale ou académie royale, pour la formation de professeurs de gymnastique (hommes et femmes).

Nous avons dit que cet établissement a été fondé par Ling en l'année 1814. Son successeur a été M. Branting, lequel est remplacé lui-même aujourd'hui par le colonel Nyblæus. La réorganisation de l'institution centrale date du 8 janvier 1864.

Elle se divise en trois départements ou sections :

1° *Le département médical* ayant pour but de créer des médecins qui, en vertu de leur diplôme, sont autorisés à pratiquer exclusivement la gymnastique médicale.

2° *Le département pédagogique* qui forme des maîtres de gymnastique pour toutes les écoles primaires et moyennes du royaume.

3° *Le département militaire* qui forme des instructeurs nécessaires à l'armée et à la marine.

Ainsi sont admis à l'institution centrale, en qualité d'élèves :

1° Des officiers de l'armée et de la flotte ;

2° Des personnes civiles ayant subi l'examen d'élève universitaire, ou ayant des connaissances correspondantes à celles exigées dans cet examen ;

3° Des dames jugées aptes par la direction à suivre les cours.

Des bourses d'études sont mises à la disposition des élèves civils.

Les officiers ont droit à des indemnités pour frais de route et de séjour.

La surveillance administrative de l'institution centrale est confiée à une commission nommée par le Gouvernement. Cette commission est composée d'un président et de trois membres, parmi lesquels un officier, un régent ou chef d'école et un médecin.

Le directeur, sur la proposition de la commission administrative, est nommé parmi les instituteurs ou professeurs supérieurs de l'école.

A la tête de chaque département pédagogique, militaire ou médical, est placé un instituteur principal et un instituteur adjoint ; deux maîtresses sont chargées de l'enseignement pratique à donner aux femmes ; il y a en outre un nombre indéterminé de maîtres et de maîtresses surnuméraires, selon les besoins de l'établissement. Les instituteurs principaux des départements pédagogique et militaire ont le titre de professeurs, grade très-élevé en Suède. L'instituteur de la section militaire doit appartenir à l'armée ou à la marine ; celui de la section médicale doit être médecin. Il est encore à remarquer que, pour devenir instituteur principal, il faut avoir fait un cours complet d'études à l'institut même, et donné des preuves d'aptitudes particulières pour la spécialité qu'on choisit. Pour devenir instituteur adjoint, il faut avoir fait un cours complet d'études à l'institution centrale et montré de l'habileté dans l'art d'enseigner la

gymnastique. Pour occuper le poste de maître surnuméraire, ce que nous appelons, en Belgique, aspirant instituteur, il faut avoir fait un cours complet d'études à l'institut et accuser beaucoup de dispositions pour la gymnastique pratique. Enfin, nulle ne peut devenir maîtresse, sans avoir suivi le cours complet d'études.

Voici les noms des membres actuels du corps enseignant :

Directeur, le colonel G. Nyblæus.	
Instituteur principal, le colonel G. Nyblæus,	} section militaire.
— adjoint, le major P. A. F. Wahlfeldt,	
— principal, H. Ling,	} section pédagogique.
— adjoint, le major baron S. J. von Vegesack,	
— principal, le médecin T. J. Hartelius,	} section médicale.
— adjoint, le médecin A. Bergh,	
Institutrice, demoiselle C. H. Ling,	} section médicale et pédagogique.
— — M. C. C. von Zweibergk,	

PROGRAMME DES ÉTUDES.

A. Pour toutes les sections (pédagogique, militaire, médicale).

1° Matières théoriques : l'anatomie, la physiologie et l'hygiène ; la science des mouvements (myologie) ; la gymnastique pédagogique ; les principes de la gymnastique militaire ; les principes de la gymnastique médicale ;

2° Matières pratiques : des exercices de gymnastique pédagogique ; des exercices aux armes : le fusil, le sabre, le fleuret, le bâton ; des exercices d'application de la gymnastique aux malades.

B. Pour la section pédagogique et la section militaire :

1° Théorie : l'art de manier les armes ; l'art d'instruire et de commander ;

2° Pratique . leçons didactiques de gymnastique pédagogique et de gymnastique militaire.

C. Matières spéciales pour la section militaire et la section médicale.

On voit que l'étude de l'anatomie et de la physiologie forme ici la base de l'enseignement de la gymnastique.

Tous les mouvements devant être calculés, répartis et coordonnés de manière à arriver au résultat prévu, pour combattre telle difformité naissante, pour fortifier tel muscle, pour prêter au maintien telle qualité qui lui manque, on comprend aisément que le principe de toute cette éducation doit résider dans la connaissance de ces muscles et de ces membres, et que le corps humain, tel qu'il est sorti des mains du Créateur, avec toutes ses perfections physiques, et sans aucun de ces défauts ni de ces défauts qui en altèrent le type primitif, doit devenir un objet d'études incessantes pour celui qui veut s'appliquer à corriger ces défauts et à prévenir ou redresser ces défauts. Pour cela, il faut naturellement des appareils. Toutefois, le directeur Nyblæus, dans son livre : *Anvisning for undervisningen i gymnastik och vapenofning vid folkskole-larare-seminarier och folkskolor*, déclare qu'il n'est pas strictement nécessaire de faire des exercices aux appareils, dans les écoles rurales, parce que les enfants

Il y vivent en plein air et font eux-mêmes assez de mouvements naturels; cependant, là où l'on *peut et veut* faire les dépenses de quelques appareils, il ne le désapprouve pas.

L'année scolaire, qui est divisée en deux termes, commence le 1^{er} septembre et se termine le 15 mai. Pour la section militaire, l'instruction finit le 15 avril. Il y a deux semaines de vacances à la Noël.

Le cours de chaque section est de deux ans. Il n'y a d'exception que pour les élèves qui possèdent déjà le diplôme de médecin. Il va de soi que ceux-ci peuvent faire leurs études normales en moins de temps. Il y a 4 ou 5 heures de classe par jour, et ces heures sont convenablement distribuées entre les matières théoriques et pratiques.

Les élèves qui fréquentent l'institution centrale sont au nombre de 30.

Ont été diplômés pendant l'année 1874 :

- a. A la section pédagogique et militaire. 12 hommes.
- b. A la section médicale 1 —
- c. A toutes les sections. 3 —
- d. A la section médicale et pédagogique. 7 femmes.

L'État alloue annuellement à l'institution centrale, pour frais ordinaires, une somme de 29,400 riksdalers. Le bâtiment et le mobilier représentent une valeur de 300,000 riksdalers. (Le riksdaler suédois vaut fr. 1-40.)

ÉCOLES DES DIFFÉRENTS DEGRÉS.

L'enseignement de la gymnastique dans les écoles publiques, en Suède, se donne conformément aux prescriptions d'un arrêté royal du 9 janvier 1863.

Cet arrêté porte :

a. Que les classes inférieures des écoles moyennes (colléges et athénées) recevront par semaine, au moins trois heures de leçon, tandis que les autres classes en recevront six.

b. Qu'au commencement de chaque époque scolaire, les élèves recevront la visite d'un médecin, pour faire constater jusqu'à quel point leur état de santé leur permet de participer aux exercices gymnastiques.

c. Que, pendant l'année scolaire, le directeur et le professeur doivent signaler au médecin tout élève qui, d'après sa constitution physique, ne serait plus en état de continuer à suivre les exercices gymnastiques.

d. Que l'enseignement de la gymnastique doit comprendre principalement :

1^o Dans les classes inférieures : la gymnastique pédagogique avec et sans engins, ainsi que quelques exercices militaires, avec le petit fusil de bois;

2^o Dans les classes supérieures : la gymnastique pédagogique avec et sans engins, des exercices d'infanterie, du fusil ordinaire, d'escrime à la baïonnette, du fleuret, du sabre, du tir à la cible (fusil à sabre Remington), cette dernière partie seulement pour les élèves qui en font la demande.

En ce qui concerne les écoles normales pour la formation d'instituteurs et

d'institutrices primaires, il est prescrit par la même ordonnance royale que l'enseignement de la gymnastique doit comprendre :

a. Pour les hommes : des exercices nombreux de mouvements libres.

b. Pour les femmes : des exercices variés d'après le programme officiel de la gymnastique pédagogique.

Dans toutes les écoles primaires proprement dites, l'ordonnance royale précitée recommande d'entretenir autant que possible le goût de la gymnastique et d'en étendre le programme dans les limites praticables ; c'est-à-dire que, pour les garçons, il y aura des exercices avec et sans engins, des marches d'infanterie ainsi que des exercices élémentaires d'escrime à la baïonnette, avec le fusil de bois, tandis que, pour les filles, l'on s'attachera principalement aux mouvements libres et aux jeux.

Une nouvelle ordonnance royale du 19 juin 1866, sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes, contient les articles suivants :

ART. 1^{er}. La gymnastique dans les écoles moyennes comprend : *a.* des exercices libres sans engins ; *b.* des exercices avec engins ; *c.* des exercices d'armes ;

ART. 2. Parmi les exercices libres on comprendra également une série de jeux.

ART. 3. Les exercices aux engins ou aux appareils auront lieu dans la salle de gymnastique.

ART. 4. Par exercices d'armes on entendra le maniement du fusil, du sabre, du fleuret, de la canne ; les différents exercices pourront avoir lieu en plein air, pendant la bonne saison.

ART. 5. Les art. 2 et 3 sont applicables à toutes les classes, tandis que la prescription de l'art. 4 ne s'applique qu'aux classes supérieures. Il sera loisible aussi de faire des manœuvres aux champs, sous forme de promenade militaire.

ART. 6. Les exercices avec et sans appareils auront lieu journellement pendant une demi-heure, ensemble six heures par semaine, de préférence l'avant-midi, à la fin de la classe. Les exercices d'armes n'auront lieu que deux fois par semaine, mais chaque fois pendant une heure.

ART. 7. La gymnastique pédagogique comprendra : une série d'exercices libres, des marches, des sauts, des courses, des exercices aux appareils ; après chaque demi-heure d'exercices, il y aura naturellement un petit repos.

ART. 8. De grandes promenades auront lieu en été, des excursions avec manœuvres d'infanterie, mais toujours par autorisation spéciale du directeur. Le lendemain de chaque sortie, on s'abstiendra d'exercices corporels.

ART. 9. Les professeurs ou maîtres de gymnastique exigeront de leurs élèves une tenue droite, libre et sans gêne.

Observations faisant suite à l'arrêté qui précède.

Dans les *Folksholor*, écoles primaires rurales, les exercices de gymnastique seront exécutés sous la direction des instituteurs sortis de l'école normale, où

cette branche figure au programme parmi les branches obligatoires. *Dans les écoles moyennes* (colléges, athénées, etc.), il y aura un professeur de gymnastique. Quand celui-ci a plus de 200 élèves, il reçoit un traitement supplémentaire, et il a le droit de se servir de moniteurs.

Nous ferons observer que les instituteurs et institutrices sont divisés en trois classes, et rétribués de la manière suivante :

1 ^{re} classe.	a.	Hommes,	4,500 riksdalers;	b.	Femmes,	900 riksdalers;			
2 ^e	—	a.	—	4,200	—	b.	—	700	—
3 ^e	—	a.	—	900	—	b.	—	500	—

L'enseignement de la gymnastique étant obligatoire dans les écoles primaires, au même titre que les autres branches du programme, l'instituteur ne touche pas de traitement spécial de ce chef, à moins qu'il ne donne sa leçon en dehors des heures de classe prescrites, et en conformité d'une instruction spéciale de la commission scolaire. Dans ce cas, il a droit à un léger supplément de traitement, qui varie d'un demi-riksdaler à un riksdaler par heure. La même disposition se retrouve en Prusse. Les professeurs spéciaux de gymnastique reçoivent au contraire un traitement de 500 riksdalers par an; après cinq années de service, leurs appointements sont portés à 1,000, et après dix années, à 1,500 riksdalers par an.

A l'institution centrale, le professeur ou instituteur principal a un traitement de 4,000 riksdalers par an; les autres membres du personnel enseignant touchent 1,600 riksdalers, tandis que le directeur a un traitement de 4,400 riksdalers.

Les écoles normales en Suède sont au nombre de 10, dont 7 pour les hommes, et 3 pour les femmes. Celles affectées aux hommes sont établies à Upsala, avec 84 élèves; à Linköping, avec 70 élèves; à Wexiö, avec 85 élèves; à Lund, avec 112 élèves; à Göteborg, avec 109 élèves; à Carlstad, avec 73 élèves; à Hernösand, avec 53 élèves. Celles affectées aux femmes sont établies, 2 à Stockholm, dont l'une compte 150 élèves, et l'autre, 108 élèves; et 1 à Skara, avec 65 élèves.

Dans toutes ces écoles normales, les élèves reçoivent régulièrement une instruction gymnastique très-étendue, à raison de quatre, trois ou deux heures par semaine, selon la division à laquelle ils appartiennent; mais la partie théorique n'y forme pas un cours spécial; elle se donne en même temps que les exercices pratiques, plus ou moins complètement, selon la bonne volonté et l'habileté du professeur.

De l'avis de M. l'inspecteur Meyerberg, un cours théorique est utile, nécessaire, indispensable, et ce haut fonctionnaire regrette que le programme des écoles normales suédoises abandonne ce point à la discrétion des maîtres. Quant aux écoles des campagnes, elles possèdent ou des instituteurs sortis des écoles normales avant la réorganisation de celles-ci, ou des instituteurs sortis après cette réorganisation. Les premiers connaissent fort peu la gymnastique et la négligent, les autres s'y appliquent mieux, de telle sorte que la situation des écoles rurales est loin d'être uniforme.

On croit souvent que la Suède ne connaît et ne cultive d'autre gymnastique

que la gymnastique médicale. C'est une erreur. Dans les écoles moyennes et primaires, on ne s'en occupe guère. Cette gymnastique n'est en honneur qu'auprès d'un certain nombre de médecins, qui appliquent leurs procédés aux malades et traitent surtout les affections suivantes : faiblesse de constitution, déviations, paralysies, inertie des fonctions gastro-intestinales, palpitations et anomalies menstruelles. (Voir *Lärobok i sjukgymnastik*, af T.-J. HARTELIUS.)

A l'école primaire, on travaille purement et simplement à mettre le développement des forces physiques de l'enfant en harmonie avec celui de ses facultés intellectuelles.

On fait surtout la part très-large, nous ne saurions le répéter trop souvent, à tous les exercices libres : les positions de station debout, la position assise et la position couchée ; les pas, les marches, les sauts, les courses, les évolutions ou marches d'ensemble, les luites et les jeux.

Cela ne veut pas dire que les appareils soient exclus des gymnases : tous les engins ou instruments strictement nécessaires et ne présentant pas de danger réel font partie du matériel de la salle de gymnastique. Nous y avons vu des barres, des perches ou mâts, des cordes, des échelles, et même des chevaux de bois, mais il faut bien le reconnaître, la gymnastique du Nord met les instruments au second plan, et en réduit considérablement le rôle.

Quant à la gymnastique militaire, elle est ordonnée dans toutes les écoles et fait rigoureusement partie de l'enseignement, à tous les degrés. Avant d'entrer dans une école, on passe régulièrement par une espèce de vestiaire, ou plutôt un arsenal de petits fusils de bois. Dans plusieurs d'entre elles, nous avons assisté aux manœuvres : Marche en bataille ; Marche en colonne ; Changement de front. Chaque peloton était conduit par un normaliste ; un professeur commandait en chef. Ailleurs, et principalement à Lund, nous avons vu les élèves des classes supérieures de l'athénée exécuter le maniement des armes (fusil de l'armée), l'escrime à la baïonnette et l'école des tirailleurs, et nous n'exagérons rien en disant que leur tenue et leur discipline auraient fait honneur aux meilleures troupes.

La gymnastique pédagogique et militaire est dans le goût des Suédois. Nous avons assisté, à Stockholm, aux examens de 150 élèves d'une école moyenne devant un jury de professeurs et de membres du conseil militaire, présidé par un fonctionnaire supérieur du Ministère de l'Instruction et des Cultes. Un public nombreux, parmi lequel plusieurs dames, assistait à cette fête, car c'était une vraie fête, à en juger par le plaisir qui brillait dans tous les yeux. Après une heure d'exercices libres et aux appareils, la colonne a défilé devant le public, en entonnant une marche triomphale.

Voici le programme des heures de leçons par semaine dans les écoles normales :

	1 ^{re} année d'études.	2 ^e année.	3 ^e année.
Religion	6	6	4
Langue maternelle	6	4	3-4
Arithmétique et géométrie	4	4	2
Histoire et géographie	4	4	2
Histoire naturelle et physique	3	2	2

	1 ^{re} année d'études.	2 ^e année	3 ^e année.
Pédagogie et méthodologie	»	2	2-4
Écriture	3	2	1-2
Dessin linéaire	2	2	2
Musique	4	4	4
Gymnastique	4	3	2
Horticulture	2	2	2
Pratique	»	6	12

Les leçons de gymnastique sont généralement données à raison d'une demi-heure par jour.

Outre l'institution centrale, nous avons surtout visité :

- a. L'école Saint-Jacques ;
- b. — Clara ;
- c. — normale de filles, dirigée par M. G. J. Olbers.

L'école Saint-Jacques, qui renferme 1,000 élèves (garçons et filles), est tenue par 53 instituteurs et institutrices, enseignant séparément dans vingt et une salles parfaitement meublées (*Voir* la statistique qui précède.)

L'enseignement de la gymnastique y alterne journallement avec les autres branches, pendant un quart d'heure ou vingt minutes tout au plus. A cet effet, on réunit dans une vaste salle, une sorte de salles d'études, 50 à 100 élèves, quelquefois plus, appartenant à des divisions différentes. Les enfants s'asseyent sur les banes-pupitres à dossier. A un signal donné, tout le monde se lève, fait un pas de côté, et se trouve rangé en autant de colonnes qu'il y a de passages entre les banes. C'est dans cette position que les élèves exécutent les exercices libres, appelés gymnastique de chambre et consistant en mouvements de la tête, des épaules, des bras et des jambes. Ces exercices ne durent pas plus de dix minutes et se terminent ordinairement par un petit chant d'ensemble. M. le professeur de gymnastique Lidbek préfère qu'on chante pendant les marches. Pour les exercices qui réclament plus d'espace, l'école Saint-Jacques possède une belle salle de gymnastique, où l'on se meut à l'aise et qui est pourvue d'un grand nombre d'engins. Nous y avons vu exécuter, sous la direction du lieutenant-professeur Törngren, toute une série de marches et de mouvements récréatifs.

Plusieurs personnes de la bonne bourgeoisie de Stockholm assistaient en même temps que nous à cette leçon. Elles viennent passer là leurs moments de loisirs et encourager par leur présence maîtres et élèves. Après un quart d'heure, les exercices sont interrompus par un chant, puis continués aux machines. Aux commandements de : Halte ! Fixe ! Marche ! les élèves se rendent par groupe de 12 ou 16, sous la conduite d'un moniteur (*Vorturner*, chez les Allemands), devant l'un ou l'autre appareil, pour exécuter différents mouvements que l'on peut résumer ainsi : se suspendre, se lever, se baisser, franchir les barres, grimper, monter, descendre, se balancer, se tenir en équilibre et se hisser.

L'école Clara, un véritable monument, dont la construction répond à toutes les exigences de l'art, de la pédagogie et de l'hygiène, a une population de 1,013 élèves, garçons et filles. (*Voir* la statistique.) Le nombre des instituteurs et institutrices

qui la dirigent, est de 30; le nombre de divisions, de 30, et le nombre de salles d'école, outre une vaste place pour les réunions, de 19. Cet établissement doit être classé, sans contredit, parmi les meilleures écoles urbaines du pays, tant sous le rapport de son organisation matérielle que de son enseignement.

Une particularité digne de remarque, c'est que le personnel de cette école ne compte que 6 instituteurs pour 24 institutrices. « Nous sommes convaincus en Suède, nous répond M. l'inspecteur Meyerberg, que nous questionnons à ce sujet, que la première enfance est plus sûrement placée entre les mains d'une femme que d'un homme; l'institutrice offre plus de garanties de douceur, de patience et de sollicitude maternelle; l'instituteur a la main trop rude pour modeler la cire du premier âge. » Et il ajouta : « L'expérience nous a démontré que cette répartition des rôles était conforme à la nature, car la femme, quoi qu'en disent certains pédagogues, sera toujours supérieure à l'homme quand il s'agira d'instruire les petits enfants. Il résulte aussi de ce système qu'arrivés à un âge plus avancé, filles et garçons ne se regardent plus comme des créatures étrangères l'une à l'autre, se rencontrant pour la première fois, mais comme des compagnons d'enfance. D'ailleurs, cette vie en commun et ce rapprochement des sexes adoucit le caractère des garçons et leurs manières trop naturellement brusques. Seulement, à l'âge de la confirmation (11 à 12 ans), les garçons quittent les institutrices et passent à la classe supérieure, où des maîtres capables continuent, pendant trois années, à compléter leurs connaissances. »

Avant de parler des exercices gymnastiques à l'école Clara, nous ferons encore remarquer que, dans chaque école paroissiale (nous disons communale en Belgique) il y a 3 classes. Les enfants de 6 à 8 ans sont rangés dans la 3^e classe ou classe préparatoire qui se répartit en un nombre déterminé de divisions ne comptant que vingt élèves.

La méthode suivie pour l'enseignement de la gymnastique est la même qu'à l'école de Saint-Jacques : des exercices de chambres à la grande salle de réunion, des mouvements divers d'exercices libres et aux appareils dans le gymnase et à la cour. Tantôt, c'est une institutrice, tantôt un maître qui les dirige. Nous y avons vu une centaine d'enfants de 6 à 10 ans, appelés « *les petits*, » (pour les exercices corporels (*kroppsofningar*), on divise en effet les élèves en trois classes : les petits de 6 à 10, les moyens et les grands de 10 à 14 ans), disposés en groupes de 16, et commandés par une institutrice, tandis que de jeunes monitrices de 12 à 14 ans surveillaient chaque division. Et c'était un plaisir de voir la prudence, la sagesse, le tact, avec lesquels ces nombreux mouvements étaient conduits par ces jeunes personnes, à la taille cambrée et à la tête haute.

Pour donner une idée de ces exercices, nous citerons, d'après l'excellent ouvrage de M. Santesson, *Skol-Gymnastik för rikets elementar-läroverk* :

a. Ceux des extrémités supérieures du corps, savoir : tourner la tête à droite, en avant, en arrière, extension des bras de côté, devant, développement au dessus de la tête, devant, derrière le corps;

b. Ceux des extrémités inférieures : fléchir, plier, marcher sur place, petits battements lents, accélérés : grands battements devant, de côté, derrière; changement de pieds au moyen de sauts; pas de gymnastique; jetées des pieds; balancement des jambes; chasser sur place; sauter deux fois sur un pied; décrire

un demi-cercle avec les pieds : devant en avançant et derrière ; sauter en trois temps, sauter les pieds joints.

Les exercices aux appareils sont toujours en petit nombre et d'un genre très-facile.

Nous signalerons encore la grande convenance des exercices gymnastiques pour filles et la naïveté tout enfantine qui règne parmi cette jeunesse.

On s'aperçoit que l'esprit a sa part de bénéfices dans ces opérations qui paraissent au premier abord se réduire à une dépense de forces physiques.

Les filles ne portent pas de costume spécial pendant la leçon de gymnastique.

Il nous reste à dire un mot de l'école normale de filles dirigée par M. Olbers et où l'enseignement de la gymnastique est donné par les demoiselles diplômées : Vendela Ling, Concordia Löfving et M. Oscar-Théodor Sandahl, docteur en médecine.

Les prescriptions écrites suivantes, que nous devons à l'obligeance de M. le directeur Olbers, et que nous retrouvons aussi en partie recommandées dans l'ouvrage du docteur Schreber (*Gymnastique de chambre, médicale et hygiénique*. Paris, 1867), sont rigoureusement observées dans cet établissement.

a. Les exercices auront toujours lieu avant les repas ; jamais immédiatement après le déjeuner ou le dîner.

b. Ne pas porter d'habillement serrant, au cou, à la poitrine, au ventre, aux jambes (proscription du corset).

c. Bien observer les intervalles de repos, et ne pas reprendre les exercices avant que les pulsations soient bien calmées.

d. Exécuter les exercices avec lenteur, mais avec toute la plénitude de la force de tension des muscles.

e. Procéder par transitions graduées.

f. Avoir soin qu'il règne toujours un air pur dans les salles d'exercices.

Les exercices auxquels nous avons assisté, et qui étaient dirigés par Mademoiselle Löfving, peuvent se résumer comme suit : exercices de marches, combinées avec les positions de station debout ; marches : sur place, en avant, en arrière ; divers changements des pieds ; jetées des pieds et balancement des jambes ; chasser sur place ; sauts sur un pied (valse sautante) ; glisser en trois temps (valse traînante) ; sauter quatre fois (individuellement et pieds joints) ; saluer à la chaîne ; saluer deux à deux.

Les exercices qui précèdent se font ordinairement avec accompagnement d'un petit chant d'ensemble, tandis que les suivants s'exécutent sans chant :

Tourner la tête en avant, en arrière, et en forme circulaire ; hausser les épaules ; étendre les bras de côté ; étendre les bras devant ; développement des bras au-dessus de la tête et derrière le dos ; mouliner avec les bras ; fléchir et plier le corps à droite et à gauche.

Puis viennent les exercices de la canne, ou barre en bois ; élever par-dessus la tête ; développement par derrière ; passer d'avant en arrière, et d'arrière en avant ; développement par-dessus la tête et extension de côté, à droite, à gauche. (*Voir l'ouvrage de M. Santesson, Gymnastik för unga kvinnor och skolflickor.*)

N'oublions pas de dire que l'école normale des filles a un personnel composé d'un préfet d'études ou directeur, d'une institutrice en chef, de neuf instituteurs et institutrices ordinaires et de dix-huit professeurs extraordinaires.

A l'école normale est également annexée une école primaire supérieure, avec un personnel de 21 membres.

Le nombre d'élèves de l'école normale est de 108, divisées en trois sections ou trois années d'études; celui des élèves de l'école primaire supérieure s'élève à 249 élèves, qui suivent le cours pendant dix ans.

Citons encore, pour Stockholm, l'établissement de gymnastique médicale (*Mediko-mekaniska institutet*) du docteur en médecine Gustaf Zander, fréquenté par 300 personnes, hommes et femmes, et dont les appareils ou instruments sont mus par la vapeur.

Upsala et Gamla-Upsala. Upsala est le siège d'une université fondée en 1476 et fréquentée par 1,500 à 1,400 étudiants. Le séjour de Linné et le Codex Argenteus d'Ulphilas l'ont rendue célèbre. Cette ville possède aussi un athénée (*kathedralskola*) et une école primaire (*folkskola*).

L'athénée est un vaste bâtiment, un vrai palais, présentant beaucoup d'analogie avec le gymnase Guillaume (*Wilhelmsgymnasium*) de Berlin. Nous y avons admiré la belle salle de gymnastique. Les appareils et instruments, bien qu'en petit nombre, sont confectionnés d'après la méthode Spiess; mais comme partout ailleurs, en Suède, les exercices libres et militaires priment les autres. L'aspect de l'école primaire est beaucoup plus simple; toutefois, elle possède un gymnase convenablement meublé et un professeur de gymnastique diplômé de l'académie de Stockholm. Les élèves ont trois heures de leçons par semaine, dont deux d'exercices libres, par fraction de dix, quinze et quelquefois vingt minutes, alternant avec les autres branches du programme, et une d'exercices militaires et aux appareils.

A Gamla-Upsala, un village des environs, était établie une école fixe, dirigée par un instituteur diplômé, qui donne en même temps des leçons de gymnastique. Pendant notre visite, les élèves ont exécuté des marches en plein air, des mouvements militaires avec le fusil de bois et quelques exercices avec le bâton-mètre. Un chant patriotique et des jeux ont terminé la leçon.

Lund. Lund, la belle petite ville universitaire (700 étudiants), dans la province de Skone, la patrie de Tegnér, le poète de la *Frithjofssaga*, et le dernier séjour du grand gymnasiarque P. H. Ling, possède une école normale pour la formation d'instituteurs primaires.

Tous les aspirants instituteurs sont tenus de suivre le cours théorique et pratique de gymnastique pédagogique et militaire, branche obligatoire du programme, comme il est du reste déjà dit plus haut.

C'est M. Norlander, officier de l'armée et professeur diplômé de l'institution centrale de Stockholm, qui donne le cours pratique.

Nous l'avons vu à l'œuvre; c'est un homme intelligent, plein d'aménité et joignant à l'énergie du soldat, la douceur, la bonté et le tact du vrai pédagogue. Ses élèves, loin d'être rudoyés, ce qui d'ailleurs ne se fait dans aucune école suédoise, leur système disciplinaire reposant entièrement sur la persuasion,

affrontent les différents exercices avec beaucoup de courage et une ferme volonté de réussir, tant ils sont pénétrés de l'importance de l'instruction qu'on leur donne. S'il arrive cependant qu'un élève s'écarte de la discipline (ce qui est rare), on lui inflige une légère correction, mais cette correction tout amicale, toute paternelle, se borne, de la part du maître, à une simple admonestation, sans que la réprimande ait l'air d'une punition.

Les exercices auxquels nous avons assisté commençaient par un petit chant d'ensemble. Un signal était donné, et tous les élèves du cours inférieur, au nombre de 41, étaient rangés sur une ligne, immobiles, silencieux et dans l'attente du premier commandement. D'abord des marches régulières, puis combinées et compliquées par groupe; ensuite des mouvements de la tête, des épaules, des bras, des jambes, du corps, avec ou sans bâton, et finalement quelques exercices aux appareils.

Le soir, leçon aux élèves du cours supérieur, qui exécutèrent dans une vaste cour toute une série de manœuvres d'infanterie, avec le fusil de l'armée. On aurait dit des soldats en campagne, prêts à marcher à l'ennemi, tant ils paraissaient certains de posséder l'art de combattre.

Pour terminer, quelques exercices d'escrime, à l'épée et au sabre. Les leçons d'application sont données journellement sous la direction de M. Norlander, par quatre normalistes du dernier cours de l'école normale, aux élèves de l'école primaire.

La méthode suivie à l'école normale de Lund est celle indiquée dans le règlement général pour tout le pays. M. Nyblæus, directeur de l'institution centrale de Stockholm, recommande la méthode Ling-Spiess avec des applications personnelles. D'autre part, on fait également usage d'un livre récemment publié par M. Ling fils, et portant pour titre : *Tabeller för gymnastiska central-institutets pedagogiska lärokurs*. Ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'il n'existe pas de méthode spéciale pour les écoles des différents degrés (primaires et moyennes); les exercices varient seulement d'après l'âge, la taille et le sexe des élèves.

On consacre à l'école normale de Lund, au cours de gymnastique, 3 heures par semaine pendant la 1^{re} année (gymnastique libre et aux appareils); 3 heures par semaine pendant la 2^e année (mêmes exercices avec 1 heure de maniement d'armes), 3 heures par semaine pendant la 3^e année, savoir : 1 heure d'exercices libres et aux appareils, 1 heure de maniement d'armes (fusil, sabre, fleuret, bâton), et 1 heure d'application avec les élèves de l'école primaire.

Le cours de physiologie, d'anatomie, et de tout ce qui concerne l'anthropologie, mise en rapport avec la gymnastique, est donné par le professeur d'histoire naturelle, et comprend deux heures par semaine.

M. Norlander, qui donne aussi des cours de gymnastique aux élèves de l'athénée, jouit d'un traitement de 4,000 riksdalers par an, et donne 24 heures de leçon par semaine.

En général, les professeurs spéciaux de gymnastique sont des officiers diplômés de l'institution centrale de Stockholm. Ils sont envoyés par le Département de la Guerre dans un établissement d'instruction du pays, pour y donner le cours de gymnastique pendant un semestre, puis ils rentrent au régiment.

Leur traitement de professeur de gymnastique est indépendant de leur solde d'officier.

TITRE IV.

PRUSSE.

CHAPITRE PREMIER.

BERLIN ET LA PROVINCE DE BRANDEBOURG.

I. Instituts spéciaux pour la formation des professeurs de gymnastique.

Dans la province de Brandebourg, il existe deux instituts spéciaux pour la formation des professeurs de gymnastique; tous les deux se trouvent à Berlin.

Le premier est un établissement de l'État : l'institut central de gymnastique, *die Centralturnanstalt*.

Le second est un établissement de la ville : l'école normale municipale de gymnastique, *die städtische Turnanstalt*.

A. Institut central de gymnastique.

Cet établissement a été décrété en 1847; la pose de la première pierre eut lieu le 21 avril 1850; les cours s'ouvrirent le 1^{er} octobre 1851.

Il a été fondé sur le modèle de l'institut central de Stockholm. Voici dans quelles circonstances.

À la suite d'un Ordre du Cabinet du roi Frédéric Guillaume IV, du 6 juin 1842, qui prescrivait l'introduction générale de la gymnastique, tant dans les écoles civiles que militaires du royaume, deux officiers furent envoyés à Stockholm à l'effet d'y étudier théoriquement et pratiquement le système de gymnastique rationnelle de Ling.

Leur mission en Suède dura dix mois; à leur retour, ils séjournèrent encore trois mois à Copenhague, et rentrèrent à Berlin en juin 1846. Les deux délégués présentèrent au Ministre de la Guerre un rapport sur leur voyage, et conformément à leurs conclusions, la création d'un institut central pour la formation de professeurs de gymnastique pour l'armée fut arrêtée. En 1848, le Ministre de l'instruction publique, M. Eichhorn, obtint qu'il serait annexé à l'établissement en formation, une section civile, où des professeurs seraient préparés à enseigner la gymnastique dans les différents établissements d'instruction.

C'est ainsi que fut instituée l'école centrale de gymnastique qui compte aujourd'hui déjà plus de vingt années d'existence.

C'est un vaste local situé à une assez grande distance du centre de la ville, dans *Scharnhorststrasse*, composé de trois corps de bâtiment principaux, la salle d'armes (160 pieds de long sur 30 de large), le grand gymnase (70 pieds sur 45) et le petit gymnase (52 pieds sur 40), servant surtout à la section civile. Un terrain d'un hectare s'étend derrière l'édifice. Du côté sud, l'institut touche à l'hôtel des Invalides; du côté nord, à des jardins particuliers; vers l'ouest,

au delà de l'enclos, s'étend le champ des manœuvres. On voit que l'air y arrive de tous les côtés.

Outre les trois grandes salles, nous signalerons encore deux salles de récréation, dont l'une pour la section civile, une grande salle de réunion pour les assemblées publiques, une salle servant de bibliothèque, et de nombreuses dépendances, parmi lesquelles l'habitation du directeur.

Cette bibliothèque, soit dit en passant, renferme de nombreux ouvrages sur la gymnastique et les armes, sur l'anatomie et la physiologie, ainsi que des publications militaires et pédagogiques. Il s'y trouve en outre trois squelettes humains, des fragments de squelettes, des tableaux anatomiques de grandeur naturelle, etc.

Le terrain qui s'ouvre derrière les locaux sert également pour les exercices. Un espace de 70 pieds de long sur 45 de large, en fer à cheval, bordé d'une double rangée de tilleuls, est spécialement disposé à cette fin.

Entre la double rangée de tilleuls, d'une largeur de 18 pieds, s'étend une piste, un véritable champ de course, avec obstacles, fossés, traverses en terre et palissades; au delà de la seconde rangée d'arbres, une grande seconde piste court parallèlement et concentriquement à la première : cette fois sans obstacles, et servant aux courses plates. Cette deuxième piste mesure juste 220 pas, à peu près la longueur d'un stade olympien.

L'institut central, nous l'avons déjà dit, comprend deux sections, placées sous la surveillance d'un directeur unique : l'une militaire, qui forme des maîtres de gymnastique pour l'armée — nous n'avons point à nous en occuper ici — ; l'autre civile, qui dresse les jeunes gens destinés à l'enseignement public; nous allons en exposer l'organisation, en faisant observer toutefois que les cours avaient pris fin depuis Pâques, pour ne recommencer qu'au mois d'octobre, et que, si nous en parlons, c'est moins de science personnelle que sur la foi des renseignements qui nous ont été transmis sur les lieux.

DIRECTION ET PERSONNEL.

En 1854, la direction générale de l'enseignement gymnastique, dans les deux sections, était confiée au major Rothstein, l'un des deux officiers envoyés en mission par le Gouvernement. Il fut remplacé, en 1865, sur sa demande, par le major von Stocken, auquel succéda le directeur actuel, le capitaine von Waldow (au traitement de 4,500 thaler par an).

Dans la section civile, l'autorité administrative est exercée par le conseiller intime M. Stiehl (*Geheimer Ober-Regierungsrath*).

Deux professeurs y sont spécialement attachés : ce sont le Dr Euler, et un de ses anciens élèves, M. Eckler; leur traitement est de 5,750 francs (4,000 thaler). Ils ont succédé, en 1860, à MM. Kluge et Kawerau, deux hommes éminents, comme leurs successeurs du reste, et qui furent démissionnés à cette époque, à cause de leur opposition au système du major Rothstein. Depuis qu'il a quitté la *Centraltturnanstalt*, M. Kluge a fondé un gymnase privé, qui porte son nom, et dont nous toucherons un mot plus loin.

Le Dr Euler était absent de Berlin, en tournée de vacances, au moment de notre visite; l'occasion ne nous a donc pas été offerte de le voir à l'œuvre; mais ses nombreux écrits et la considération dont il est généralement entouré en Allemagne témoignent de ses connaissances approfondies. Il s'est occupé tout spécialement avec M. H. O. Kluge de la construction des appareils de gymnastique; ils en ont dressé ensemble un catalogue scientifique, où les dimensions sont indiquées avec le prix, pour chacun d'eux, et qui porte le titre suivant :

Turngerathe und Turneinrichtungen für Schul- und Militär-Turnanstalten und Turnvereine. Berlin, 1872; Schröder.

Les deux professeurs sont assistés d'un certain nombre d'aides (*Hilfslehrer*), dont le nombre est naturellement en raison de celui des élèves.

Il y en a cinq ordinairement. Ils jouissent d'une rémunération de 40 thaler (150 francs) par mois.

DURÉE DU COURS.

Le cours commence régulièrement au mois d'octobre; il dure six mois, du 1^{er} octobre au 31 mars, interrompu par quinze jours de vacances à la Noël.

Antérieurement à l'année 1858, ce cours durait neuf mois, mais il a été réduit d'un trimestre pour plusieurs raisons pratiques, entre autres pour permettre aux élèves de rentrer, aux vacances de Pâques, dans les fonctions qu'ils avaient quittées, sans passer toute une année loin de leurs classes respectives.

L'expérience a démontré que ce temps était suffisant pour former, sinon un professeur en possession complète de toutes les branches qui constituent la science gymnastique (un cours de deux ans ne permettrait pas même d'atteindre ce résultat), au moins un jeune homme capable de se perfectionner ensuite lui-même, d'autant plus que ces élèves ont été choisis, comme on le verra plus loin, parmi les jeunes gens les plus intelligents et les mieux élevés de leur condition, et qu'ils ont fait généralement un stage préalable dans l'enseignement.

La durée du cours importe moins d'ailleurs que le nombre de leçons. Or, le cours comprend au *minimum* 510 heures de leçons, environ quatre heures par jour, sans compter les heures d'études et d'exercices.

Les leçons ont lieu le matin de huit heures à midi et demi, avec une pause de 5 minutes après la première leçon, et d'un quart d'heure après chaque leçon suivante.

ADMISSION ET NOMBRE DES ÉLÈVES.

Presque tous les élèves sont des instituteurs ou des professeurs diplômés comme tels et désignés pour enseigner la gymnastique dans les *Gymnasien* (collèges), les *Real- und Bürgerschulen* (écoles moyennes) et les *Lehrer-Seminarien* (écoles normales).

La fréquentation des cours est gratuite; quelques élèves reçoivent de l'État, sur la caisse centrale (*Centralfonds*), une bourse d'étude. Plusieurs obtiennent aussi, sur la caisse de l'établissement ou de la commune qui les envoie à Berlin, un subside d'une centaine de thaler, lequel les aide à couvrir une partie de leurs frais de voyage et de séjour. Nous disons une partie, car les frais de séjour sont

calculés pour chaque élève à raison de 30 thaler par mois. Les autorités veillent en outre à les faire remplacer dans les fonctions qu'ils quittent momentanément pour aller se perfectionner dans l'étude spéciale de la gymnastique. Ces avantages expliquent qu'on se montre assez sévère dans l'admission des récipiendaires. Les demandes doivent être adressées par l'intermédiaire des collèges scolaires de chaque province ou des autorités cantonales, au ministère de l'instruction publique. Il doit être joint à la demande un certificat de moralité et de capacité, ainsi qu'une attestation du médecin, portant que le récipiendaire est doué d'une constitution robuste et que son état de santé lui permettra de suivre avec succès les cours et d'être employé plus tard comme professeur de gymnastique. On tient à ce qu'il soit encore jeune et non marié; et l'on veut être renseigné exactement sur ses ressources, sur sa position de fortune, sur les indemnités qui lui sont accordées par ceux qui s'intéressent à son éducation spéciale.

Depuis la guerre, le cours est relativement peu nombreux, il ne s'est guère élevé au delà de 18 élèves; avant cette époque, la population atteignait un chiffre double et triple.

En 1864 on comptait 44 élèves.

— 1863	—	54	—
— 1867	—	57	—
— 1869	—	68	—

SYSTÈME ET MÉTHODE.

On pourrait croire que le système suivi à l'institut central de Berlin est le système suédois, l'établissement ayant été fondé sur le modèle de l'institut de Stockholm. C'est en effet le système de Ling que le major Rothstein chercha à introduire, et se flatta pendant longtemps d'avoir introduit dans son école, avec quelques modifications insensibles, qui ont fait donner à sa méthode le nom de Ling-Rothsteinsche : une gymnastique rationnelle, fondée sur une connaissance scientifique du corps humain, mais se composant, pour la plus grande partie, d'exercices libres, avec très-peu d'appareils.

Seulement Rothstein n'était pas entièrement le maître; il avait à côté de lui, dans la section civile, deux professeurs, Kluge et Kawerau, outre le lieutenant v. Wittig, tous trois élèves d'Eiselen et de Spiess, que leurs goûts et leurs convictions entraînaient de préférence vers la gymnastique allemande. Ils s'abandonnèrent entièrement à leurs idées, tenant peu de compte de celles de Rothstein, et contrairement aux principes de Ling, donnèrent une large extension aux exercices d'appareils et aux exercices d'ordre (*Ordnungsuebungen*) qui ont valu à Spiess une popularité universelle.

Le nombre de leurs appareils était peu considérable à l'origine, une douzaine à peine, parmi lesquels un sautoir, une échelle de bois, une échelle de corde, un mât vertical, un mât horizontal, un cheval de bois et un tremplin. Peu de temps après, cette collection s'enrichit de quelques acquisitions nouvelles, sur les instances de Kluge, entre autres d'une barre fixe, de barres parallèles et du fameux cheval de bois, que les Turner de Berlin offrirent en 1815 au père Jahn, et qui provenait de l'institut d'Eiselen.

C'est avec ce choix bien restreint d'appareils, que Kluge et Kawerau imprimèrent à la marche des études cette direction tout allemande qui s'est accentuée de plus en plus de nos jours, mais qui souleva à cette époque les plus énergiques résistances, et même les plaintes les plus vives de leur supérieur.

Nous possédons le programme complet des exercices enseignés par ces deux professeurs de 1851 à 1860; il a paru dans les *Neue Jahrbücher für die Turnkunst* du Dr Kloss, à Dresde, et il forme un document des plus intéressants et des plus précieux pour l'histoire de cette institution. On peut juger par là de l'erreur de ceux qui prétendent, aujourd'hui encore, comme nous l'avons lu dans un document officiel (*Die Königliche Centralturnanstalt zu Berlin*, 1869, par le major Stocken), que l'on suit à l'institut central le système de Ling, introduit par Rothstein; la vérité est que Rothstein n'a point été secondé dans son entreprise, qu'il a trouvé dans ses subordonnés, non pas des auxiliaires, mais des adversaires de ses idées, et qu'il a eu à soutenir contre son propre personnel une lutte où il a finalement succombé, et où les partisans de Jahn, Eiselen et Spiess ont remporté la victoire.

Nous avons déjà dit que cette victoire avait été chèrement payée de ceux qui l'avaient obtenue, ou, pour parler plus exactement, de ceux qui l'avaient préparée pour l'avenir. A la suite de ces tiraillements et de cette opposition *systématique*, Kluge et Kawerau reçurent leur congé; et en même temps qu'il se débarrassait de ce voisinage importun, Rothstein excluait de son gymnase deux des principaux appareils de la gymnastique allemande, la barre fixe et les barres parallèles. Ce fut le dernier effort, le dernier acte d'autorité tenté pour installer en Allemagne la méthode de Ling, et pour supplanter dans leur pays les fondateurs de la gymnastique nationale.

Des voix nombreuses s'élevèrent contre une mesure qu'on qualifiait alors d'attentat à la science allemande; un des physiologues les plus éminents de notre époque, M. Dubois-Reymond, professeur à l'université de Berlin, publia, à cette occasion, ses études remarquables sur les barres, que les Allemands, fidèles à leur habitude, élevèrent tout à coup à la hauteur d'une question sociale: *die Barrenfrage*. M. Kluge fut remplacé par le Dr Euler, dont le patriotisme ne le cédait en rien à celui de son prédécesseur, et qui s'adjoignit un de ses propres élèves, M. Eckler. Après le départ de M. Rothstein, Euler donna encore un plus libre cours à ses tendances, qui ont définitivement prévalu, à tel point que ce professeur est devenu, avec Kluge, la spécialité la plus saillante de l'Allemagne pour tout ce qui concerne la construction, la disposition et l'emploi des appareils. L'enseignement donné par les deux maîtres autrefois désavoués, a servi de base à l'enseignement officiel que l'on y professe aujourd'hui, et le Dr Kloss, à la suite d'une visite qu'il vient de faire à Berlin, a pu écrire dans le dernier numéro de son journal (juin 1872) que le pédantisme de l'école de Rothstein en a définitivement et entièrement disparu (1).

(1) Dès 1851 l'école suédoise avait trouvé en Allemagne un grand nombre de partisans; mais, lorsqu'on s'est aperçu que les appareils de création empirique et que Jahn avait transportés de l'école sur les places publiques, allaient être condamnés par la science, la question

PROGRAMME DES COURS.

Les cours de l'institut central sont théoriques et pratiques.

a. *Partie théorique.*

Elle comprend un cours d'anatomie et de physiologie, ainsi qu'un exposé de la science et de l'histoire de la gymnastique.

Le cours d'anatomie, confié au médecin d'état-major, docteur Roth, et auquel il est consacré quatre heures par semaine, s'étend principalement aux matières suivantes :

- 1° Le squelette humain ;
- 2° Le système musculaire ;
- 3° Les organes respiratoires, les appareils de nutrition, de digestion, la circulation du sang et le système nerveux.
- 4° Les principes généraux de l'hygiène, en tant qu'ils doivent être pris en considération dans les exercices gymnastiques ;
- 5° Premiers secours à donner, en cas d'accidents, aux blessés, aux noyés, etc.

Le cours est rendu aussi intuitif que possible, à l'aide de tableaux, d'atlas, de squelettes et de pièces anatomiques ; vers la fin du semestre, les élèves assistent aux démonstrations et aux dissections qui se font à l'amphithéâtre.

L'exposé de la théorie de la gymnastique ne commence généralement que vers le troisième mois du cours. Il comprend :

- 1° Un aperçu de l'histoire de la gymnastique ;
- 2° Une définition de la notion et du but de la gymnastique ;
- 3° Une analyse de la série des exercices corporels ;
- 4° La méthode générale de la gymnastique ;
- 5° L'étude technique des exercices gymnastiques ; la construction des appareils ; la disposition et l'appropriation des places d'exercices.

b. *Partie pratique.*

Elle comprend :

- 1° Les exercices libres (*Freiuebungen*) ;
- 2° — aux appareils (*Gerüstuebungen*) ;
- 3° — avec instruments (*Geräthuebungen*) ;
- 4° — d'armes (*Fechtuebungen*).

prit un caractère national : tous les Allemands qui s'étaient inclinés devant la science de la gymnastique suédoise étaient traités « d'Allemands-Suédois, » et voilà comment on s'explique qu'en 1872 M. Kloss ait pu qualifier cette école de *pédantesque*, alors qu'en 1861 il avait dit : « Il est probable que l'école suédoise a été pour sa sœur allemande un miroir, où cette dernière a pu voir quelques-uns de ses défauts et de ses imperfections. » (Voir *Hatechismus der Turnkunst*. Leipzig, 1861, p. 39.)

(Note du capitaine Docq.)

I. LES EXERCICES LIBRES.

Ces exercices se continuent pendant toute la durée du cours. Outre le mouvement des membres, les courses, etc., ils comprennent les exercices de marche (*Ordnungsubungen*) et les luttes (*Ringuebungen*).

II. LES EXERCICES AUX APPAREILS.

On connaît déjà les appareils existant lors de la fondation de l'institut. Nous allons donner ici la liste complète des appareils actuellement en usage :

Un mât d'une grande longueur, susceptible d'être placé dans toutes les positions, horizontale, oblique ou verticale.

Différents mâts mobiles.

Des perches verticales.

Une échelle double, une échelle simple, et la planche d'assaut.

Une échelle de corde.

Un tremplin et différents sautoirs mobiles.

Trois chevaux de bois.

Un tabouret.

Des anneaux.

Plusieurs barres fixes.

Des barres parallèles.

La nomenclature des exercices se trouve indiquée dans le Guide officiel : « *Leitfaden für den Turnunterricht in den Preussischen Volksschulen*; » voici les principes qui dominent dans ces exercices :

1. Aller du simple au composé, du facile au difficile.
2. Observer la correction dans les moindres mouvements.
3. Exécuter les exercices dans l'ordre prescrit et modifier fréquemment le genre des exercices.
4. Mettre en mouvement, d'une manière harmonique et uniforme, tous les membres et tous les organes dans chaque leçon.
5. Surveiller soigneusement chaque exercice.
6. Être toujours prêt à prévenir les accidents, et à venir au secours des élèves, aussi longtemps que ceux-ci ne sont pas sûrs d'eux-mêmes.
7. Obtenir des élèves la plus grande habileté possible dans l'exécution des exercices les plus difficiles.

III. LES EXERCICES AVEC LES INSTRUMENTS.

D'abord le fusil considéré moins comme une arme que comme un instrument. Ensuite la canne et le bâton; la corde, les massues; les haltères, enfin la perche à sauter (*Sprungstäbe*), les exercices de jet et les jeux gymnastiques.

IV. LES EXERCICES D'ARMES.

Le fleuret et la rapière (mais seulement 4 heures par semaine dans les 2 premiers mois, et 6 dans les 4 mois suivants).

Outre les leçons qu'ils reçoivent, les élèves sont formés à la pratique de l'enseignement, tous les jours, dans l'après-midi, tantôt au collège Joachim (*Joachimsthal'sches Gymnasium*) tantôt au gymnase de l'école municipale de Friedrichstadt. Il va de soi que cette partie de leur éducation ne commence que lorsqu'ils ont déjà acquis eux-mêmes quelque expérience et quelques connaissances spéciales.

EXAMENS DE SORTIE.

A la fin du cours, les élèves sont soumis à un examen exclusivement pratique, devant une commission présidée par le directeur général de l'enseignement, et composée de deux médecins et du directeur de l'établissement. Le diplôme qui est décerné à ceux qui subissent cet examen d'une manière convenable porte les mentions suivantes : *Très-bien*, *Bien* ou *Satisfaisant*, d'après le mérite du récipiendaire.

Munis de ce diplôme, les titulaires deviennent aptes à être attachés, en qualité de professeur de gymnastique, aux établissements d'instruction moyenne, tels que *Gymnasien* (collèges ou athénées), *Realschulen*, *Bürgerschulen* (écoles moyennes et écoles professionnelles), et *Schullehrer-Seminarien* (écoles normales).

Toutefois, ce droit n'appartient pas exclusivement aux élèves diplômés de l'institut central. Par un règlement du 22 juillet 1864, de M. le Ministre von Mühlner, il a été créé une commission spéciale d'examen et un diplôme équivalent pour les récipiendaires qui n'auraient pas fréquenté l'institut central, mais qui se seraient formés ailleurs, soit par eux-mêmes sous la direction d'un professeur particulier, soit dans les *Turnvereinen*, en un mot : *Privatim*.

Cette commission spéciale siège à Berlin, en attendant qu'il en soit fondé d'analogues dans les provinces; elle se compose :

1. Du directeur de l'institut central.
2. D'un professeur de la section civile.
3. Du professeur d'anatomie.
4. D'un professeur de gymnastique étranger, à nommer par le ministre.

L'examen a lieu chaque année, depuis 1867, vers la fin de mars.

Les récipiendaires ont à se faire inscrire avant le 1^{er} janvier, et à joindre à leur demande :

- 1^o Leur acte de naissance ;
- 2^o Leur notice biographique ;
- 3^o Un certificat qui constate leurs aptitudes pour l'enseignement ; un certificat sur la manière dont ils ont rempli jusque-là leurs fonctions, soit d'instituteur, soit de maître de gymnastique.

L'examen comprend trois épreuves : écrite, pratique et orale.

Pour l'épreuve écrite, on demande un travail en loge, relatif à la gymnastique pédagogique.

Pour l'épreuve pratique : 1^o des exercices de gymnastique scolaire, à exécuter par le récipiendaire ; 2^o une leçon qui permette de juger des aptitudes du professeur.

Pour l'épreuve orale : l'histoire générale de la gymnastique ; le but et la portée

de la gymnastique ; caractérisation des trois systèmes : Jahn-Eiselen, Spiess, Ling-Rothstein ; la littérature professionnelle, la construction technique des appareils et l'aménagement des locaux. L'épreuve sur l'anatomie et la physiologie est facultative. Les prédicats du diplôme sont les mêmes qu'à l'institut central. L'examen est gratuit.

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 4 avril 1866, rend ce diplôme spécial obligatoire. à défaut du diplôme obtenu à l'institut central, pour tous les professeurs de gymnastique en fonctions auprès des *collèges*, des écoles réales, des écoles moyennes et des écoles normales, ainsi que pour tous les candidats à une de ces places. Toutefois, les professeurs en fonctions, pour lesquels les autorités provinciales sont intervenues auprès du Ministre avant le 1^{er} janvier 1868, ont pu recevoir une dispense, à raison de leurs anciens services.

Nous ne terminerons pas ce paragraphe sans attirer l'attention sur un point important, qui caractérise d'une manière marquante l'institut central de Berlin, à savoir : la réunion, sous une direction unique, dans le même établissement, de l'élément civil et de l'élément militaire.

Bien que la section civile reçoive les leçons de deux maîtres particuliers, il n'en est pas moins certain qu'elle se ressent du voisinage des sous-officiers, et que la main qui donne l'impulsion générale, habituée au commandement militaire, conduit toute cette école comme une école de guerre, et la maintient sous une discipline exceptionnellement rigoureuse. Il pourrait résulter de là un danger contre lequel l'Allemagne a déjà été prévenue à différentes reprises, car il serait inconsidéré de traiter les étudiants et les instituteurs comme les soldats, de les plier aux mêmes règles, et de les soumettre indistinctement, les uns et les autres, au régime de l'obéissance passive. M. Kluge s'exprimait dans le même sens, l'année dernière, dans les *Nouvelles annales de la gymnastique*, du Dr Kloss, 1871, 1^{re} livraison, p. 5 ; ses conclusions seront les nôtres. « C'est à ses professeurs, dit-il, que la section civile est redevable de sa prospérité (1) ; d'une grande sévérité dans leurs leçons, d'une aménité parfaite dans leurs relations privées, ils ne forment qu'un corps avec leurs élèves. Un seul vœu reste à formuler, c'est que le gymnase civil soit séparé du gymnase militaire. Les deux établissements se trouvent confondus sous la direction d'un seul chef militaire, qui n'est point, par conséquent, pénétré du même esprit, et dont les tendances, malgré toute sa bonne volonté, seront dirigées du côté de l'armée. Or, cela ne vaut rien, parce que nos écoles ne doivent pas devenir des casernes ; le but de notre grande école de gymnastique est de former l'homme, et non pas seulement le soldat, qui n'en est qu'une partie. »

(1) Nous avons accordé une bien large part à cet établissement qui est loin cependant d'être aussi prospère qu'on veut bien le dire : l'institut central de Berlin n'a pas formé 500 professeurs de gymnastique dans une période de 10 années, et les instituteurs ou les professeurs d'autres branches, qui sont allés s'y instruire à l'enseignement de la gymnastique, sont si peu nombreux que la province de Brandebourg n'en compte actuellement que cinq sur une population de près de 3,000,000 d'habitants.

(Note du capitaine Docx.)

B. École normale municipale de gymnastique.

Cette école a été fondée par la ville de Berlin, à l'effet d'y former des maîtres de gymnastique pour ses différents établissements d'instruction primaire.

Elle est placée sous la direction de l'inspecteur municipal de la gymnastique (*Städtischer Oberturnwart*), M. E. Angerstein, docteur en médecine, un des hommes les plus considérables de l'Allemagne, dans sa spécialité. Il est l'auteur d'un Guide pour l'enseignement général de la gymnastique (*Leitfaden für den gesammten Turnunterricht*) dont nous avons cru utile de donner la traduction sommaire aux annexes; aussi d'un Manuel théorique à l'usage des Turner (*Theoretisches Handbuch für Turner*, Halle, 1870), sorte d'aperçu général de la science de la gymnastique, en quatre parties, dont la première est consacrée à l'anatomie humaine, la deuxième à l'histoire de la gymnastique, la troisième aux exercices, et la quatrième à la méthode, le véritable *Vademecum des Turner* allemands.

Le cours dont il est chargé dure six mois; il se donne le soir, deux fois par semaine, à raison de deux heures chaque fois. Il est presque exclusivement pratique. M. le docteur Angerstein donne des explications anatomiques, physiologiques et myologiques. L'histoire, le système et la méthode de la gymnastique y sont enseignés d'après son livre, d'une manière fort succincte. Parmi les professeurs qui l'assistent, quelques-uns sont sortis de l'institut central.

Le traitement de l'inspecteur est le même que celui du directeur de l'institut central (4,500 thalers environ).

On comprend que les examens ne portent que sur la partie pratique; les diplômes portent les mêmes mentions que ceux de l'État.

II. Séminaires d'instituteurs.

Les séminaires d'instituteurs, dans la province de Brandebourg, sont au nombre de sept. Un de ces séminaires est établi à Berlin; c'est une institution de l'État, mais elle a été spécialement créée pour desservir les écoles de la capitale.

Le cours de gymnastique est organisé, dans chacun de ces séminaires, comme dans tous ceux du royaume, depuis 1854. Personne n'est dispensé d'y assister que pour raison de santé, et encore ces dispenses sont elles très-rares, vu l'examen médical auquel les élèves sont soumis à leur entrée.

Les séminaristes de la division supérieure enseignent la gymnastique à l'école d'application, annexée à chaque séminaire.

En général, chaque classe s'exerce séparément pendant deux heures par semaine; dans deux établissements pendant trois.

Le diplôme porte une mention spéciale relativement aux aptitudes du titulaire à enseigner la gymnastique.

Voici, pour chaque école normale, le nombre d'élèves, et le nombre total d'heures que chaque élève consacre à la gymnastique pendant toute la durée de ses trois années d'études. (Statistique de 1871.)

Séminaires.	Nombre d'élèves.	Nombre de leçons par élève.
Berlin.	57	140
Kopenick.	100	60
Oranienburg.	90	140
Kyritz	70	240
Neuzel	93	240
Alt-Döbeln	60	240
Drossen	96	240

Nous avons déjà fait remarquer et nous répétons ici que chaque leçon se divise en deux parties. La première partie dure une demi-heure ou vingt minutes. Elle est consacrée : 1^o aux exercices libres (*Freiuebungen*), et 2^o aux exercices d'ordre (*Ordnungsuebungen*).

Dans la seconde partie de la leçon on procède aux exercices d'appareils. Les gymnases mis à la disposition des séminaristes du Brandebourg sont de grandeur différente ; à Berlin, les élèves ont la bonne fortune de pouvoir se rendre à la Turnhalle de l'Institut central, à une assez grande distance du séminaire ; il est vrai.

Ailleurs, comme à Drossen, à Oranienburg et à Neuzel, le local, quoique moins vaste, est très-suffisant. A Alt-Döbeln, la salle n'a pas 184 pieds carrés (784 O.-F. *Bodenfläche*) ; à Kyritz, on se sert du manège du 13^e régiment des uhlans.

L'enseignement y est donné conformément au *Leitfaden officiel*, dont il a déjà été parlé précédemment, et dont l'influence sur l'organisation et la propagation de l'enseignement de la gymnastique a été inappréciable en Prusse. Qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une courte parenthèse à l'effet d'insister sur cet objet essentiel.

Le guide pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires de Prusse (*Leitfaden für den Turnunterricht in den preussischen Volksschulen*) a été composé d'après plusieurs projets émanés de professeurs distingués. Ces projets ont été examinés par d'autres hommes compétents, et soumis en dernière analyse à une commission nommée par le ministre de l'instruction publique, formée des professeurs de gymnastique suivants : Dr Methner, Kawerau, Dr Euler et Kupfer, sous la présidence du conseiller intime M. Stiehl. C'est cette commission qui arrêta la rédaction définitive du livre dont on trouvera le plan aux annexes.

Immédiatement après, le ministre adressa aux administrations provinciales la circulaire suivante :

« Par ordre du 28 du mois dernier, S. M. le Roi a prescrit que l'enseignement de la gymnastique se donnerait dorénavant, dans toutes les écoles primaires des jeunes gens, d'après le Guide officiel pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires de Prusse.

» Le choix des exercices compris dans ce Guide est tel, ils sont décrits et

expliqués si clairement, qu'ils peuvent être enseignés sans difficulté même par les instituteurs qui n'ont point assisté à un cours de gymnastique (1).

» C'est d'après le même Guide que doit se donner désormais l'enseignement dans les séminaires, et aussi dans les cours spéciaux auxquels seront convoqués les instituteurs déjà en fonctions. De cette manière, il se passera très-peu de temps avant que la majeure partie du personnel enseignant soit en état de mettre entièrement à exécution les instructions renfermées dans le Guide.

» J'ai chargé mon administration de vous faire parvenir le nombre d'exemplaires nécessaires à votre circonscription, aux frais des écoles qui les recevront, et de faire en sorte que le Guide puisse déjà être employé dans le semestre d'été qui s'ouvre.

« Berlin, le 21 mars 1862.

» VON MÜHLER. »

Une lettre jointe à la circulaire ajoutait que, dans les séminaires, les professeurs diplômés de l'institut central étaient libres d'étendre le programme tracé par le Guide; mais que, dans tous les cas, le but à considérer était celui-ci : mettre les futurs instituteurs à même d'enseigner plus tard la gymnastique dans leurs écoles, d'après le Guide.

Ce but est-il atteint dans les séminaires du Brandebourg?

Les rapports officiels constatent qu'aux séminaires de Berlin et de Neuzel, le cours produit des résultats satisfaisants, de manière à former non-seulement des Turner, mais des Turnlehrer. Aux autres séminaires, notamment à ceux nouvellement créés du district de Potsdam, les résultats sont tout à fait insuffisants.

III. Cours de gymnastique pour les instituteurs en fonctions.

Il a été organisé pour les instituteurs en fonctions des cours temporaires de gymnastique, ainsi qu'on aura pu le voir dans une des circulaires qui précèdent.

Le cours a lieu annuellement dans plusieurs séminaires; il dure trois, et plus ordinairement quatre semaines, sous la direction du professeur de l'établissement, à raison de vingt-six heures par semaine en moyenne.

Les instituteurs désignés pour y assister sont choisis parmi les plus jeunes, les plus adroits, les mieux placés pour répandre dans le milieu où ils se trouvent le goût des exercices corporels. Leur nombre ne dépasse pas la vingtaine.

La réunion a lieu dans le courant de l'année scolaire ou pendant les vacances; au premier cas, les instituteurs sont momentanément remplacés dans leurs fonctions aux frais de l'école.

Le cours est théorique et pratique. Dans les leçons théoriques, il est traité de la structure du corps humain, du squelette, des muscles et des nerfs, de la circulation du sang, de la nutrition, de l'influence de la gymnastique au point

(1) MM. l'inspecteur Brouwers et le capitaine Doex ne sont pas de cet avis. Ce Guide, qui énumère les deux tiers de ses exercices sans en détailler les théories, ne peut être appliqué que par des maîtres de gymnastique. Il donne aussi les exercices aux barres parallèles et à la barre fixe qui ne conviendront jamais à une gymnastique scolaire. (Voir annexe n° 8.)

de vue de la physiologie ; et finalement de son but, ainsi que de son organisation dans les écoles. On termine par de courtes notices historiques.

Pour l'enseignement pratique, on suit la marche suivante :

Pendant la première semaine, les exercices libres, plus tard les exercices d'ordre et les exercices de tactique (*Taktische Elementaruebungen*).

Les exercices d'instruments et d'appareils, indiqués dans le Guide, sont assez complètement passés en revue et particulièrement la canne (*Stabuebungen*), les barres parallèles, la barre fixe et les échelles ; les sauts (*Springuebungen*), parmi lesquels figurent les exercices du cheval de bois et du tabouret, réussissent moins bien.

Pendant les deux dernières semaines du cours, deux instituteurs à tour de rôle, donnent eux-mêmes une leçon dont le plan a fait l'objet d'un entretien particulier avec le maître, et d'une préparation écrite à soumettre à celui-ci.

On s'occupe également des jeux (*Turnspiele*) décrits dans le Guide, et l'on entreprend une ou deux fois une excursion gymnastique (*Turnfahrt*).

À la fin du cours, les instituteurs qui y ont participé subissent une épreuve devant le directeur du séminaire assisté du professeur, à la suite duquel un diplôme, qui indique la manière dont l'examen a été subi, leur est délivré. Naturellement ce diplôme ne leur accorde pas les mêmes droits que le diplôme délivré par l'Institut central ou par la commission spéciale, instituée en exécution du règlement du 22 juillet 1864.

D'après ce qui précède, les diplômes de professeur de gymnastique sont de trois espèces :

1° Le diplôme délivré par l'Institut central, ou le diplôme équivalent : il confère le droit d'enseigner la gymnastique aux établissements d'instruction moyenne, collèges, *Real-* et *Bürgerschulen*, séminaires ;

2° Le diplôme délivré à la suite du cours mensuel dans les séminaires : il constitue pour l'instituteur qui le porte un titre de plus, qui lui permet d'obtenir plus facilement une place à une grande école primaire urbaine ;

3° Le diplôme d'instituteur, avec la mention qu'on a suivi avec fruit le cours ordinaire de gymnastique au séminaire : le porteur est censé capable d'enseigner la gymnastique à la campagne ou dans une petite école urbaine, aux élèves de ses classes.

IV. Établissements d'instruction moyenne (Colléges, *Real-* et *Bürgerschulen*).

Un tableau statistique, publié à la fin de ce chapitre, indiquera dans quelles proportions le cours de gymnastique est suivi par les élèves de ces écoles, tant à Berlin que dans la province. Nous nous bornerons à dire quelques mots du personnel, des locaux, des heures de leçon et de la méthode, non sans faire remarquer que l'organisation actuelle ne date à proprement parler que d'une dizaine d'années, de 1861, en ce qui concerne du moins le semestre d'hiver.

Personnel. — Les professeurs sont porteurs, sauf dispense, du diplôme de l'Institut central ou du diplôme équivalent dont il a été parlé.

Presque tous ont reçu une éducation scientifique et font partie, à un autre titre encore, du corps enseignant. Une circulaire ministérielle du 6 octobre 1869 a d'ailleurs exprimé le vœu que le professeur de gymnastique, comme le profes-

seur de chant, donnât d'autres cours que le cours spécial dont il est le titulaire, et c'est ce qui explique qu'on rencontre dans cette catégorie de fonctionnaires tant d'hommes éminents, ayant fait des études universitaires, docteurs en droit, en philosophie ou en médecine.

Berlin est peut-être la seule ville du royaume, qui fasse, dans une certaine mesure, exception à cet égard. On y compte sept professeurs qui ne donnent pas d'autres cours.

Exceptionnellement aussi, deux militaires, sous-officiers de chasseurs, le donnent dans la petite ville de Lübben.

Le traitement d'un professeur de gymnastique aux écoles supérieures varie sensiblement d'une localité à l'autre. A Berlin, au collège Guillaume (*Wilhelms-gymnasium*) dont il sera parlé plus loin, il est de 870 thalers, mais c'est un chiffre unique. Aux autres collèges de Berlin, il est ordinairement de 300 thalers; dans beaucoup d'autres établissements, le maître est payé à raison de 15 gros (2 francs) par leçon. En province, le professeur ne touche pas au delà de 100, de 75, et même souvent de 50 thalers par établissement (collèges et écoles moyennes).

Les professeurs des séminaires sont les mieux rétribués.

Locaux. — Sur ce point encore, il convient de distinguer entre la capitale et la province.

En province, l'installation laisse toujours énormément à désirer. On ne cite que deux établissements qui possèdent un véritable gymnase; les autres se contentent, ou d'une salle de l'école, ou d'une salle de danse, comme à Landsberg, ou d'une salle de l'hôtel de ville, comme à Sorau, ou d'une ancienne salle de théâtre, comme à Grenzlau, ou d'un hangar. A Francfort, les élèves du collège vont au gymnase du Verein. Dans la plupart des communes, on a disposé quelques engins en plein air.

A Berlin, il existait en 1871, 7 salles de gymnastique, appartenant à la ville, contiguës soit aux collèges soit aux écoles moyennes. Les autres établissements, au nombre de 14, louent des salles quelconques pour leurs élèves.

Depuis cette année, il a été inauguré dans cette capitale un nouveau gymnase communal, celui du lycée Guillaume (*Wilhelmsgymnasium*), dont les feuilles officielles ont dit, avec un peu d'exagération toutefois, qu'il était le plus grand, le plus beau, le plus admirablement aménagé de la Prusse tout entière.

Comme c'est un établissement modèle, nous en dirons quelques mots :

Le gymnase s'élève rue Belle-Vue, juste en face du lycée; il est entouré d'une grande place ombragée, chose rare à Berlin, où l'espace est partout étroitement mesuré.

La halle proprement dite mesure 95 pieds de longueur, 44 de largeur et 24 de hauteur; ces proportions, pleines d'harmonie, lui prêtent un certain caractère architectural, relevé encore par des décorations du meilleur goût. Le jour entre par de hautes fenêtres, pratiquées d'un seul côté, et le sol est recouvert d'un plancher. Le soir, le local est éclairé par quatre-vingts becs de gaz.

Tout ce qui concerne l'aménagement intérieur a fait l'objet de soins non moins savants et attentifs. MM. Euler et Kluge n'ont reculé devant rien pour que la construction des engins, leurs dimensions, leur installation, fussent en tous

points conformes aux règles de la science, et surtout aux principes de Spiess, dont l'influence se laisse de suite apercevoir. Il est même aisé de reconnaître dans le plan suivi, les mêmes dispositions que nous aurons plus tard l'occasion d'observer à Dresde et à Darmstadt. Les mesures sont prises pour laisser en tout temps un espace libre largement ouvert aux élèves : c'est là une exigence qui est d'ailleurs généralement respectée en Allemagne. Le local n'est pas encombré d'un fouillis de machines et de pièces au travers desquelles les Turner se frayent avec peine un passage. C'est tout au plus si, en entrant, on aperçoit les appareils, tant ils sont dissimulés avec art et rangés avec ordre, sur deux colonnes ordinairement, à droite et à gauche de la nef principale.

Au gymnase du lycée Guillaume, on a pratiqué dans les murs des niches assez profondes, d'où les engins sont extraits quand on désire en faire usage. Des poulies servent à enlever ceux qu'il est plus commode de suspendre.

Nous ne pouvons entrer dans la description de tous les appareils dont plusieurs avaient subi de notables et heureuses modifications; la collection en est trop nombreuse, et il y en a quatre de chaque espèce.

Il va de soi que les règles de l'hygiène n'ont pas été perdues de vue dans cette construction modèle, ni pour la ventilation, ni pour le chauffage. Les dépendances sont nombreuses. La halle communique avec la place qui l'entoure, (*Turnplatz*) par une large porte, sous laquelle les élèves peuvent aisément passer en gardant les rangs, à quatre de front.

Personne n'a su nous dire ce que ce gymnase avait coûté, mais cette somme à dû être considérable.

Les feuilles de Berlin annoncent qu'il va en être construit un petit modèle en bois, pour figurer à l'exposition de Vienne.

Heures de leçon. — Les règlements portent, pour les classes supérieures, trois heures de leçon par semaine, et pour les classes inférieures deux heures. Mais ces prescriptions sont loin d'être suivies ponctuellement; il est rare qu'un élève reçoive plus de deux leçons par semaine; en moyenne il n'en reçoit qu'une.

Il est regrettable qu'un si grand nombre de turnplätzen et de turnhallen soient placés à une distance trop considérable de l'école, souvent hors de la ville. Grande perte de temps pour ceux qui s'y rendent; nombreuses défections en cas de mauvais temps. Impossible surtout d'intercaler les exercices dans l'intervalle de deux autres leçons, de manière à reposer les esprits, à leur sortie et à leur rentrée en classe.

Méthode. — On suit dans la plupart des établissements d'instruction supérieure le Guide de Schultze et Angerstein (*Leitfaden für den gesammten Turnunterricht*); l'ancien Guide officiel pour les écoles primaires, complété par le professeur Rothstein n'est resté en honneur que dans un seul établissement, où le maître est un ancien officier de la landwehr.

On ne chante guère pendant les exercices; il existe cependant de nombreux recueils de mélodies charmantes, écrites et composées spécialement pour les gymnases. L'un des professeurs de gymnastique de Berlin a encore publié l'année dernière un recueil de ce genre, intitulé *Turn- und Wanderlieder für die deutsche Jugend. Zum Schulgebrauch. Unter Mitwirkung von Ludwig Erk, herausgegeben vom Berliner Turnlehrerverein.* (2^e édition, Berlin, 1871,

A. Euslin; format de poche, 64 pages, 2 1/2 gros). Malgré cela, on néglige le chant, si bien fait pour accompagner la plupart des exercices. Pour notre part, nous n'avons entendu chanter que dans quelques écoles de gymnastique, à l'école des filles de Darmstadt, de Francfort et de Wiesbaden.

V. Écoles primaires.

Nous avons reproduit précédemment la circulaire du 21 mars 1872, prescrivant à tous les instituteurs l'emploi du Guide officiel dans l'enseignement de la gymnastique.

C'est de cette époque qu'on peut faire dater l'introduction de la gymnastique dans les écoles primaires de Prusse, au moins son inscription obligatoire au programme des leçons.

Peu de temps après, le ministre de l'intérieur, M. von Mühler, publia une seconde circulaire, interprétative de la première, et que nous allons traduire et rapporter également, parce qu'elle constitue un des documents les plus intéressants de la législation allemande à ce sujet. Elle est adressée à toutes les administrations qui dépendent du gouvernement et conçue en ces termes :

« La circulaire du 21 mars dernier ne laisse aucun doute sur le point suivant,
 » à savoir que les exercices gymnastiques doivent former une partie intégrante
 » de l'enseignement primaire pour les enfants du sexe masculin. Il résulte de là
 » que les autorités chargées de l'entretien des écoles ont à pourvoir aux dépenses
 » de l'enseignement de la gymnastique, notamment à toutes les dépenses pour
 » l'acquisition et la disposition d'un emplacement convenable, ainsi que pour
 » l'achat des appareils d'un genre simple, conformément aux prescriptions du
 » Guide officiel.

» Il s'ensuit aussi que les instituteurs primaires sont tenus d'enseigner la
 » gymnastique, sans pouvoir prétendre de ce chef à une rémunération quel-
 » conque

» Toutefois, partout où le traitement de l'instituteur sera très-modique, il est
 » permis d'espérer que l'intervention du gouvernement obtiendra des autorités
 » locales une indemnité en sa faveur.

» Une dernière conséquence à tirer de ce qui précède, c'est que la fréquen-
 » tation du cours doit devenir obligatoire pour tous les élèves, et les leçons
 » de gymnastique être comprises dans le temps ordinaire de la classe. Il est
 » entendu qu'on aura égard aux vices de constitution, aux raisons de santé et à
 » toutes les infirmités qui paraîtront une cause légitime de dispense complète ou
 » partielle. Le gouvernement attend de tous ceux qui sont en situation de tra-
 » vailler à la propagation et au développement de l'enseignement de la gymnas-
 » tique, qu'ils emploient toute leur influence pour gagner à cette cause l'adhé-
 » sion et la sympathie des populations, et qu'ils usent des plus grandes
 » précautions pour ne pas tomber dans les abus qui engendrent la défiance et le
 » mécontentement.

» Dans les localités où les instituteurs, pour des motifs d'âge ou d'autres
 » raisons personnelles, ne seraient pas en état de donner cet enseignement avec

» succès, on différera de l'introduire, à moins qu'il puisse être donné par une
» autre personne, d'une manière qui réponde au but de l'école.

» Je rappelle encore une fois, en me référant à ma circulaire du 24 mars der-
» nier, que le Guide officiel dont il y est parlé doit être employé dans toutes les
» écoles de la monarchie, et qu'il ne saurait être permis de s'en écarter, dans ses
» parties essentielles (1).

» Berlin, le 4 juin 1872.

» *Le Ministre des cultes, etc.,*

» VON MÜHLER. »

Il a été publié depuis un grand nombre d'autres dispositions officielles, émanant soit du ministre, soit des commissaires du gouvernement en province : toutes rédigées dans le même sens et pénétrées du même esprit. De sorte qu'on peut affirmer que, en principe, la gymnastique fait réellement partie du programme des écoles primaires en Prusse. Mais, dans la réalité, les choses se présentent sous un aspect différent ; et ce que nous allons constater dans la province de Brandebourg s'applique également aux autres provinces. Naturellement, les écoles doivent être rangées en deux classes : les écoles urbaines et les écoles rurales.

A. Écoles urbaines.

On compte dans la province de Brandebourg 140 villes, ayant chacune au moins une école communale. La ville de Berlin en renferme 49, indépendamment des écoles élémentaires privées. Le nombre des élèves fréquentant ces écoles, qui prennent part aux exercices gymnastiques, est indiqué dans le tableau suivant, dressé sur les indications de M. Angerstein. On y trouvera aussi la statistique des écoles supérieures (*Collèges et Realschulen*).

Statistique des écoles de Berlin.

	ÉLÈVES FRÉQUENTANT l'école.	ÉLÈVES PARTICIPANT aux exercices gymnastiques en été.	ÉLÈVES PARTICIPANT aux exercices gymnastiques en hiver.
Écoles communales	16,143	9,240	3,751
— privées	4,817	1,851	250
— supérieures de garçons	1,691	869	725
— moyennes de garçons	3,357	2,562	1,609
— paroissiales	867	120	•
— juives	700	300	•
— catholiques	497	•	•
— orphelinats	782	342	380
Totaux	50,856	15,464	6,715

(1) Dans les écoles de Berlin ; on suit le Guide de Schultz et Angerstein ; (Note de la commission.)

Statistique de la province de Brandebourg.

		ÉLÈVES.	Gymnastique EN ÉTÉ.	POUR CENT.	Gymnastique EN HIVER.	POUR CENT.
Berlin	a Écoles supérieures . . .	41,252	7,397	66	5,575	49½
	b D'autres écoles . . .	84,006	45,464	45½	6,796	20
	TOTAL	45,258	22,861	50½	12,371	27½
Cercle administratif de Potsdam.	a. Écoles supérieures . . .	5,489	4,481	76	813	15
	b. D'autres écoles dans les villes.	20,516	7,782	38	"	"
	TOTAL	26,005	14,963	43¾	813	3
Cercle administratif de Francfort.	a. Écoles supérieures . . .	5,486	4,362	84	1,699	33
	b. D'autres écoles . . .	48,544	7,518	40	"	"
	TOTAL	23,727	14,880	50	1,699	7
		26,005	14,963	"	813	"
		45,258	22,861	"	12,371	"
TOTAUX		94,990	élèves masculins. 46,504	49 p. o/o	14,883	15¾ p. o/o

1. *Berlin*. Les exercices ont lieu deux fois par semaine ; le matin pour les divisions inférieures, l'après-midi, pour les divisions supérieures, dans les écoles communales, pendant le semestre d'été ; ces deux heures sont comprises dans le temps de classe. Pendant le semestre d'hiver, les exercices ont ordinairement lieu l'après-midi, entre 2 et 5 heures ; quelquefois aussi, entre 11 heures et midi ; une classe à la fois, de 30 élèves environ.

Pendant l'été, on donne la leçon dans la cour de l'école ; sur les 49 écoles communales de Berlin, 31 ont une cour assez vaste pour en disposer de la sorte.

Malheureusement, en cas de mauvais temps, on chôme forcément, de sorte que pendant le semestre d'été, on ne consacre pas plus de 4 mois ou 32 leçons à la gymnastique.

Pendant l'hiver, il est tout à fait indispensable d'avoir un local couvert ; aussi le cours d'hiver (*Winterturnen*) n'a-t-il été introduit à Berlin qu'en 1868-1869.

Les écoles primaires disposent de 7 gymnases couverts, sur lesquels 5 ont été construits par la ville dans la cour même des écoles ; le 6^e est pris en location, et le 7^e appartient à une école privée. Ces 7 halles accordent l'hospitalité à 22 écoles communales.

Les 5 gymnases nouvellement construits mesurent en moyenne une longueur

de 60 et une largeur de 30 pieds. Ils renferment des échelles de bois et de corde, des perches, des anneaux, des barres fixes, des barres parallèles basses, des engins pour le saut et 60 cannes.

La plupart des professeurs de gymnastique employés dans ces écoles ont été formés au cours normal municipal de gymnastique, sous la direction du docteur Angerstein.

2. *Dans les écoles primaires urbaines* du reste de la province, les instituteurs enseignent la gymnastique en même temps que les autres branches du programme. Ils ont été formés au séminaire. Cinq d'entre eux sont seulement sortis de l'Institut central. Beaucoup d'instituteurs n'ont même jamais reçu d'instruction spéciale; ils donnent leurs leçons après avoir pris attentivement connaissance du Guide officiel.

Dans toute la province, on ne cite que deux écoles urbaines où la gymnastique soit enseignée l'hiver. Partout ailleurs le local manque. En été on s'exerce en plein air, sans appareils; on fait exclusivement des exercices libres et des exercices d'ordre. On y consacre les après-midi de congé, ou bien le temps de la récréation qu'on prolonge pendant une heure, dans la cour de l'établissement. La moyenne des heures de gymnastique peut être calculée à raison de 3 heures par semaine; dans 50 écoles, 4 heures; dans 21, 2 heures; soit 60 à 80 heures par an et par élève.

Tandis qu'à Berlin on exerce les élèves par classes — *Klassenturnen*, — en province, on les exerce par groupes, par masses — *Massenturnen* — tellement nombreuses qu'un seul maître ne réussit pas à les discipliner.

En fait, les dispenses sont tellement fréquentes que le cours peut être considéré comme réellement facultatif. (Nous parlons toujours des écoles primaires urbaines de province.) Les chiffres rapportés plus haut le démontrent d'ailleurs suffisamment. Les leçons de gymnastique — on l'a vu par la circulaire du ministre — ne font pas toujours l'objet d'une rétribution particulière; cela n'arrive que pour les leçons spéciales, données en dehors du temps des classes.

Le traitement varie alors de 40 à 80 thalers.

B. *Écoles rurales.*

Au village, à la campagne, dans le plat pays, très-peu d'écoles font de la gymnastique; on n'en cite qu'une seule dans tout le district de Potsdam. Dans celui de Francfort-sur-l'Oder, les choses sont un peu plus avancées; mais partout on se borne aux exercices libres, prescrits par le Guide officiel.

On attribue cette situation au défaut d'instruction chez les instituteurs, à la négligence des autorités, surtout des inspecteurs, et au mauvais vouloir des parents et des populations rurales.

VI. *Gymnastique des filles.*

La société des professeurs de gymnastique de Berlin s'adressa en 1864

au ministre de l'instruction publique, à l'effet d'appeler son attention sur plusieurs réformes à introduire dans l'enseignement de la gymnastique. Parmi ces réformes figurait en première ligne l'ouverture des cours obligatoires à l'usage des filles.

À l'appui de sa requête, la société présenta un rapport de la commission médicale de Berlin, où les avantages et la nécessité de la gymnastique, au point de vue du développement physique de la femme, sont longuement énumérés.

« Nous, médecins, est-il dit dans ce travail (du 17 février 1864), nous ne saurions élever assez la voix en faveur d'une telle réforme. C'est dans une gymnastique méthodique à l'usage des filles, combinée avec les autres exercices corporels (la natation, le patinage, les jeux en liberté) que gît le principal remède aux maux dont souffrent tant de jeunes personnes.

» La gymnastique fortifie le système musculaire, redresse l'attitude du corps, relève la poitrine qui respire ainsi plus librement, prête de la fermeté aux mouvements et facilite le développement normal et harmonique des membres et de l'organisme tout entier.

» Si la constitution de la femme est plus faible et ses muscles plus délicats, ce n'est point là une raison pour lui interdire les exercices corporels, seulement il est tout naturel d'avoir égard à cette situation particulière. Les exercices doivent être en rapport avec la force et l'âge des filles. Au premier plan, figureront des exercices libres et des exercices d'ordre, accompagnés de jeux ; on laissera entièrement de côté ceux des exercices aux appareils qui réclament trop de force, ou qui présentent du danger, ou que les convenances répudient.

» Beaucoup de variété dans les mouvements, c'est le seul moyen de tenir l'attention en éveil et d'entretenir le goût des élèves.

» C'est pourquoi nous joignons nos vœux et nous associons nos efforts à ceux de la société des professeurs de gymnastique de cette ville pour arriver à l'introduction de la gymnastique dans la généralité des écoles de filles. »

Le ministre, M. von Mühler, répondit à cette requête et à ce rapport dans une décision ministérielle du 14 juin de la même année.

« J'apprécie à leur valeur, disait-il, les avantages que les jeunes filles retireraient de la gymnastique au point de vue pédagogique, et je reconnais l'utilité que la Société médicale de Berlin fait valoir dans son mémoire, au point de vue hygiénique. Mais ces considérations ne sauraient point autoriser l'État à intervenir pour obliger les parents à envoyer leurs filles au gymnase, ni pour obliger les communes à faire les dépenses nécessaires à cet objet.

» L'autorité paternelle doit rester libre de prendre à cet égard telle résolution qu'il lui plaira. Si les communes ou les écoles particulières veulent organiser un cours de gymnastique pour les filles, le gouvernement encouragera cette tendance de tout son pouvoir, seulement les autorités administratives ne feront pas ce qu'elles ont fait à bon droit pour les écoles de garçons ; elles ne proclameront pas la gymnastique obligatoire comme branche constitutive de l'enseignement primaire. »

Le gouvernement prussien a donc reconnu publiquement l'importance de la gymnastique des filles, sans toutefois la considérer comme aussi importante pour les jeunes filles que pour les jeunes gens, thèse qui serait fort controversable

Dès 1857, il avait déjà été organisé dans quelques provinces, notamment dans la province de Brandebourg, dont il est principalement question ici, *un examen de maîtresses de gymnastique*. (Prüfung von Turnlehrerinnen.)

Voici les dispositions de ce règlement, en date du 23 janvier 1857 :

1° Il est créé une commission d'examen pour les personnes du sexe qui se destinent à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de filles. Cette commission se compose : a) du conseiller départemental du collège scolaire de la province de Brandebourg, président ; b) du directeur de l'Institut central de Berlin, le commandant Rothstein ; c) du docteur Neumann, *Königl. Kreisphysicus* ;

2° Ne seront admises à l'examen de maîtresse de gymnastique que les personnes munies du brevet d'institutrice ;

3° L'examen aura lieu deux fois par an, en juin et en décembre ;

4° Les demandes doivent être adressées avant le 15 mai et avant le 15 novembre de chaque année, au collège scolaire soussigné, avec le diplôme d'institutrice à l'appui ;

5° Les certificats de capacité sont délivrés par la commission, sous le sceau de son président ;

6° Il n'est point requis de droits d'inscription.

Nous n'avons guère de renseignements précis sur les résultats de cet examen, mais nous doutons fort que la commission ait eu à se réunir une seule fois, sauf à Berlin ; en effet, les filles fréquentant les écoles primaires et même les autres écoles de la province ne font point de gymnastique.

A Berlin même, sur une population scolaire de 39,000 filles, 1,748 élèves seulement pratiquent les exercices libres : pas, marche, flexions, extensions, etc. Elles emploient quelques instruments. Ces élèves sont réparties dans neuf écoles.

La moyenne est donc de 4 $\frac{1}{2}$ p. ‰. Il convient d'ajouter que MM. Kluge et Angerstein donnent dans l'Institut de la ville de Berlin des cours privés à environ 100 jeunes filles, et que le docteur Euler a organisé un cours pour les futures institutrices à l'école Raaz (*Raaz'sche Töchterschule*.)

Comment expliquer que cette partie si importante de l'éducation de la femme soit négligée en Prusse ? La faute en est d'abord à la mollesse des autorités qui n'hésitent pas à sacrifier, le cas échéant, les écoles des filles à celles des garçons. Il semble que la gymnastique passe pour inutile aux yeux des hommes d'État, du moment qu'elle ne doit pas contribuer à former de futurs soldats, et les femmes ne sont pas destinées à utiliser sous les drapeaux les connaissances acquises au gymnase. Personne, il est vrai, ne s'exprime aussi ouvertement, mais cette réflexion apparaît directement sous les réticences du style officiel.

Il convient de faire remonter aussi une partie de la responsabilité de cet état de choses à la méthode suivie, trop peu conforme à la nature sensible et délicate de la femme. Trop souvent on a soumis les jeunes filles et les jeunes garçons à des exercices identiques, sans tenir compte des exigences de chaque sexe, ni de la différence des organes, des aptitudes et des vocations. De là la répugnance

des parents et des demoiselles à l'égard d'exercices qui leur déplaisent parce qu'ils contrarient leur nature.

Si le professeur les avait mis en harmonie avec les ressources des élèves, de manière à leur rendre la chose agréable et facile, nul doute qu'on aurait rencontré plus de sympathies et qu'on aurait réalisé plus de progrès.

Les docteurs en médecine MM. Angerstein et Kluge ont compris les vices et les dangers de la pratique que nous signalons. Leurs efforts tendent aujourd'hui à réparer le mal dans une certaine mesure ; ils ont banni de leur enseignement tous les engins présentant le moindre inconvénient pour les jeunes filles, et leur système est fondé sur la science.

M. Kluge prépare même en ce moment un livre sur la gymnastique des filles.

On constatera plus loin que les autres pays de l'Allemagne sont plus avancés que la Prusse, en ce qui concerne la partie spéciale dont nous venons de dire quelques mots et sur laquelle nous aurons soin de revenir.

CHAPITRE II.

PROVINCE DE HANOVRE.

I. Séminaires d'instituteurs.

Le tableau suivant résumera clairement le résultat de nos observations en ce qui concerne les séminaires de cette province :

NOMS des LOCALITÉS.	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT.	DATE de l'introduction de la gymnastique.	NOMBRE DES CLASSES.	NOMBRE DES ÉLÈVES.	NOMBRE des élèves fréquen- tant le cours de gymnastique.	SEMESTRE d'été ou d'hiver.	LEÇONS PAR SEMAINE.
Alfeld . . .	Séminaire royal évangélique.	1864	3	60	60	Été	1 leçon de 2 h.
Hanovre . . .	Séminaire royal évangélique :						
	a) Séminaire principal . . .	1863	2	26	22	Été et hiver.	2 leçons de 4 h.
	b) Séminaire cantonal . . .	1863	4	33	29	—	—
Hildesheim.	Cours d'éducation pour les instituteurs israélites.	1868	2	22	21	—	—
	Séminaire catholique . . .	1869	2	42	42	—	4 leçon de 2 h.
Lunebourg .	Séminaire royal évangélique.	1864	4	40	40	—	2 leçons de 4 h.
Stade	—	1864	2	53	51	Été	3 leçons de 1 h.

Les leçons se donnent, à Hanovre, au local du Turnclub dont il sera parlé tout à l'heure ; à Hildesheim, dans la halle du collège ; à Lunebourg, au gymnase des sociétés particulières (*Vereine*) ; à Stade, le cours n'a lieu que l'été, en plein air, faute de bâtiment couvert.

Parmi les professeurs, trois sont en même temps chargés d'autres cours normaux ; deux sont des professeurs spéciaux ; un est professeur à l'école moyenne.

Tous sont diplômés de l'Institut central de Berlin, sauf un seul, qui a été formé à l'Institut de Dresde.

L'examen de sortie comprend toujours une épreuve pratique et quelquefois une épreuve théorique sur la gymnastique.

II. Cours spéciaux pour les instituteurs en fonctions.

Il est donné ordinairement un cours de 4 semaines, pendant le mois de juillet, au séminaire de Hanovre, sous la direction du professeur de l'établissement, pour un groupe de 30 instituteurs en fonctions, choisis par le consistoire provincial : *Nachhilfscursus*. Les instituteurs touchent de ce chef une indemnité de 20 gros (fr 2-50) par jour, et le professeur une rémunération de 50 thalers.

Le cours comprend 4 heures de théorie et 22 heures d'exercices pratiques par semaine

III. Établissements d'instruction moyenne (lycées, Realschulen, höhere Bürgerschulen).

La province compte 14 lycées ;
5 Realschulen ;
4 Bürgerschulen supérieures.

Sur les 6,274 élèves qui fréquentent ces établissements, 4,707 prennent part aux exercices gymnastiques.

Nous parlerons avec quelques détails de ce que nous avons vu dans la ville de Hanovre.

La ville de Hanovre possède trois salles de gymnastique : la première est contigue à l'un des deux lycées de la ville ; la seconde est aussi une propriété communale ; la troisième appartient à une société particulière, le Turnclub.

Cette dernière est non-seulement la plus belle de toute la ville, mais c'est peut-être, au point de vue de la richesse et de l'architecture, le local le plus complet et le plus somptueux de toute l'Allemagne. Elle occupe, à l'extrémité de la ville une superficie de 400 pieds carrés. Le terrain a coûté 47.500 thalers, la construction de l'édifice, 24.500 thalers. En tout 150,000 francs

Lorsqu'il s'est agi de l'ériger, un concours a été ouvert entre les architectes. Le projet qui a été couronné est celui de deux jeunes praticiens, dont le nom a déjà acquis une certaine célébrité, MM. Schulze et Hauers. Cette Turnhalle est bâtie en briques de différentes couleurs, avec des ornements en terre cuite (comme la plupart des écoles primaires et supérieures de l'Allemagne), dans le style gothique, d'un aspect naturellement sévère, et d'une grande pureté de lignes. On dirait une belle église ogivale, et la disposition de l'intérieur correspond assez exactement à cette impression première, si ce n'est que la colonnade qui supporte la grande nef est presque adossée à la muraille. La charpente est à nu et richement décorée aux armes nationales. Tout cela a un cachet monumental qui frappe le visiteur. Les fenêtres, un peu basses, ornées de vitraux,

ne laissent pénétrer qu'un jour douteux ; peut-être est-ce là le seul reproche qu'on pourrait lui faire.

Comme à la halle du *Wilhelmsgymnasium* de Berlin, l'espace est libre, et s'étend sans obstacle devant les élèves. Les cordages sont ramenés à la charpente à l'aide de poulies, et les appareils sont disposés dans les deux petites nefs latérales dont il a été parlé, sous un écriteau portant leur nom et leur numéro d'ordre. Quand il s'agit de s'en servir, ils sont transportés au milieu de l'enceinte et fixés dans le sol, où des ouvertures sont ménagées à cet effet.

Tous ces appareils ont été construits avec beaucoup de soin, et témoignent de l'importance qu'on attache à leur emploi. A partir d'un certain âge, les engins passent ici pour indispensables. Est-ce à tort ? Est-ce avec raison ? C'est une question que nous examinerons plus tard.

Les leçons aux élèves du lycée ne se donnent pas ici, mais aux deux autres gymnases que nous avons mentionnés : au gymnase de la ville et au gymnase du lycée, ordinairement de 11 heures à midi, ou de 3 à 5.

Le gymnase de la ville est moins vaste et moins intéressant que celui du *Turn-club*, il s'en faut de beaucoup. Il se compose de deux salles, l'une recouverte d'un plancher pour les exercices de marche, l'autre affectée aux engins. Outre cela, la cour est très-spacieuse.

Nous y avons été introduits par un professeur de gymnastique de la ville, M. Puritz, diplômé de l'Institut central de Berlin. Il était précisément appelé à y donner une leçon aux élèves de la quatrième latine.

Les élèves sont rangés par file dans la première salle, d'après leur taille. Il peut y en avoir une cinquantaine, de dix à quatorze ans. On procède à l'appel nominal ; les absences non justifiées par un certificat du médecin sont punies comme les absences de la classe.

Le professeur fait exécuter à sa troupe différents exercices de pas. Ordre parfait, silence absolu, tenue irréprochable. Point de brusquerie dans les commandements, mais quelque chose de nerveux dans la voix et dans le geste. Il termine la première partie par cette sorte d'école de bataillon élémentaire, *Ordnungsuebungen*, où l'on fait manœuvrer les enfants en différents groupes, qui changent de front à un signal donné.

Comme d'habitude la deuxième demi-heure est consacrée aux appareils. Aujourd'hui, les élèves sont exercés au tremplin, saut de côté. Les plus adroits ouvrent la colonne, les autres cherchent à les imiter. Naturellement le professeur exécute d'abord lui-même chaque exercice et joint cette démonstration à l'explication qu'il donne.

Deux jeux en plein air complètent la leçon : les élèves sont rangés sur quatre lignes. Chaque ligne à tour de rôle entreprend une course au plus vile, dont le maître contrôle le résultat, montre en main. On fait ensuite une partie de jeu de barres.

Toutes les figurés rayonnent de joie ; ce n'est pas une leçon, c'est une fête, que l'on quitte toujours à regret.

L'après-dînée du même jour, de 3 à 4 heures, M. Puritz donnait une leçon au gymnase du lycée, le lycée B, dont le gymnase est attenant à l'établissement. (Il y a deux lycées à Hanovre.)

Ce dernier local est trop étroit, ce qui nous fournit l'occasion d'admirer une fois de plus l'art du maître, qui parvient à faire manœuvrer sans désordre une quarantaine de jeunes gens sur un si petit espace (15 mètres carrés au plus).

Le sol est recouvert d'asphalte, mais l'asphalte dégage une forte odeur qui vicie l'air au point que, au bout de quelques heures de leçon dans cette atmosphère, on se sent complètement épuisé, à ce que nous déclarait M. Puritz. M. Puritz n'est pas seulement un des élèves les plus distingués de l'Institut central de Berlin, non-seulement il excelle dans tous les exercices corporels où il apporte une élégance et une correction remarquables, mais c'est aussi un professeur d'un tact parfait, et bien qu'il se défendit auprès de nous d'être pédagogue, nous avons eu l'occasion d'apprécier son savoir-faire. Sa préoccupation spéciale est de tenir constamment son jeune monde en éveil. A cet effet, il commet souvent des erreurs volontaires ou commande à contre-temps, à seule fin de mettre les esprits à l'épreuve, sans les mettre à la torture. Il n'exige pas une tension excessive de l'esprit, mais encore faut-il de l'attention. Les moindres fautes sont aussitôt réprimées. L'élève, dont les mouvements contraires troublent la marche de la colonne, est extrait des rangs et renvoyé à la queue, pour toute punition. Les meilleurs tiennent la tête et en sont fiers. Les encouragements et les censures sont partagés ainsi d'une main habile, pour servir à l'instruction générale.

Sur notre désir, M. Puritz reprend, avec les élèves de 3^e latine réunis pour cette leçon, les exercices du matin. Les mêmes attitudes et les mêmes pas. On constate plus de précision et de fermeté, et naturellement aussi, plus de goût et d'entrain. Plus tard, en passant aux engins, il leur enseigna un exercice nouveau : *aux anneaux*, qu'il commença par exécuter lui-même et que les élèves exécutèrent après lui fort exactement. Il y a quatre paires d'anneaux, et les élèves sont rangés sur quatre colonnes. L'exercice terminé, chacun retourne à la queue de sa colonne respective. On finit toujours quelques minutes avant l'expiration de l'heure, pour permettre aux élèves, souvent en nage, de prendre un peu de repos avant de sortir. Ils n'ont pas de costume. La plupart se contentent de mettre l'habit bas.

Chaque classe a deux heures de leçons par semaine.

IV. Écoles primaires.

En dehors de l'école communale de Hanovre et de l'école d'application annexée au séminaire (école normale) de la même ville, les élèves de l'école primaire ne font pas de gymnastique. La première de ces deux écoles renferme 231 élèves, sur lesquels 165 suivent le cours; la seconde 94, sur lesquels il y en a 48.

A côté des écoles primaires, il faut signaler les *Bürgerschulen* du degré inférieur, non compris parmi les établissements d'instruction moyenne, où l'on apporte en général plus de zèle et de dévouement. Un cours à l'usage des enfants des écoles primaires a été organisé dans trois localités : à Neuhaus, à Lünebourg et à Hanovre, par les soins des *Turnvereine*. A Hanovre, un membre du *Turnclub* exerce les enfants pendant 2½ heures chaque semaine, moyennant une rétribution de deux thalers par an et par élève.

V. Gymnastique des filles.

À Hanovre, les élèves de l'école des filles (*Höhere Töcherschule*), à laquelle est attaché un séminaire d'institutrices, reçoivent deux heures de leçon par semaine. La rétribution est également de deux thalers par an. Ailleurs, point ou presque pas de leçons.

Le *Turnclub* a encore organisé ici un cours privé fréquenté par les élèves des deux écoles communales de filles. Chaque classe, de cinquante à soixante enfants, reçoit 2 1/2 heures de leçon par semaine. Le cours est donné par un membre du *Verein*, M. Hohlfeld, sorti de l'Institut central de Dresde, et qui enseigne exclusivement la gymnastique aux filles. Il le fait avec un art particulier, que nous avons eu l'occasion d'apprécier dans une séance, où il avait réuni sous ses ordres une soixantaine de petites demoiselles, de sept à neuf ans, des meilleures familles de la ville. Il n'est pas facile de réussir dans cette spécialité. Les jeunes filles ont moins de tranquillité et de discipline; elles sont plus turbulentes de leur nature; leurs petites têtes tournent de droite et de gauche; leurs pieds ont de la peine à rester en place. Elles prêtent aussi communément moins d'attention; il leur tarde de courir, de sauter, de se balancer aux appareils, à l'échelle ou à la corde, dont elles se montrent extrêmement friandes, nous disait M. Hohlfeld. Les appareils jouent cependant un rôle très-effacé dans cette gymnastique, qui n'a point pour but principal l'accroissement de la force musculaire, mais plutôt le développement des organes. Spiess a compris excellemment cette éducation spéciale, et M. Hohlfeld observe scrupuleusement les principes de cette grande école.

VI. Cours d'adultes.

Il nous a été donné d'assister, à Hanovre, à un spectacle qui ne nous avait jamais été offert antérieurement, et que, depuis, nous n'avons plus revu nulle part. L'association des travailleurs, *Arbeiter-Verein*, qui s'est constituée à Hanovre, comme dans les principales villes de l'Allemagne, y a organisé des cours complets du soir, à l'usage des adultes; il se donne, aux différents jours de la semaine, des leçons sur les principales branches des connaissances élémentaires, et la gymnastique est comprise dans ce programme hebdomadaire pour deux heures. C'est à une de ces leçons que MM. Puritz et Hohlfeld nous ont conduits à neuf heures du soir, au gymnase de la ville.

Les ouvriers sont réunis au fond de la cour, en plein air; le ciel est serein, et l'œil s'accoutume vite à cette demi-obscurité. Il y a là plus d'une centaine de jeunes gens, tous robustes, dont la journée a été employée aux occupations manuelles. L'association en compte 150; la moyenne des présences est de 125.

C'est toujours la même discipline, que nous constatons partout avec tant de bonheur. Les membres récalcitrants sont expulsés sans pitié. Un seul maître dirige toute cette masse. Il commande de préférence les exercices d'ordre, et procède méthodiquement du simple au composé. La dernière manœuvre d'ensemble est assez compliquée et s'exécute avec une précision remarquable.

On rentre ensuite au gymnase. Les assistants sont placés sous la surveillance d'un certain nombre de *moniteurs* choisis dans leurs rangs. Un appareil est assigné à chaque groupe. Le professeur surveille le tout.

Tout ce monde garde le plus profond silence, et la leçon se termine comme elle avait commencé, dans l'ordre le plus strict et dans un esprit de convenance qu'il n'est que juste de reconnaître, à l'éloge de cette population ouvrière.

VII. Le Turnclub.

On a dit que les *Turnvereine* formaient les assises de l'enseignement de la gymnastique en Allemagne, et l'on n'a rien exagéré. La première impulsion n'est point partie du Gouvernement, elle est venue de ces sociétés libres qui se sont formées, dans un jour de danger, pour défendre la patrie, et qui se sont perpétuées depuis pour entretenir sa force et pour travailler à sa grandeur. Les mesures qui ont été prises à l'effet d'introduire la gymnastique dans les écoles le furent pour la plupart sur les instances de ces libres et nobles corporations, si

dignement nommées *Tugendbunde* et portant une si fière devise 

Frei, Frisch, Fromm, Fröhlich. Elles continuent toujours leur propagande, et leur œuvre ne sera accomplie que le jour où les prescriptions de la loi seront entrées dans le domaine des faits, et où l'*obligation*, qui n'est encore qu'une formule, sera devenue une réalité.

On peut dire qu'il n'existe point une ville d'une certaine importance où une société ne soit fondée. Tous ces *Vereine* font partie d'une vaste fédération embrassant toute l'Allemagne et régie par un comité central élu. Elle est divisée en 21 *Turnkreise*, et une carte a été dressée de cet empire de la gymnastique, avec ses provinces, par M. C. Fleischmann (*Uebersichtskarte der deutschen Turnkreise* van C. Fleischmann. — Berlin, Adolf Berg, Müllerstrasse, 12). Une statistique détaillée de tous ces *Vereine* a été dressée par M. Georges Sieth, et publiée par l'éditeur Brunner, à Nuremberg, avec une carte de tous les établissements gymnastiques. (*Deutschland's Turnanstalten. Uebersichtskarte zur Georg Sieth's Statistik Deutschland's Turnvereine.*) Nous trouvons dans cette statistique les renseignements suivants :

La fédération renferme plus de 150,000 membres, parmi lesquels 80,000 membres actifs et 28,000 enfants de moins de 14 ans.

Dans le nombre de ces sociétés, il y en a 579 de moins de 50 associés, 592 de moins de 100. 10 de 500 à 1,000, et 2 au-dessus de 1,000. On compte parmi les associés 6,000 agriculteurs, 66,000 artisans, 24,000 commerçants, 1,600 étudiants, 1,600 médecins, 3,000 professeurs, 3,000 employés et avocats, 5,800 écrivains, 197 prêtres, etc.

Les locaux découverts propres aux exercices d'été sont au nombre de 1,456 dont 618 appartiennent aux communes; et les locaux couverts d'hiver, au nombre de 1,282, dont 291 communaux; 204 sociétés ont des maîtres brevetés; les 1,542 autres choisissent eux-mêmes leurs chefs dans leur sein.

Les réunions ont lieu trois fois par semaine, le soir pendant 2 heures. À l'établissement de gymnastique est joint fréquemment une école d'armes et une école de chant. On se réunit également en hiver, pour entendre des conférences, et l'été on entreprend en corps des *Turnfahrten*, des excursions pédestres de 10 à 14 heures de marche. Nous avons rencontré, en nous rendant de Brême à Hanovre, à la petite station d'Achim, une de ces sociétés en tenue de voyage (c'était un dimanche), formant la bande la plus pittoresque et la plus joyeuse qui se puisse rencontrer.

Le *Turnclub* de Hanovre, fondé depuis le 17 mars 1848, avait entrepris le même dimanche une de ces tournées gymnastiques, dont la fatigue ne cède pas au repos d'une nuit. C'est ce qui explique que sur 462 membres qui le composent, une centaine à peine étaient présents le lundi, le soir de notre visite.

Ces 462 membres se répartissent comme il suit :

1. Professeurs, artistes, particuliers.	63
2. Négociants	167
3. Employés et buralistes.	102
4. Artisans	69
5. Etudiants et soldats (<i>Einjährige</i>)	61
	<hr/>
Total.	462

Il faut remarquer qu'une moitié des membres seulement prend part aux exercices, en qualité de membres effectifs. Les autres sont des membres votants ou membres honoraires. Nul n'est admis s'il n'a pas atteint sa 18^e année. La commission se compose de dix membres élus chaque année. Quinze membres sont choisis comme moniteurs ou *Vorturner*, et deux membres comme *Turnlehrer*. C'est sous les ordres d'un de ces derniers que se tiennent les réunions du *Verein*. car ce serait une erreur de croire que les sociétaires y sont abandonnés à eux-mêmes, et que la liberté la plus complète et la confusion, qui en est une suite inévitable, règnent dans les rangs. C'est une véritable leçon.

Sur un signal, tous les membres se mettent en ligne; il y a là des jeunes gens de 18 à 19 ans et des hommes mûrs de près de 30 à 35 ans. Ils obéissent aux commandements comme des écoliers, avec leur costume de toile ou leur gilet de laine, et leur cravate de coutil. La 1^{re} partie de la leçon est moins importante pour eux; on passe cependant régulièrement par là, et les engins ne viennent qu'après. Ici encore, le plus grand ordre. Les groupes se succèdent, à intervalles fixes, d'après une règle bien tracée, aux différents appareils. Les uns travaillent à la barre fixe ou s'exercent au cheval (*Bock et Bockpferd*). Chaque groupe est placé sous la surveillance d'un *Vorturner*.

Du haut de la galerie, le coup d'œil est très-intéressant. Le local garde toujours son aspect solennel, mais les becs de gaz, qui éclairent ses profondeurs et l'animation de cette jeunesse, qui résonne sous la voûte élevée, répandent dans cette retraite austère un rayon de vie et de gaieté.

On nous montra les dépendances de l'édifice : le vestiaire, où des porte-

mantraux mobiles peuvent être mis à la portée de tous les bras; la salle du conseil (*Vorstandskammer*), avec un portrait de Jahn et des photographies d'autres établissements, entre autres de celui de Brême, que nous avons vu et dont nous parlerons aussi; enfin la salle d'armes et de conférences. La cotisation n'est que de 4 thalers annuellement, moyennant quoi, on jouit du local, on fréquente les leçons et on a l'honneur d'être compté parmi les *Turnbrüder* de l'Allemagne. Nous allons oublier de dire que le sol du *Turnclub* est couvert de tan. On n'en est pas fort satisfait, d'abord parce qu'il faut le renouveler trop souvent, ensuite parce que cette base n'offre pas assez de résistance et de solidité aux pieds; mais on n'a point encore trouvé ce qui convient sous ce rapport. La sciure de bois offre encore moins de stabilité; le sable fin obscurcit l'air; le plancher de bois, dont l'usage tend à se généraliser, n'est peut-être pas absolument exempt de danger. C'est une question encore ouverte parmi tant d'autres plus pressantes.

CHAPITRE III.

BRÊME ET HAMBOURG.

Il ne saurait entrer dans notre intention de nous occuper de chacune des provinces de la Prusse. La situation du Brandebourg et du Hanovre, telle que nous l'avons décrite et telle que nous en avons pu juger *de visu*, est à peu de chose près la même dans les autres contrées du royaume, à en croire une publication récente du docteur Lion : *Statistik des Schulturnens in Deutschland*, qui paraît à Leipzig. Tandis que la lettre des règlements est assez fidèlement respectée dans les séminaires, dans les écoles moyennes et dans les écoles urbaines, elle est absolument inobservée à la campagne, où les exercices gymnastiques sont restés à peu près complètement inconnus. Les renseignements que nous avons rapportés précédemment, auront suffi, nous l'espérons, pour mettre en lumière ce qu'il est intéressant de connaître à ce sujet.

Nous nous contenterons de les compléter par le récit succinct de notre visite à Brême et à Hambourg, deux des anciennes villes libres, aujourd'hui incorporées dans la confédération du Nord; mais où la loi prussienne n'a point encore réussi à pénétrer dans les écoles, comme elle l'a fait dans les casernes.

A Brême, la *Turnanstalt* s'élève à quelques pas de la station. C'est une grande loge de bois, sorte de chalet suisse, construite, il y a quelques années, aux frais de la municipalité, et à l'usage des élèves du séminaire, des deux *Realschulen*, de l'école primaire et des deux orphelinats. C'est en même temps le local du *Turnverein*, un des plus actifs de l'Allemagne, renommé pour le zèle et l'ardeur de ses membres.

Les cours de gymnastique sont entièrement facultatifs et indépendants du reste de l'enseignement; les enfants, les jeunes gens qui veulent en profiter se font inscrire chez le directeur de la *Turnanstalt*, lequel leur assigne deux heures par semaine, pour venir prendre leurs leçons. L'assistance est telle et l'affluence si générale chez les élèves d'un certain âge, qu'on a cru pouvoir se dispenser de rendre la fréquentation du gymnase obligatoire. Ainsi, dans la première *Realschule*, 415 élèves sur 437 vont au gymnase; dans la seconde, 150 sur 200. En

ce qui concerne les élèves de l'école primaire, les présences sont moins nombreuses ; on ne nous renseigne que 150 présences sur 500 élèves. Dans les deux orphelinats, qui renferment chacun 80 enfants, on ne signale pas un manquant. Il est vrai que pour ceux-ci, comme pour les 59 normalistes, le cours est obligatoire. Les normalistes sont formés en outre à l'enseignement pratique. A leur sortie du séminaire, ils ont à subir un examen spécial sur la gymnastique, et le résultat de cette épreuve fait l'objet d'une mention spéciale sur le diplôme, comme en Prusse et comme en Hollande.

La *Turnanstalt* a pour directeur M. Rakow, un des professeurs distingués de l'Allemagne. C'est un homme instruit qui a abandonné ses études de droit, ayant déjà subi l'examen d'assesseur, pour se livrer au penchant qui l'entraînait vers son art de prédilection. Il nous parle avec enthousiasme de Leipzig, où il a été formé, et du docteur Lion, dont le nom reparaitra encore souvent sous notre plume. Il nous entretient ensuite de la Suède, dont l'influence sur la gymnastique scolaire aurait considérablement baissé à ses yeux. Les jugements d'un homme pareil sont précieux à rappeler, et c'est pourquoi nous les consignons au passage.

M. Rakow apporte beaucoup de douceur et de bonté dans ses rapports avec les enfants. Il commande sans brusquerie et sans éclats de voix. Son système offre ceci de particulier qu'il tend davantage à combiner les effets lents et les effets secs, brefs, saecadés ; car les mouvements agissent différemment sur les muscles, selon qu'ils sont exécutés, ou lentement, ou plus promptement, *kurz*, comme on dit en allemand, avec une vivacité plus militaire. Proscrire les uns au profit des autres, c'est agir au détriment des deux ; et l'exclusivisme est nuisible en toute chose.

M. Rakow a donné, en notre présence, une leçon à une classe de 90 élèves ; il est vrai qu'il était assisté de deux élèves normalistes. Pour les exercices aux appareils, la classe était divisée en trois pelotons : l'un s'exerçant aux barres parallèles basses, l'autre à la barre fixe, le troisième au *pas de géant*. Ce dernier engin se rencontre encore dans quelques villes, mais commence à se perdre, et deviendra de plus en plus rare, au moins dans les gymnases de garçons.

On ne pratique pas ici, dans les classes supérieures, le maniement des armes. M. Rakow y est contraire. Le fusil doit être condamné comme instrument de gymnastique, selon lui, par la raison qu'il ne développe qu'un certain nombre de muscles, toujours les mêmes, en laissant les autres en repos ; qu'il exclut l'harmonie et détruit la symétrie des mouvements. Impossible de faire l'exercice du fusil au bras gauche, comme l'exercice du bâton. Cela est si vrai, à l'entendre, que les jeunes gens, à leur retour de l'armée, doivent être soumis à une gymnastique spéciale, un véritable traitement, destiné à redresser les défauts contractés par la pratique de l'autre.

Autrement en est-il toutefois, quand, au lieu d'être une arme de guerre, maniée par des jeunes gens, le fusil est une espèce de canne, de jouet, destiné à relever la pantomime et à amuser les enfants. Cette distinction nous est suggérée par ce que nous avons vu à Hambourg où nous arrivons maintenant. Il a été construit à Hambourg, assez nouvellement, par delà l'Alster, au milieu de cette

campagne parsemée de maisons de plaisance qui forme la *Vorstadt*, un gigantesque orphelinat où 600 enfants des deux sexes trouvent un abri.

A la demande de M. le pasteur Hirsche qui nous servait d'introducteur, toute la partie masculine de cette population s'est mise sous les armes. Les armes étaient de petits fusils de bois pas assez lourds pour déformer les membres. Le régiment a reçu l'instruction d'un ancien sous-officier de l'armée, qui n'a point fait grâce, à ses jeunes recrues, du moindre détail technique. Le régiment a ses bataillons, ses tambours et ses fifres. Les bataillons ont leurs officiers et leurs sous-officiers. Rien ne manque aux cadres ; rien non plus n'a manqué à la petite guerre ; les marches, les contre-marches, toutes les évolutions ont été exécutées avec une précision et un aplomb qui auraient fait honneur à de vieilles troupes ; et quand les clairons ont sonné la charge, toute cette bande s'est précipitée en avant, en lançant un formidable *hurrah*, pour culbuter l'ennemi !

Nous n'apprécions point, nous rapportons ; nous n'avons point à nous demander quels peuvent être, au point de vue de l'éducation en général, les avantages ou les inconvénients d'un service militaire aussi précoce. Nous constatons seulement qu'il est impossible de rencontrer plus d'entrain et plus de feu, et de voir plus de plaisir rayonner dans les yeux. L'armement prête une tout autre physionomie aux exercices ; l'idée revêt un corps à l'imagination de l'enfant, et les mouvements, les évolutions dont le sens échappe à son esprit, quand ils ne sont pas accompagnés d'un certain appareil, ont ici leur raison d'être. Dans tous les cas, le but principal, celui de fatiguer les bras, les jambes, les muscles en calmant les nerfs et en reposant l'esprit, ce but est atteint. On ne peut avoir qu'une crainte : c'est qu'il ne soit dépassé.

A part cette sorte de revue, dont on nous a fait les honneurs, rien de remarquable à signaler à Hambourg. La vieille république n'avait pas organisé l'instruction primaire d'une manière officielle. L'enseignement y était abandonné à l'initiative privée, comme la plupart des services dont l'État a l'habitude de se charger dans les autres pays du continent. Depuis que Hambourg est entré dans la confédération du Nord, on commence à créer des écoles publiques à côté des écoles privées, et l'on y apporte tant de sollicitude, qu'il ne se passe, pour ainsi dire, pas deux mois sans qu'une nouvelle école soit ouverte. Mais il y a encore loin de là à une organisation prospère et florissante. Dans les écoles privées, point de gymnastique. Dans les écoles nouvelles de la république, une salle spéciale est à la vérité affectée à ce service, mais les leçons et leur fréquentation laissent beaucoup à désirer, si bien que sur 144 écoles de garçons, privées et publiques, existantes dans la ville et les faubourgs, il n'y en a que 30 où la gymnastique figure effectivement au programme, soit 20.83 p. %, et sur 168 écoles de filles, 12 seulement, soit 7.14 p. %. La statistique du nombre des élèves, garçons et filles, fournit les chiffres suivants pour tout le territoire de la république :

ÉCOLES.	GARÇONS.			FILLES.			
	fréquentant les écoles.	fréquentent les cours de gymnastique.	Pour cent.	fréquentent les écoles.	fréquentent les cours de gymnastique.	Pour cent.	
PUBLIQUES.	De l'État ou de la commune	4,534	envir. 4,000	22.04	3,601	•	•
	Des pauvres	2,651	— 4,800	67.90	2,428	•	•
	De fondation	4,455	— 300	20.62	921	envir. 250	27.44
	Des paroisses	2,808	•	•	4,427	•	•
		11,448	— 3,400	27.08	8,377	— 250	2.91
PRIVÉES.	Elémentaires	889	envir. 220	24.75	4,033	envir. 400	9.68
	Bürgerschulen	3,472	— 980	28.23	4,740	— 650	13.69
	Supérieures	4,029	— 2,720	67.51	3,657	— 600	16.41
		8,390	— 3,920	46.72	9,430	— 4,350	44.32
	Ensemble	19,838	— 7,020	35.89	17,807	— 4,600	8.42

Si l'enseignement de la gymnastique est resté si longtemps en souffrance à Hambourg, on doit en accuser surtout le séminaire, où le cours n'a été organisé que depuis quelques semaines. Grâce à l'impulsion que le directeur, M. Paul, imprime actuellement aux études, cet établissement si remarquable au point de vue pédagogique, et qui offre une analogie si frappante dans ses moindres détails avec nos écoles normales de l'État en Belgique, ne tardera point, nous en avons la certitude, à former des instituteurs capables et désireux d'enseigner la gymnastique. Cela fait, le reste n'est plus qu'une question de temps.

Quand nous disions qu'à part l'orphelinat, Hambourg ne méritait guère de fixer notre attention, nous nous montrions injustes envers la société particulière de gymnastique, *Hamburger Turnerschaft*, la plus ancienne société de l'Allemagne, fondée en 1816, par Bencke, un élève de Jahn, le grand maître dont le buste orne un côté et le portrait un autre côté de la halle. Elle compte de 300 à 400 membres, la plupart des fils des plus riches commerçants de la ville. La *Turnhalle* actuelle a été construite en 1842, aux frais de la Société, sur un terrain donné par la ville, et elle a coûté 16,000 thalers. Elle affecte la forme d'une croix, environ 120 pieds de long sur 140 de large (*Hamburger Fuss*). Le *Verein* se compose de deux sections : la première se réunit le lundi et le jeudi de 8 à 10 heures du soir ; la seconde, formée des jeunes garçons de quatorze à dix-huit ans, qui n'ont point de leçon à la *Realschule* ni au lycée, se réunit le mercredi et le samedi. Jamais les jours de fête. Au reste, les exercices ont lieu comme à Hanovre, comme partout, sous la direction d'un *Turnwart* et de *Turnführer*.

En sortant d'une de ces réunions, nous nous découvrons devant une table de marbre où sont gravés les noms des membres de la Société morts en France.

pendant la guerre. Proportion énorme : sur cent des leurs, dix sont tombés, peut-être les plus jeunes, les plus forts et les meilleurs !

TITRE V.

SAXE.

CHAPITRE PREMIER.

DRESDE.

1. *Institut spécial pour la formation de professeurs de gymnastique.*

L'institut spécial pour la formation de professeurs de gymnastique, à Dresde compte déjà vingt-deux années d'existence. Il fut créé en 1850. Mais son installation actuelle ne date que de 1863. C'est à cette époque qu'il fut transféré dans le local qu'il occupe aujourd'hui, lequel fut solennellement inauguré le 7 juillet 1863.

Local. L'institut (voir le plan ci-annexé) se compose de deux corps de bâtiments, reliés par un porche vitré et situés dans un des quartiers les plus favorables de la ville, qu'on pourrait appeler le Quartier des Écoles, à cause des nombreux établissements d'instruction qu'il renferme.

Le premier de ces bâtiments, portant au frontispice l'inscription : *Königliche Turnlehrer-Bildungsanstalt*, le plus grand des deux, est le gymnase proprement dit ; le second qui longe la Carusstrasse, dans le sens de la largeur, sert de dépendance et d'habitation au directeur. Au rez-de-chaussée se trouvent des vestiaires (5) garnis de porte-manteaux et de coffres ; la salle joignant aux vestiaires est une grande classe, meublée de pupitres et de bancs, pour les leçons théoriques. Pour se rendre des vestiaires au gymnase, et réciproquement, les élèves n'ont qu'à traverser le porche, de telle sorte qu'ils n'ont point à craindre, au sortir de la leçon, le contact immédiat de l'air et les refroidissements qui en sont la suite. L'étage est affecté à l'habitation du directeur. Le gymnase est divisé en deux grandes salles carrées (6 et 7), séparées par une cloison mobile qui permet, dans les cérémonies solennelles, de les réunir en une seule, de 110 pieds de long, de 55 1/2 de large et de 22 1/2 de hauteur.

Non-seulement ces deux salles ont les mêmes dimensions, mais elles offrent absolument la même disposition intérieure.

Les appareils y sont groupés dans l'ordre que nous allons indiquer, dans l'espace réservé entre la muraille et une colonnade de bois, sur une largeur de 14 pieds : d'abord à droite, dans la salle ayant façade sur la rue, une collection de 36 perches fixes (c) de 4 mètres de haut, disposées en carré de 8 mètres de côté, à une distance de 45 centimètres l'une de l'autre. Cet appareil, appelé en allemand *Stangengerüst*, permet de faire faire à 18 élèves en même temps les exercices des perches parallèles verticales. Il se trouve d'ailleurs décrit en détail et dessiné aux annexes.

Viennent ensuite : deux échelles verticales (d) auxquelles on imprime l'inclinaison qu'on veut ; une corde et une échelle de corde suspendues à une poutre

Plan

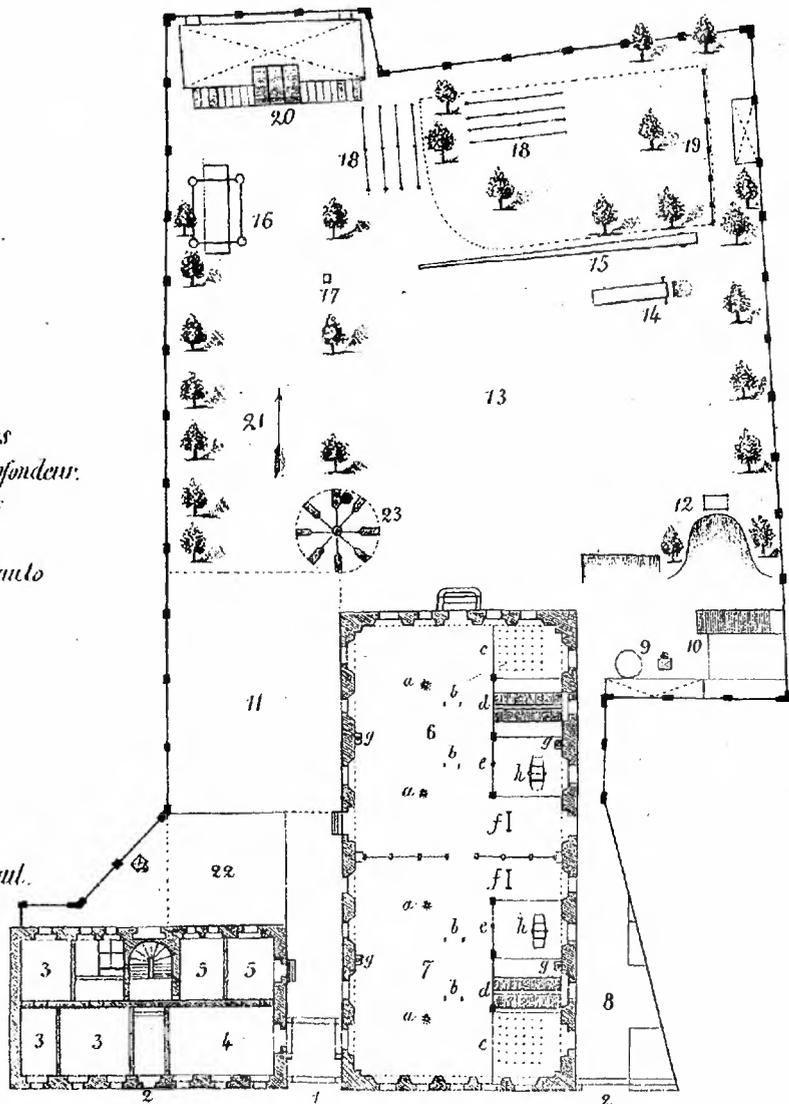
DU

GYMNASÉ NORMAL

de

Dresde.

1. Porte principale.
2. Petites portes.
3. Habitation d'un moniteur.
4. Salle pour les leçons théoriques.
5. Vestiaires.
6. Première salle:
 - a. Pas-de-géant.
 - b. Anneaux.
 - c. Portique aux perches.
 - d. Échelles horizontales.
 - e. Barres fixes.
 - f. Echelle verticale.
 - g. Poêles.
 - h. Balançoire.
7. Seconde salle.
8. Cour et privés.
9. Vestiaire et fontaine.
10. Local des instruments mobiles
et escalier pour les sauts en profondeur.
11. Partie pavée pour les exercices
libres en plein air.
12. Fosse et monticule pour les sauts
en hauteur et en longueur.
13. Emplacement des jeux.
14. Plaque d'assaut.
15. Grande poutre d'équilibre.
16. Pont mobile.
17. Poteau mobile avec câble.
18. Barres parallèles longues.
19. Barres fixes.
20. Portique avec tourelle d'assaut.
21. Lice.
22. Jardin et Cour.
23. Mât à pas-de-géant.



→ Rue Carus.

transversale (*m*); deux barres fixes (*e*) qu'on hausse cependant ou qu'on baisse à volonté.

Une échelle horizontale (*f*);

Derrière les barres fixes, sont placés les appareils mobiles :

3 barres parallèles basses, de différentes grandeurs;

1 trapèze;

4 tremplins et, tout contre la cloison,

4 chevaux et tabourets de bois.

Grâce à cet aménagement, il reste disponible, pour les exercices libres et les exercices d'ordre, un espace de 37 pieds de largeur sur 55 de longueur.

Un simple coup d'œil jeté sur le plan donnera une idée complète de cette installation.

Dans cet espace disponible, on a suspendu :

2 pas de géant à huit cordes (*a*) et

2 paires d'anneaux (*b*) qui ne gênent point les mouvements, car une simple poulie les ramène au plafond, quand on a fini de s'en servir.

Chaque salle est chauffée en hiver par deux poêles (*g*), maintenant constamment une température de 6 à 7 degrés. Le jour entre par vingt et une grandes fenêtres et cinq portes vitrées. Les embrasures sont garnies de bancs.

Le soir, l'éclairage a lieu au gaz, au moyen de trois lustres de dix becs pour chaque salle.

Le sol est voûté et planchéié; les murs d'un vert pâle n'éblouissent pas les yeux; les appareils sont uniformément recouverts d'une couleur brune foncée. Toutes les précautions ont été si bien prises que, par les plus grandes chaleurs, comme par les froids les plus rigoureux, les salles conservent toujours une excellente température moyenne. Signalons aussi les appareils de ventilation, très-simples et qui fonctionnent très-bien. En sortant du gymnase, par le côté opposé à la rue, on a devant soi le *Turnplatz*, un terrain de 240 pieds de long sur 160 de large, avec une place libre au centre (13) pour les jeux et les récréations.

A gauche entre deux rangées d'arbres, le champ de course. A droite (12), près du gymnase, un fossé de 18 pieds de large et de 6 pieds de profondeur; aussi un sautoir pour les sauts en hauteur, et des gradins (10) pour les sauts en profondeur.

Un peu plus haut (14), on rencontre un tremplin et un mât horizontal (15) de 26 pieds de long, qui sépare la place des jeux d'une belle pelouse, bordée d'arbres. On a disposé sur cette pelouse et dans le voisinage (18), 6 longues barres parallèles basses, de 8 mètres de longueur, et 6 barres fixes de différentes dimensions.

Tout à l'extrémité de la plaine, a été élevée une construction particulière : *das Kletterhaus* (échafaudage d'assaut), qui consiste dans une tourelle, à plusieurs plates-formes; la première est élevée de 22 pieds au-dessus du sol; on n'y arrive que par des moyens gymnastiques.

Derrière la tourelle, une toiture, soutenue par 12 colonnes, abrite 2 collec-

tions de perches verticales, de 20 perches chacune, dont il a déjà été parlé, et des échelles dans toutes les positions.

Sous les nos 16, 17 et 23 du plan, sont indiqués encore plusieurs engins, entre autres un pas de géant.

Les trapèzes sont suspendus aux endroits qu'on juge le plus convenable (*Hangschaukeln*).

Il existe aussi dans la cour une fontaine, où les élèves sont autorisés à puiser un verre d'eau fraîche au commencement de chaque leçon.

L'espace rectangulaire désigné sous le n° 11 sert aux exercices libres et aux exercices d'ordre. Toute la cour est entourée d'une muraille de huit pieds de haut et nouvellement plantée de châtaigniers et de noyers, encore malheureusement trop avares de leur ombre.

Voici les sommes payées par le Gouvernement pour la création de cet établissement modèle :

	Titre	Sgr.	Ff
1° Pour le terrain.	15,762	»	»
2° Pour la construction des bâtiments et des dépendances.	26,487	20	0
(Le gymnase a coûté à lui seul 12,000 thalers).			
3° Pour les appareils du Turnplatz.	1,519	7	4
4° Pour les appareils du gymnase	882	15	0
5° Pour l'installation de la classe et des vestiaires	207	6	5
6° Pour l'établissement du gaz.	256	20	0
Total.	48,115	8	6

DIRECTION ET PERSONNEL.

Le personnel de l'institut est composé du directeur, du professeur d'anatomie et de physiologie et d'un assistant. En outre, 12 à 14 instituteurs de la ville y sont attachés en qualité de sous-maitres (*Hilfslehrer*). Leur chiffre varie chaque année, suivant qu'un plus ou moins grand nombre d'écoles de la ville viennent s'exercer au gymnase. Ces classes forment, nous le verrons plus loin, une véritable école d'application. La direction de l'institution est restée confiée, depuis sa fondation, à M. Maurice Kloss, docteur en philosophie, ancien élève diplômé du séminaire de Weissenfels (1834), ancien étudiant de l'université de Berlin (1841), où il s'appliqua spécialement à l'étude des sciences naturelles, ancien disciple d'Eiselen, dont il suivit le cours de gymnastique vers la même époque.

En 1844, M. Kloss fut nommé en qualité de professeur au lycée de Zeitz (Prusse, province de Saxe), et chargé en même temps de l'enseignement de la gymnastique qui devint bientôt son cours de prédilection. En 1846, il publia sur cette matière un livre, très-favorablement accueilli : *Méthode de gymnastique* (Zeitz, Schieferdecker, 1846). C'est à Zeitz, en 1850, que le gouvernement saxon alla le chercher pour lui offrir la place qu'il a si bien remplie et qu'il occupe toujours avec tant d'éclat. Il a publié depuis plusieurs autres ouvrages, notamment :

Un catéchisme de la gymnastique (*Katechismus der Turnkunst*).

Un petit manuel à l'usage de tout le monde (*Ein Handbüchlein für Jedermann*. Leipzig, 1852.)

La gymnastique féminine, avec 140 gravures et 12 chants Lieder à une et à deux voix (Leipzig, 1855), et un autre livre du même genre, *Weibliche Hausgymnastik*, renfermant un choix d'exercices à exécuter par les jeunes filles à la maison.

C'est encore M. Kloss qui rédige en chef, avec la collaboration des professeurs les plus célèbres d'Allemagne, les *Nouvelles Annales de la gymnastique* (*Neue Jahrbücher für die Turnkunst*), revue bi-mensuelle qui paraît à Dresde, depuis dix-huit ans. L'année dernière, le 23 novembre 1871, le roi de Saxe, voulant reconnaître les services exceptionnels de cet ancien fonctionnaire, le décora de l'ordre d'Albert. Ses appointements peuvent être évalués à 1,600 thalers (6,000 francs), en y comprenant le logement. Mais les leçons qu'il donne aux Turnklassen lui sont payées séparément. A côté du Dr Kloss, nous devons signaler aussi le Dr Günther, médecin d'état-major, comme ayant largement contribué, en sa qualité de professeur d'anatomie et de physiologie, à la prospérité de l'institut de Dresde. Malheureusement, le Dr Günther est mort l'année dernière. Il a été remplacé par le Dr Lehmann (médecin d'arrondissement). Quant à la place d'assistant, elle n'a été créée qu'en 1864 et occupée en dernier lieu par M. Ferdin. Dietrich. C'est une place très-importante, l'assistant étant destiné à seconder et, le cas échéant, à remplacer le directeur dans ses leçons pratiques, soit aux élèves de l'institut, soit à ceux des Turnklassen.

On choisit ordinairement pour ce poste un jeune homme très-capable, ayant l'amour de sa profession et qu'on envoie plus tard, dans une des écoles principales du pays, faire la propagande de ses idées. Cette fois l'étranger aura pris les devants, car M. Dietrich vient de partir pour Saint-Petersbourg, où la Société impériale pour la formation de maîtres et de maîtresses de gymnastique lui assure une brillante position.

DURÉE ET ORGANISATION DU COURS.

La durée du cours est d'un an, du mois d'octobre au mois de septembre.

Les élèves, presque tous instituteurs, attachés comme tels à des écoles de Dresde, se rendent à l'institut deux fois la semaine, de cinq à sept heures du soir (les lundis et les jeudis), pour y recevoir les leçons pratiques ; l'hiver à l'intérieur du gymnase, l'été sur le Turnplatz. On leur enseigne en même temps l'histoire, les systèmes et les méthodes de la gymnastique. A deux autres jours de la semaine, les mardis et les vendredis, les mêmes élèves reviennent s'exercer pendant une heure, de sept à huit, le soir.

La partie médicale du cours se donne également les lundis et les jeudis, après les autres leçons, de sept à huit heures (l'anatomie et la physiologie pendant le semestre d'hiver, l'hygiène pendant le semestre d'été), de la manière la plus instructive possible. Le cours d'anatomie terminé, le professeur achève ses démonstrations, au gymnase même, où quelques maîtres font les exercices en caleçon, tandis qu'il analyse anatomiquement et physiologiquement tous leurs mouvements.

Enfin, pour former les élèves à l'art d'enseigner, le directeur, assisté de ses sous-maîtres, donne lui-même leçon à des classes de garçons et de filles, pour

lesquelles des cours ont été organisés à l'institut. Voici les écoles qui y envoient leurs différentes classes :

- 1° Le collège de Sainte-Croix (525 collégiens) ;
- 2° Le séminaire royal dont il sera question plus tard (89 séminaristes) ;
- 3° Le séminaire du comte de Fletcher (150 séminaristes) ;
- 4° Les cinq classes de la Bürgerschule n° 1, section des garçons (192 garçons) ;
- 5° Les cinq classes de la Bürgerschule n° 1, section des filles (203 filles) ;
- 6° L'école catholique (44 garçons et 56 filles) ;
- 7° L'école de Bohême (44 garçons et 48 filles).

Ces 1,311 jeunes élèves reçoivent leurs leçons soit du directeur ou de l'assistant, soit de l'un des 15 sous-maîtres, tous anciens élèves de l'établissement, qui l'aident dans ses fonctions et dont le temps se partage actuellement entre des leçons de gymnastique et les autres leçons qu'ils donnent aux écoles communales (*Bezirksschulen*) ou aux *Bürgerschulen*, auxquelles ils sont attachés. Autant que possible, ces sous-maîtres conservent au gymnase la direction de leurs classes respectives, celles qui leur sont assignées pour les autres branches d'enseignement. A chacune de ces leçons de gymnastique, qui se succèdent de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, assistent quelques élèves de l'institut, lesquels se forment sur l'exemple qu'ils ont ainsi sous les yeux, et lesquels sont appelés fréquemment eux-mêmes à mettre la main à l'œuvre et à faire l'essai de leurs aptitudes professionnelles.

En réalité, l'institut de Dresde possède donc, à côté de son école normale de gymnastique, une véritable école d'application, fréquentée par près de 1,500 enfants des deux sexes. C'est là une double source de bienfaits pour le pays et pour la capitale : pour le pays, auquel il fournit des hommes capables d'enseigner une des branches principales de l'éducation ; pour la capitale, dont une grande partie de la jeunesse est ainsi élevée dans la pratique éclairée et dans le goût raisonné des exercices du corps.

ADMISSION ET NOMBRE DES ÉLÈVES.

Les élèves sont tous des instituteurs diplômés. Leur nombre se répartit comme il suit, pendant la troisième période d'existence de l'établissement (1864-1870.)

1864	45
1865	49
1866	50
1867	53
1868	49
1869	54
1870	28.

La fréquentation des cours est gratuite. A l'origine, les leçons avaient lieu journellement, à raison de quatre à six heures par jour. Mais il se trouva que cette étude exclusive de la gymnastique pendant toute une année entraînait pour les participants une trop grande perte d'argent et de temps. Il fallut chercher une

combinaison qui permit aux instituteurs de fréquenter les cours spéciaux, sans renoncer complètement à l'exercice de leurs fonctions, et les heures de leçons furent réglées de manière à leur faciliter ce cumul.

Aujourd'hui, il est fort peu d'élèves qui ne soient point attachés en même temps à une des écoles communales ou des *Bürgerschulen* de la ville. Au bout de l'année, se sentent-ils insuffisamment préparés pour l'examen, rien ne presse et n'empêche qu'ils ne prolongent d'un an leurs études à l'institut.

SYSTÈME ET MÉTHODES.

On suit en général les méthodes de Guts Muths, Jahn et Spiess, complétées et modifiées dans quelques parties par le Dr Kloss. Nous donnerons de plus amples détails à ce sujet dans le paragraphe consacré aux écoles moyennes.

EXAMENS DE SORTIE.

Nous trouvons dans le *Journal des lois et règlements du royaume de Saxe*, de l'année 1857, le règlement suivant, du 14 mars 1857, relatif à l'examen de professeur spécial de gymnastique. Nous le traduisons entièrement et textuellement :

« Le ministre des cultes et de l'instruction publique ayant pourvu en 1850 à
 » la formation de professeurs de gymnastique, en créant l'institut de Dresde, il
 » a paru indispensable, dans l'état actuel des établissements de gymnastique du
 » pays, pour développer et pour vivifier l'enseignement rationnel de cette
 » branche, d'exiger de tous les professeurs de gymnastique les garanties d'une
 » préparation suffisante et les connaissances spéciales qu'on est en droit
 » d'attendre d'eux. De cette manière, la gymnastique exercera son influence
 » véritablement salutaire sur l'éducation morale et physique de la jeunesse,
 » ainsi que sur la conservation ou le rétablissement de sa santé. C'est à cette
 » fin que le règlement ci-après est publié et qu'il est prescrit pour l'avenir à
 » tous les professeurs qui se chargent de l'enseignement de la gymnastique à un
 » établissement d'instruction ou d'éducation publique, ou qui se proposent
 » d'ériger en leur nom un gymnase public, d'avoir à justifier au préalable de
 » leurs capacités, conformément au règlement.

» En ce qui concerne les professeurs de gymnastique actuellement en fonc-
 » tions, ils sont laissés libres de se soumettre à cet examen, à moins qu'ils ne
 » sollicitent un changement de position. Tous ceux que la chose concerne ont à
 » se conformer à ce qui suit :

» Dresde, le 14 mars 1857.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» BARON DE BEUST.

» *Le Ministre des cultes et de l'instruction publique,*

» VON FALKENSTEIN. »

« *Règlement concernant l'examen des professeurs de gymnastique, tant à l'institut de Dresde, que dans d'autres établissements publics.*

» § 1. La commission d'examen est composée, sous la présidence d'un commissaire royal du ministère des cultes et de l'instruction publique, d'un professeur d'anatomie, actuellement le médecin-major professeur Dr Günther, et du directeur de l'institut royal des professeurs de gymnastique, M. Kloss.

» § 2. Devant cette commission, ont à subir l'examen tous ceux qui veulent obtenir une place de professeur de gymnastique à un établissement public dans le royaume de Saxe. Ceux qui ont été formés à l'institut de Dresde ont le droit de se présenter :

» *a.* Ou bien immédiatement à leur sortie de cet institut.

» *b.* Ou bien à une époque ultérieure. Toutefois le gouvernement se réserve la faculté de les soumettre à une nouvelle épreuve pratique au moment où les candidats déjà diplômés vont entrer en fonctions (§ 7), si lesdits récipiendaires n'ont pas, à sa connaissance, continué à s'exercer dans l'intervalle (comparer le § 3 suivant).

» § 3. Les récipiendaires indiqués dans le § 2 sous litt. *a* et *b* sont tenus d'établir qu'ils ont suivi tous les cours de l'institut. Ceux qui subissent l'examen à une époque postérieure à leur sortie (§ 2, *b*) sont tenus, en outre, de joindre à leur demande un certificat constatant leurs services et leur *conduite politique* dans l'intervalle.

» L'inscription pour ces récipiendaires se fait chez le directeur de l'institut, lequel remettra chaque fois, avant l'examen, une liste des récipiendaires au ministre des cultes et de l'instruction publique.

» § 4. Tous ceux qui ont été formés ailleurs qu'à l'institut ont à adresser leur demande directement au ministère royal des cultes et à joindre, en outre, un aperçu de leur vie, un certificat constatant l'éducation spéciale qu'ils ont reçue, leurs mœurs et leur *conduite politique*.

» § 5. En général, un examen a lieu chaque année pour les élèves de l'institut. Les récipiendaires étrangers y sont admis. En outre, il sera organisé, dans certains cas, un examen spécial.

» § 6. *L'épreuve écrite* consiste dans un travail, qui ne dépassera pas deux feuilles (*zwei Bogen*), relatif à un sujet tiré de la gymnastique pédagogique, et qui fournira aux récipiendaires l'occasion de faire apprécier leurs connaissances spéciales de la matière. Ils ont quinze jours pour faire ce travail ; les récipiendaires étrangers à l'institut reçoivent le thème à traiter avec leur convocation pour l'examen.

» § 7. Dans *l'épreuve pratique*, les récipiendaires ont à faire valoir leur habileté dans les principaux exercices gymnastiques, surtout ceux en usage dans les écoles des deux sexes ; ils sont tenus aussi de donner une leçon pour permettre de juger de leurs aptitudes dans l'art d'enseigner.

» § 8. *L'épreuve orale* porte :

» *A.* Sur l'anthropologie, et notamment sur :

» *a.* La connaissance du squelette; surtout les articulations et les emboitements des différents os,

» *b.* Un aperçu du système musculaire, ainsi que de la position et du rôle de chacun des muscles servant aux mouvements volontaires,

» *c.* La connaissance générale de la structure, de la position et des fonctions de la poitrine et des organes intestinaux,

» *d.* Un aperçu de la disposition et du fonctionnement du système nerveux,

» *e.* L'hygiène générale, la pathologie,

» *f.* Certaines maladies qui peuvent être guéries, modifiées ou conjurées par l'emploi des remèdes gymnastiques ;

» *B.* Sur la théorie de la gymnastique, et notamment sur :

» *a.* Le but et l'histoire de la gymnastique et ses rapports avec l'éducation.

» *b.* La littérature et la méthode de la gymnastique en particulier sur le développement de la gymnastique moderne par les systèmes de Spiess et de Ling;

» *c.* La description exacte du but et des effets physiologiques des principaux mouvements,

» On exige que les récipiendaires, appelés à subir l'épreuve indiquée sous litt. *A*, *a*, *b*, et *c*, soient à même de dessiner les figures explicatives qui leur sont demandées.

» § 9. L'examen subi, le récipiendaire reçoit un diplôme, en vertu duquel il est déclaré apte à remplir la place de directeur ou de professeur à un établissement public de gymnastique. Le diplôme mentionne spécialement le résultat de l'épreuve sur l'anthropologie, pour la gymnastique théorique et pratique et pour la leçon didactique. Les prédicats sont : *très-bien*, *bien* et *satisfaisant*. »

Nous ajoutons à ce document, qui nous a paru du plus grand intérêt, la formule de ce diplôme. Il est ainsi conçu :

» M. NN., qui a fréquenté les cours de l'institut de gymnastique de cette ville, a obtenu dans l'examen public, par lui subi aujourd'hui :

» 1° Pour le travail écrit, dont il est l'auteur, la cote suivante : (*bien*, » *très-bien* ou *satisfaisant*).

En outre, dans l'épreuve orale, il a répondu :

» 2° Sur la partie théorique de la gymnastique (?...);

» 3° Sur l'anatomie, la physiologie et l'hygiène (?...)

Et dans l'épreuve pratique :

» 4° Il a exécuté les exercices gymnastiques proprement dits (?...);

» 5° Il a donné la leçon de gymnastique (?...).

» A la suite de cet examen, il lui a été reconnu les capacités nécessaires, soit » pour cumuler l'enseignement de la gymnastique avec ses autres fonctions » scolaires, soit pour se charger de la direction exclusive d'un établissement de » gymnastique.

» En foi de quoi, le présent diplôme lui a été délivré.

» Dresde, le....

» *La commission d'examen.* »

COURS TEMPORAIRES DE PERFECTIONNEMENT (NACHHÜLFECURSUS).

En dehors des ²ours annuels, dont il a été parlé ci-dessus, il a été organisé à

l'institut de Dresde, depuis 1863, des cours de perfectionnement pour les instituteurs en fonctions dans les différentes localités du pays. pour ceux notamment, qui désirent s'appliquer, de plus près, à l'étude de la gymnastique et l'enseigner plus tard.

Les cours de perfectionnement ont lieu ordinairement pendant les mois de septembre et d'octobre, durant quatre à cinq semaines. Les autorités scolaires accordent aux instituteurs l'autorisation de s'absenter pendant le temps requis, et le Gouvernement leur alloue un subside pour les frais de voyage et de séjour. Ces cours ne laissent pas d'être très-fructueux pour ceux qui les suivent et qui se rendent ainsi un compte exact de l'organisation de l'institut, des procédés ou des méthodes d'enseignement, ainsi que du choix des exercices.

Le nombre de ces participants a été :

En 1863	14
1864	17
1865	18
1867	10
1868	7
1869	10
1870	13

Ils forment ainsi une véritable *classe*, ayant pour professeurs le directeur Kloss et son assistant; naturellement le programme est très-simplifié. Toute la partie anthropologique est laissée presque entièrement de côté. On se borne aux exercices pratiques et aux exercices didactiques.

Comment le Dr Kloss parvient-il à mener de front ce triple enseignement pendant les mois de septembre et d'octobre? à savoir :

- 1° Le cours des élèves de l'institut (*Lehrerabtheilung*);
- 2° Le cours de perfectionnement (*Nachhülfecursus für Turnlehrer*);
- 3° Le cours de l'école d'application (*Turnklassen*).

On verra par le plan d'études du semestre d'été 1871 (voir annexe 2), avec quelle habileté ce problème, en apparence insoluble, a été résolu.

Le cours de perfectionnement comprend donc environ 16 heures par semaine. Quand il est terminé, les instituteurs sont aptes, en majeure partie, à se présenter à l'examen.

Quel examen? Ce n'est plus l'examen de professeur de gymnastique créé par le règlement de 1857, mais un examen beaucoup plus simple, celui de maître de gymnastique pour l'enseignement primaire qui est accessible, comme le premier, à tous les instituteurs indistinctement, qu'ils aient suivi, ou non, le cours de perfectionnement, et qui confère au porteur du diplôme le droit exclusif d'enseigner la gymnastique *uniquement* aux écoles primaires.

Cet examen, pour l'enseignement primaire, a été organisé par une ordonnance ministérielle du 20 mai 1863, dont nous rapporterons les principales dispositions :

« § 1^{er}. Les communes ne sont pas obligées, surtout la campagne, en présence de certaines difficultés locales, à faire figurer la gymnastique au programme d'études des écoles élémentaires populaires; le Gouvernement saxon se borne à

recommander vivement cet enseignement à la sollicitude des administrations communales.

» § 2. Mais du jour où une commune, usant de la faculté qui lui appartient, aura décrété cet enseignement obligatoire pour ses élèves, nul ne pourra plus être exempté d'y prendre part, si ce n'est pour motif de santé.

» § 3. Toutes les communes qui se proposent d'introduire cet enseignement dans leurs écoles, auront à pourvoir, au préalable, à l'installation d'une place convenable pour l'été et d'un endroit couvert pour l'hiver, dans le cas où l'enseignement aurait lieu, comme il est désirable, non-seulement pendant le premier semestre, mais aussi pendant le second.

» § 4. L'enseignement de la gymnastique — qu'elle soit facultative ou obligatoire — reste placé partout, comme les autres branches d'études, sous la surveillance des autorités scolaires et sous le contrôle du gouvernement.

» § 5. Nul n'est admis à donner cet enseignement aux écoles primaires populaires, s'il n'est porteur du diplôme d'instituteur, et s'il n'a passé avec succès un examen spécial.

» § 6. A l'effet d'augmenter notablement le nombre des instituteurs capables, le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique a fondé, auprès de l'Institut de Dresde, un cours de perfectionnement, et a organisé, à côté de l'examen créé par l'ordonnance du 14 mars 1857, un examen *simplifié*, qui aura lieu devant la même commission, mais qui n'accordera, à ceux qui l'auront subi, que le droit d'enseigner la gymnastique aux écoles primaires.

» § 7. Ne sont admis à cet examen :

» a. Que les instituteurs porteurs du diplôme institué par la loi scolaire du 6 juin 1853; mais surtout :

» b. Tous les instituteurs qui auront pris part aux cours temporaires de perfectionnement à l'Institut.

» En conséquence, le cours de perfectionnement sera clôturé chaque fois par un de ces examens.

» § 8. L'examen a pour but de faire constater si le candidat possède les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour enseigner la gymnastique à l'école primaire. L'examen institué par le règlement de 1857 sera donc simplifié dans le sens que :

» a. *L'épreuve écrite* restera entièrement de côté;

» b. *L'épreuve pratique* (§ 7) ne tendra qu'à s'assurer de l'habileté du candidat dans les exercices prescrits pour les écoles primaires. Il aura à donner une leçon en présence des examinateurs;

» c. *L'épreuve orale* roulera seulement sur les principes de l'anthropologie et de la gymnastique pédagogique, le tout au point de vue des exigences d'une école primaire.

» § 9. Les demandes d'inscription doivent être adressées au directeur de l'Institut, avec les pièces à l'appui.

» § 10. Le diplôme mentionne de quelle manière l'examen a été subi : *bien*, *très-bien* ou *d'une manière satisfaisante*, en ajoutant expressément que le porteur n'est autorisé à enseigner la gymnastique que dans les écoles primaires.

» § 11. Pour rendre cet enseignement efficace au point de vue de la méthode

à suivre et de l'étendue du cours, le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique a fait rédiger un *Guide pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires de Saxe*.

» Ce Guide a été publié par M. le Dr Kloss, sur l'invitation du Ministre. C'est d'après ce Guide que le cours doit être donné dans les écoles.

» Dresde. le 20 mai 1863.

» *Le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique,*

» (Signé) VON FALKENSTEIN. »

Les espérances du Ministre. en instituant cet examen, n'ont pas été trompées. Il y fut procédé pour la première fois le 7 octobre 1863, et 20 instituteurs obtinrent le diplôme. Depuis lors, chaque session augmente ce nombre dans une notable proportion.

III. Séminaires d'instituteurs.

La réorganisation des séminaires d'instituteurs, en Saxe, date de 1868. Depuis cette époque les études normales durent 6 ans; 2 années d'études préparatoires ou *pro-séminaires* pour les élèves de 14 à 16 ans; et 4 années d'études normales proprement dites (*im Hauptseminar*) pour les élèves de 16 à 20 ans. Le 24 août 1869, il a paru une circulaire ministérielle qui signale les réformes suivantes, comme méritant de fixer l'attention et d'être introduites dans l'enseignement normal. Une nouvelle circulaire paraîtra sous peu, nous assure-t-on, qui rendra ces réformes définitivement obligatoires :

1. Donner des soins particuliers au cours de gymnastique dans les *pro-séminaires*; lequel doit servir de transition entre le cours de l'école primaire et celui de l'école normale. Tout au moins faire acquérir aux élèves, insuffisamment préparés à leur entrée, le degré d'instruction gymnastique qui est prescrit dans le *Guide officiel pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires de Saxe*. (Dresde, Schönfeld, 1863.);

2. Incrire au programme du séminaire, pour chacune des 4 années d'études, 3 heures de gymnastique par semaine, de telle sorte que chaque classe reçoive 2 heures de leçon et que la 3^e heure soit consacrée aux exercices à volonté (*Kürturnen*) (v. plus loin) et à des leçons didactiques (celles-ci seulement au cours de la dernière année d'études);

3. Confier le cours d'anthropologie dans les séminaires au professeur de sciences naturelles — dans les limites du programme du 20 mai 1863 — ou mieux encore au professeur de gymnastique, s'il en est capable;

4. Faire subir aux séminaristes, spécialement désignés à cet effet par le professeur de gymnastique comme étant les plus capables à leur sortie, l'examen institué par le règlement de 1863.

Une partie de ces prescriptions est déjà observée actuellement. Les professeurs sont des hommes instruits et diplômés.

Le cours se donne surtout, dans les 9 séminaires du royaume, à raison de

2 heures obligatoires par semaine. Des *Turnhallen*, pourvues du nécessaire, viennent d'être construites dans chaque séminaire ou à proximité.

Il reste seulement à organiser plus parfaitement le cours dans les pro-séminaires, à le compléter dans les séminaires par des notions d'anthropologie et à obtenir de la plupart des élèves qu'ils se présentent, à leur sortie, devant la commission d'examen, pour la collation du diplôme créé par l'ordonnance de 1863.

Depuis 1851 jusqu'en 1864, on consignait sur le diplôme d'instituteur le résultat de l'examen de sortie, en ce qui concerne la gymnastique. Ce n'était point un certificat de capacité, mais une simple mention qu'on appelait en allemand : *Turncensur*.

Depuis 1864, on a complètement cessé de le faire, et la raison en est simple. Cette *Turncensur* n'avait aucune force légale ; elle ne conférait pas même au titulaire du diplôme le droit d'enseigner la gymnastique dans son école, ce droit n'appartenant, aux termes de l'ordonnance de 1863, qu'au porteur du brevet spécial de maître de gymnastique.

La grande, la seule question pour les séminaristes est donc de conquérir ce brevet, et le cours normal ne doit viser qu'à une chose : les mettre en état de l'obtenir.

Le tableau suivant renseignera sur la situation de l'enseignement normal de la gymnastique en province :

VILLES où SONT ÉTABLIS LES SÉMINAIRES.	NOMBRE des élèves qui suivent les cours	NOMBRE des dispenses.	NOMBRE d'heures par semaine.		ÉLÈVES par classe.	DISTANCE du gymnase des séminaires.
			été.	hiver.		
Annaberg	130	4	2	2	25.40	"
Bautzen	154	2	2	2	20.50	2 min.
Borna.	126	2	2	2	20.00	"
Grimma	174	2	2	2	20.40	10 min.
Nossen	120	"	2	2	20.00	"
Plauen	159	10	2	2	"	"
Waldenbourg	85	"	2	2	20.29	"

Les renseignements font défaut en ce qui concerne le séminaire nouvellement fondé à Zschopau. Quant aux deux séminaires de Dresde, le séminaire royal (*Friedrichsstadter Seminar*) et le séminaire *Fletcher*, on peut voir, par le plan d'études qui figure aux annexes, qu'ils reçoivent l'un et l'autre leurs leçons à l'Institut, deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, le 2^e séminaire de 3 1/2 heures à 4 1/2 heures et le 1^{er} de 4 1/2 heures à 5 1/2 heures de l'après-midi, sous la direction du Dr Kloss, assisté de quatre autres professeurs. Le séminaire royal y conduit ses quatre classes supérieures, l'autre y conduit en outre les deux classes du pro-séminaire. Pendant le semestre qui précède leur sortie de l'école normale, le Dr Kloss donne aux séminaristes un cours sur la *théorie et l'histoire de la gymnastique*, en y joignant des instructions

spéciales relativement à leur future mission. La plupart des élèves-normalistes montrent beaucoup de zèle et un vif penchant pour un art qui pénètre plus profondément chaque jour dans les moeurs de la nation, et que les derniers événements militaires ont encore mis davantage en honneur.

Leur goût est tellement prononcé qu'ils s'adonnent aux exercices libres et aux exercices d'ordre en dehors du temps des classes, *privatim*, comme on va à une partie de plaisir. Au séminaire royal de Dresde, par exemple, les élèves s'exercent tous les soirs, sous les ordres de deux *Vorturner*, choisis par eux dans leurs rangs, pendant une demi-heure avant le souper.

Disons, en terminant, qu'une modification radicale sera probablement introduite prochainement dans cet établissement.

Les séminaristes n'iront plus à l'Institut, mais ils recevront leur leçon chez eux, à l'Intérieur du séminaire. Quand on songe que le séminaire est à quarante minutes de l'Institut, et que les élèves sont tenus de faire ce chemin deux fois par semaine, pour prendre une seule leçon, il y a bien lieu de s'étonner d'une chose : c'est qu'une pareille situation, quelques avantages qu'elle puisse d'ailleurs offrir à un autre point de vue, se soit déjà prolongée pendant si longtemps. C'est une vérité que nous avons déjà proclamée à l'occasion de notre visite à Groningue, et que confirme d'ailleurs l'expérience journalière des professeurs allemands : le gymnase doit faire partie intégrante du séminaire, ou se trouver dans son voisinage immédiat, à moins de le rendre inutile, ou de lui sacrifier l'ordre général des études.

IV. Établissements d'instruction moyenne, Colléges, Realschulen, höhere Bürgerschulen.

Nous ne parlerons des établissements d'instruction moyenne de province que pour faire connaître que la gymnastique y est non-seulement décrétée obligatoire, mais qu'elle l'est en effet, et que les dispenses atteignent à peine la proportion de 5 p. $\%$ en moyenne. Sauf dans quatre ou cinq établissements, le gymnase est partout attaché à l'école.

Quant aux lycées, aux *Real-* et *Bürgerschulen* de Dresde, où la fréquentation atteint un chiffre encore plus satisfaisant, si c'est possible, nous dirons simplement quelles sont la méthode et la marche adoptées par le Dr Kloss, et par les professeurs formés à son école.

Le Dr Kloss considère tour à tour la gymnastique comme *une science*, comme *un art* et comme *un jeu*.

C'est à ce triple point de vue qu'il a divisé son cours :

1° *En Turnschule* ;

2° *En Turnkür* ;

3° *En Turnspiele*.

1° Dans la *Turnschule*, les élèves sont soumis à une série d'exercices et de mouvements gradués, selon les prescriptions de la science, en vue d'entretenir la force des muscles, la souplesse des membres et la santé du corps ;

2° Dans la *Turnkür* (appelée aussi *Freiturnen*, gymnastique libre), les élèves ont toute liberté d'exécuter les exercices de leur choix, qui leur ont été enseignés, et qu'ils répètent entre eux ;

3° Dans les *Turnspiele*, un groupe d'élèves s'assemble pour adopter certains jeux gymnastiques, en arrêter les règles et s'y livrer en commun.

La première partie du cours est, sans contredit, la plus importante, mais aucune de ces parties ne doit être négligé, car elles sont destinées à se consolider et s'entre-soutenir les unes les autres. Il est de toute nécessité, pour arriver à un bon résultat, que les élèves qui reçoivent en même temps leur leçon soient à peu près du même âge et de la même taille.

Rien n'empêche qu'on réunisse plusieurs classes en une seule pour la *Turnkür* comme pour les *Turnspiele*. Mais, pour les leçons proprement dites, elles pourraient entraîner les plus fâcheux résultats, si l'on tolérait une telle confusion.

Aussi le Dr Kloss a-t-il fait dominer à Dresde le principe : Pour *chaque classe*, sa *leçon séparée*, deux fois par semaine ; pour les classes réunies, *Turnkür, exercices à volonté*, une fois par semaine.

Le fondement de la gymnastique repose ici comme partout, dans les *Freiuebnungen*, exercices libres ; quand on néglige les exercices les plus simples, comment réussir plus tard dans les plus compliqués ?

Chaque jour, on s'aperçoit de leur influence sur la discipline scolaire, sur l'ordre qu'on observe en classe ou en promenade, ou dans une cérémonie publique, et qui permet de dire au premier coup d'œil que la gymnastique a passé par là. Autant que possible, et plus qu'ailleurs, on exécute aussi à Dresde les *exercices d'ensemble aux appareils*. Ainsi, grâce à la réunion de 18 à 20 paires de perches, en un seul engin (*Stangengerüst*), on occupe à la fois 18 à 20 élèves ; les *barres parallèles basses* sont en nombre suffisant pour 8 à 10 élèves, tandis que, dans maint établissement, il n'existe qu'un seul appareil pour 20 à 30 élèves qui se succèdent et ne voient souvent arriver leur tour que de quart d'heure en quart d'heure. Dans les classes supérieures, l'institution des *Vorturner* est toujours très-goûtée. Le professeur choisit en cette qualité de *Vorturner*, de moniteur, les plus adroits et les plus appliqués de ses élèves, dont le zèle est encouragé de la sorte, et dont les aptitudes particulières tournent au profit de toute la classe. Dans la *Turnkür* ou *Kürturnen*, les élèves font eux-mêmes élection de leur moniteur, de leur *Vorturner*. Le maître reste ici à l'écart, mais sa présence est toujours nécessaire à l'effet de réprimer le désordre et l'indiscipline. Son intervention est aussi rare et son rôle aussi effacé que possible.

V. Écoles primaires.

Un projet de réorganisation de l'enseignement primaire de Saxe a été adopté, il y a déjà plusieurs mois, par la deuxième Chambre ; il est soumis en ce moment à l'approbation de la Chambre des seigneurs. Ce projet de loi porte :

« ART. 2. *Les branches obligatoires de l'enseignement primaire* sont : la religion et la morale, la langue allemande (l'écriture et la lecture), le calcul, la grammaire, les sciences naturelles, le chant, le dessin et la *gymnastique*.

» ART. 7. Les professeurs spéciaux de dessin, de chant, de *gymnastique* et de calligraphie ont à subir un examen dans ces branches.

» Dans les écoles où pour des motifs quelconques les cours de dessin et de gymnastique ne peuvent être introduits de suite, le gouvernement accorde un

délai jusqu'à l'ouverture de l'année scolaire 1875-1876 (à Pâques). Les professeurs non diplômés, actuellement chargés de ces cours, auront à se présenter avant cette époque aux examens prescrits. »

Comment comprendre ces dispositions et les mettre en rapport avec la législation existante ?

D'après nous, voici les modifications qui découlent nécessairement de ce projet de loi. La gymnastique, étant mise sur le même rang que les autres branches obligatoires de l'enseignement primaire, sera comprise comme elles dans les examens de sortie des séminaires.

Le diplôme d'instituteur confèrera dès lors — *per se* — à tous ceux qui en seront porteurs, le droit d'enseigner, dans les écoles primaires, la gymnastique au même titre que les autres matières de l'examen. Le contraire ne se justifierait pas ; quelque intérêt que la gymnastique mérite d'inspirer au législateur, il serait inexplicable d'exiger du maître d'école qu'il offrît plus de garanties pour l'éducation physique que pour l'éducation intellectuelle de ses élèves. Ainsi seront abrogées les dispositions de l'ordonnance de 1863 qui rend le diplôme spécial de *maître de gymnastique pour l'enseignement primaire* obligatoire pour tous les instituteurs qui veulent introduire ce cours dans leurs écoles. Quant aux personnes, non porteurs du diplôme d'instituteur, qui voudront enseigner la gymnastique aux écoles primaires, elles auront à se pourvoir à cet effet d'un diplôme spécial. Cet examen qui portera spécialement sur la gymnastique, s'étendra cependant à la généralité des connaissances nécessaires à l'instituteur.

L'exposé des motifs explique que ces professeurs spéciaux, après avoir été attachés pendant trois ans à une école primaire, à raison de 20 heures de leçon par semaine, et y avoir enseigné *toutes les branches* du programme, obtiendront — par faveur particulière — le titre et le rang d'instituteurs primaires.

Il est à espérer que cette nouvelle législation fera participer toutes les écoles primaires du pays aux avantages que celles de Dresde retirent déjà actuellement d'un enseignement méthodique et régulier de la gymnastique.

A Dresde, en effet, le cours est obligatoire depuis 1863 ; il est donné par 51 instituteurs, tous diplômés à l'Institut central et recevant en moyenne 15 grös par leçon (fr. 1-87). En dehors du gymnase de l'Institut, il existe à Dresde les locaux des *Turnvereine* et trois gymnases de la ville, ayant coûté ensemble 22,440 thalers. Au budget de la ville de Dresde figure annuellement la somme de 4,500 thalers pour indemnités aux professeurs de gymnastique de ses écoles primaires. La statistique fournit les chiffres suivants :

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DES ENFANTS. (Garçons et filles.)	NOMBRE DES CLASSES.	ENFANTS suivant le cours.	DISPENSES.
Les neuf écoles communales.	7,958	144	3,000	113
Les cinq écoles des pauvres.	3,875	71	1,699	63
L'orphelinat communal	120	6	100	»
Maison de correction.	43 (garçons).	2	35	»

On a calculé que, en fixant à 20,000 — chiffre rond — le nombre des enfants de Dresde de 10 à 14 ans (en y comprenant ceux qui fréquentent les écoles moyennes et les collèges), on peut, sans exagération, évaluer à 12,900 le nombre de ceux qui font de la gymnastique, soit plus de 64 p. %. Une telle prospérité est sans exemple en Allemagne.

Dans le reste du pays, l'enseignement gymnastique primaire a été décrété obligatoire par 34 villes et communes; il est encore facultatif dans 67 villes et 18 villages.

VI. Gymnastique des filles.

On pouvait attendre du Dr Kloss, auteur de plusieurs ouvrages sur la gymnastique des filles, qu'il ne négligerait pas cette partie encore si peu cultivée de son art : *Die weibliche Turnkunst*.

Son premier soin fut d'instituer des cours normaux *temporaires* à l'usage des jeunes personnes qui se destinent soit à l'enseignement public, soit à l'éducation particulière.

Ces cours ont eu lieu six fois jusqu'ici, et ils ont réuni :

En 1837.	15 élèves.
1838.	15 —
1860.	20 —
1864.	15 —
1866.	24 —
1868.	15 —

Les leçons avaient lieu deux fois par semaine à l'Institut, pendant trois à quatre mois. Elles étaient données par le directeur, assisté de sa dame. Elles ont été couronnées du plus complet succès, et des institutrices étrangères y ont même été envoyées de Posen, de Finlande et de Saint-Petersbourg.

Le plan des études, que nous avons reproduit plus haut, a déjà fait voir que les écoles primaires de filles ne sont pas négligées à Dresde. Le Dr Kloss veille surtout à ce que les jeunes filles se servent des appareils aussi peu que possible, contrairement à ce qui se pratique à Berlin, à l'établissement de M. Kluge, où les deux tiers de la leçon sont affectés à ces exercices. Dans la plupart des autres villes de la Saxe, sauf à Leipzig, ou bien il n'existe pas de cours pour les filles, ou bien celui-ci n'est que facultatif, et l'on sait qu'un cours facultatif est un cours non suivi.

CHAPITRE II.

LEIPZIG.

L'Institut de Dresde n'ayant pu fournir, depuis vingt ans qu'il existe, assez de professeurs pour en pourvoir tous les établissements de la Saxe, M. l'inspecteur Lion a été autorisé à former des professeurs, mais seulement pour la ville de Leipzig, et sans pouvoir leur délivrer de diplôme.

Les professeurs formés par M. le Dr Lion n'ont pas à étudier l'anatomie ni la physiologie ; ces connaissances ne lui paraissent pas tout à fait indispensables ; la pratique et les explications théoriques, au cours des exercices, voilà, suivant lui, le cadre naturel de l'enseignement normal. A la vérité, ce côté des fonctions du Dr Lion est un peu secondaire ; il a été spécialement appelé à Leipzig, en 1862, pour diriger l'enseignement gymnastique dans les différentes écoles de la ville.

Le Dr Lion fait partie de ce groupe de personnalités saillantes qui se sont acquis autant de mérite en popularisant la gymnastique moderne en Allemagne, que leurs devanciers en la créant.

Il a publié, entre autres ouvrages, deux brochures extrêmement intéressantes qui mettent entièrement en lumière son système et son programme : La première, sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de garçons (*Bemerkungen über Turnunterricht in Knabenschulen*, Leipzig, Keil, 1869) ; la seconde, sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles des filles (*Bemerkungen über Turnunterricht in Mädchenschulen*, Leipzig, Keil, 1871). Il publie en outre un journal hebdomadaire : *La Gazette allemande de gymnastique (Deutsche Turn-Zeitung)*.

Le cours de M. le Dr Lion à l'usage des garçons, tel qu'il est esquissé dans les publications précédentes, est divisé en trois degrés, d'après l'âge des élèves :

A. PREMIER DEGRÉ.

Instruction gymnastique des garçons n'ayant pas 10 ans.

B. SECOND DEGRÉ.

Instruction gymnastique des garçons de 10 à 15 ans. Cette partie du cours est elle-même subdivisée en 5 sections :

I. *Garçons ayant 10 ans, ou quatrième année d'école.* — Les exercices libres. — Quelques exercices d'ordre. — Les exercices avec les bâtons. — Les sauts et quelques exercices à la barre fixe et aux perches verticales et obliques.

II. *Garçons ayant 11 ans, ou cinquième année d'école.* — Répétition des exercices précédents en les développant. — On donne une plus grande extension aux exercices d'appui.

III. *Garçons ayant 12 ans, ou sixième année d'école.* — Répétition des exercices précédents, sauf que le bâton en bois est remplacé par la barre de fer. — Exercices à l'échelle horizontale et à la barre fixe ; — sauts en hauteur, largeur et profondeur.

IV. *Garçons ayant 13 ans, ou septième année d'école.* — Exercices libres. — A la planche d'assaut — Au tabouret. — Sauts à la barre fixe avec tremplin.

V. *Garçons ayant 14 ans, ou huitième année d'école.* — Moins d'exercices d'ordre. — Les différents sauts continuent à être pratiqués ; ceux du tabouret et ceux de voltige reçoivent une grande extension. — Les exercices à la barre fixe reçoivent plus de développement.

C. TROISIÈME DEGRÉ.

Garçons de 15 ans et au delà. — Les exercices d'ordre se font comme au degré précédent. — Moins d'exercices libres. — Quelques exercices d'escrime. — Les sauts libres. — Les sauts avec appui. — Exercices à l'échelle horizontale. — Le travail aux anneaux. — Peu d'exercices grimpants. — Enfin des exercices à la barre fixe, aux barres parallèles basses et des luttres libres.

Ce cours, tel que nous venons d'en présenter l'analyse, est donné au gymnase de la ville, un véritable monument, tant au point de vue de sa construction que sous celui des instruments nombreux qu'il renferme. Cette énorme collection d'instruments de toute espèce, dont plusieurs ne sont pas sans danger, puisque, sur un nombre de près de 7,000 enfants, il est arrivé l'année dernière six accidents d'une nature assez grave; ce grand nombre d'instruments, disons-nous, pourrait donner à penser que M. le Dr Lion néglige les exercices libres. Il n'en est rien cependant. M. le Dr Lion en est même très-grand partisan, et leur consacre plus d'un tiers de chaque leçon.

Le cours de gymnastique est obligatoire à Leipzig pour tous les élèves des écoles, depuis l'âge de 9 ans, garçons et filles.

Dans la réalité des choses, l'enseignement est à peu près général pour les garçons. De la part des filles, la fréquentation laisse à désirer davantage. La ville de Leipzig dépense annuellement une somme de 6,250 thalers pour cette branche de l'instruction publique. Les leçons ont ordinairement lieu de 10 à 12 heures le matin, et de 3 à 5 heures l'après-dinée.

Le tableau suivant présente l'ensemble de la situation, pour toutes les écoles.

ÉCOLES.	NOMBRE des élèves suivant le cours de gymnastique.		NOMBRE des CLASSES	NOMBRE des ÉLÈVES par CLASSE.	NOMBRE des heures de classe.		
	GARÇONS.	FILLES.			ÉTÉ.	HIVER.	
Lycées.	1 Nicolai	239	»	»	29.40	2	2
	2 Thomas	221	»	»	39.45	2	2
Realschule		427	»	»	20.49	2	2
Bürgerschule.	N° 1	497	»	12	»	2	2
	» 2	546	569	10	»	2	2
	» 3	524	505	7	»	2	2
	» 4	245	342	6	»	2	2
	» 5	514	510	7	»	2	2
				6		2	2

ÉCOLES.	NOMBRE des élèves suivant le cours de gymnastique.		NOMBRE des CLASSES.	NOMBRE des ÉLÈVES par CLASSE	NOMBRE des heures de classe.		
	GARÇONS.	FILLES.			ÉTÉ.	HIVER.	
Écoles	N° 1	663	»	11	•	} 2 } 2 }	2
	» 2	660	»	15	•		
École libre de Barth.		326	»	6	•	2	2
Écoles privées		300	»	•	•	2	2
Élèves du Turnverein		487	•	•	•	2	2

Ensemble, environ 6,200 enfants qui font de la gymnastique, soit 54 p. %, en évaluant, d'après le dernier recensement, à 11,000 le nombre des enfants en âge d'école.

Il nous reste à signaler toute la part prise par M. le Dr Lion au développement de la gymnastique des filles, qui a reçu à Leipzig une plus grande extension que dans les gymnases de Prusse. Le système suivi comprend des promenades, mouvements libres, pas, danses en marchant, marches composées, pas de la polka avec mouvements des membres supérieurs, le travail du bâton à deux mains et les jeux. M. le Dr Lion emploie dans les exercices destinés aux filles un grand nombre d'appareils, tels que l'échelle horizontale, les barres parallèles hautes, les perches verticales, les perches obliques, qui, pour des raisons inutiles à énumérer ici, ne nous paraissent pas convenir aux personnes de ce sexe. La méthode de M. le Dr Lion apparaîtra d'ailleurs plus clairement à la lecture du programme rédigé et suivi par lui, et dont on trouvera une traduction aux annexes.

TITRE VI.

WURTEMBERG.

I. L'Institut spécial de Stuttgart.

C'est moins un véritable Institut, qu'un cours temporaire et périodique, pour la formation des professeurs de gymnastique. Sa création remonte à l'année 1863, date de la réorganisation de l'enseignement de la gymnastique dans le royaume de Wurtemberg.

Voici ce que portent les statuts de cette institution :

« § 1. L'Institut spécial a pour but de former des instituteurs et des aspirants instituteurs à l'enseignement de la gymnastique, dans les établissements d'instruction et dans les écoles normales. Il est placé sous la haute surveillance du comité de l'instruction publique. La direction des études est confiée à un bureau spécial. Les cours y sont donnés par un professeur en chef et par un médecin.

» § 2. Les cours ont lieu temporairement, à des intervalles périodiques. Ils durent de 4 à 6 mois ; le nombre des admis est fixé à douze.

» D'autres cours, d'une moindre durée, y seront organisés pour les instituteurs en fonctions, selon que le besoin s'en fera sentir.

» § 3. La fréquentation des cours est gratuite. Il sera alloué au participant une indemnité convenable, sur le Trésor public. En retour, les participants prendront l'engagement de se mettre à la disposition de l'État pour enseigner la gymnastique dans ses écoles, contre une juste indemnité. En cas de refus de leur part, l'État est fondé à réclamer la restitution de l'indemnité.

» § 4. Les cours de l'Institut comprennent :

» 1° *Une partie théorique.*

» a. La méthode de la gymnastique, son histoire et la théorie du système adopté pour les écoles de Wurtemberg ;

» b. Des conférences sur l'anatomie, la physiologie et l'hygiène.

» 2° *Une partie pratique.*

» a. Les exercices ayant pour but de faire acquérir aux participants les connaissances pratiques nécessaires pour l'enseignement de la gymnastique ;

» b. Les leçons didactiques.

» § 5. Chaque cours périodique se termine par un examen où les participants sont tenus de faire preuve du degré de connaissances exigibles pour enseigner la gymnastique aux écoles publiques.

» La commission d'examen se compose d'un délégué du comité d'instruction (*Studienrath*), président ; des membres du bureau, du professeur en chef, du médecin de l'établissement et d'un professeur de gymnastique d'un autre établissement public, choisi à cette fin par le *Studienrath*.

» La commission se prononce à la majorité des voix sur le degré de capacité du récipiendaire. Les diplômes sont de trois catégories : n° I, n° II, n° III.

» § 6. Les récipiendaires qui ont échoué peuvent obtenir l'autorisation de se représenter dans un délai à déterminer.

» § 7. Sont admis à l'examen ci-dessus indiqué, outre les participants au cours temporaire, tous les récipiendaires, n'importe où ils sont formés. Ces derniers ont à justifier toutefois de la préparation qu'ils ont subie.

» § 8. La participation aux cours temporaires peut être accordée exceptionnellement, même à des personnes qui n'appartiennent pas à l'enseignement, mais sans aucun droit à une indemnité.

» Stuttgart, le 5 février 1863.

» *Le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique,*

» (Signé) GOLTHE. »

L'Institut de Stuttgart est dépeint entièrement dans ces lignes. Les statuts ont été en effet assez fidèlement observés, à cette particularité près, que le chiffre des admissions primitivement fixé à douze a toujours été dépassé :

Ainsi :

En 1863 (8 avril—14 août) il a été de	13
1864 (30 mars—11 août) —	15
1865 (23 mai —26 octobre) —	15
1867 (23 mai —20 septembre) —	20
1868 (1 août —28 novembre) —	16
1869 (2 août—27 novembre) —	14
1870	
1871	
1872	

Une fois aussi, en 1867, un cours de moindre durée, du 5 février au 8 mars, a été ouvert pour 15 instituteurs en fonctions. Ensemble 118 participants. L'État a alloué à chacun d'eux une indemnité de 1 fl. 40 kr. à 2 fl. par jour, outre les frais de voyage. Il a en outre pourvu à leur remplacement pendant leur absence.

Local. Il existait à Stuttgart une salle de gymnastique depuis 1845; mais en 1865, lors de la réorganisation dont nous avons parlé, on ne se contenta pas de prescrire des mesures à prendre; les Chambres votèrent un crédit considérable pour la construction d'une salle modèle, d'après les plans du Dr Jaeger, l'inspecteur de la gymnastique et de l'architecte Bok. Cette construction (*Turnhallen-Plane nach Mass der Kön. Württ. Turnordnung vom Jahr 1865, in amtlichem Auftrage bearbeitet von Prof. Dr JAEGER und Baurath Bok*) est en bois, genre chalet, svelte et légère. Elle mesure 91' de long et 65' de large. A l'intérieur elle est divisée en 7 travées séparées par des piliers de bois. Entre les piliers et les parois, il y a une distance de 10 pieds. Chaque travée est éclairée de deux côtés. L'espace compris entre les piliers depuis l'avant-dernier jusqu'à la porte d'entrée, sur une longueur de 71 pieds et une largeur de 44, est planchéié. Au delà de l'avant-dernier pilier, de même que sur les accôtèments, entre les murs et les piliers, le sol est recouvert de sable.

Les appareils sont disposés entre les colonnes ou sur les accôtèments. Dans la 2^e travée, des barres parallèles basses, avec une monture en fer; entre la 3^e et la 4^e colonne, deux barres fixes; dans la travée suivante, un cheval de bois; ces appareils sont tous les trois susceptibles d'être haussés ou abaissés à volonté. Viennent ensuite, une échelle verticale, une barre mobile, une corde et des perches verticales.

A ce cinquième pilier, le plancher cesse, et le restant du sol est recouvert de sable mouvant.

Tout contre le plancher, 4 sautoirs mobiles, l'un à côté de l'autre, dont

la corde glisse dans une rainure, et cède au moindre choc. A trois mètres du sol. une poutre grée de cordes et d'anneaux, où les élèves ont à se hisser. A gauche, au fond, un escalier de 10 marches et de 12 pieds de haut, pour les sauts en profondeur.

Des deux côtés, au fond des nefs latérales, une cible.

L'espace libre autour de la surface planchée sert pour la course. Le long des parois se trouvent des armoires, avec des haltères et des barres de fer. Enfin, au centre du gymnase, un appareil de l'invention du Dr Jaeger.

Une note qu'on nous a remise indique le prix de ces différents appareils :

Barres de fer, de 3 à 7 livres	la livre fl.	0	12
Haltères de fer, de 2 à 4 —	le quintal.	7	»
— — de 5 à 10 —	—	6	30
Boules de fer, de 15 à 60 —	la pièce .	3	21
— —	jusqu'à .	6	36

Barres parallèles basses :	$\left\{ \begin{array}{l} 10' \text{ de long,} \\ 4' - 6' \text{ de haut,} \\ 12' - 18' \text{ de large.} \end{array} \right.$	fl.	100	00
Mât horizontal, sans cordes ni anneaux			48	30
Anneaux		la livre .	0	30
Cheval de bois		la pièce .	150	»
Montants de fer, avec broche pour barre fixe			10	30
Cible avec poteau			40	»
Échelles, pieds courants			4	12

C'est dans cette *Turnhalle*, et à l'aide des instruments et des appareils que nous venons de décrire, que se donne le cours normal, et aussi le cours aux élèves de l'école polytechnique, du collège et de la *Realschule*.

Direction et méthode. Lorsqu'il s'est agi, en 1863, de trouver un homme pour le mettre à la tête de l'Institut nouvellement créé, un homme d'expérience, d'autorité, de dévouement, on songea immédiatement au Dr Jaeger, ancien professeur de philosophie et de pédagogie à l'université de Zurich, où il avait émigré à la suite des événements de 1848, et qu'il n'avait pas tardé de quitter, pour se faire, comme beaucoup d'autres hommes remarquables de l'Allemagne, simple professeur de gymnastique.

Naturellement, chez des individualités pareilles, la conception de la *gymnastique* prend les plus vastes et les plus hautes proportions. La gymnastique touche à tout : elle touche de près à la patrie, pour laquelle elle prépare de fermes et de vaillants défenseurs ; elle touche à l'éducation générale de la nation, non-seulement par la santé des jeunes gens qu'elle entretient ou qu'elle répare, mais par leur caractère qu'elle trempe et par leur esprit qu'elle élargit comme leur poitrine.

Elle touche à toutes les sciences : à la médecine dont elle suit les prescriptions ; à l'histoire, dont elle forme elle-même un des chapitres intéressants ; à la pédagogie qui serait incomplète sans l'expérience qu'elle procure. Elle touche aussi aux sources les plus intimes de l'art, en cultivant la beauté du corps humain, comme un reflet de la beauté de l'esprit et de la beauté divine. Simple dans son but, multiple et complexe dans ses moyens, faisant à toutes les connaissances humaines des emprunts qu'elle rembourse avec usure, la gymnastique est bien, ainsi comprise, cette œuvre et ce ministère de sainteté, *ein heiliges Werk und Wesen*, dont Jahn et Eiselen parlent en termes si admirables dans leur *deutsche Turnkunst*.

Le Dr Jaeger, qui considère sa profession de ce point de vue élevé et qui lui a tout sacrifié, est bien aussi le maître modèle dont les mêmes auteurs tracent le portrait en ces lignes :

« Le directeur d'un gymnase assume une grande responsabilité, et doit bien se » consulter, et se demander sérieusement s'il est fait pour une telle mission. Il a » à entretenir la simplicité des premiers âges, et à veiller qu'elle ne s'effeuille pas » prématurément. Le cœur de l'enfant ne se révèle à personne plus ouvertement. » Les pensées et les sentiments, ses désirs et ses penchants, les troubles de son » esprit et les passions de son cœur, les rêves qui dorent l'aurore de sa jeunesse, » n'ont point de mystère pour lui. C'est lui qui tient de plus près à la jeunesse ; » qui, pour ce motif, doit en être le protecteur et le conseiller et qui répond de » ses destinées.

» Les hommes de l'avenir sont confiés à ses soins, les futures colonnes » d'État, les lumières de l'Église, les ornements de la patrie. Qu'il ne perde » pas un moment, qu'il n'ait point d'égards aux exigences du grand monde, » souvent livré à la perversité ; et que celui qui n'est point pénétré jusqu'à la » moelle de l'esprit de l'enfance et de l'esprit du peuple reste loin du gymnase. » C'est une œuvre et un mystère de sainteté. »

Personne assurément n'en est plus profondément pénétré que le directeur de l'Institut de Stuttgart. Il ne parle point de la gymnastique sans une émotion communicative ; tout son être est enflammé de cette sainte ardeur qui a possédé les grands maîtres allemands. Soit qu'il enseigne lui-même, soit qu'il observe, qu'il inspecte et qu'il interpelle plus tard les élèves, on sent dans chacun de ses mouvements, comme dans chacune de ses paroles, la volonté énergique, la conviction brûlante, la vocation irrésistible qui domine toute sa vie.

Quand il fut mandé à Stuttgart, il s'était signalé par différents écrits, et par l'originalité de sa méthode, qu'il n'a cessé de perfectionner, et à laquelle son nom est resté attaché. Elle a été publiée en 1864, sous le titre : *Turnschule für die deutsche Jugend*, Leipzig, E. Keil, 1864. Cette méthode tout à fait remarquable, et qui a fait l'objet des plus vives discussions, on ne la comprend bien qu'après avoir visité la *Turnhalle* de Stuttgart et vu le Dr Jaeger à l'œuvre.

Ainsi qu'on a déjà pu en juger par la description que nous en avons donnée, la halle de Stuttgart renferme un très-petit nombre d'appareils.

Tandis qu'à Dresde, à Leipzig, à Berlin, il existe quatre et jusqu'à six exemplaires de chaque engin, on n'en rencontre ici qu'un ou deux : un cheval,

un exemplaire des barres basses, deux barres fixes, deux perches, une échelle. Cette parcimonie s'explique par la raison que le Dr Jaeger est contraire à l'emploi de ces appareils avant l'âge de 14 ans, et qu'il a fait introduire cette disposition restrictive dans le règlement pour les écoles du Wurtemberg, qu'on lira plus loin (p. 85, § II, 4°).

Il croit pouvoir, jusqu'à l'âge de 14 ans, atteindre le même résultat avec des exercices libres, et avec le saut, la course, le jet à grande distance, le jet d'adresse et la lutte. Il est vrai que dans ces exercices il faut comprendre les exercices de la barre de fer, dont il fait le plus grand usage. Ces barres de fer ont à peu près un mètre de long et pèsent de 3 à 7 livres. Elles restent aux mains des élèves soit qu'ils s'exercent sur place, soit qu'ils fassent leurs évolutions et leurs voltiges. Sur place, elles servent à exécuter, non-seulement tous les exercices ordinaires de la canne, mais encore un grand nombre d'autres exercices, de l'invention du Dr Jaeger.

Tous les exercices avec la canne en fer sont commandés et exécutés avec beaucoup d'énergie; les élèves, entraînés par la voix et par l'accent du maître, y mettent la plus grande force, au point qu'on leur a reproché de surexciter trop vivement le système nerveux.

Cette action vigoureuse et énergique n'est possible qu'autant que la main trouve une certaine résistance et par là même un certain appui dans l'instrument à manier. Le bâton de bois n'a pas la même pesanteur et n'offre pas dès lors les mêmes avantages.

S'agit-il de marcher en avant par groupes ou par pelotons, les élèves gardent toujours la barre, mais d'une main seulement, et la portent tantôt à droite, tantôt à gauche, comme un fusil. Cela ressemble trop aux exercices militaires, a-t-on dit; le Dr Jaeger ne s'en défend pas; il est certain que son école de gymnastique fait songer à l'école de soldat; « mais ce qu'il faudrait prouver, répondit-il à cela, c'est que ces exercices sont anti-gymnastiques, contraires, en quelque point, aux lois et aux règles de cette science.

» La barre, le bâton, est l'instrument gymnastique national par excellence. L'enfant qui sait à peine parler, ne dit-il pas à son père: « Père, coupe-moi un bâton; » et, sans le savoir, il fait alors de la gymnastique avec cette canne improvisée; cet instinct a seulement besoin d'être cultivé, gouverné et discipliné. »

Le Dr Jaeger montre aussi que la barre de fer maintient la tenue, une tenue droite, ferme et correcte: *die straffe Haltung*. Les élèves se tiennent et marchent plus droit quand ils ont au bras une barre de fer, et cette barre de fer les avertit en même temps qu'ils auront à remplir plus tard le plus honorable de leurs devoirs civiques.

La barre de fer sert aussi aux exercices de jet. Elle peut être lancée avec force contre une cible, à 5 mètres de distance, en conservant sa direction horizontale.

On l'abandonne lorsqu'il s'agit de sauter, de courir et de lutter.

Pour le saut et pour la course, on a déjà vu de quelle manière heureuse le local est disposé.

L'espace libre pour la course, tout autour de la surface planchéiée, ne mesure

pas moins de 225 pieds de longueur. Pour le saut, 4 appareils sont disposés à l'extrémité du gymnase.

Enfin, les exercices de lutte ont lieu au fond de la salle. Il n'existe point encore de *Turnplatz* pour les exercices en plein air.

EXAMENS.

On sait déjà que le cours normal dure 4 mois, à raison de 8 heures de leçons par jour, dont 6 pratiques et 2 théoriques. A l'expiration du cours, les participants sont soumis à un examen exclusivement pratique. Le candidat n'est pas interrogé sur l'anatomie ni sur la physiologie.

La commission d'examen est composée d'un membre de l'administration supérieure de l'enseignement, du médecin de l'établissement et de l'inspecteur de la gymnastique, le Dr Jaeger.

Nous avons rappelé précédemment que le nombre total des professeurs formés à l'Institut s'élève aujourd'hui à 105 (sur une période de 10 années).

II. Séminaires d'instituteurs.

Nous avons visité un des trois séminaires du Wurtemberg, celui d'Esslingen.

Les deux autres, à *Gmünd* et à *Nürtingen*, présentent, nous assure-t-on, la même organisation.

Esslingen est une localité, à 5 ou 6 lieues de Stuttgart, très-pittoresque et célèbre, indépendamment de son école normale, pour sa chapelle, du plus pur style gothique et d'une admirable conservation.

C'est à l'ombre de cette petite église, cinq fois séculaire, dans un ancien couvent, sur une hauteur qui domine toute la vallée, qu'est installée l'école normale, dirigée par M. le Dr Burk. La salle de gymnastique n'est point dans l'établissement. Elle a été construite au pied du coteau, *sur le même plan* que celle de Stuttgart, mais dans de moindres proportions. Le professeur, M. *Schnabel*, un ancien élève du Dr Jaeger, s'applique visiblement à imiter celui-ci non-seulement dans la méthode uniforme pour tout le royaume, mais encore dans le commandement et dans toute cette manière d'être et de faire qui caractérise un chef d'école.

L'école normale d'Esslingen compte 85 élèves, répartis en 3 classes, lesquels prennent tous part aux cours, sans exception. Chaque classe a 4 heures de leçons par semaine. Le professeur reçoit par leçon une indemnité de 36 kreutzer.

III. Établissements d'instruction moyenne (École polytechnique, collège, Realschule.)

Depuis le règlement du 5 février 1863, la gymnastique, qui était une branche facultative, est devenue strictement obligatoire dans tous les établissements d'instruction moyenne. Voici ce règlement, qui contient un grand nombre d'excellentes propositions et qui prescrit pour tout le Wurtemberg l'adoption de la

méthode du Dr Jaeger, dont nous venons de donner un aperçu, et dont on trouve dans ce document la consécration officielle.

« *Règlement relatif à l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements du ressort du comité royal de l'instruction publique (Turnordnung für die dem Studienrath unterstellten Unterrichtsanstalten) (collèges et Realschulen).*

» § I. La gymnastique forme une partie intégrante du programme des études dans tous les collèges et les *Realschulen*.

» En conséquence :

» 1° Les élèves des ces établissements sont tenus, depuis l'âge de 10 ans, de prendre part à l'enseignement de la gymnastique et n'en peuvent être dispensés qu'en vertu d'un certificat du médecin, ou pour d'autres motifs légitimes personnels.

» 2° Les leçons de gymnastique seront données sans interruption, pendant toute l'année scolaire. Le nombre des leçons par semaine est fixé à quatre.

» 3° En règle générale, chaque classe recevra séparément la leçon de gymnastique, sans que les élèves soient autrement répartis au gymnase qu'à l'école. Le nombre des élèves dans chaque classe ne dépassera pas 40. Dans le cas où une classe n'atteindrait pas ce chiffre, d'autres classes voisines pourront y être jointes.

» 4° Les cours de gymnastique auront lieu immédiatement après les heures de classe, ou seront comprises dans les temps scolaires. Autant que possible les leçons de gymnastique n'auront pas lieu le mercredi et le samedi, de manière à ne pas priver les élèves de leur congé, ces 2 jours de la semaine.

» 5° La gymnastique fera, comme les autres branches d'enseignement, l'objet d'examens et de certificats scolaires. Pour que la gymnastique devienne un des facteurs essentiels de l'éducation, elle doit agir, non-seulement pour la conservation et l'affermissement de la santé, pour le développement des forces physiques, elle doit aussi exercer son influence sur la moralité des élèves, aider l'esprit à dominer le corps et entretenir toutes les qualités qui rendent l'homme viril : le courage, la patience et la circonspection.

» § II. Le cours comprend :

» 1° Des exercices d'ordre ;

» 2° Des exercices des membres ;

» 3° La course, le saut, le jet à grande vitesse, le jet d'adresse et la lutte.

» Dans les exercices d'ordre, les exercices libres, les courses et les sauts, les élèves seront munis tantôt d'une barre en fer, tantôt de haltères en fer, afin de prêter à l'attitude et aux mouvements du corps, la fermeté voulue, de fortifier les élèves, et de faciliter la gradation méthodique des exercices. La barre sert aussi aux exercices de jet.

» 4° Les exercices aux barres parallèles et aux échelles ne conviennent pas ordinairement aux élèves d'un âge peu avancé. Dans son cours, le Dr Jaeger fixe cet âge *minimum* à 14 ans. Car, sous plus d'un point de vue, ils peuvent être

nuisibles, tant que le corps n'a pas acquis un certain degré de développement. Par contre, ils doivent être employés pour les élèves des classes supérieures ; pour les uns comme pour les autres, on doit s'abstenir de tours de force.

» 5° L'enseignement des armes, combiné avec les exercices militaires et les exercices de tir, est facultatif pour les élèves de plus de 16 ans.

» 6° En été un certain nombre de leçons doit être affecté aux exercices de natation, sous la surveillance du maître, ainsi qu'en hiver aux exercices de patinage. Ces exercices seront toujours facultatifs.

» Toutes les leçons commenceront par des exercices de membres et des exercices d'ordre, et finiront par des exercices de course.

» Des jeux peuvent être organisés en manière de distraction. De même aussi des promenades et des excursions gymnastiques, soit pendant une demi-journée, soit pendant une journée entière, pendant laquelle les autres cours chôment.

» § III. La méthode à suivre dans ces exercices est plus spécialement décrite dans une circulaire à adresser par nous aux professeurs de gymnastique.

» § IV. Il a été pourvu à la formation de professeurs de gymnastique par la création de l'Institut spécial de Stuttgart dont l'organisation fait l'objet de notre ordonnance de ce jour. (*Voir plus haut.*)

» Il est à désirer que, dans tous les établissements d'instruction, un ou plusieurs professeurs soient chargés de l'enseignement de la gymnastique, à côté de leurs autres leçons.

» Il leur sera alloué, de ce chef, une rémunération spéciale. Là où cette combinaison ne sera pas possible, on emploiera des professeurs spéciaux.

» Tous les professeurs de gymnastique jouissent d'un traitement convenable. En général le nombre d'heures de leçons à donner chaque semaine, par un professeur spécial, ne dépassera pas 24.

» Le professeur de gymnastique fera partie du corps professoral ; il aura le même titre et les mêmes droits que les autres professeurs.

» § V. Les dispositions matérielles suivantes seront prises pour l'installation :

» 1° Il y aura, dans chaque école, ou dans son voisinage le plus immédiat, une salle suffisamment vaste, aérée, pouvant être chauffée, dont la partie centrale, retenue libre, sera recouverte d'un plancher, bornée par des colonnes et entourée d'un espace suffisant pour les courses, les sauts, les jets et les luttes.

» Le plancher mesure 60' de longueur sur 42' de largeur. La salle tout entière mesurera 90' de longueur sur 60' de largeur. A la rigueur la salle peut ne mesurer que 70' de longueur sur 50' de largeur avec un plancher central de 40' de longueur sur 33' de largeur.

» Les appareils mobiles seront placés dans la galerie latérale dont il vient d'être parlé.

» Là où une pareille salle ne pourra être construite, et où l'on devra se contenter pour l'hiver ou pour les mauvais temps d'une grande chambre ou d'un corridor, on réduira momentanément le nombre et le genre des exercices, sauf à les exercer en plein air, quand le temps le permettra.

» Pour les exercices en plein air, il est indispensable d'avoir un terrain, présentant au centre un espace libre, et tout autour un champ de course.

» 2° En fait d'instruments et d'appareils, on se procurera d'abord un certain

nombre de paires de barres et de haltères de fer de différentes grandeurs, ainsi qu'une certaine quantité de boulets de fer d'une demi-livre à 40 livres et des poids de 15 livres à 17 livres, des gradins et des sautoirs, une cible, un mât horizontal, des balles et, pour les élèves plus âgés, des barres fixes, des barres parallèles basses et des perches.

» § VI. Pour faciliter aux communes l'organisation de la gymnastique, d'après les prescriptions qui précèdent, le Ministre est autorisé à intervenir, pour moitié, dans les frais occasionnés par le traitement du personnel et par l'installation nécessaire.

» Il est permis aussi d'exiger des élèves le paiement d'une rétribution spéciale pour la gymnastique.

» § VII. Autant que possible les écoles primaires chercheront à se conformer aux dispositions qui précèdent, le gouvernement veillera à leur en faciliter les moyens. Le gouvernement espère que les autorités et les instituteurs sauront reconnaître les intentions qui ont dicté le présent règlement, et qu'ils appliqueront leurs efforts à les faire respecter ; il attend d'eux des rapports périodiques qui le tiendront continuellement au courant de l'état et de la marche des choses.

» Stuttgart, le 3 mai 1863.

» *Le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique,*

» (Signé) GOLThER. »

· Ce règlement a été suivi en 1864 des instructions suivantes à l'usage des autorités et des professeurs de gymnastique :

« § I. Aux termes du § I du règlement, la gymnastique devient une branche obligatoire du programme ; elle y figure pour quatre heures par semaine.

» Il ne s'ensuit pas que le nombre total des heures de leçon doive être augmenté : les heures consacrées à la gymnastique doivent être prises sur le temps des autres leçons. Ce que l'intelligence des élèves pourra y perdre momentanément, elle le regagnera vite, grâce à l'accroissement des forces et de la santé du corps.

» § II. Afin que la gymnastique exerce sur l'esprit général de l'école ou des élèves son influence salubre, que l'attention soit plus soutenue, l'obéissance plus prompte, l'ordre plus strict, l'attitude plus parfaite, il importe que le professeur ne s'acquitte point de ses fonctions avec trop de sévérité, qu'il y mette de la bonne volonté et de l'amitié, qu'il cultive dans l'enfance le sentiment de l'honneur, qu'il montre surtout du cœur et qu'il rende la leçon pleine d'attraits pour le jeune garçon et pour le jeune homme.

» A ce point de vue, il est recommandable que les exercices soient entrecoupés de repos fréquents ; dans ces courtes pauses, on laissera libre cours à la gaieté et à la joie des élèves. Si des fautes se commettent, on évitera soigneusement de prononcer des réprimandes ou d'infliger des corrections qui humilient et blessent l'amour-propre.

» § III. On ne tolérera aucune absence sans excuse légitime ; dans le cas où

le local est éloigné de l'école, on exigera des élèves qu'ils se rendent de l'une à l'autre en bon ordre et en gardant leurs rangs.

» § IV. Il est recommandé, d'une manière toute spéciale, de tenir compte de l'âge des élèves pour les exercices auxquels on les soumet. C'est pour prévenir les dangers qui pourraient résulter de cette inobservation, que la physiologie et l'hygiène ont été inscrites au programme du cours normal. Les communes feront bien de s'entendre avec le médecin de la localité pour exercer le contrôle désirable à cet égard.

» § V. A la fin de l'année scolaire, on joindra au rapport concernant l'école, un rapport spécial du professeur de gymnastique relativement à cette branche et sur les points suivants :

» 1° Terrain et salle de gymnastique (emplacement, grandeur, dispositions et emménagement) ;

» 2° Nombre des classes et des élèves dans chaque classe avec l'indication des classes correspondantes de l'école ;

» 3° Heures de classe ;

» 4° Indication des élèves (nom, parents, âge, application, conduite et progrès, absences non justifiées, causes et dispenses) ;

» 5° Résultats obtenus ;

» 6° Observations générales et vœux.

» § VI. Dans le cas où un professeur spécial est chargé de l'enseignement spécial de la gymnastique, le professeur ordinaire de la classe est invité à manifester ouvertement son intérêt pour le cours spécial, à assister de temps en temps aux exercices de ses élèves, et à prendre des renseignements sur leur zèle, leur conduite et leurs progrès.

» Stuttgart, le 16 avril 1864.

» SCHMIDLIN. »

On peut affirmer que ce règlement et ces instructions sont actuellement assez fidèlement suivis dans tout le Wurtemberg.

Voici la situation à Stuttgart :

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE		ÉLÈVES suivant le cours de gymnastique.	NOMBRE des heures de gymnastique par semaine.		Nombre de professeurs	TRAITEMENT de chaque professeur fixé à raison de 24 heures par semaine.
	des élèves	des classes		Pour les classes réunies	Pour chaque classe		
École polytechnique . .	580	•	Cours facultatif 90	5 à 6	•	4	•
Collège (<i>Gymnasium</i>) . .	500	46	338	35	3	2	900 florins.
Realgymnasium	400	43	260	32	3	2	800 —
Realanstalt	4,200	34	4,100	16	3	3	900 et 800 florins.
Bürgerschule	600	8	150	16	3	3	36 fl. par semaine.
Orphelinat	440	4	440	40	3	4	400 florins.

IV. Écoles primaires.

Une circulaire du 7 mars 1845, émanée du consistoire évangélique et du conseil des églises catholiques, avait recommandé à toutes les autorités l'introduction de la gymnastique dans les écoles primaires du Wurtemberg. Ces recommandations, dépourvues de toute sanction, ne tardèrent naturellement pas à tomber dans l'oubli. En 1861, une nouvelle circulaire parut pour les renouveler, et en 1865, dans le règlement relatif aux établissements d'instruction moyenne, on engagea de nouveau les administrations locales à étendre aux écoles primaires le bénéfice des dispositions contenues dans l'article précédent.

Rien n'y fit, et la situation ne s'améliora pas. Toutefois, dans les premiers jours du mois d'avril dernier, la Chambre des députés fut saisie d'une pétition, demandant l'inscription de la gymnastique comme *branche obligatoire* au programme de l'enseignement primaire.

Le rapport parlementaire, qui fut discuté à la séance du 2 avril, conclut dans les termes suivants :

« 1. Proclamer l'enseignement primaire de la gymnastique obligatoire dans toutes les villes de plus de 3,000 âmes, et dans toutes les communes de moindre importance qui possèdent un établissement d'instruction moyenne, pourvu d'un gymnase.

» 2. Décréter en principe la gymnastique également obligatoire dans tous les établissements primaires ayant deux ou plusieurs instituteurs, mais laisser aux autorités la faculté d'en dispenser suivant les exigences locales.

» 3. Laisser le cours facultatif dans toutes les petites écoles rurales n'ayant qu'un seul instituteur. »

Ces conclusions ont été adoptées par la Chambre des députés, et sont en ce moment soumises à la seconde Chambre.

En attendant, le cours de gymnastique primaire n'est encore organisé que dans quelques rares localités importantes.

SITUATION GÉNÉRALE.

Si nous embrassons maintenant la situation du Wurtemberg dans son ensemble, nous constatons les résultats suivants :

7,000 élèves, appartenant à 177 établissements d'instruction, de toute catégorie, et habitant 97 localités différentes, y reçoivent l'enseignement de la gymnastique.

Ces établissements se répartissent comme il suit :

Universités	2
Colléges	8
Lycées	3
Séminaires de théologie	4
Séminaires d'instituteurs	3
Écoles latines	62
Realschulen	79
Écoles intermédiaires	2
Écoles primaires	8
Écoles privées	6

Le cours de gymnastique est donné par 119 professeurs, dont 75 sont diplômés, et dont 28 sont des professeurs spéciaux (*Fächturnlehrer*), tous diplômés.

V. Gymnastique des filles.

Rien n'a encore été fait, jusqu'à présent, de la part du gouvernement wurtembergeois, pour cette partie de l'éducation des filles.

La quatrième assemblée générale des professeurs allemands de gymnastique s'est réunie à Stuttgart, du 1^{er} au 5 août 1867.

Les assemblées antérieures avaient eu lieu :

Du 9 au 11 août 1861, à Berlin.

Du 10 au 12 juin 1862, à Géra.

Du 30 juillet au 1^{er} août 1863, à Dresde.

La cinquième et dernière assemblée vient de se tenir à Darmstadt, vers le commencement du mois de juillet écoulé.

Dans cette quatrième assemblée, qui a siégé à Stuttgart, il a été longuement question du système du Dr Jaeger.

Les critiques, on le comprendra facilement, ne lui ont pas manqué. C'est le sort réservé à toutes les idées qui offrent l'apparence de la nouveauté, et qui tranchent sur les pratiques existantes.

En Allemagne surtout, où la méthode de Guts Muths, Jahn et Spiess est l'objet d'un culte universel, bien téméraire est celui qui ose porter la main sur cette arche sacrée, fût-ce, non pour l'entamer, mais pour l'enrichir de nouveaux ornements. A la première apparition du livre du Dr Jaeger, « *Die Turnschule für die deutsche Jugend*, » en 1864, la presse tout entière s'était élevée contre l'auteur assez audacieux pour ne pas suivre les chemins si glorieusement battus devant lui. En 1867, l'opposition fut moins acerbe dans la forme, mais le concert ne fut pas moins unanime. Le Dr Kloss s'attaqua spécialement à cette prétention du Dr Jaeger de fixer à 14 ans l'âge minimum où doivent commencer les exercices aux barres et aux échelles, et invoqua de nombreuses autorités médicales : le professeur Richter, le Dr Schreiber, le professeur Dubois-Reymond, à l'appui du système contraire. M. Ravenstein, professeur à Francfort s/M, et surtout M. Maul, à cette époque professeur à Bâle, actuellement directeur à Carlsruhe, présenta de son côté les objections les plus sérieuses :

« Il ne faut pas que les idées militaires dominant aussi absolument un cours ;
» la gymnastique a un but plus élevé que de former seulement des soldats....

» L'installation à Stuttgart est convenable, mais n'est guère applicable qu'au
» système Jaeger... Elle serait insuffisante dans les autres systèmes... De plus,
» la gradation n'est guère sensible, au moins d'une année à l'autre, toutes les
» classes répètent à peu près les mêmes exercices pendant quatre années....

» Les marches et les figures de Spiess sont beaucoup plus nombreuses ; on en
» a écarté ici toutes celles qui n'ont pas une portée militaire... Les exercices
» aux appareils sont relégués tout à fait au second plan ; c'est un tort... Toute-
» fois, il semble que Jaeger commence à se rapprocher de Spiess. Ces deux
» maîtres ne sont point séparés par un abîme. »

Nous avons cru devoir résumer les observations présentées à ce sujet par M. Maul, parce qu'elles expriment en quelques phrases tout ce qui a été dit d'essentiel contre la gymnastique wurtembergeoise.

Nous ajouterons que les faits répondent à ces critiques.

TITRE VII.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Carlsruhe possède depuis deux ans un des plus beaux et des plus vastes gymnases de l'Allemagne. Il est situé à proximité du séminaire dont il n'est séparé que par une cour.

I. Institut pour la formation des professeurs de gymnastique.

Ce magnifique local, qui a coûté environ 40,000 florins, est affecté en première ligne à la formation de professeurs de gymnastique. On y donne, chaque année, deux cours de six semaines à l'usage des instituteurs étrangers, et un troisième cours, de plus longue durée, à l'usage des instituteurs de la ville. Ce cours est dirigé par le directeur de l'établissement, M. A. Maul, appelé le 6 avril 1869 de Bâle, où il avait professé jusqu'alors. M. Maul a pris une part active à la quatrième assemblée des professeurs de gymnastique allemands, en 1867, et il a imprimé en peu de temps à la gymnastique badoise un essor vigoureux, en déployant une énergie peu commune dans l'accomplissement de ses fonctions de directeur et d'inspecteur pour le grand-duché. La partie médicale est confiée à un docteur en médecine ; mais l'anatomie et la physiologie ne sont point comprises parmi les branches à enseigner.

II. Séminaires.

Aux termes d'un règlement du 7 avril 1868, § 6, « tous les élèves normalistes » sont tenus d'assister aux leçons de gymnastique, sans exception, sinon pour » motif de santé. Dans la composition des classes de gymnastique, on a égard » à la taille et à l'âge des élèves. — Les normalistes donnent des leçons de » gymnastique aux écoles primaires de la ville. »

Le duché de Bade renferme trois séminaires : celui de Carlsruhe, avec 78 élèves, — d'Esslingen, avec 83 élèves, — de Mersebourg, avec 82 élèves ; 4 heures de leçons par semaine.

A Carlsruhe, grâce à ce voisinage dont nous avons fait ressortir les avantages, les élèves normalistes disposent du gymnase de l'Institut.

Mais, comme cette installation ne date que de quelques années, on comprend qu'il reste quelque chose à faire. Dans un rapport de M. Maul, daté de novembre 1869, nous lisons un jugement beaucoup plus sévère : « tout reste à faire, » disait-il. Grâce à sa présence et à ses efforts, des progrès ont été accomplis, qui en présagent beaucoup d'autres.

III. Établissements d'instruction moyenne.

Une ordonnance du 1^{er} octobre 1869 rend l'enseignement de la gymnastique obligatoire pour tous les collèges (§ 17). Précédemment, une circulaire du 30 juillet 1868 en avait décidé de même pour les *Realschulen*. Au lycée de Carlsruhe, 250 élèves suivent le cours sur 350 ; à la *Realschule*, 275 sur 404.

Là, comme ailleurs, on examine sur la gymnastique et on donne un prix spécial pour cette branche.

On estime à 42 le nombre des professeurs de gymnastique à ces établissements. Sur ce nombre, 50 appartiennent au personnel enseignant ; deux d'entre eux ont près de 70 ans.

Le traitement du professeur est de 300 florins, en moyenne, ou de 24 kreutzer par leçon.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance du comité de l'instruction publique, du 21 juin 1867, recommande instamment à toutes les autorités scolaires d'intervenir pour organiser partout des exercices gymnastiques deux fois par semaine, et d'y envoyer les enfants depuis leur neuvième ou dixième année. Peu de temps après, dans la loi badoise sur l'enseignement primaire, du 8 mars 1868, la gymnastique fut comprise parmi les branches désignées au § 25. Il est à remarquer toutefois que l'art. 32 semble faire aux leçons de gymnastique une place à part dans le programme. « Chaque instituteur, y est-il dit, est tenu de donner 52 heures » de leçons par semaine, non compris les exercices gymnastiques. Sur la » demande de la commune, il sera affecté à ceux-ci 4 heures supplémentaires, » et l'instituteur touchera de ce chef, dans les écoles de 4^e catégorie, 12 florins ; » dans celles de 3^e catégorie, 15 florins ; dans celles de 2^e catégorie, 18 florins ; » dans celles de 1^{re} catégorie, 24 florins. »

Enfin, le plan d'études pour les écoles primaires, du 24 avril 1869, porte que les heures et le programme de la gymnastique seront déterminés ultérieurement par des dispositions spéciales.

Ces dispositions spéciales n'ont point encore paru, ni le *Guide officiel* auquel travaille M. Maul, et dont la publication sera apparemment le signal d'une réforme dans l'état actuel des choses. Aujourd'hui, sur 1,000 écoles, on en enseigne à peine 200, où la gymnastique soit enseignée.

GRÜNEWINKEL.

C'est une petite localité, à une courte distance de Carlsruhe. On y avait organisé une fête de gymnastique, le dimanche même de notre arrivée à Carlsruhe, et nous avons été heureux d'y assister.

La fête avait lieu au bout du village, en plein air, en pleins champs, sur un espace de quelques centaines de mètres carrés, où l'on avait dressé différents appareils de gymnastique. Une estrade avait été disposée pour tout un public de jeunes filles, habillées de blanc, et tenant à la main des fleurs destinées aux vainqueurs.

Les jeunes gens qui prenaient part aux concours, se succédaient à la barre fixe, aux barres parallèles basses et à la caisse-sautoir. Ils étaient très-nombreux, une centaine environ, appartenant à la localité, tous adroits, forts, agiles et remplis d'entrain.

Le directeur de l'Institut normal de Carlsruhe, M. Maul, présidait la cérémonie, ou plutôt le jury ; car la fête était une vraie fête populaire, où régnait une liberté charmante. Deux professeurs de gymnastique l'assistaient dans ses opérations ; chaque exercice était jugé par eux, coté, et le résultat de l'épreuve inscrit sur un carnet. Les prix étaient décernés à ceux qui avaient exécuté la généralité des exercices avec le plus de correction, d'aisance et de grâce.

M. Maul n'a pas laissé passer cette occasion sans adresser à cette jeunesse, ainsi rassemblée pour rivaliser de force et d'habileté, quelques paroles patriotiques, chaleureusement acclamées. Ces petites solennités offrent ainsi de nombreux avantages : non-seulement elles entretiennent le goût des exercices corporels chez ceux qui y prennent part et chez ceux qui y applaudissent ; mais elles développent encore et exaltent fortement les plus nobles sentiments : l'amour de la vertu, l'amour de la patrie, et cette émulation virile qui porte les hommes de cœur à se rendre dignes de la servir un jour !

HEIDELBERG.

- Sur les 600 étudiants, inscrits à l'université de Heidelberg, 40 à peine font un peu de gymnastique.

Cette université compte cependant parmi ses professeurs un homme qui s'est acquis dans l'étude de la gymnastique des titres remarquables.

Dans *l'étude* de la gymnastique, disons-nous, plutôt que dans *la pratique* ; car le professeur *Wassmannsdorff*, docteur en philosophie, s'occupe particulièrement de la littérature et de l'histoire de la gymnastique. C'est un érudit qui a fait, sur ces deux branches spéciales, des travaux importants, lesquels ont réclamé de sa part de longues et patientes recherches, et une connaissance approfondie de l'antiquité et du moyen âge. Nous citerons notamment de lui ses études sur *Rousseau* et sur *Basedow* (*Die Philanthropinen*). Il a réédité aussi des publications du xvi^e siècle, entre autres, le *premier manuel de gymnastique imprimé*. (*Das erste gedruckte Turnbüchlein.*)

La quatrième assemblée des professeurs allemands de gymnastique, tenue à Stuttgart, en 1867, a voté en son honneur une résolution ainsi conçue : « L'assemblée rend hommage aux services signalés, rendus par Wassmannsdorff » au vocabulaire de la gymnastique (*Turnsprache*) ; elle l'encourage à continuer » ses travaux et elle invite les professeurs de gymnastique allemands à se tenir » en relation avec lui pour favoriser les progrès de cette science. »

Ces éloges sont bien mérités. Malheureusement, ainsi que nous le disons en commençant, l'activité de M. Wassmannsdorff est tournée trop exclusivement du côté des travaux théoriques, et les étudiants aiment mieux se rendre à la salle d'armes (*Fechtboden*) qu'au gymnase. Il n'existe pas même de salle appartenant à l'université. Celle-ci alloue annuellement une somme de 300 francs à M. Wass-

mannsdorff pour se tenir pendant trois heures, chaque semaine, à la disposition des élèves de bonne volonté, dont il perceit en outre une rétribution par heure de leçon. Mais nous le répétons, il n'y en pas plus d'une quarantaine.

TITRE VIII.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE.

HESSE-DARMSTADT.

C'est à Adolphe Spiess que revient l'honneur d'avoir organisé l'enseignement de la gymnastique dans le grand-duché de Hesse, et (titre plus honorable encore à la reconnaissance de l'Allemagne) d'avoir fait faire à cette science les progrès les plus signalés qui aient été réalisés depuis Jahn.

Ancien élève des universités de Giessen et de Halle, ancien élève de Jahn et d'Eiselen, Spiess enseignait depuis 1833 la gymnastique en même temps que le chant et l'histoire dans la ville de Burgdorf, du canton de Berne. C'est là qu'il publia les trois premières parties de sa *Méthode de gymnastique*. La quatrième et dernière partie ne parut qu'en 1846, à Bâle, où il fut attaché, en 1844, en qualité de professeur de gymnastique, au collège, à la *Realschule* et à l'orphelinat. — Parmi les autres ouvrages qu'il écrivit plus tard, celui qu'il publia sous le titre : *das Turnbuch für Schulen*, livre de gymnastique pour les écoles, est un de ceux qui rendent actuellement encore le plus de service.

Au mois de mars 1848, Spiess fut mandé de Bâle à Darmstadt, où il se mit immédiatement à l'œuvre. Tout ce qui y a été fait depuis cette époque l'a été sur ses propositions et sur son initiative. La gymnastique fut rendue obligatoire dans les séminaires, les collèges et les *Realschulen*. — Dans les écoles primaires des campagnes et même des villes, le cours fut laissé et est encore aujourd'hui facultatif.

Un cours temporaire pour la formation de professeurs de gymnastique eut lieu en 1849 et en 1850. Depuis lors, ce cours s'est renouvelé à des intervalles périodiques. En 1863, ce cours fut suivi par 20 instituteurs aux frais de l'État, et par 3 à leurs propres frais ; en 1867, par 20 instituteurs aux frais de l'État et par 10 à leurs propres frais.

Un vaste gymnase (*Turnhaus*) fut construit à Darmstadt, et bientôt le mouvement s'étendit du chef-lieu aux villes de province.

Après la mort de Spiess, et malgré la réaction momentanée qui se produisit contre son système, celui-ci resta debout dans ses parties essentielles. On se contenta d'y apporter quelques modifications : les exercices d'ordre prirent une moindre place dans l'enseignement ; les figures et les danses ne firent plus partie du cours pour les garçons, et l'on exerça davantage les enfants en plein air.

C'est dans ce sens qu'a été rédigée une première circulaire du 10 mars 1859 une seconde du 10 juillet 1865.

Les chiffres suivants nous ont été fournis à Darmstadt :

A. Collège de Darmstadt.

CLASSES.	ÉLÈVES.	DISPENSES.	HEURES de LEÇONS PAR semaine.	Observations.
Ober-Prima	26	2	2	
Unter-Prima	28	"	2	
Ober-Secunda.	50	3	2	
Unter-Secunda	64	3	2	
Troisième	64	"	2	
Quatrième.	63	1	2	
Cinquième.	56	1	2	
Sixième	54	"	2	

Ainsi sur 400 élèves, 10 seulement sont dispensés, soit $2\frac{1}{2}$ p. ‰.

B. Realschule de Darmstadt.

CLASSES.	ÉLÈVES.	DISPENSES.	HEURES DE LEÇONS.
I.	40-42	2	De 4 à 5. Mardi et vendredi.
II.	50-54	1	De 10 à 11 le matin. Lundi et jeudi.
III.	56-62	2	De 4 à 5 le soir. —
IV ^a .	48-52	1	De 4 à 5. Mardi et vendredi.
IV ^b .	48-50	3	De 2 à 5. Mercredi et samedi.
V ^a .	50-56	4	Dé 11 à 12. —
V ^b .	50-54	"	De 3 à 4. —
VI.	70-73	5	De 11 à 12. Lundi et jeudi.

Ainsi, sur les 420-430 élèves de cette école, 4 p. ‰ sont dispensés de suivre le cours.

C. École communale de Darmstadt.

Cette école a 8 classes, fréquentées par des élèves de 6 à 14 ans. Les

4 classes supérieures (élèves de 10 à 14 ans) reçoivent 2 heures de leçons par semaine.

CLASSES.	HOMBRE D'ÉLÈVES.	DISPENSES.	AGE MOYEN.	HEURES DE LEÇONS.
I.	44	2	14 ans.	De 2 à 3, l'après-midi.
II.	49	1	13 —	De 3 à 4, —
III.	51	4	12 —	De 2 à 3, —
IV.	58	1	10-11 —	De 10 à 11, le matin.

Ainsi, sur 200 élèves, 8 seulement sont dispensés, soit 4 p. %. Les cours sont donnés aujourd'hui par M. F. Marx, successeur de Spiess, et auteur d'un petit Guide pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires. (Darmstadt, 1866.) Ce qui mérite d'attirer particulièrement l'attention à Darmstadt, et ce qui y a surtout fixé la nôtre, c'est la gymnastique des filles.

L'école communale de filles à Darmstadt envoie au gymnase les élèves de ses 2 classes supérieures : la 1^{re} classe renferme 50 à 54 élèves de 12 à 14 ans (dont 7 seulement sont dispensées); la 2^e classe, 60 à 63, de 10 à 12 ans, dont 6 sont dispensées.

Darmstadt possède en outre une école supérieure de demoiselles, de 8 classes, et dont les élèves ont de 6 à 13 ans. Les quatre classes supérieures seules vont au gymnase de la ville, à raison de 2 heures par semaine.

CLASSES.	ÉLÈVES.	AGE.	DISPENSES.	HEURES DE LEÇONS.
I.	50 à 56	15 à 15 ans.	20 à 22	De 11 à 12 heures.
II ^a .	40 à 45	12 à 13 —	8	— 4 à 5 —
II ^b .	40 à 45	12 à 13 —	5	— 4 à 5 —
III.	50 à 56	10 à 12 —	5	— 11 à 12 —

La méthode peut se résumer comme suit :

Positions, leçons de grâce et de maintien, danses, exercices d'ordre avec des figures et des marches très-compliquées, le tout accompagné de chants, et, enfin, le travail à un assez grand nombre d'instruments. Ceux que nous avons vu employer en notre présence, sont : l'échelle horizontale, les barres, les perches verticales.

Chaque enfant ou chaque demoiselle porte en poche une corde à danser. Cette

corde a la même dimension que celle dont on se sert chez nous ; elle coûte 9 kreutzer (36 centimes) et elle est la propriété de l'élève.

Partout, le cours est donné par des instituteurs ou des professeurs.

Au moment de notre arrivée à Darmstadt, le cours des demoiselles était interrompu, et nous devons à l'obligeance extrême de M. Marx, qui a convoqué ses élèves à notre seule intention, d'avoir pu juger par nous-mêmes du développement tout à fait exceptionnel que la gymnastique des filles a reçu dans la capitale du grand-duché, grâce à la méthode de Spiess.

Cette interruption du cours avait précisément pour cause la prochaine inauguration du monument de Spiess et la cinquième réunion du congrès des instituteurs allemands, convoquée à Darmstadt. A cette occasion on faisait au gymnase quelques préparatifs qui en tenaient les élèves éloignés.

A l'heure qu'il est, la cérémonie a eu lieu ; Spiess a sur sa tombe, au cimetière, un modeste piédestal orné de son buste, avec l'inscription suivante :

AU FONDATEUR DE LA GYMNASIQUE SCOLAIRE ALLEMANDE

ADOLPHE SPIESS

SES ÉLÈVES ET AMIS.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

L'école moyenne de garçons et de demoiselles de Francfort (*Höhere Bürger- und Töchterschule*), sous la direction de M. le Dr F. Eiselen, est fréquentée par 800 élèves, 400 garçons et 400 filles ; elle a 30 professeurs et 2 instituteurs. 6 professeurs donnent le cours de gymnastique, en même temps que d'autres cours.

Les leçons de gymnastique alternent avec les autres leçons.

Cette école possède dans ses locaux un gymnase couvert, et dans un vaste jardin un gymnase découvert : tous les deux très-complètement garnis d'appareils et d'instruments. Pour les jeunes gens, le cours se donne d'après le système généralement suivi en Prusse (*Jahn-Eiselen-Spiess*) ; pour les jeunes filles et les demoiselles, d'après le système de Spiess, perfectionné par M. Weismann, docteur en philosophie, et ancien ami de ce maître.

Le Dr Weismann éprouva, dans le principe, beaucoup de peine, et eut de nombreuses difficultés à vaincre avant de parvenir à déterminer les parents des demoiselles à lui confier leurs enfants. Il commença ses leçons avec quelques élèves seulement. Après quelques mois d'exercices, il organisa une petite fête, à laquelle il invita les personnes notables de la ville. Grand fut l'étonnement général, et grande aussi l'admiration quand on vit les jeunes filles, au lieu de se livrer à des exercices aux appareils, peu en rapport avec les exigences de leur sexe, exécuter avec une grâce parfaite des exercices d'ensemble, de chorégraphie et de maintien, qui caractérisent les méthodes de Spiess et de Weismann.

Ces exercices sont accompagnés au piano par le professeur, qui marque de la sorte le rythme de la cadence. De leur côté, les élèves chantent des chœurs adaptés à chaque figure, et dont les paroles indiquent le mouvement ou la marche commandée.

Dès ce moment, la cause était gagnée. La plupart des parents voulurent envoyer leurs enfants au gymnase, et cette partie de l'éducation finit par être appréciée à sa valeur. La gymnastique des filles est aujourd'hui entrée dans les mœurs à Darmstadt et à Francfort.

Son avenir est assuré ⁽¹⁾.

(1) On trouvera aux annexes le programme des exercices pratiqués à l'école supérieure de filles de Wiesbaden, que nous avons également visitée, mais dont nous n'avons pas jugé nécessaire de parler ici avec détails, son organisation ne différant point de celle des autres écoles de filles que nous avons vues.

DEUXIÈME PARTIE.

DISCUSSION DES SYSTÈMES (1).

Parallèle entre les exercices libres et les exercices à instruments. Leurs avantages et leurs inconvénients.

La mission dont M. le Ministre a bien voulu nous charger, devant le mettre à même de répondre à des questions qui pourraient lui être posées et de décider lequel des deux systèmes, mis en présence, pourra recevoir son application dans les établissements d'instruction soumis à l'inspection, nous croyons devoir nous étendre un peu sur les avantages et les inconvénients de chaque système.

Les exercices libres développent-ils toutes les parties du corps?

Quelques personnes pensent qu'on ne peut atteindre l'entier développement de toutes les parties du corps qu'avec le concours des instruments. Or, il n'est guère difficile de démontrer le contraire, puisque tous les membres peuvent être soumis à des flexions et à des extensions.

Il faudrait écrire de gros volumes pour analyser chaque flexion et chaque extension, citer les muscles qu'elles font mouvoir et l'effet qu'elles exercent sur l'organisme. Bornons-nous donc à ne citer que les deux ou trois premiers exercices sur les deux cents mouvements dont se compose la gymnastique rationnelle, et disons avec les médecins qui se sont occupés de l'éducation physique, et particulièrement avec le docteur Schreber, directeur de l'Institut orthopédique et médico-gymnastique, à Leipzig :

« *Les rotations et les flexions de la tête* développent les muscles du cou et de la nuque.

» *Les mouvements des épaules* ont une action directe sur l'élévation des premières côtes et élargissent la cavité thoracique.

(1) M. Braun fait toutes ses réserves relativement à cette seconde partie, qui est l'œuvre de MM. Brouwers et Doex.

» *Les rotations des bras* mettent en action tous les muscles qui ont leur point d'attache autour de la cavité thoracique, et augmentent la puissance du mouvement respiratoire qui a pour conséquence un agrandissement mécanique de la cavité thoracique.

» *L'élévation et l'extension des bras* produisent un élargissement des parois latérales du thorax et des espaces intercostaux. »

Il est, nous semble-t-il, inutile de continuer à énumérer l'effet produit par toutes les flexions et toutes les extensions; nous pouvons constater dès à présent :

1° Que les *flexions* en général ont une action directe sur les fibres musculaires qui entourent les articulations qu'elles fortifient, tout en les rendant susceptibles de se mouvoir dans tous les sens. Les flexions, de plus en plus rapides, donnent aux muscles cette flexibilité qui rend l'homme agile, vélocé et le met à même de conserver l'équilibre dans toutes les positions.

2° Que les *extensions* développent les membres par leur action directe sur le système musculaire et que, en obligeant toutes les parties du corps à se mouvoir avec force et énergie, elles amènent progressivement l'enfant à résister aux fatigues. Les extensions, variées dans tous les sens, établissent l'équilibre entre les différentes parties du corps en les mettant en action par des mouvements réguliers et uniformes.

3° Qu'un grand nombre de mouvements libres, tels que ceux appelés dans la gymnastique rationnelle : *la marche militaire* et *la marche des gladiateurs*, composés d'extensions et de flexions et mettant à la fois en action toutes les forces musculaires, joignent, à une influence marquée sur la résistance à la fatigue, le précieux effet de développer toutes les parties du corps à la fois. Un effet aussi général et aussi en rapport avec la nature de l'enfant et avec la somme de force et d'énergie dont il dispose, ne saurait être produit par des appareils qui ont presque toujours pour résultat de dépasser cette somme de force.

Mais les exercices libres embrassent-ils bien toutes les parties de l'organisme, et ne doit-on pas avoir recours à quelques instruments pour développer certaines parties du corps?

Laissons au docteur Schreber le soin de répondre à cette question : «... L'importance d'un système de mouvements corporels, répartis convenablement entre la généralité des organes du corps, bien pondérés, exempts de dangers sous tous les rapports, toujours faciles à exécuter et convenables pour toutes les circonstances, est assurément bien reconnue en thèse générale, bien qu'elle ne doive être appréciée probablement à son entière valeur que par les générations à venir. Un pareil système constitue la voie la plus conforme aux lois de la nature par laquelle la vie civilisée, dans ses progrès toujours de plus en plus élevés et conformes du reste à sa destination, peut être mise et maintenue d'accord avec les lois corporelles fondamentales de l'organisme humain, par laquelle l'entier développement de notre corps peut être perfectionné, amélioré et préservé des imperfections et des infirmités innombrables qui peuvent l'atteindre,

et par laquelle le développement de notre esprit peut être établi sur les bases qui lui sont indispensables. »

D'autres hommes de talent, J.-H. Pestalozzi, vers l'an 1800, et P.-H. Ling, quelques années plus tard, ont démontré qu'au moyen des exercices libres on pouvait procéder au développement complet, rationnel et méthodique de toutes les parties du corps, alors qu'au moyen des appareils on contrariait souvent les lois de l'anatomie.

S'il faut encore l'avis d'un homme compétent pour prouver que le développement régulier, méthodique et par degré de tous les muscles n'exige pas d'instruments, nous citerons quelques-unes des paroles que le Dr Gallard tint à MM. les professeurs, dans ses conférences pédagogiques à la Sorbonne. Le docteur disait en parlant du portique, des échelles, des trapèzes, des barres parallèles hautes et basses, et d'autres engins : « Les gymnases, dans lesquels ceux de nos enfants qui ne se sentent pas de vocation pour le métier d'acrobate, perdent le goût des exercices corporels, ont leur raison d'être là où tout autre exercice fait défaut ; mais, tout en les recommandant, je ne puis m'empêcher de reconnaître qu'ils constituent quelque chose d'artificiel et de faux. Je les admetts au même titre, mais avec la même répugnance, que j'admets le biberon pour les enfants qui se trouvent privés du sein maternel. »

Enfin, les exercices libres sont si nécessaires au développement régulier de toutes les parties du corps que même les partisans de la gymnastique à instruments y attachent une très-haute importance.

Un article remarquable sur *l'utilité des exercices d'ensemble*, publié dans le journal *Le Gymnaste belge*, du mois de janvier 1872, et signé : un gymnaste, se termine ainsi : « ... Les gymnastes qui ne prennent jamais part aux exercices d'ensemble ont donc entièrement tort. Qu'on vienne pour la première fois au gymnase, ou qu'on le fréquente depuis plusieurs années, ces exercices ont toujours une importance capitale. Le commençant doit les considérer comme un premier échelon qui le conduira à faire plus tard très-facilement des exercices qui offrent de plus grandes difficultés. Le gymnaste fait doit y voir le seul moyen de développer et de conserver l'harmonie entre toutes les parties de son corps.

» Qu'il y réfléchisse ! En s'abstenant de ces exercices, il pourrait, pour une question de préférence ou de plaisir, sacrifier et détruire tous les effets salutaires que produit la gymnastique rationnelle. »

Un autre article, non moins remarquable, publié dans le numéro suivant du même journal et signé G. B., après avoir longuement traité de l'importance des exercices libres, dit : « Il serait superflu, je pense, de m'étendre sur l'utilité des exercices dont je viens de parler : cette utilité a été trop souvent démontrée par la pratique, dans les livres et dans ce journal même. Néanmoins ils sont considérés, même par un grand nombre de gymnastes, comme exercices faits pour passer le temps, pour charmer la vue. Mais rappelons-nous donc ce que dit un auteur, qui parle en connaissance de cause : Faire pendant cinq minutes quelques exercices libres bien ordonnés nous est plus salubre que faire une demi-heure de promenade. Rappelons-nous que rien n'égale ces exercices pour mettre le corps en activité, pour le préparer aux mouvements quelquefois brusques et toujours beaucoup plus violents aux engins. Rappelons-nous enfin,

que nos ancêtres, d'il y a quelques siècles. qui certes nous dépassaient de quelques coudées en force et en adresse, ne connaissaient pas les engins dont nous disposons ; ceci prouve que ceux-là ne sont pas les plus forts qui savent faire les plus beaux *tours*.

» Ce ne sont là que trois raisons, mais elles suffisent, à mon avis, pour nous faire apprécier la grande utilité des mouvements d'ensemble sans engins. »

Quels sont les inconvénients de la gymnastique à instruments ?

Cette gymnastique est nécessaire aux corps de *sapeurs-pompiers*, aux *marins* et aux *militaires*, appelés à donner souvent des assauts ; pour ces cas spéciaux, elle a une valeur réelle, indispensable.

Les partisans de la gymnastique à instruments, *au lieu de s'arrêter où l'utilité cesse et où le danger commence*, et de suivre à cet égard les excellents conseils de Pestalozzi, Salzmann, Guts Muths, Vieth et Ling, ont eu le grand tort de n'avoir visé qu'aux choses merveilleuses, aux sauts périlleux, aux tours de force. qui, malheureusement, semblent être le but que les gymnasiarques aspirent à atteindre. De là cette habitude de dépasser la mesure qu'il convient de conserver en toute chose, habitude qui conduit au développement de quelques principaux groupes de musclés, à l'exclusion de tous les autres.

Depuis la publication (1816) de la *Turnkunst*, du père Jahn, les gymnasiarques, et particulièrement les Allemands, se sont passionnés pour les appareils. Chaque auteur (et ils sont nombreux) a voulu en inventer de nouveaux, y donner son nom, et aujourd'hui « *le seul problème de l'installation des instruments peut faire l'objet de mille volumes.* » (E. Paz.)

Ces innombrables instruments, rarement sans danger, ont effrayé les pères de famille ; et, dans les pays où l'on n'éprouve aucune passion pour ces exercices, les parents ont hésité à envoyer leurs enfants dans ces établissements dont les nombreux cordages et appareils donnent une véritable idée d'un trois-mâts se préparant à mettre à la voile. De là est résultée cette antipathie qu'éprouve la jeunesse pour ces exercices salutaires qui doivent faire acquérir aux jeunes gens la force, l'agilité, la souplesse, la vigueur, l'adresse et cette énergie morale qui est le résultat d'une bonne éducation physique, et donner aux demoiselles la grâce, la beauté, la santé et la vie.

Nous ne sommes pas les premiers à constater que les Allemands ont été trop loin dans l'emploi des instruments. M. E. Paz, directeur du grand gymnase à Paris, envoyé en Allemagne par S. Exc. M. Duruy, Ministre de l'instruction publique, pour étudier l'enseignement de la gymnastique, dit, en parlant des exercices libres de Guts Muths : « Nous ne sommes pas éloigné de croire que la vérité est davantage du côté de cette scolastique simple et naturelle que dans les éléments un peu trop périlleux qui font l'orgueil actuel des gymnastes allemands et suisses. Pour que la gymnastique soit bonne, efficace, accessible aux deux sexes et à tous les âges, il faut avant tout qu'elle soit exempte de dangers : point d'exercices périlleux (à l'exception de ceux qui trouvent leur application pratique dans la vie), mais bien des mouvements sagement ordonnés et rigoureusement basés sur la conformation générale du corps humain et sur les besoins particuliers de chacun de ses organes. »

M. le Dr Vleminckx, dans un article paru dans la *Revue de Belgique*, dit aussi, à propos du danger des instruments employés dans la gymnastique allemande : « De même que l'éducation intellectuelle a pour but le développement des facultés mentales, dans des conditions telles qu'aucune d'elles ne devienne prépondérante, de même il importe que l'éducation physique cherche à réaliser le développement égal et harmonique de toutes les parties du corps. La gymnastique ne recherche donc pas du tout la formation de coureurs ou d'athlètes, et le vrai gymnasiarque ne saurait envisager les tendances des *Turner* allemands que comme de dangereuses aberrations. »

Nous sommes donc d'avis que certains appareils doivent être éloignés, quand même ils n'exposeraient pas l'élève à des contusions extérieures ou à des fractures, attendu que leur emploi exigera toujours des mouvements brusques qui font continuellement dépasser aux ligaments et aux tendons qui entourent les articulations leur limite d'élasticité naturelle. Cette limite dépassée, les tendons se relâchent, l'articulation se disloque, et, au lieu de développer insensiblement les forces de l'enfant par des mouvements mesurés et en rapport avec son âge et sa constitution, on l'aura plongé dans un état de faiblesse, résultat inévitable de mouvements disproportionnés.

Tels sont les inconvénients des anneaux, du trapèze, de la barre fixe, des barres parallèles basses et en général de tous les appareils qui permettent des exercices *cubistiques*.

M. le Dr Vleminckx dit, en parlant de l'inconvénient de quelques appareils : « Par l'effet d'une distribution inégale des efforts, un excès de force est produit dans certaines parties du corps, au détriment d'autres qui tombent dans une faiblesse proportionnelle. C'est un mal plus grand qu'on ne se l'imagine, et c'est précisément ce mal que la vraie gymnastique, la bonne, la rationnelle, cherche à éviter. »

Il nous reste à signaler un dernier inconvénient des engins précités : c'est qu'ils placent souvent l'enfant dans des positions anormales qui provoquent des congestions cérébrales, ou, tout au moins, en développent les prédispositions.

Nous venons de voir que beaucoup d'appareils ne sont pas indispensables, si l'on n'a pas en vue l'éducation gymnastique de certains corps spéciaux. On pourrait nous taxer d'être exclusifs; mais, si nous laissons parler les hommes les plus compétents des pays que nous avons visités, et dont le témoignage fait loi en matière gymnastique, notre opinion gagnera en autorité et trouvera, pensons-nous, peu de contradicteurs.

M. Edouard Angerstein, docteur en médecine et inspecteur des établissements gymnastiques de Berlin, nous disait : « Je ne suis pas partisan d'un grand nombre d'instruments qui ne servent qu'à compliquer les exercices d'une manière fort inutile. Les haltères et les massues sont agréables quand on désire varier les exercices, mais elles ne sont point indispensables. Le programme des écoles primaires (*Volksschulen*) ne doit comporter que des exercices libres. »

M. F. Stiehl, conseiller de l'enseignement public au Ministère de l'Intérieur, à Berlin : « On s'est aperçu, depuis longtemps déjà, que les partisans des instruments avaient été trop loin, et l'on a cherché à simplifier beaucoup les exercices. »

M. l'inspecteur D^r Lion, à Leipzig, n'est pas partisan des exercices athlétiques ; il croit que les jeunes gens deviennent trop brusques par ces exercices.

M. le D^r Burk, directeur de l'école normale d'Esslingen, n'est pas partisan du cheval-sautoir ; il occasionne, dit-il, des hernies et beaucoup de foulures.

M. Théodore Böfinger, moniteur à l'école normale de gymnastique de Stuttgart, ne croit pas les instruments indispensables pour atteindre chez l'enfant le développement complet et harmonique de toutes les parties du corps.

M. A. Maul, inspecteur des instituts de gymnastique du grand-duché de Bade et directeur de l'école normale de gymnastique de Carlsruhe, ne considère les instruments comme indispensables, que parce qu'il s'agit de développer les qualités physiques des jeunes gens dans le but d'en faire des soldats. « La barre fixe n'est pas sans danger ; je ne l'emploie, dit-il, même pour les séminaristes, que lorsqu'ils en font la demande. »

M. le D^r Wassmannsdorff, professeur de gymnastique à l'université de Heidelberg, n'emploie les instruments que parce qu'il faut préparer les jeunes gens à l'éducation militaire.

M. le D^r Weismann, professeur de gymnastique à l'école supérieure de demoiselles de Francfort-sur-le-Mein : « Je ne suis pas partisan des barres parallèles basses ; cet engin n'est pas sans danger. Depuis dix ans que j'emploie les appareils, il est le seul qui ait causé des accidents, particulièrement des ruptures des vaisseaux du cœur. »

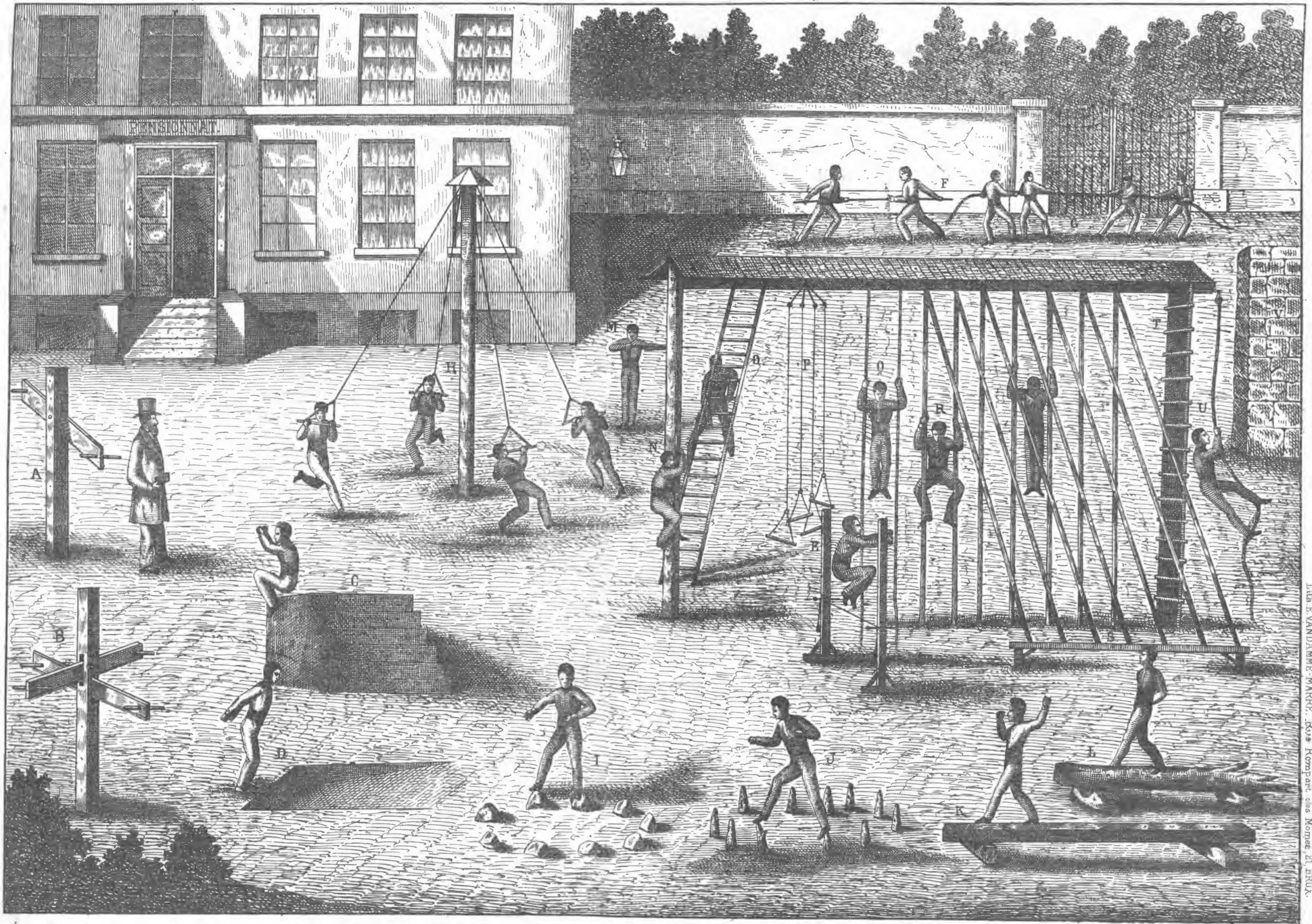
En notant ces déclarations, nous devons faire remarquer : que ces messieurs ont reçu leur éducation physique dans des gymnases remplis d'appareils et, partant, qu'il leur est difficile de convenir qu'un gymnase puisse être autre que tel qu'ils l'ont vu depuis leur tendre enfance.

Nous devons ajouter que ces messieurs attachent une grande importance aux *exercices libres*, et qu'ils les font exécuter avec beaucoup d'énergie. Ils sont, il est vrai, partisans de beaucoup d'appareils ; mais les précautions qu'ils recommandent dans leur emploi peuvent être considérées comme un argument à faire valoir pour condamner certains appareils, utiles dans une gymnastique professionnelle, mais dangereux et inutiles dans une gymnastique purement scolaire ou éducative.

N'y a-t-il pas d'instruments qui ne présentent aucun danger et qui sont d'une nécessité reconnue, ou enfin, des appareils avec lesquels il convient de familiariser les jeunes gens pour se tirer, au besoin, d'un danger ?

Les auteurs de cette partie du rapport répondent affirmativement à cette question ; ils croient qu'après les exercices libres il faut employer des instruments mobiles, d'abord parce qu'ils contribuent au développement de la musculature, qu'ils sont exempts de dangers, et ensuite parce qu'ils ont pour résultat d'accroître puissamment l'énergie corporelle. Les appareils fixes qui ont une utilité anthropologique ou humanitaire font également partie du programme proposé. Seuls les appareils dont l'utilité peut être contestée, qui conduiraient à des dangers ou qui donneraient lieu à des tours de force, ont été éloignés.

Les instruments et les appareils que MM. Brouwers et Doex proposent pour la gymnastique scolaire en Belgique, sont (voir le plan annexé) :



M. F. VANDAMME-MARRE. Roux Rompant des Mones 21. BRUX.

LÉGENDE: A. Balançoire simple, B. Balançoire double, C. Escalier pour les sauts en profondeur, D. Fosse pour les sauts en largeur, E. Sautoir mobile, F. Lutte à la perche, G. Lutte à la corde, H. Mât pour pas de géant, I. Cercle de pierres, J. Cercle de piquets, K. Poutre horizontale, L. Tronc d'arbre, M. Extension au moyen de la canne, N. Mât vertical, O. Echelle oblique, P. Cordes pour pas de géant, Q. Double corde lisse, R. Perches verticales, S. Perches obliques, T. Planche d'assaut, U. Corde lisse, V. Vieux mur.

Pour toutes les écoles et comme instruments d'absolue nécessité :

- 1° Le fossé-sautoir ;
- 2° Le sautoir fixe formé au moyen de deux montants gradués, réunis par une ficelle mobile ;
- 3° Une table à échelons pour les sauts en profondeur ;
- 4° De petits bâtons pour les luttes ;
- 5° La corde pour la lutte de traction ;
- 6° Le bâton pour assister les petits enfants dans les courses et dans les sauts ;
- 7° La canne pour le travail à deux mains ;
- 8° La petite perche pour les luttes ;
- 9° Les perches verticales (réunies au besoin par 12 ou 24).

Comme instruments récréatifs et pour toutes les écoles :

- 1° Quelques échasses, pour les garçons ;
- Pour les filles. { 2° La corde à danser ;
- { 3° Le mât appelé vindas (*) (on nomme vulgairement ce mât *appareil à pas de géant*) ;
- { 4° Une balançoire croisée.

On peut se dispenser d'employer ces deux derniers appareils pour les garçons, par la raison que l'effet qu'ils produisent peut être obtenu par certaines flexions et extensions auxquelles il ne convient pas de soumettre la jeune fille.

Mais ces engins sont d'une grande nécessité pour le sexe faible, attendu que l'action de se soulever développe les membres supérieurs, contribue à développer tous les muscles du buste, prévient les difformités de la taille et de la poitrine, et fortifie les organes pulmonaires.

Pour les écoles ayant des jeunes gens de 12 ans au moins, ainsi que pour les écoles normales :

Outre les instruments et appareils précités :

1° Le mât horizontal placé à quelques centimètres du sol ; il peut être remplacé par une poutre ou un tronc d'arbre, et il a pour but d'apprendre aux élèves à passer sur des poutres avec ou sans fardeau. Les élèves exécutent aussi des luttes sur cet appareil ;

2° Un cercle formé avec des pierres d'inégale grosseur et placées à des distances irrégulières, variant de 25 à 75 centimètres. Un autre cercle formé avec des piquets de 15 à 25 centimètres de hauteur. Ces deux appareils servent, comme l'appareil précédent, à apprendre aux élèves à maintenir l'équilibre sur des objets de peu de largeur ou saillants ; ils remplacent la poutre vacillante dont l'emploi n'est pas sans danger. Ces exercices trouvent leur application dans les passages de rivière et dans les incendies :

3° Une planche verticale appuyée au mur et sur laquelle sont clouées de

(*) Cet engin coûte 25 à 50 francs ; on pourrait le remplacer, au besoin, par un bout de corde suspendue de telle sorte que le petit cylindre en bois, dont le bout de la corde doit être muni pour servir de poignée, soit placé de manière que l'enfant, en se balançant, les jambes ployées, se trouve à un pied du sol.

petites lattes pour servir d'échelons. Cet appareil est appelé planche d'assaut. Il peut être remplacé par un vieux mur dans lequel on aura taillé des interstices;

- 4° Une échelle oblique;
- 5° Une perche pour les sauts en hauteur;
- 6° La corde lisse;
- 7° Le mât vertical.

La gymnastique à appareils cubistiques (anneaux, trapèze, barre fixe et barres parallèles), peut-elle être appliquée à l'enseignement scolaire ?

Nous n'hésitons pas à répondre négativement à cette question ; en voici les raisons :

Les écoliers n'étant pas appelés à produire des prodiges de force, d'audace et d'intrépidité, il leur faut une gymnastique basée sur les principes sûrs de l'expérience, sur l'organisme du corps humain, sur les besoins particuliers de chaque organe ; enfin, un système qui surtout ne se compose que de *jeux sans danger*, et où l'agilité, l'adresse et la force se donnent libre carrière.

Il faut aux écoles des deux sexes une gymnastique naturelle et méthodiquement graduée, qui établisse l'équilibre entre les forces physiques et intellectuelles ; qui donne au jeu des divers organes la souplesse, la flexibilité et la force dont ils sont susceptibles ; qui vienne en aide aux enfants faibles, timides et rachitiques ; qui régénère les constitutions étiolées ; qui apprenne à éviter les situations dangereuses et à rendre des services à la patrie et à l'humanité ; une gymnastique enfin, dont les exercices, accessibles à tous, soient combinés de manière que le système musculaire tout entier soit soumis à leur bienfaisante action.

Les autres motifs pour lesquels une gymnastique, composée presque exclusivement d'appareils, ne pourrait être appliquée dans les établissements d'instruction, sont :

1° De ne pouvoir exercer que 6 à 10 élèves à la fois à certains appareils. Il résulte de là que chaque élève ne serait exercé que quelques minutes pendant toute la durée de la récréation ;

2° D'exiger la présence d'un professeur par appareil, afin de soutenir et de guider l'élève pendant qu'il exécute, attendu que l'inobservation du plus petit principe peut causer le plus grave des accidents (1). De plus, et à part le danger, si les élèves étaient abandonnés à eux-mêmes à certains appareils, cette gymnastique aurait le grand inconvénient de ne profiter qu'à quelques élèves agiles qui veulent se faire admirer par les neuf dixièmes des autres, qui sont plus timides, plus jeunes ou moins adroits et qui se contentent de rester dans un coin pour *voir faire des tours* ;

3° L'impossibilité de mettre les appareils en rapport avec la force, la nature et le sexe de chaque élève. On pourrait élever ou abaisser les appareils pour les

(1) Il y a à peine quinze jours que, dans un gymnase de la ville de Luxembourg, un garçon de quinze ans est mort au bout de quelques heures pour n'avoir pas observé les principes du saut. Il a sauté sur les talons, au lieu de sauter sur la pointe des pieds, et s'est rompu les vertèbres cervicales.

proportionner à la taille des élèves, mais ce serait là tout ce qu'ils auraient de rationnel. Il n'en resterait pas moins vrai que les enfants d'une nature faible, timide ou lymphatique, comme ceux d'une nature vigoureuse, seraient indistinctement suspendus par les membres supérieurs aux trapèzes, aux anneaux, aux barres parallèles hautes, et que l'effet produit aurait été le même pour tous, c'est-à-dire que les muscles des épaules, des coudes et des poignets auraient prouvé qu'ils savaient ou ne savaient pas résister au poids du corps.

Quels sont les avantages de la gymnastique libre et à instruments mobiles sur la gymnastique à appareils, au point de vue des besoins de l'école ?

Ces avantages sont :

- 1° De développer le système musculaire d'une manière plus complète, plus régulière, plus passive et plus méthodique ;
- 2° D'être récréative et sans danger ;
- 3° De pouvoir être mise en rapport avec la nature et le sexe des enfants ;
- 4° D'exercer et d'amuser tous les élèves à la fois et pendant toute la durée des récréations ;
- 5° De permettre à tous les instituteurs de devenir professeurs de gymnastique ;
- 6° De ne pas se composer de mouvements brusques qui découragent ou effrayent les enfants timides ;
- 7° D'avoir pour résultat, comme tous les exercices d'ensemble ou à commandements, d'habituer les enfants à être plus dociles, plus attentifs, à obéir plus promptement et de faire pénétrer dans leur âme des sentiments d'ordre et de discipline.

Est-il nécessaire de créer une école normale de gymnastique pour les besoins de l'enseignement scolaire ?

Cette question ayant été agitée à la Chambre, nous avons cru, Monsieur le Ministre, ne pas pouvoir la passer sous silence et devoir vous donner tous les éclaircissements qui y sont relatifs.

S'il s'agissait d'une gymnastique professionnelle ou d'un système comprenant de nombreux appareils, dans la pratique desquels l'oubli du plus petit principe peut causer de graves accidents, il serait indispensable de posséder une école normale ou spéciale où les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement seraient envoyés dès l'âge de 14 ans. Car, à 20 ou 22 ans, c'est-à-dire au moment où se terminent leurs études (1), il est trop tard pour assouplir le corps et lui donner la dextérité qu'exige l'emploi d'un grand nombre d'appareils. A 20 ou à 22 ans, on peut encore dresser des élèves qui ont quelques dispositions naturelles, mais on ne forme plus de véritables gymnasiarques.

Le Gouvernement ayant en vue de propager la gymnastique jusque dans les moindres villages, ce but ne serait atteint, par la création d'une école centrale de

(1) Ce système se pratique, il est vrai, à Berlin ; mais là les élèves-normalistes, avant leur entrée à l'école normale de gymnastique, ont déjà acquis une certaine aptitude à la pratique de ces exercices auxquels ils ont été soumis depuis leur enfance.

gymnastique, que dans un grand nombre d'années, attendu que, d'une part, il faudrait attendre que tous les professeurs, âgés aujourd'hui de 40 ans, fussent mis à la pension et, d'autre part, en admettant que tous les professeurs, instituteurs et institutrices dussent passer par cette école et qu'on en instruisit 200 par an, il faudrait près de trente ans pour donner un professeur de gymnastique à chaque école soumise à l'inspection (1).

Les considérations qui précèdent, la nécessité pour le professeur de gymnastique de ne pas être étranger à la culture de l'esprit et, partant, l'obligation de faire donner cet enseignement par les instituteurs ; ensuite l'inutilité de former des professeurs spéciaux pour les besoins des établissements d'instruction, et la conviction que la gymnastique rationnelle pourra être enseignée par tous les instituteurs, nous portent à croire que la création d'une école spéciale n'est pas nécessaire, et que des cours normaux, donnés dans toutes les écoles normales du pays, ainsi que des réunions cantonales, suffiront à tous les besoins.

Nous croyons devoir aller au-devant d'une autre observation, à savoir que : si l'on peut se passer d'une école spéciale pour faire des professeurs de gymnastique scolaire, d'autres intérêts, des intérêts vraiment nationaux, n'exigeraient pas la création d'une pareille école. Il est évident que le corps de sapeurs-pompiers, les marins et l'armée doivent avoir un enseignement gymnastique en rapport avec leurs besoins, et qu'ils ne sauraient se passer ni de certains appareils condamnés dans une bonne gymnastique éducative, ni de professeurs spéciaux. Mais, pour ces cas particuliers, on peut très-bien se passer de créer un pareil établissement et avoir recours au talent et aux connaissances des directeurs des établissements gymnastiques de notre pays. Nous ne doutons nullement que ces messieurs ne soient disposés à faire des arrangements avec les communes qui voudraient posséder quelques professeurs de gymnastique dans leurs corps de sapeurs-pompiers, ou avec M. le Ministre de la Guerre, s'il jugeait nécessaire de faire former un ou deux professeurs par an.

Nous disons un ou deux professeurs annuellement, parce que nous avons remarqué que la Prusse ne formait, dans son école normale et pour toute son armée, que 18 officiers professeurs de gymnastique par an. -

Système de gymnastique proposé à M. le Ministre, pour être appliqué dans les différentes écoles du pays.

Un bon système de gymnastique doit avoir pour but : 1° de vulgariser l'éducation physique d'une manière simple, prompte, générale et surtout pratique ; et 2° de faire disparaître l'antipathie des parents pour cette éducation qui doit donner aux nouvelles générations la force et la santé, en démontrant aux pères de famille que la véritable éducation physique n'a pas pour but de faire de leurs enfants des acrobates.

Pour éviter de tomber dans l'excès que nous avons constaté dans d'autres pays,

(1) D'après M. le Dr Lion, inspecteur de la gymnastique à Leipzig, l'école normale de gymnastique de Dresde n'aurait formé, pendant une période de 20 ans, que 400 professeurs de gymnastique ; et pourtant, cette école peut être classée parmi les meilleures de l'Allemagne.

il faut posséder une méthode simple, facile, ayant une nomenclature raisonnée, une progression à laquelle on ne pourra déroger et une limite qui ne pourra être dépassée. Il faut surtout que ce système soit d'une application homogène et, pour cette raison, qu'il soit formellement défendu aux professeurs et aux instituteurs d'exercer les enfants à d'autres instruments que ceux qui auront été prescrits. Ce système ne doit renfermer que des mouvements naturels et ne contenir aucun exercice qui n'ait une utilité démontrée : il devra donc comprendre les positions, les flexions, les extensions, les pas, les marches, les courses, les sauts, les luttes, les jeux, les exercices d'ordre, l'emploi des quelques instruments que nous avons indiqués, les exercices militaires, les principes de la natation, et, enfin, quelques exercices aux appareils auxquels il convient d'initier les jeunes gens de 12 à 25 ans, pour pouvoir, au besoin, se tirer d'un danger.

Comme on vient de le voir, nous sommes d'avis que le système de gymnastique à réglementer pour les écoles doit comprendre une partie de l'éducation citoyenne, c'est-à-dire des exercices d'ordre tactiques ⁽¹⁾ (non compris le maniement des armes). En effet, il est aussi important pour l'État que pour les familles d'avoir des jeunes gens bien constitués, dont les forces physiques soient en rapport avec les services que la patrie pourrait un jour exiger d'eux.

Le grand intérêt national qui se rattache à cette branche de l'éducation physique et surtout l'attrait que les enfants trouveront à ce genre d'amusement, nous portent à croire qu'elle n'aura aucune difficulté à s'implanter dans nos établissements d'instruction, et que, au bout de quelques années, elle aura pour résultat inévitable : d'abord, d'augmenter le nombre d'engagés volontaires, et, ensuite, de permettre à M. le Ministre de la Guerre de diminuer encore la durée du terme de service de nos miliciens.

Le système que nous avons l'honneur de proposer et dont les mouvements sont détaillés dans la troisième partie, est mis en rapport avec les différentes catégories d'écoles, les différents âges et les différents sexes.

La première enfance, la seconde enfance et l'adolescence y sont traitées séparément.

Nous osons espérer que ce système, qui tient un juste milieu entre ceux des autres pays, et que nous pourrions appeler le *système belge*, sera en rapport avec l'organisation de l'enseignement en Belgique, avec nos mœurs et nos besoins, qu'il inspirera de la confiance aux parents et qu'il réussira à trancher une question où tant d'idées opposées sont en présence.

Heures auxquelles il convient de donner le cours de gymnastique.

Le véritable but ne serait pas atteint si l'on se bornait, comme en Allemagne, à ne faire exercer les élèves que deux fois par semaine et chaque fois pendant

(¹) Un système de gymnastique scolaire serait incomplet s'il ne comprenait les marches avec figures et les contre-marches, qui ont pour but de développer l'intelligence et d'inculquer aux élèves des sentiments d'ordre et de discipline. Or, les exercices d'ordre tactiques produisent les mêmes résultats, et ils ont en outre un but national dont un grand nombre d'élèves pourront tirer parti plus tard.

une heure, ou pendant 1¹/₂ heure, dans les établissements qui consacrent à cet enseignement 3 heures par semaine. Ces exercices doivent se faire tous les jours et même deux fois par jour, mais pendant 15 à 20 minutes seulement, plus 10 minutes pour faire sortir les élèves de la classe et organiser les groupes.

Le moment le plus favorable serait le matin pendant l'intervalle des leçons, et l'après-midi pendant la demi-heure qui suit la sortie de classe.

Nous sommes, relativement à cet objet, de l'avis de M. le Sénateur Pirmez qui disait, dans la séance du Sénat du 29 février dernier, et en félicitant M. le Ministre Delcour de son intention d'introduire la gymnastique dans les écoles primaires : « En général les classes durent trop longtemps ; l'attention des élèves ne peut être soutenue pendant toute leur durée. C'est pourquoi il serait avantageux, me semble-t-il, de consacrer chaque jour, le matin et l'après-midi, dans les intervalles des leçons, une demi-heure ou même un quart d'heure seulement aux exercices gymnastiques. »

Le jeudi après-midi serait laissé aux promenades et à l'éducation citoyenne.



TROISIÈME PARTIE ⁽¹⁾

GUIDES OFFICIELS POUR LA BELGIQUE.

AVANT-PROPOS.

En restreignant considérablement le nombre d'instruments dans le système d'éducation physique scolaire que la commission a l'honneur de soumettre à M. le Ministre, elle a eu non-seulement en vue d'éloigner tout danger des exercices, d'éviter d'immenses et d'inutiles frais d'installation et d'organisation, mais encore d'empêcher les professeurs de gymnastique de soumettre l'enfant à un exercice quelconque qui ne serait pas en rapport avec sa force ou sa nature. C'est pour cette raison qu'elle a tenu à éloigner l'instrument *chaque fois que le développement qu'il devait produire ou le but dans lequel il avait été créé, pouvait être atteint d'une manière plus simple.*

La commission ne s'est pourtant pas arrêtée à une gymnastique *élémentaire*, bien que cette dernière suffirait pour rendre les élèves « *agiles, adroits, forts, persévérants, énergiques, courageux, et, ce qui vaut mieux encore, bons et satisfaisants.* » (Colonel Amoros, avant-propos, p. xi.) Elle a voulu, pour que son système fût aussi complet que rationnel, n'omettre aucun exercice qui puisse trouver son application dans une circonstance critique quelconque de la vie.

Les mouvements, prescrits par nos Guides officiels, comprendront :

Les positions. — Les flexions. — Les extensions. — Les exercices d'ordre. — Les pas. — Les marches. — Les courses et les sauts. — Les exercices de traction et de pulsion, de suspension et de sustension. — Les exercices aux appareils fixes et mobiles. — Les exercices pour grimper. — Les luttes avec ou sans instruments. — Les jeux et les principes de la natation.

Les programmes d'exercices que la commission a arrêtés procèdent au développement harmonique et méthodique de tous les muscles du corps ; rien de ce qui peut contribuer à développer la force, la fermeté, le courage et l'énergie ou

(1) M. Braun croit devoir faire toutes ses réserves relativement à cette partie du rapport qui est l'œuvre exclusive de M. Docx.

M. Brouwers, qui a examiné cette partie, déclare se rallier au système proposé par M. Docx.

à faire naître de nobles sentiments, tels que : la prévoyance, la sagesse, la bonté et l'amour du bien, n'y a été négligé.

Toutefois, il ne suffit pas de créer des programmes et d'énumérer des exercices ; les meilleurs programmes sont dangereux s'ils ne sont suivis de théories très-détaillées. Nous avons rencontré, pendant notre mission, une grande quantité de programmes et de Guides, dont les progressions étaient méthodiquement graduées, mais où la théorie faisait complètement défaut. Ces programmes pouvaient être excellents pour les professeurs spéciaux de gymnastique, auxquels il suffit d'indiquer la dénomination d'un exercice, pour qu'ils en comprennent l'exécution, mais ils ne peuvent pas convenir aux professeurs qui ne font pas une spécialité de cet enseignement.

Rien, dans l'enseignement de la gymnastique, ne doit être laissé au hasard ou à la fantaisie de celui qui est chargé d'enseigner. Il faut non-seulement un programme arrêté et choisi selon l'âge et le sexe des enfants, mais encore des principes détaillés, des théories basées sur l'expérience et qui soient si claires et si précises que l'instituteur, appelé à enseigner les exercices, comprenne, à la première lecture, l'exécution du mouvement et le résultat qu'il doit produire.

Un des membres de la commission, M. le capitaine Docx, se chargera de décrire la théorie des Guides ci-joints; ce travail, quoique très-long, puisqu'il exige la création de trois traités (première enfance, seconde enfance et adolescence, pour chaque sexe), lui sera rendu facile, attendu qu'il n'aura qu'à apporter certaines modifications à la gymnastique scolaire qu'il a créée, il y a trois ans, à la demande de M. le Ministre de cette époque. La gymnastique scolaire de cet officier a déjà reçu la haute approbation du comité supérieur d'hygiène publique, ainsi que celle de la commission centrale de l'instruction primaire (1).

Avant que ces Guides reçoivent la haute approbation de M. le Ministre de l'Intérieur, M. le capitaine Docx fera appliquer son système, par les élèves de l'école qu'il dirige, en présence de MM. les inspecteurs de l'enseignement moyen et primaire, afin de démontrer à ces messieurs que ce système n'a rien d'irrationnel ni de dangereux et qu'il convient, sous tous les rapports, comme gymnastique scolaire.

(1) Les ouvrages de M. Docx, parus pendant l'impression du présent rapport, ont été admis, après examen par une commission, dans les écoles communales de Louvain et de Bruxelles.

GUIDE OFFICIEL POUR LA BELGIQUE.

PREMIERE PARTIE.

PREMIÈRE ENFANCE.

EXERCICES POUR LES DEUX SEXES DE 2 A 7 ANS (JARDINS D'ENFANTS).

Jeux pour les enfants de 2 à 3 ans.

Il serait difficile d'ordonner des exercices pour ces enfants, qui en sont encore à la première dentition, ces nourrissons qui savent à peine marcher. A un âge où l'organisme n'est pas encore formé, il ne faut pas d'exercices imposés ; il faut une gymnastique toute composée de jeux et de pure récréation.

Dans la première enfance et jusqu'à cinq ans, on réunira les petites filles et les petits garçons, et l'on choisira de préférence des jeux qui mettent en mouvement tous les muscles du corps ; toutefois, on ne doit pas oublier que, même à cet âge, les petites filles aiment à jouer séparément, qu'elles ont des goûts et des allures autres que les petits garçons, et qu'elles sont d'une structure qui n'admet pas les mouvements et les jeux trop bruyants.

Pour ces enfants, on aura recours aux jeux et aux jouets qui excitent aux mouvements : on les engagera à se fuir, à se cacher et à se poursuivre ; à danser, à sauter et à chanter ; à faire le jardinage, à faire le simulacre de semer et de faucher ; à courir et à danser en cercle, et enfin, à prendre part aux jeux nombreux et variant dans presque chaque localité.

Exercices pour les enfants de 5 à 7 ans.

Vers cinq ans la nature se révèle ; vers cet âge déjà se manifeste la différence entre le petit garçon et la petite fille, et il est important de saisir ce moment, pour séparer les sexes et pouvoir diriger leur éducation physique selon leurs goûts et leurs penchants.

Les exercices que nous prescrivons pour les enfants de 5 à 7 ans ne sont que des jeux gymnastiques qui font suite aux jeux précédemment indiqués ; ils sont les mêmes pour les deux sexes, cependant il faut tenir compte que, chez la petite fille, les muscles sont moins forts, la nature moins énergique et partant que les extensions et les flexions doivent se faire avec plus de grâce, de maintien et de légèreté.

Pendant les jeux gymnastiques que nous allons prescrire pour les enfants de 5 à 7 ans, on engagera ceux qui ont moins de 5 ans à regarder les autres et à les imiter *s'ils y sont disposés*.

On doit éviter de laisser les enfants trop longtemps dans la même position ;

peu d'explications et encore moins d'observations, pas de commandements : on prend le plus âgé et le plus adroit, on le place de manière que tous sachent parfaitement le voir, on lui montre le mouvement à faire et l'on dit aux autres : *Faites comme celui-là.*

Le professeur placera les enfants sur un rang en ligne ou en cercle, ou bien sur plusieurs rangs par le flanc, suivant les exercices à exécuter.

Dans les exercices, les enfants compteront à haute voix et en chantant : Un ! Deux ! Trois ! Quatre !, selon le nombre de temps dont le mouvement à exécuter est composé.

Exercices libres.

- ART.** 1. Balancer les bras en se donnant la main.
 » 2. Balancer une jambe en avant et en arrière en se donnant les mains.
 » 3. Balancer une jambe latéralement.
 » 4. Lâcher les mains.
 » 5. Placer la main droite sur l'épaule de son voisin de droite et s'éloigner de celui-ci de toute la longueur du bras.
 » 6. Même mouvement du bras gauche.
 » 7. Fermer et étendre les doigts.
 » 8. Étendre les bras en avant.
 » 9. Étendre les bras latéralement.
 » 10. Étendre les bras en arrière.
 » 11. Élever et abaisser une épaule.
 » 12. Balancer les bras en avant.
 » 13. Rotation d'un bras.
 » 14. Mouvements d'inspiration à droite ou à gauche.
 » 15. Se frotter les mains.
 » 16. Réunir les mains en avant, les bras allongés et les écarter horizontalement.
 » 17. Moulinet d'un bras en avant.
 » 18. Moulinet d'un bras en arrière.
 » 19. Moulinet des deux bras successivement en avant.
 » 20. Même mouvement en arrière.
 » 21. Lancer un pied en avant.
 » 22. Lancer un pied en arrière.
 » 23. Flexion des deux jambes.
 » 24. S'élever sur la pointe des pieds.
 » 25. Sautillement.
 » 26. Sautiller sur place en portant un pied en avant et l'autre en arrière.
 » 27. Marche gymnastique.
 » 28. Course d'assistance par trois ou par cinq.
 » 29. Course d'assistance aux bâtons.
 » 30. Course d'assistance à la corde.
 » 31. Sauts par trois.
 » 32. Étant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.

ART. 33. Course volante ou pas de géant. (Pour les établissements qui possèdent cet appareil.)

Observation. — Si l'exercice se fait en ligne, quelques enfants, des plus âgés et des plus adroits, sont placés en avant pour démontrer le mouvement à exécuter et le professeur dit aux autres de les imiter. Si l'exercice se fait par le flanc, les enfants adroits sont placés en tête et les autres suivent.

Exercices d'ordre.

- ART. 1.** Marche cadencée par le flanc.
- » 2. Marquer le 4^e pas au moyen d'un appel de pied.
 - » 3. Lever les bras latéralement en marchant.
 - » 4. Descendre les bras au 4^e pas, et continuer ainsi à les élever et à les descendre toujours au 4^e pas.
 - » 5. Marcher sur la pointe des pieds quatre pas; reprendre la marche ordinaire pendant quatre pas; puis faire de nouveau quatre pas sur la pointe des pieds et continuer ainsi en alternant.
 - » 6. Former le cercle en se donnant la main et sautiller sur place.
 - » 7. Formation d'un sur deux, trois et quatre rangs par le flanc.

Jeux.

Aux jeux précédemment indiqués, on ajoutera la chaîne, les balles en caoutchouc, les petites girouettes et enfin, tous les jeux qui peuvent amuser les enfants et mettre en même temps en action tous les muscles du corps.



DEUXIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

EXERCICES POUR LES JEUNES FILLES DE 7 A 14 ANS.

La gymnastique entre autant dans l'éducation des demoiselles que dans celle des jeunes gens. Et pourtant, en voyant l'éducation que l'on donne actuellement aux jeunes filles, on est tenté de croire qu'elle n'a qu'un but : celui d'exalter chez les demoiselles toutes les facultés intellectuelles au grand détriment des facultés physiques ! N'est-ce pas là la cause pour laquelle « les femmes d'une éducation distinguée ne sont pas les privilégiées sous le rapport de la santé ? »

Nous avons déjà énuméré les raisons pour lesquelles la gymnastique avait été si négligée chez les enfants du sexe faible, et qui consistaient, trop souvent malheureusement, à confondre les exercices des jeunes filles avec ceux des garçons. Le système belge tiendra compte de la délicatesse des organes de la jeune fille, de la mollesse de ses muscles et de sa nature aussi irritable que

sensible. Ce système tendra particulièrement à faire disparaître cette antipathie que la jeune fille éprouve pour ces exercices précieux qui doivent lui donner la grâce et la santé.

Comme résultat pratique, notre système de gymnastique, s'il est bien appliqué, amènera les jeunes gens, sans les exposer au plus petit accident, à se tirer avec calme de toutes les situations dangereuses dans lesquelles ils pourraient se trouver placés. Mais, est-il besoin de dire que nous n'entendons pas atteindre le même but chez les demoiselles, que nous voulons simplement aguerrir contre ces petits accidents journaliers qui les effrayent et leur font jeter de hauts cris?

Rendre la demoiselle apte à se garer d'une voiture au moyen d'un saut de côté ou en arrière; l'exercer au maintien de l'équilibre pour éviter les chutes, et conduire cette organisation vive, sensible et impressionnable de manière à ne plus être ébranlée au moindre bruit, au plus petit accident : tel est le résultat auquel nous voulons parvenir et que les personnes, chargées d'enseigner les exercices au sexe faible, ne doivent jamais dépasser.

Programme.

Les jeunes filles de 7 à 14 ans seront divisées en trois classes, d'après leur âge : la première classe comprendra celles de 7 à 10 ans, la deuxième classe, celles de 10 à 12, et la troisième, celles de 12 à 14.

A part ce classement, les enfants pourront être divisées, en 1^{re}, 2^e ou 3^e année d'exercice (années de pratique).

PREMIÈRE CLASSE.

Exercices libres :

A. Positions.

- ART. 1. Position ordinaire.
» 2. Position de station.

B. Flexions.

- ART. 1. Flexion des doigts.
» 2. Étendre les bras en avant.
» 3. Étendre les bras de côté.
» 4. Élever les bras latéralement.
» 5. Élever les bras en avant.
» 6. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
» 7. Balancer une jambe en avant et en arrière.
» 8. Élever et abaisser une épaule.
» 9. Élever et abaisser alternativement les épaules.
» 10. Mouvements d'inspiration à droite.
» 11. Mouvements d'inspiration à gauche.
» 12. Flexion des deux jambes.

ART. 13. Flexion du corps en avant.

» 14. Flexions de la tête en avant, en arrière, à droite et à gauche.

C. Extensions.

ART. 1. Se frotter les mains.

» 2. Réunir les mains en avant de la poitrine et les écarter le plus horizontalement possible, en les portant en arrière.

» 3. Moulinet d'un bras en avant.

» 4. Moulinet d'un bras en arrière.

» 5. Flexion et extension des avant-bras sur les bras.

» 6. Lancer un pied en avant.

» 7. Lancer un pied en arrière.

D. Pas.

ART. 1. S'élever sur la pointe des pieds.

» 2. Pas de polka.

» 3. Sautillement.

» 4. Pas gymnastique sur place.

E. Marches.

ART. 1. Marche ordinaire.

» 2. Marche de géant sur la pointe des pieds.

» 3. Marche gymnastique.

F. Courses.

ART. 1. Course d'assistance au bâton.

» 2. Course des enfants.

» 3. Course à la corde.

» 4. Course volante ou les pas de géant.

» 5. Course galopante.

G. Danse à la corde.

Sautillement sur la pointe des pieds.

H. Exercices à la canne.

Ces exercices ne commenceront à être appliqués qu'à partir de la 2^e classe.

I. Sauts.

Exercices préparatoires et principes.

J. Luttes.

ART. 1. Lutte au petit bâton.

» 2. Lutte à la corde.

K. Exercices aux perches.

Les perches ne sont employées qu'à partir de la 2^e classe.

L. Jeux.

- ART. 1.** Étant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.
 » 2. Battre la troisième.
 » 3. Les sauts obligés dans le cercle.
 » 4. Course à l'intérieur et à l'extérieur du cercle, etc., etc.

Observation. — Nous ne saurions faire mieux ressortir l'importance des jeux qu'en citant ces quelques mots du professeur Fonsagrives, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation des demoiselles : « Les jeux, quand ils sont bien choisis et bien dirigés, ne sauraient jouer un rôle trop grand dans la vie des petites filles, et l'idéal de l'instruction serait de ne jamais appliquer ses procédés que déguisés sous ce subterfuge aimable. Mais il est loin d'en être ainsi : on isole le corps et l'âme comme deux ennemis hargneux, toujours prêts à se déchirer quand on les rapproche; on ne leur permet guère de se voir; on les élève séparément, à la façon d'enfants de condition inégale, au lieu de les faire vivre familièrement ensemble, de les faire se supporter, et leurs intérêts, qui devraient toujours concorder, deviennent antagonistes. »

M. Exercices d'ordre.

- Alignement.
 Appel de pieds.
 Marquer le pas.
 Faire par le flanc.
 Placer les mains sur les épaules de l'élève précédente.
 Descendre les mains.
 Les mains sur les hanches.
 Étendre les bras latéralement et horizontalement.
 Élever les bras.
 Descendre les bras.
 Placer les mains sur les hanches.
 Appel de pieds en marchant.
 Huit pas sur la pointe des pieds et huit pas sur le pied à plat alternativement.
 Marche en cercle en tapant dans les mains au huitième pas.
 Marche en spirale.
 Marche en serpentine.
 Serpentine avec chaîne de dames.
 Faire par le flanc et doubler par deux.
 Double serpentine.
 Marcher dans cette position en croisant les bras; arrêter et exécuter la double serpentine.
 Former sur un rang et marcher en cercle avec chaîne de dames.
 Même mouvement avec le pas de la polka.

DEUXIÈME CLASSE (10 A 12 ANS) .

Exercices libres :

A. *Positions.*

- ART. 1. Position ordinaire.
 » 2. Position de station.
 » 3. Face à droite ou face à gauche.

B. *Flexions.*

- ART. 1. Flexion des doigts.
 » 2. Étendre les bras en avant.
 » 3. Étendre les bras en arrière.
 » 4. Étendre les bras de côté.
 » 5. Élever les bras latéralement.
 » 6. Élever les bras en avant.
 » 7. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
 » 8. Balancer une jambe en avant et en arrière.
 » 9. Balancer une jambe latéralement.
 » 10. Élever et abaisser une épaule.
 » 11. Élever et abaisser alternativement les épaules.
 » 12. Élever et abaisser simultanément les épaules.
 » 13. Rotation d'un bras.
 » 14. Rotation des deux bras simultanément.
 » 15. Flexion des deux jambes.
 » 16. Toucher le sol d'un genou.
 » 17. Mouvement respiratoire.
 » 18. Faire décrire un mouvement circulaire à une jambe.
 » 19. Rotation des pieds.
 » 20. Flexion du corps en avant.
 » 21. Faire décrire un mouvement circulaire au corps.
 » 22. Flexion de la tête.
 » 23. Rotation de la tête.

C. *Extensions.*

- ART. 1. Se frotter les mains.
 » 2. Réunir les mains et écarter les bras horizontalement.
 » 3. Mouliner d'un bras en avant.
 » 4. Mouliner d'un bras en arrière.
 » 5. Mouliner des deux bras successivement en avant.
 » 6. Mouliner des deux bras successivement en arrière.
 » 7. Mouliner des deux bras simultanément en avant ou en arrière.
 » 8. Flexion et extension des avant-bras sur les bras.

- ART.** 9. Lancer un pied en avant.
» 10. Lancer un pied en arrière.
» 11. Enlever simultanément les jambes en avant.

D. Pas.

- ART.** 1. S'élever sur la pointe des pieds.
» 2. S'élever alternativement sur la pointe des pieds et sur les talons.
» 3. Pas de la polka.
» 4. Sautillement.
» 5. Pas gymnastique sur place.
» 6. Pas gymnastique accéléré sur place.

E. Marches.

- ART.** 1. Marche de géant sur la pointe des pieds.
» 2. Marche gymnastique.
» 3. Marche ascendante.
» 4. Marche descendante.
» 5. Marche sur le cercle de pierres.

F. Courses.

- ART.** 1. Course d'assistance au bâton.
» 2. Course des enfants.
» 3. Course à la corde.
» 4. Course volante ou les pas de géant.
» 5. Course galopante.
» 6. Course sur place.
» 7. Course libre ou à volonté.

G. Danse à la corde.

- ART.** 1. Sautillement sur la pointe des pieds.
» 2. Sautillement sur la pointe du pied droit.
» 3. Sautillement sur la pointe du pied gauche.
» 4. Sautillement sur chaque pied alternativement.

H. Exercices de la canne.

- ART.** 1. Position de la canne.
» 2. Par la main droite porter obliquement la canne derrière le dos.
» 3. Même mouvement de la main gauche.
» 4. Par la main droite porter la canne derrière le dos, en partant de la position verticale.

I. Sauts.

- ART. 1.** Exercices préparatoires et principes.
 » **2.** Saut en avant, pieds joints.
 » **3.** Saut en arrière, pieds joints.
 » **4.** Saut en largeur avec élan.

J. Luites.

- ART. 1.** Lutte au petit bâton.
 » **2.** Lutte à la corde.
 » **3.** Lutte des deux mains, les doigts croisés.
 » **4.** Lutte d'une main, les doigts croisés.

K. Exercices aux perches.

- ART. 1.** Se soulever au moyen d'une perche de chaque main.
 » **2.** Se soulever des deux mains à la même perche.

L. Jeux.

- ART. 1.** Etant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.
 » **2.** Se tenir en équilibre sur une jambe.
 » **3.** Exercices aux balançoires.
 » **4.** Franchir au plus vite et par le plus petit nombre de sauts à pieds joints un espace déterminé.
 » **5.** La poursuite.
 » **6.** La poursuite traversée.
 » **7.** Battre la troisième.
 » **8.** Le vautour, la poule et les poussins.
 » **9.** Les sauts obligés dans le cercle.
 » **10.** Course à l'intérieur et à l'extérieur du cercle.

M. Exercices d'ordre et exercices libres en marchant.

Alignement. — Appel de pied. — Marquer le pas. — Faire par le flanc. — Placer les mains sur les épaules de l'élève précédente et marcher. — Descendre les mains. — Les mains sur les hanches. — Étendre les bras latéralement et horizontalement. — Élever les bras. — Descendre les bras. — Placer les mains sur les hanches. — Appel de pied en marchant. — Huit pas sur la pointe des pieds et huit pas sur le pied à plat alternativement. — Marche en cercle en tapant dans les mains au huitième pas. — Marche en spirale. — Marche en serpentine. — Serpentine avec chaîne de dames. — Faire par le flanc et doubler par deux. — Double serpentine. — Marcher dans cette position en croisant les bras ; arrêter et exécuter la double serpentine. — Former sur un rang et marcher en cercle avec chaîne de dames. — Même mouvement avec le pas de la polka.

Doubler par quatre. — Par le flanc par file pour dédoubler. — Se former sur la droite par quatre files en ligne. — La serpentine en ligne et par quatre avec chaîne de dames. — La serpentine par quatre rangs par le flanc. — La serpentine par conversion et par double conversion, en doublant et en dédoublant. — Se reformer ensuite par quatre files en ligne. — Étant sur quatre rangs, faire par le flanc droit et le flanc gauche et former par quatre files en ligne. — Défiler par le centre.

TROISIÈME CLASSE (12 A 14 ANS).

Exercices libres :

A. *Positions.*

- ART. 1. Position ordinaire.
 » 2. Position de station.
 » 3. Face à droite ou face à gauche.
 » 4. Demi-tour sur la pointe des pieds.

B. *Flexions.*

- ART. 1. Flexion des doigts.
 » 2. Étendre les bras en avant.
 » 3. Étendre les bras en arrière.
 » 4. Étendre les bras de côté.
 » 5. Élever les bras latéralement.
 » 6. Élever les bras en avant.
 » 7. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
 » 8. Balancer une jambe en avant et en arrière.
 » 9. Balancer une jambe latéralement.
 » 10. Élever et abaisser une épaule.
 » 11. Élever et abaisser alternativement les épaules.
 » 12. Élever et abaisser simultanément les épaules.
 » 13. Rotation d'un bras.
 » 14. Rotation des deux bras simultanément.
 » 15. Flexion des deux jambes.
 » 16. Toucher le sol d'un genou.
 » 17. Mouvement respiratoire.
 » 18. Faire décrire un mouvement circulaire à une jambe.
 » 19. Rotation des pieds.
 » 20. Flexion du corps en avant.
 » 21. Faire décrire un mouvement circulaire au corps.
 » 22. Flexions de la tête.
 » 23. Rotation de la tête.

C. Extensions.

- ART. 1.** Se frotter les mains.
- » 2. Réunir les mains et écarter les bras horizontalement.
 - » 3. Mouliner d'un bras en avant.
 - » 4. Mouliner d'un bras en arrière.
 - » 5. Mouliner des deux bras successivement en avant.
 - » 6. Mouliner des deux bras successivement en arrière.
 - » 7. Mouliner des deux bras simultanément en avant ou en arrière.
 - » 8. Flexion et extension des avant-bras sur les bras.
 - » 9. Lancer les poings en l'air successivement.
 - » 10. Lancer les poings en l'air simultanément.
 - » 11. Lancer un poing contre l'épaule, en avant et en arrière.
 - » 12. Lancer les poings simultanément contre l'épaule, en avant et en arrière.
 - » 13. Lancer un pied en avant.
 - » 14. Lancer un pied en arrière.
 - » 15. Enlever simultanément les jambes en avant.
 - » 16. Enlever simultanément les jambes en arrière.

D. Pas.

- ART. 1.** S'élever sur la pointe des pieds.
- » 2. S'élever alternativement sur la pointe des pieds et sur les talons.
 - » 3. Pas de la polka.
 - » 4. Sautillement.
 - » 5. Sautiller sur la pointe des pieds en portant un pied en avant et l'autre en arrière.
 - » 6. Sautiller sur la pointe d'un pied en portant en avant le talon de l'autre pied.
 - » 7. Pas gymnastique sur place.
 - » 8. Pas gymnastique accéléré sur place.

E. Marches.

- ART. 1.** Marche de géant sur la pointe des pieds.
- » 2. Marcher en avant et en arrière sur la pointe des pieds, les jarrets tendus.
 - » 3. Marcher sur les talons, les jarrets tendus.
 - » 4. Marche gymnastique.
 - » 5. Marche ascendante.
 - » 6. Marche descendante.
 - » 7. Marche sur le cercle de pierres.

F. Courses.

- ART. 1.** Course au bâton.

- ART. 2.** Course des enfants.
 » 3. Course à la corde.
 » 4. Course volante ou les pas de géant.
 » 5. Course galopante.
 » 6. Course sur place.
 » 7. Course cadencée.
 » 8. Course libre ou à volonté.
 » 9. Course ascendante.
 » 10. Course descendante.

G. Danse à la corde.

- ART. 1.** Sautillement sur la pointe des pieds.
 » 2. Sautillement sur la pointe du pied droit.
 » 3. Sautillement sur la pointe du pied gauche.
 » 4. Sautillement sur chaque pied alternativement.
 » 5. Répétition des exercices précédents au moyen de la rotation en sens inverse.
 » 6. Pas de la polka.
 » 7. Rotation double.
 » 8. Demi-tour.
 » 9. La grande corde doublée.

H. Exercices à la canne (1).

- ART. 1.** Position de la canne.
 » 2. Extensions en avant.
 » 3. Par la main droite porter la canne obliquement derrière le dos.
 » 4. Même mouvement de la main gauche.
 » 5. Par la main droite porter la canne derrière le dos en partant de la position verticale.
 » 6. Même mouvement par la main gauche.
 » 7. Porter la canne horizontalement derrière le dos.
 » 8. Porter la canne derrière le dos en marchant.
 » 9. Passer la canne entre le dos et les coudes.
 » 10. Exécuter les pas de la polka dans cette position.

I. Sauts.

- ART. 1.** Exercices préparatoires et principes.
 » 2. Saut en avant, pieds joints.
 » 3. Saut en arrière, pieds joints.
 » 4. Saut en largeur avec élan.

(1) On commence ces exercices par le bâton et on n'emploie la canne que lorsque les élèves sont entièrement familiarisés avec ces exercices.

J. Luites.

- ART.** 1. Lutte au petit bâton.
 » 2. Lutte à la corde.
 » 3. Lutte des deux mains, les doigts croisés.
 » 4. Lutte d'une main, les doigts croisés.
 » 5. Lutte des phalanges.
 » 6. Lutte des poignets croisés.
 » 7. Lutte à la perche.

K. Exercices aux perches.

- ART.** 1. Se soulever au moyen d'une perche de chaque main.
 » 2. Se soulever des deux mains à la même perche.
 » 3. S'élever aux perches en se balançant (').
 » 4. S'élever sans se balancer.
 » 5. S'élever par saccades.
 » 6. Marche balançante dans les perches.

L. Jeux.

- ART.** 1. Étant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.
 » 2. Se tenir en équilibre sur une jambe.
 » 3. Exercices aux balançoires.
 » 4. Franchir au plus vite et par le plus petit nombre de sauts à pieds joints un espace déterminé.
 » 5. La chaise à porteuses.
 » 6. La poursuite.
 » 7. La poursuite traversée.
 » 8. Battre la troisième.
 » 9. Le vautour, la poule et les poussins.
 » 10. La balle arrêtée dans le cercle au moyen des pieds.
 » 11. Les sauts obligés dans le cercle.
 » 12. Course à l'intérieur et à l'extérieur du cercle.

M. Exercices d'ordre.

Alignement. — Appel de pied. — Marquer le pas. — Faire par le flanc. — Placer les mains sur les épaules de l'élève précédente en marchant. — Descendre les mains. — Les mains sur les hanches. — Appel de pied en marchant. — Huit pas sur la pointe des pieds et huit pas sur le pied à plat alternativement. — Marcher en cercle en tapant dans les mains au huitième pas. — Marche en spirale. — Marche en serpentine. — Serpentine avec chaîne de dames. — Faire par le flanc et doubler par deux. — Double serpentine. — Marcher dans

(*) Il n'est permis aux enfants du sexe faible que de s'élever à un mètre du sol.

cette position en croisant les bras ; arrêter et exécuter la double serpentine. — Former sur un rang et marche en cercle avec chaîne de dames. — Même mouvement avec le pas de la polka.

Doubler par quatre. — Par le flanc par file pour dédoubler. — Se reformer sur la droite par quatre files en ligne. — La serpentine par quatre rangs par le flanc. — Même mouvement au moyen du pas de la polka. — La serpentine par conversion et par double conversion en doublant et en dédoublant. — Se former ensuite par quatre files en ligne. — Étant sur quatre rangs, faire par le flanc droit et le flanc gauche, et se former par quatre files en ligne. — Défiler par le centre. — Étant par quatre, ouvrir et serrer les rangs. — Les rangs étant ouverts, passer sous les bras. — Salut à droite ou à gauche au moyen d'un demi-à-droite ou d'un demi-à-gauche. — Balancement des bras, les rangs se faisant face. — Différentes conversions par quatre. — Différentes figures avec le pas de la polka et des mouvements de grâce.

CHAPITRE II.

EXERCICES POUR LES DEMOISELLES DE 14 à 21 ANS.

Vers l'âge de seize ans, et parfois même à quatorze ans déjà, la demoiselle n'aime plus autant les jeux et les exercices de l'enfance ; elle devient timide, rêveuse et il lui semble qu'il est de son devoir d'être plus posée. Et pourtant, c'est l'âge où sa nature exige le mouvement, pour la préparer au grand changement qui s'opère en elle.

Nous comprenons que, pour cet âge, les exercices doivent être choisis, les distractions plus mesurées que pour l'enfance ; mais les uns et les autres sont aussi indispensables aux demoiselles qu'aux jeunes filles.

EXERCICES LIBRES.

A. Positions.

- ART. 1. Position ordinaire.
 » 2. Face à droite ou à gauche.
 » 3. Demi-tour sur la pointe des pieds.

B. Flexions.

- ART. 1. Flexion des doigts.
 » 2. Étendre les bras en avant.
 » 3. Étendre les bras en arrière.
 » 4. Étendre les bras latéralement.
 » 5. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
 » 6. Élever et abaisser une épaule.
 » 7. Élever et abaisser alternativement les épaules.
 » 8. Élever et abaisser simultanément les épaules.

- ART. 9.** Rotation d'un bras.
 » 10. Rotation des deux bras simultanément.
 » 11. Flexion des deux jambes.
 » 12. Mouvements respiratoires.

C. *Extensions.*

- ART. 1.** Réunir les mains et écarter les bras horizontalement.
 » 2. Flexion et extension des avant-bras sur les bras.
 » 3. Lancer un pied en avant.
 » 4. Lancer un pied en arrière.

D. *Pas.*

- ART. 1.** S'élever sur la pointe des pieds.
 » 2. Pas de la polka.
 » 3. Sautillement.

E. *Marches.*

- ART. 1.** Marche de géant sur la pointe des pieds.
 » 2. Marche gymnastique.
 » 3. Marche ascendante.
 » 4. Marche descendante.
 » 5. Marche sur le cercle de pierres.

F. *Courses.*

- ART. 1.** Course volante ou les pas de géant.
 » 2. Course galopante.
 » 3. Course cadencée.
 » 4. Course libre ou à volonté.
 » 5. Course ascendante.
 » 6. Course descendante.

G. *Danse à la corde.*

- ART. 1.** Sautillement sur la pointe des pieds.
 » 2. Sautillement sur la pointe du pied droit.
 » 3. Sautillement sur la pointe du pied gauche.
 » 4. Sautillement sur chaque pied alternativement.
 » 5. Répétition des exercices précédents au moyen de la rotation en sens inverse.
 » 6. Pas de la polka.
 » 7. Le demi-tour répété.
 » 8. La grande corde doublée.

H. *Exercices aux bâtons* (1).

- ART. 1.** Par la main droite porter obliquement le bâton derrière le dos.
 » 2. Même mouvement par la main gauche.
 » 3. Par la main droite porter le bâton derrière le dos en partant de la position verticale.
 » 4. Même mouvement par la main gauche.
 » 5. Porter la canne horizontalement derrière le dos.
 » 6. Porter la canne derrière le dos en marchant.
 » 7. Passer la canne entre le dos et les coudes.
 » 8. Exécuter les pas de la polka dans cette position.

I. *Sauts.*

- ART. 1.** Saut en avant, pieds joints.
 » 2. Saut en arrière, pieds joints.
 » 3. Saut en largeur avec élan.

J. *Luttes.*

- ART. 1.** Lutte au petit bâton.
 » 2. Lutte à la corde.
 » 3. Lutte des deux mains, les doigts croisés.
 » 4. Lutte d'une main, les doigts croisés.
 » 5. Lutte des phalanges.
 » 6. Lutte des poignets croisés.
 » 7. Lutte à la perche.

K. *Exercices aux perches.*

- ART. 1.** Se soulever au moyen d'une perche de chaque main.
 » 2. S'élever aux perches en se balançant.
 » 3. Balancement dans les perches.

L. *Jeux.*

- ART. 1.** Exercices aux balançoires.
 » 2. Exercices au pas-de-géant.
 » 3. Franchir au plus vite et par le plus petit nombre de sauts à pieds joints un espace déterminé.
 » 4. La chaise à porteuses.
 » 5. Le volant.
 » 6. La balle.

(1) A quatorze ans, les exercices aux bâtons sont d'une grande nécessité chez la demoiselle; toutefois, à cet âge, on peut se dispenser de continuer les exercices à la canne.

- ART. 7.** Les quatre coins.
 » **8.** L'escarpolette.
 » **9.** Battre la troisième.
 » **10.** Le vautour, la poule et les poussins.
 » **11.** La balle arrêtée dans le cercle au moyen des pieds.
 » **12.** Les sauts obligés dans le cercle.
 Et tous les jeux qui ont quelque analogie avec la danse.

M. Exercices d'ordre.

Alignement. — Marquer le pas. — Prendre les distances. — Faire par le flanc par deux ou par quatre. — Divers pas de huit. — Marche en cercle. — Marche en spirale. — Marche en serpentine. — La double serpentine. — Marche en cercle avec chaîne de dames. — Même mouvement avec le pas de la polka. — La serpentine par conversion et par double conversion en doublant et en dédoublant. — Se former ensuite en ligne. — Défiler par le centre. — Étant par quatre, ouvrir et serrer les rangs. — Différentes conversions par quatre. — Différentes figures avec le pas de la polka et les mouvements de grâce. — Éléments de la valse.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

EXERCICES POUR LES GARÇONS DE 7 A 12 ANS.

Les nombreux exercices que donne le Guide pour les garçons, et surtout leur grande variété, doivent finir par leur faire acquérir l'agilité, la force, la souplesse, la vigueur, l'adresse, l'assurance dans la démarche et enfin, cette énergie morale et cette confiance en soi-même qui sont le résultat d'une bonne éducation physique.

Le présent chapitre sera divisé en deux parties :

- 1° Les garçons de 7 à 10 ans ;
- 2° Ceux de 10 à 12 ans.

A part cette division, les garçons seront toujours classés par groupes, selon leur âge et selon le nombre d'années qu'ils auront pratiqué des exercices.

PREMIÈRE PARTIE (GARÇONS DE 7 A 10 ANS).

Exercices libres :

A. *Positions*

- ART. 1. Position ordinaire.
 » 2. Position de station.
 » 3. Face à droite ou à gauche.
 » 4. Demi-tour à droite.

B. *Flexions.*

- ART. 1. Flexion des doigts.
 » 2. Étendre les bras en avant.
 » 3. Étendre les bras en arrière.
 » 4. Étendre les bras de côté.
 » 5. Élever les bras en avant.
 » 6. Élever les bras latéralement.
 » 7. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
 » 8. Balancer une jambe en avant et en arrière.
 » 9. Balancer une jambe latéralement.
 » 10. Élever et abaisser une épaule.
 » 11. Élever et abaisser alternativement les épaules.
 » 12. Élever et abaisser simultanément les épaules.
 » 13. Flexion des deux jambes.
 » 14. Flexion d'une jambe, l'autre ployée en arrière.
 » 15. Toucher le sol d'un genou.
 » 16. Mouvement respiratoire.
 » 17. Flexion du corps en avant.
 » 18. Rotation du corps.
 » 19. Flexions de la tête en avant, en arrière, à droite et à gauche.
 » 20. Écarter les jambes graduellement.

C. *Extensions.*

- ART. 1. Se frotter les mains.
 » 2. Réunir les mains et écarter les bras horizontalement.
 » 3. Mouliner d'un bras en avant.
 » 4. Mouliner d'un bras en arrière.
 » 5. Mouliner des deux bras successivement en avant.
 » 6. Mouliner des deux bras successivement en arrière.
 » 7. Lancer les poings en l'air successivement.
 » 8. Lancer un pied en avant.
 » 9. Lancer un pied en arrière.
 » 10. Élever simultanément les jambes en avant.

D. Pas.

- ART. 1.** S'élever sur la pointe des pieds.
 » 2. S'élever alternativement sur la pointe des pieds et sur les talons.
 » 3. Pas de la polka.
 » 4. Sautillement.
 » 5. Pas gymnastique sur place.
 » 6. Pas ordinaire.
 » 7. Marquer le pas.
 » 8. Changer le pas.

E. Marches.

- ART. 1.** Marche de géant sur la pointe des pieds.
 » 2. Marcher en avant ou en arrière sur la pointe des pieds, les jarrets tendus.
 » 3. Marche gymnastique.
 » 4. Marche gymnastique accélérée.

F. Courses.

- ART. 1.** Course aux bâtons.
 » 2. Course des enfants.
 » 3. Course à la corde.
 » 4. Course volante ou les pas de géant.
 » 5. Course galopante.
 » 6. Course sur place.
 » 7. Course cadencée.
 » 8. Course libre ou à volonté.

G. Danse à la corde ⁽¹⁾.

- ART. 1.** Sautillement sur la pointe des pieds.
 » 2. Sautiller sur la pointe du pied droit.
 » 3. Sautiller sur la pointe du pied gauche.

II. Exercices à la canne ou au bâton ⁽²⁾.

- ART. 1.** Position de la canne.
 » 2. Par la main droite porter obliquement la canne derrière le dos.
 » 3. Même mouvement de la main gauche.

(1) La danse à la corde n'est pas un jeu qui entre dans le goût des garçons ; cependant, comme c'est un excellent exercice gymnastique, nous avons cru ne pas pouvoir nous dispenser de la comprendre dans le Guide.

(2) Les exercices au bâton sont les mêmes que ceux à la canne ; mais, comme les difficultés sont plus grandes avec cette dernière, on commence toujours par les exercices au bâton.

ART. 4. Par la main droite porter la canne derrière le dos, en partant de la position verticale.

» **5.** Même mouvement de la main gauche.

I. *Sauts.*

ART. 1. Exercices préparatoires et principes.

» **2.** Saut en avant, pieds joints.

» **3.** Saut en arrière, pieds joints.

» **4.** Saut en largeur avec élan.

J. *Luttes.*

ART. 1. Lutte au petit bâton.

» **2.** Lutte à la corde.

» **3.** Lutte des deux mains, les doigts croisés.

» **4.** Lutte des phalanges.

K. *Exercices aux perches* (¹).

ART. 1. Se soulever au moyen d'une perche de chaque main.

» **2.** Se soulever des deux mains à la même perche.

» **3.** S'élever au moyen d'une perche de chaque main et rester dans cette position pendant un temps déterminé.

» **4.** S'élever aux perches en se balançant.

» **5.** S'élever sans se balancer.

L. *Exercices aux échasses.*

Les échasses ne sont tolérées qu'à partir de 12 ans.

M. *Jeux* (²).

ART. 1. Étant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.

» **2.** Se tenir en équilibre sur une jambe.

» **3.** Marche accroupie.

» **4.** Franchir au plus vite, et par le plus petit nombre de sauts à pieds joints, un espace déterminé.

» **5.** Étant couché sur le dos, redresser la partie supérieure du corps sans ployer les jambes.

» **6.** La poursuite.

(¹) Il n'est permis aux garçons de 7 à 10 ans que de s'élever à un mètre du sol.

(²) Nous avons vu quel heureux effet les jeux devaient produire sur la santé des enfants et des demoiselles ; cet effet ne sera pas moins salutaire aux garçons. Toutefois, les professeurs ne doivent jamais oublier que, pour les garçons, il faut des jeux plus bruyants, et qu'il est de toute nécessité de les abandonner à la mobilité et à la pétulance de leur âge.

- ART. 7. La poursuite traversée.
 » 8. Battre le troisième.
 » 9. La balle arrêtée dans le cercle au moyen des pieds.
 » 10. Les sauts obligés dans le cercle.

N. *Natation.*

Mouvements préparatoires.

Exercices d'ordre :

Dispositions à prendre pour les promenades. — Exercices divers à exécuter pendant les promenades. — Manière de disposer les petits enfants pour les garer des chevaux et des voitures. — Éléments des exercices d'ordre et d'ensemble (militaires) prescrits à l'école de peloton.

DEUXIÈME PARTIE (10 A 12 ANS).

Exercices libres :

A. *Positions.*

- ART. 1. Position ordinaire.
 » 2. Position de station.
 » 3. Face à droite ou à gauche.
 » 4. Demi-tour à droite.

B. *Flexions.*

- ART. 1. Flexion des doigts.
 » 2. Étendre les bras en avant.
 » 3. Étendre les bras en arrière.
 » 4. Étendre les bras de côté.
 » 5. Élever les bras en avant.
 » 6. Élever les bras latéralement.
 » 7. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
 » 8. Balancer une jambe en avant et en arrière.
 » 9. Balancer une jambe latéralement.
 » 10. Élever et abaisser une épaule.
 » 11. Élever et abaisser alternativement les épaules.
 » 12. Élever et abaisser simultanément les épaules.
 » 13. Rotation d'un bras.
 » 14. Rotation des deux bras simultanément.
 » 15. Flexion des deux jambes.
 » 16. Flexion d'une jambe, l'autre ployée en arrière.
 » 17. Toucher le sol d'un genou.
 » 18. Mouvement respiratoire.
 » 19. Faire décrire un mouvement circulaire à une jambe.

ART. 20. Rotation des pieds.

- » 21. Flexion du corps en avant.
- » 22. Flexion du corps à droite ou à gauche.
- » 23. Faire décrire un mouvement circulaire au corps.
- » 24. Flexion de la tête.
- » 25. Rotation de la tête.
- » 26. Flexion du corps en arrière.
- » 27. Écarter les coudes et les rapprocher.
- » 28. Joindre les mains derrière le dos et allonger les bras.
- » 29. Flexion d'une jambe, l'autre étendue en avant.
- » 30. Flexion d'une jambe, l'autre étendue en arrière.
- » 31. Flexion du corps en avant, le dos touchant le mur.
- » 32. Écarter les jambes graduellement.
- » 33. Écarter les jambes simultanément.

C. Extensions.**ART. 1. Se frotter les mains.**

- » 2. Réunir les mains et écarter les bras horizontalement.
- » 3. Mouliner d'un bras en avant.
- » 4. Mouliner d'un bras en arrière.
- » 5. Mouliner des deux bras successivement en avant.
- » 6. Mouliner des deux bras successivement en arrière.
- » 7. Mouliner des deux bras simultanément en avant ou en arrière.
- » 8. Flexion et extension des avant-bras sur les bras.
- » 9. Lancer les poings en l'air successivement.
- » 10. Lancer les poings en l'air simultanément.
- » 11. Lancer un poing contre l'épaule, en avant et en arrière.
- » 12. Lancer les poings simultanément contre les épaules, en avant et en arrière.
- » 13. Lancer un pied en avant.
- » 14. Lancer un pied en arrière.
- » 15. Enlever simultanément les jambes en avant.
- » 16. Enlever simultanément les jambes en arrière.
- » 17. Lancer un pied en avant et en l'air.
- » 18. Élever une jambe en avant.
- » 19. Élever une jambe latéralement.

D. Pas.**ART. 1. S'élever sur la pointe des pieds.**

- » 2. S'élever alternativement sur la pointe des pieds et sur les talons.
- » 3. Pas de la polka.
- » 4. Sautillement.
- » 5. Sautiller sur la pointe des pieds en portant un pied en avant et l'autre en arrière.

- ART. 6.** Sautiller sur la pointe d'un pied, en portant en avant le talon de l'autre pied.
- » 7. Pas gymnastique sur place.
- » 8. Pas gymnastique accéléré sur place.
- » 9. Pas ordinaire.
- » 10. Marquer le pas.
- » 11. Changer le pas

E. *Marches.*

- ART. 1.** Marche de géant sur la pointe des pieds.
- » 2. Marcher en avant ou en arrière sur la pointe des pieds, les jarrets tendus.
- » 3. Marcher sur les talons, les jarrets tendus.
- » 4. Marche gymnastique.
- » 5. Marche ascendante.
- » 6. Marche descendante.
- » 7. Marche des gladiateurs.
- » 8. Marche gymnastique accélérée.
- » 9. Marcher sur le tronc d'arbre, les mains en liberté.
- » 10. Marcher sur le cercle de pierres.

F. *Courses.*

- ART. 1.** Course aux bâtons.
- » 2. Course des enfants.
- » 3. Course à la corde.
- » 4. Course volante ou les pas de géant.
- » 5. Course sur place.
- » 6. Course galopante.
- » 7. Course cadencée.
- » 8. Course libre ou à volonté.
- » 9. Course ascendante.
- » 10. Course descendante.

G. *Danse à la corde.*

- ART. 1.** Sautillement sur la pointe des pieds.
- » 2. Sautiller sur la pointe du pied droit.
- » 3. Sautiller sur la pointe du pied gauche.
- » 4. Sautillement sur chaque pied alternativement.
- » 5. Pas de la polka.
- » 6. Le demi-tour.

H. *Exercices à la canne ou au bâton.*

- ART. 1.** Position de la canne.
- » 2. Par la main droite porter obliquement la canne derrière le dos.

- ART. 3.** Même mouvement de la main gauche.
- » **4.** Par la main droite porter la canne derrière le dos, en partant de la position verticale.
- » **5.** Même mouvement de la main gauche.
- » **6.** Porter la canne horizontalement derrière le dos.
- » **7.** Porter la canne derrière le dos en marchant.
- » **8.** Passer la canne entre le dos et les coudes.
- » **9.** Exécuter dans cette position le pas gymnastique sur place.
- » **10.** Passer les jambes et le corps entre les bras et la canne.
- » **11.** Passer le corps et les jambes entre les bras et la canne.

I. *Sauts.*

- ART. 1.** Exercices préparatoires et principes.
- » **2.** Saut en avant, pieds joints.
- » **3.** Saut en arrière, pieds joints.
- » **4.** Saut en hauteur sans élan.
- » **5.** Saut en hauteur avec élan.
- » **6.** Saut en largeur avec élan.
- » **7.** Saut de côté.
- » **8.** Saut en hauteur et en largeur.
- » **9.** Saut en largeur et en hauteur.

J. *Luttes.*

- ART. 1.** Lutte aux petits bâtons.
- » **2.** Lutte à la corde.
- » **3.** Lutte des deux mains, les doigts croisés.
- » **4.** Lutte d'une main, les doigts croisés.
- » **5.** Lutte des phalanges étant debout.
- » **6.** Lutte des phalanges étant assis.
- » **7.** Lutte des poignets croisés.
- » **8.** Lutte des avant-bras.
- » **9.** Lutte des épaules.
- » **10.** Lutte verticale ou debout.
- » **11.** Lutte à la perche.

K. *Exercices aux perches verticales et obliques.*

a. *Aux perches verticales.*

- ART. 1.** Se soulever au moyen d'une perche de chaque main.
- » **2.** Se soulever des deux mains à la même perche.
- » **3.** S'élever aux perches en se balançant.
- » **4.** S'élever sans se balancer.
- » **5.** S'élever par saccades.
- » **6.** Balancement diagonal dans les perches.

b. Aux perches obliques.

- ART.** 7. Monter étant couché sur les perches.
 » 8. Monter par en dessous et en se balançant.
 » 9. Monter par saccades.

L. Exercices aux échasses.

- ART.** 1. Monter sur les échasses.
 » 2. Autre manière de s'élever sur les échasses.
 » 3. Marcher.
 » 4. Descendre des échasses en avant.
 » 5. Descendre des échasses en arrière.

M. Exercices à l'échelle.

- ART.** 1. Marcher sur l'échelle, couchée horizontalement.
 » 2. L'échelle étant dressée obliquement, monter et descendre face à l'échelle.
 » 3. Monter face à l'échelle et descendre face en avant.
 » 4. Monter et descendre sans le secours des échelons.

N. Exercices à la planche d'assaut.

- ART.** 1. Se soutenir suspendu par les phalanges à un échelon.
 » 2. Monter quelques échelons (quatre au plus) en plaçant l'une main avant et l'autre après sur chaque échelon.
 » 3. Descendre de la même manière.

O. Jeux.

- ART.** 1. Se tenir en équilibre sur une jambe.
 » 2. Étant assis, essayer de se relever sans ramener les jambes sous le corps.
 » 3. Étant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.
 » 4. Marche accroupie.
 » 5. Franchir au plus vite et par le plus petit nombre de sauts à pieds joints, un espace déterminé.
 » 6. La chaîne.
 » 7. Porter un pied près du menton.
 » 8. Saut à califourchon.
 » 9. Étant couché sur le dos, redresser la partie supérieure du corps sans ployer les jambes.
 » 10. Balle à califourchon.
 » 11. Le simple brancard improvisé.
 » 12. La chaise à porteurs.
 » 13. Le double brancard improvisé.

ART. 14. La poursuite.

- » 15. La poursuite traversée.
- » 16. Battre le troisième.
- » 17. Course en sens inverse en dehors du cercle.
- » 18. La balle arrêtée dans le cercle au moyen des pieds.
- » 19. Les sauts obligés dans le cercle.
- » 20. Efforts individuels pour rompre la chaîne.
- » 21. Les barres.

Ces jeux peuvent alterner avec le cerceau, le sabot ou la savate, le vélocipède, le loup et la bergerie, les quatre coins, le traîneau, la balle, la danse, le palet, les quilles, le jeu de Siam, l'équilibre de la bouteille, les barres, la fronde, les boulets de neige mollement pressés, gravir une montagne au plus vite, sauter au plus loin, travailler dans la terre, etc., etc.

P. Natation.

ART. 1. Mouvements préparatoires.

- » 2. Mouvements de chaque jambe alternativement.
- » 3. Mouvements des deux jambes simultanément.

Exercices d'ordre :

Exercices d'ordre tactiques (École de peloton).

CHAPITRE DEUXIÈME.

EXERCICES POUR LES JEUNES GENS DE 12 ANS ET AU DELÀ.

A partir de douze ans, le programme sera le même pour tous les jeunes gens ayant pratiqué tous les exercices des programmes précédents. Dans le cas contraire, et malgré un âge supérieur à celui de douze ans, ils devront être placés dans la catégorie des garçons de dix à douze ans et soumis aux mêmes exercices que ces derniers.

Dans la division des jeunes gens par groupes, on suivra toujours les principes qui ont été indiqués, c'est-à-dire de former les groupes selon l'âge et les dispositions naturelles.

Exercices libres :

A. Positions.

- ART. 1.** Position ordinaire.
- » 2. Position de station.
 - » 3. Face à droite ou face à gauche.
 - » 4. Demi-tour à droite.

B. Flexions.

- ART. 1.** Flexion des doigts.
- » 2. Étendre les bras en avant.

- ART. 3.** Étendre les bras en arrière.
 » 4. Étendre les bras de côté.
 » 5. Élever les bras en avant.
 » 6. Élever les bras latéralement.
 » 7. Balancer les bras de droite à gauche et de gauche à droite.
 » 8. Balancer une jambe en avant et en arrière.
 » 9. Balancer une jambe latéralement.
 » 10. Élever et abaisser une épaule.
 » 11. Élever et abaisser alternativement les épaules.
 » 12. Élever et abaisser simultanément les épaules.
 » 13. Rotation d'un bras.
 » 14. Rotation des deux bras simultanément.
 » 15. Flexion des deux jambes.
 » 16. Flexion d'une jambe, l'autre ployée en arrière.
 » 17. Toucher le sol d'un genou.
 » 18. Mouvement respiratoire.
 » 19. Faire décrire un mouvement circulaire à une jambe.
 » 20. Rotation des pieds.
 » 21. Flexion du corps en avant.
 » 22. Flexion du corps à droite ou à gauche.
 » 23. Faire décrire un mouvement circulaire au corps.
 » 24. Flexion de la tête.
 » 25. Rotation de la tête.
 » 26. Flexion du corps en arrière.
 » 27. Écarter les coudes et les rapprocher.
 » 28. Joindre les mains derrière le dos et allonger les bras.
 » 29. Flexion d'une jambe, l'autre étendue en avant.
 » 30. Flexion d'une jambe, l'autre étendue en arrière.
 » 31. Flexion du corps en avant, le dos touchant le mur.
 » 32. Écarter les jambes graduellement.
 » 33. Écarter les jambes simultanément.

C. *Extensions.*

- ART. 1.** Se frotter les mains.
 » 2. Réunir les mains et écarter les bras horizontalement.
 » 3. Mouliner d'un bras en avant.
 » 4. Mouliner d'un bras en arrière.
 » 5. Mouliner des deux bras successivement en avant.
 » 6. Mouliner des deux bras successivement en arrière.
 » 7. Mouliner des deux bras simultanément en avant ou en arrière.
 » 8. Flexion et extension des avant-bras sur les bras.
 » 9. Lancer les poings en l'air successivement.
 » 10. Lancer les poings en l'air simultanément.
 » 11. Lancer un poing contre l'épaule, en avant et en arrière.
 » 12. Lancer un pied en avant.

- Art. 13.** Lancer un pied en arrière.
 » 14. Enlever simultanément les jambes en avant.
 » 15. Enlever simultanément les jambes en arrière.
 » 16. Lancer un pied en avant et en l'air.
 « 17. Élever une jambe en avant.
 » 18. Élever une jambe latéralement.

D. Pas.

- Art. 1.** S'élever sur la pointe des pieds.
 » 2. S'élever alternativement sur la pointe des pieds et sur les talons.
 » 3. Pas de la polka.
 » 4. Sautillement.
 » 5. Sautiller sur la pointe des pieds en portant un pied en avant et l'autre en arrière.
 » 6. Sautiller sur la pointe d'un pied en portant en avant le talon de l'autre pied.
 » 7. Pas gymnastique sur place.
 » 8. Pas gymnastique accéléré sur place.
 » 9. Pas ordinaire
 » 10. Marquer le pas.
 » 11. Changer le pas.

E. Marches.

- Art. 1.** Marche de géant sur la pointe des pieds.
 » 2. Marcher en avant ou en arrière sur la pointe des pieds, les jarrets tendus.
 » 3. Marcher sur les talons, les jarrets tendus.
 » 4. Marche gymnastique.
 » 5. Marche pyrrhique.
 » 6. Marche ascendante.
 » 7. Marche descendante.
 » 8. Marche militaire.
 » 9. Marche des gladiateurs.
 » 10. Marcher sur la poutre.
 » 11. Marcher sur le tronc d'arbre, les mains en liberté.
 » 12. Marcher sur le tronc d'arbre, les mains sur le dos.
 » 13. Marcher sur le cercle de pierres.
 » 14. Marcher sur le cercle de piquets.

F. Courses

- Art. 1.** Course au bâton.
 » 2. Course des enfants.
 » 3. Course à la corde.
 » 4. Course volante ou les pas de géant.

- ART. 5.** Course galopante.
 » 6. Course sur place.
 » 7. Course cadencée.
 » 8. Course libre ou à volonté.
 » 9. Course ascendante.
 » 10. Course descendante.
 » 11. Course sur le tronc d'arbre.
 » 12. Course sur le cercle de pierres.
 » 13. Course avec fardeau.

G. Danse à la corde.

- ART. 1.** Sautillement sur la pointe des pieds.
 » 2. Sautillement sur chaque pied alternativement.
 » 3. Répétition des exercices précédents au moyen de la rotation en sens inverse.
 » 4. Pas de la polka.
 » 5. Rotation double.
 » 6. Le demi-tour.
 » 7. La grande corde simple ou doublée.

H. Exercices à la canne (ou au bâton).

- ART. 1.** Position de la canne.
 » 2. Par la main droite porter obliquement la canne derrière le dos.
 » 3. Même mouvement de la main gauche.
 » 4. Par la main droite porter la canne derrière le dos, en partant de la position verticale.
 » 5. Même mouvement de la main gauche.
 » 6. Porter la canne horizontalement derrière le dos.
 » 7. Porter la canne derrière le dos en marchant.
 » 8. Passer la canne entre le dos et les coudes.
 » 9. Exécuter dans cette position : 1° flexion des deux jambes; 2° pas gymnastique sur place; 3° pas gymnastique en marchant; 4° course cadencée.
 » 10. Passer les jambes et le corps entre les bras et la canne.
 » 11. Passer le corps et les jambes entre les bras et la canne.

I. Sauts.

- ART. 1.** Exercices préparatoires et principes.
 » 2. Saut en avant, pieds joints.
 » 3. Saut en arrière, pieds joints.
 » 4. Saut en hauteur sans élan.
 » 5. Saut en hauteur avec élan.
 » 6. Saut en largeur avec élan.
 » 7. Saut de côté.

- ART.** 8. Saut en hauteur et en largeur.
 » 9. Saut en largeur et en hauteur.
 » 10. Saut en profondeur.
 » 11. Saut en profondeur en arrière.
 » 12. Saut en profondeur et en largeur en s'aidant des mains.
 » 13. Sauts avec fardeaux.
 » 14. Exercices préparatoires pour les sauts au moyen de la perche.
 » 15. Saut sans interruption.
 » 16. Saut en largeur à la perche.

J. Luttles.

- ART.** 1. Lutte au petit bâton.
 » 2. Lutte à la corde.
 » 3. Lutte des deux mains, les doigts croisés.
 » 4. Lutte d'une main, les doigts croisés.
 » 5. Lutte des phalanges étant levé.
 » 6. Lutte des phalanges étant assis.
 » 7. Lutte des poignets croisés.
 » 8. Lutte des avant-bras.
 » 9. Lutte des épaules.
 » 10. Lutte verticale ou debout.
 » 11. Lutte horizontale ou couchée.
 » 12. Lutte libre ou à volonté.
 » 13. Lutte à la perche.
 » 14. Luttles sur le tronc d'arbre.

K. Exercices aux perches verticales et obliques.

a. Aux perches verticales.

- ART.** 1. Se soulever au moyen d'une perche de chaque main.
 » 2. Se soulever des deux mains à la même perche.
 » 3. S'élever aux perches en se balançant.
 » 4. S'élever sans se balancer.
 » 5. S'élever par saccades.
 » 6. Balancement diagonal dans les perches.

b. Aux perches obliques.

- ART.** 7. Monter, étant couché sur les perches.
 » 8. Monter par en dessous en se balançant.
 » 9. Monter par saccades.

L. Exercices aux échasses.

- ART.** 1. Monter sur les échasses.
 » 2. Autre manière de s'élever sur les échasses.

ART. 3. Marcher.

- » 4. Descendre des échasses en avant.
- » 5. Descendre des échasses en arrière.
- » 6. Saut à l'aide des échasses.

M. Exercices à l'échelle.**ART. 1. Marcher ou courir sur l'échelle, couchée horizontalement.**

- » 2. L'échelle étant dressée obliquement, monter et descendre face à l'échelle.
- » 3. Monter face à l'échelle et descendre face en avant.
- » 4. Monter et descendre sans le secours des échelons.
- » 5. Monter et descendre, par derrière l'échelle, au moyen des échelons et en se servant des pieds et des mains.
- » 6. Monter et descendre de même par les montants.
- » 7. Monter par derrière au moyen des échelons, mais sans se servir des pieds : descendre en se servant des pieds.
- » 8. Monter et descendre par derrière au moyen des échelons, mais sans se servir des pieds.

N. Exercices à la planche d'assaut.**ART. 1. Se soutenir, pendant un temps déterminé, suspendu par les phalanges à un échelon.**

- » 2. Monter six échelons, sans se servir des pieds, et en plaçant l'une main avant et l'autre après sur le même échelon.
- » 3. Descendre de même.
- » 4. Monter dix échelons en se servant des pieds et des mains.
- » 5. Descendre de même.
- » 6. Monter à volonté.

O Exercices au mur.**ART. 1. Assaut au mur.**

- » 2. Saut au mur.
- » 3. Assaut au mur à volonté.

P. Différentes manières de placer un enfant qu'il s'agit de sauver d'un danger.**ART. 1. Placer l'enfant sous l'un ou sous l'autre bras.**

- » 2. Placer l'enfant sur le dos.
- » 3. Placer l'enfant à cheval sur les deux épaules.
- » 4. Assoir l'enfant sur une épaule, les jambes pendant en avant.
- » 5. Placer un enfant à cheval sur chaque épaule.

Q. Jeux.

- ART. 1.** Se tenir en équilibre sur une jambe.
- » 2. Étant assis, essayer de se relever sans ramener les jambes sous le corps.
- » 3. Étant à genoux, se relever sans déranger l'emplacement des pieds.
- » 4. Marche accroupie.
- » 5. Franchir au plus vite, et par le plus petit nombre de sauts à pieds joints, un espace déterminé.
- » 6. La chaîne.
- » 7. Porter un pied près du menton.
- » 8. Saut à califourchon.
- » 9. Étant couché sur le dos, redresser la partie supérieure du corps sans ployer les jambes.
- » 10. Balle à califourchon.
- » 11. Le simple brancard improvisé.
- » 12. La chaise à porteurs.
- » 13. Le double brancard improvisé.
- » 14. Pyramide première.
- » 15. Pyramide deuxième.
- » 16. Pyramide troisième.
- » 17. Pyramide quatrième.
- » 18. Pyramide mobile.
- » 19. Ramasser un élève et le mettre sur l'épaule.
- » 20. Le quadrupède.
- » 21. Course à califourchon.
- » 22. Pirouette continuelle.
- » 23. La poursuite.
- » 24. La poursuite traversée.
- » 25. Battre le troisième.
- » 26. Course en sens inverse en dehors du cercle.
- » 27. La balle arrêtée dans le cercle au moyen des pieds.
- » 28. Les sauts obligés dans le cercle.
- » 29. Les efforts individuels pour rompre la chaîne.
- » 30. Les barres.

A ces jeux, on pourra ajouter le traîneau, le patin, le palet, les quilles, le jeu de Siam, la barre, la fronde, les boulets de neige mollement pressés, gravir une montagne au plus vite, etc., etc. — Les jeunes gens peuvent aussi s'occuper de l'escrime à l'épée, au sabre, au bâton et à la canne; ces exercices donnent de l'assurance et de la prestance dans la démarche.

R. Exercices au mât et à la corde lisse.

Dans les écoles normales et les établissements d'instruction qui possèdent déjà le mât et la corde lisse, on pourra ajouter aux exercices qui viennent d'être indiqués, les suivants :

Exercices au mât.

- ART. 1.** Monter au mât en croisant les bras et les jambes.
 » **2.** Monter au mât en plaçant le mollet d'une jambe devant et le cou-de-pied de l'autre derrière.
 » **3.** Monter au mât en plaçant une jambe de chaque côté de l'arbre et en le serrant fortement par la pression des pieds et des genoux.

On peut varier cet exercice, en ployant fortement les jambes, en écartant les genoux et en serrant l'arbre entre la plante des pieds. Cette manière de grimper est employée par les marins et les bateliers ; mais nous ne la recommandons pas, attendu qu'elle exige que l'élève n'ait pas de chaussure.

S. Exercices à la corde lisse et vacillante.

- ART. 1.** Se soulever à la corde des deux mains.
 » **2.** Placement des pieds.
 » **3.** S'élever à l'aide des mains et des pieds.
 » **4.** Manière de se reposer sur la corde.

T. Natation.

- ART. 1.** Mouvements préparatoires.
 » **2.** Dispositions à prendre pour éviter tous les accidents.
 » **3.** Application.
 » **4.** Différentes manières de nager.
 » **5.** Appareils natatoires.
 » **6.** Secours à donner aux noyés.

U. Exercices d'ordre.

Tous les exercices militaires, non compris le maniement des armes.

Observation. — Ces exercices auront pour résultat d'initier les jeunes gens à des manœuvres qui, à leur âge, ne sont qu'un jeu et auxquelles, lorsqu'ils sont appelés plus tard à faire partie de la garde civique ou de l'armée, ils ont tant de peine à s'habituer. Nous avons signalé précédemment déjà les avantages qu'on pourra espérer de cette heureuse innovation sous le rapport du temps de service de nos miliciens. Mais là ne se bornent pas tous les bienfaits qu'on peut attendre du bon emploi des heures de récréation : les enfants, s'habituant à exécuter des exercices au commandement, deviendront plus attentifs aux paroles du professeur ; ils seront plus dociles, mieux disposés à une prompt obéissance, ils auront plus d'ordre, les bonnes relations y gagneront et on ne trouvera plus, pendant de longues récréations, des jeunes gens que d'autres relèguent dans un coin. La commission est aussi d'avis que l'établissement d'instruction où les exercices seront en vigueur depuis quelque temps, aura un nombre infiniment plus petit de retenues à infliger et que MM. les professeurs maintiendront avec plus de facilité l'ordre chez leurs élèves.

QUATRIÈME PARTIE.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE EN BELGIQUE.

TITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE.

CHAPITRE I.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DES DEUX DEGRÉS.

ART. 1^{er}. A partir du 1^{er} octobre 187..., il sera organisé dans tous les établissements d'instruction moyenne, soumis à l'inspection du gouvernement, un cours de gymnastique, aux termes des art. 22 5°, 23 6°, 26 6° et 29 1° de la loi du 1^{er} juin 1850.

Aucun élève ne pourra être dispensé d'y assister, si ce n'est pour motif de santé et en vertu d'un certificat du médecin.

ART. 2. Le cours sera donné conformément aux Guides officiels (1).

ART. 3. Il sera donné à raison de trois heures par semaine pour chaque classe, soit dans l'intervalle de deux autres leçons, soit après celles-ci.

ART. 4. En règle générale, chaque classe de gymnastique correspondra à une année d'études.

Le chiffre maximum des élèves par classe est fixé à quarante (2). Les classes

(1) M. Braun croit qu'il est nécessaire de faire une distinction entre l'enseignement moyen et l'enseignement primaire, et d'établir des Guides officiels séparés pour chacun de ces enseignements.

MM. Brouwers et Doex ne pensent pas qu'il faille faire une distinction entre le programme de l'enseignement moyen et celui de l'enseignement primaire, attendu que, pour que la gymnastique soit rationnelle, il ne faut pas que les programmes soient créés pour telles ou telles catégories d'écoles, mais basés sur les données physiologiques qui classent les enfants de chaque sexe en trois catégories : 1° la première enfance, comprenant la période de la vie qui s'étend de la naissance à l'âge de 7 ans environ ; 2° la seconde enfance qui se termine à 12 ans pour les garçons et à 14 ans pour les filles, et 3° l'adolescence.

(2) Le capitaine Doex est d'avis que les classes peuvent être fortes de 80 et même de 100 élèves lorsqu'il ne s'agit pas d'employer des appareils dangereux.

où ce chiffre ne sera pas atteint, pourront le compléter en empruntant le nombre d'élèves nécessaire aux années d'études les plus voisines.

ART. 5. La gymnastique figurera parmi les branches pour lesquelles des concours périodiques sont institués et des prix distribués à la fin de l'année.

ART. 6. Il sera mis à la disposition de chacun des établissements dont il est question au présent chapitre, un gymnase en plein air et un gymnase couvert pour le cours d'hiver et en cas de mauvais temps.

ART. 7. La construction et l'installation de ces gymnases feront l'objet d'instructions spéciales.

Le Gouvernement interviendra dans les dépenses.

ART. 8. Il ne sera point perçu des élèves une rétribution spéciale pour les leçons de gymnastique.

CHAPITRE II.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX ATHÉNÉES ROYALES ET AUX COLLÈGES SOUMIS A L'INSPECTION DU GOUVERNEMENT.

ART. 9. A dater du 1^{er} octobre 187..., nul ne pourra être attaché à un athénée royal en qualité de professeur de gymnastique, s'il n'est porteur d'un diplôme qui lui confère ce titre.

Les professeurs actuellement en fonctions auront à se pourvoir, pour cette date, du diplôme requis.

Le Gouvernement pourra, sur l'avis conforme du Conseil de perfectionnement, dispenser de la condition du diplôme prescrite par le présent article, soit pour des raisons d'âge, soit pour d'autres motifs personnels.

Les bureaux administratifs des collèges soumis à l'inspection du Gouvernement sont invités à se conformer aux prescriptions du présent article.

ART. 10. Le traitement du professeur de gymnastique aux athénées sera fixé par le Gouvernement d'après l'importance des localités. Il ne pourra être inférieur à....

Le Gouvernement interviendra pour une part dans la subvention accordée aux professeurs de gymnastique diplômés des collèges.

ART. 11. Le professeur de gymnastique pourra être chargé en même temps d'un autre cours à l'établissement, moyennant une juste rémunération.

ART. 12. L'examen de professeur de gymnastique sera réglé par des dispositions particulières.

CHAPITRE III.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT ET AUX ÉCOLES MOYENNES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

ART. 13. Le cours de gymnastique aux écoles moyennes de l'État et aux écoles moyennes subventionnées par le Gouvernement pourra être donné par un membre du corps enseignant de ces établissements.

ART. 14. A partir du....., aucun régent ni instituteur ne sera chargé de ce cours si son diplôme ne porte la mention qu'il a été interrogé sur la gymnastique.

Les régents, instituteurs et assistants dont le diplôme ne porterait pas cette mention seront admis, à toute époque, à se présenter devant le jury d'examen des écoles normales à l'effet de justifier de leurs aptitudes. — Le résultat de cette épreuve sera inscrit sur leur diplôme.

ART. 15. Il sera accordé au titulaire du cours de gymnastique une indemnité à fixer suivant l'importance des localités, mais qui, dans aucun cas, ne sera inférieure à..... francs.

TITRE II.

ÉCOLES NORMALES DE L'ÉTAT ET ÉCOLES NORMALES SUBVENTIONNÉES.

CHAPITRE PREMIER.

ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS.

ART. 16. A partir du....., il sera organisé dans chaque école normale un cours de gymnastique, aux termes du règlement du 10 octobre 1868 (XIX). Aucun élève ne pourra être dispensé d'y assister, si ce n'est pour motif de santé et en vertu d'un certificat du médecin.

ART. 17. Le cours se composera de deux parties, l'une partie théorique et l'autre pratique.

a. La partie théorique comprendra un cours sommaire de physiologie humaine, d'anatomie et d'hygiène, dans leurs rapports avec la gymnastique. — Ce cours sera donné par le professeur d'histoire naturelle ou par le médecin attaché à l'établissement. (*Voir* le programme ci-annexé.)

Le professeur de pédagogie et de méthodologie donnera le cours sur l'histoire, le but, le système et la méthode de la gymnastique. (*Voir* le programme ci-annexé.) Il sera accordé une juste rémunération aux deux professeurs chargés de ces cours.

b. La partie pratique sera enseignée conformément aux Guides officiels.

ART. 18. Il sera inscrit au programme des études :

a. Pour la partie théorique,

Une heure de leçon par semaine, pendant les deux premières années d'études ;

b. Pour la partie pratique.

Trois heures de leçons par semaine, pendant les trois années d'études.

ART. 19. Les leçons seront données séparément pour chaque division : la partie théorique dans une des classes de l'établissement, la partie pratique en plein air ou dans un local approprié à cet effet par analogie avec l'art. 6.

ART. 20. Les élèves de la 3^e année d'étude enseigneront à des heures déterminées la gymnastique aux élèves de l'école d'application, conformément aux Guides officiels.

ART. 21. Il sera attribué, dans les examens semestriels, un certain nombre de points à la connaissance théorique et pratique de la gymnastique.

ART. 22. La gymnastique sera comprise parmi les branches sur lesquelles porte l'examen de sortie des écoles normales. L'examen sur cette branche comprendra deux épreuves :

a) Une épreuve orale.

b) Une épreuve pratique.

Elle figurera aussi parmi les matières sur lesquelles les élèves sont appelés à donner une leçon pratique.

Les points accordés pour la gymnastique entreront en ligne dans la supputation générale du nombre des points obtenus.

ART. 23. A dater du....., nul ne pourra être attaché à une école normale de l'Etat en qualité de professeur de gymnastique, s'il n'est porteur du diplôme spécial prévu par les art. 9 et 12 du présent règlement.

Les autorités administratives des écoles normales agréées sont invitées à se conformer aux prescriptions du présent article.

ART. 24. Le professeur de gymnastique près des écoles normales de l'Etat jouira d'un traitement à fixer suivant l'importance des établissements, mais qui, dans aucun cas, ne sera inférieur à francs.

Le Gouvernement interviendra pour une part dans la subvention à accorder aux professeurs de gymnastique diplômés des écoles normales agréées.

ART. 25. Le professeur de gymnastique pourra être chargé en même temps d'autres cours, soit à l'école normale, soit à l'école d'application.

CHAPITRE II.

ÉCOLES NORMALES DE FILLES.

ART. 26. Les dispositions du chap. I, qui précèdent, seront applicables dans leur ensemble aux écoles normales de filles.

ART. 27. La partie pratique du cours sera donnée conformément au Guide officiel pour les écoles de filles.

ART. 28. Il sera institué une commission d'examen pour la collation du diplôme de maîtresse de gymnastique.

Les autorités administratives des écoles normales de filles sont invitées à ne point nommer de maîtresse de gymnastique, à leur établissement, qui ne soit munie de ce diplôme spécial.

ART. 29. Il sera alloué aux maîtresses de gymnastique diplômées un traitement qui ne pourra être inférieur à..... francs. Le Gouvernement interviendra pour une part dans les frais de cette subvention.

TITRE III.

SECTIONS PRÉPARATOIRES DES ÉCOLES MOYENNES ET ÉCOLES PRIMAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ÉCOLES DE GARÇONS.

ART. 30. A partir du....., l'enseignement de la gymnastique sera obligatoire dans toutes les sections préparatoires annexées aux écoles moyennes. Aucun élève ne pourra être dispensé d'assister aux leçons, si ce n'est pour motif de santé et en vertu d'un certificat du médecin.

ART. 31. L'enseignement sera donné, conformément au Guide officiel, par le professeur chargé du cours à l'école moyenne.

ART. 32. L'enseignement deviendra obligatoire, à dater de la même époque :

a) Dans les écoles primaires de toutes les localités où se trouve une école normale, un athénée, un collège ou une école moyenne ;

b) Dans les écoles urbaines ;

c) Dans les écoles primaires rurales ayant plus d'un instituteur, ou ayant un sous-instituteur.

Dans les autres écoles, le Gouvernement pourra, de l'avis conforme des autorités scolaires, dispenser pour un certain temps l'instituteur de l'enseignement de la gymnastique.

ART. 33. L'enseignement y sera donné conformément au Guide officiel (1).

ART. 34. Il sera donné dans un gymnase ou dans un préau couvert et, à défaut de ce préau, en plein air. L'absence d'un local convenable ne pourra être, dans aucun cas, un obstacle à l'organisation du cours.

ART. 35. Le cours sera au moins de 2 heures par semaine pour chaque classe de 40 élèves au moins.

ART. 36. Il sera alloué de ce chef à l'instituteur une indemnité d'un franc par heure de leçon, à supporter par l'État.

ART. 37. A partir de la même époque, la gymnastique figurera au nombre des matières à enseigner et à discuter aux conférences d'instituteurs.

CHAPITRE II.

ÉCOLES PRIMAIRES DE FILLES.

ART. 38. A partir du, l'enseignement de la gymnastique deviendra obligatoire :

a. Dans les écoles primaires de toutes les localités où se trouve une école normale de filles ;

b. Dans les écoles urbaines ;

c. Dans les écoles primaires rurales ayant plus d'une institutrice ou ayant une sous-institutrice. Le Gouvernement pourra dispenser l'institutrice de l'enseignement de la gymnastique dans les autres écoles.

ART. 39. L'enseignement y sera donné conformément au Guide officiel pour les écoles de filles.

ART. 40. Les art. 34, 35, 36 et 37 sont applicables aux écoles de filles.

TITRE IV.

INSPECTION.

ART. 41. Il sera nommé pour toute la Belgique un inspecteur général de la

(1) M. Braun ajoutait dans ses propositions : « Ce Guide sera rédigé de manière à mettre les instituteurs qui n'auront pas suivi le cours de gymnastique à l'école normale en état de commander les exercices. »

gymnastique, qui aura dans ses attributions l'organisation, la direction et la surveillance de l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements d'instruction moyenne et primaire soumis à l'inspection de l'État.

ART. 42. Ce fonctionnaire aura le rang et le traitement d'un inspecteur provincial.

TITRE V.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

ART. 43. L'inspecteur général de la gymnastique, assisté d'un docteur en médecine et d'un professeur de pédagogie pour la partie théorique, sera chargé de former un noyau de professeurs de gymnastique pour les écoles normales du pays et des deux sexes.

ART. 44. A cet effet, il sera institué (1), dans chacune des écoles normales de l'État à Nivelles et à Lierre, un cours temporaire de deux mois, auquel les directeurs des autres écoles normales (partie wallonne du pays à Nivelles et partie flamande à Lierre) seront invités à envoyer un de leurs fonctionnaires, ayant les aptitudes spéciales pour enseigner plus tard la partie pratique du cours dans leurs établissements respectifs.

Les préfets des études des athénées et des collèges seront également autorisés à envoyer à ce cours un nombre d'aspirants-professeurs qui ne dépassera pas un chiffre à fixer.

ART. 45. Le cours temporaire prescrit à l'article précédent sera institué, en ce qui concerne l'éducation physique des demoiselles, à..... (partie wallonne du pays) et à..... (partie flamande).

ART. 46. Les inspecteurs provinciaux désigneront un certain nombre d'institutrices qui seront également admises à ce cours.

ART. 47. A la fin de chaque cours auront lieu des examens pour la collation du diplôme de professeur ou respectivement de maîtresse de gymnastique.

ART. 48. L'inspecteur général de la gymnastique sera chargé d'organiser ultérieurement, dans chaque école normale, des cours temporaires, exclusivement pratiques, à l'usage des instituteurs et des institutrices en fonctions. Ces cours seront donnés par le professeur ou par la maîtresse de gymnastique de l'établissement. Ils seront de 4 semaines et ils auront lieu, autant que possible, pendant les vacances.

Il sera alloué à tous les membres du corps enseignant qui assisteront aux cours ci-dessus décrétés une indemnité pour frais de déplacement et de séjour.

Autant que de besoin, le Gouvernement pourvoira aussi, pendant le temps de leur absence, à leur remplacement provisoire.

(1) M. Braun propose la rédaction suivante : « A cet effet, il sera institué, à l'école normale de l'État de Nivelles ou de Lierre, un cours temporaire de quatre mois auquel les directeurs de toutes les écoles normales du pays seront invités à envoyer, etc.... »

PROPOSITIONS RELATIVES A L'EXAMEN DE PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE.

ART. 1. Il est institué une commission d'examen pour la collation du diplôme de *Professeur de gymnastique*.

ART. 2. Cette commission sera composée :

1° De l'inspecteur des écoles normales, président ;

2° De l'inspecteur général de la gymnastique ;

3° De deux professeurs chargés respectivement de la partie anthropologique et de la partie pédagogique du cours dans chacune des écoles normales de l'État où les examens auront lieu.

ART. 3. Nul ne pourra se présenter à cet examen, s'il n'est porteur du diplôme d'instituteur, ou s'il ne présente pas des aptitudes spéciales (*) pour cet enseignement.

Dispense de ces conditions pourra être accordée par le Gouvernement, de l'avis conforme de l'inspection moyenne ou primaire.

ART. 4. L'examen aura lieu chaque année à une époque à fixer ultérieurement.

En 187 et en 187 , l'examen aura lieu à la fin du cours temporaire organisé en vertu de l'art. 9 du règlement organique.

ART. 5. L'examen comprendra trois épreuves :

a. Une épreuve théorique, qui portera sur les matières enseignées dans le cours théorique des écoles normales, conformément au programme officiel (partie pédagogique et partie anthropologique) ;

b. Une épreuve pratique, qui portera sur les exercices prescrits dans les Guides officiels, et en général sur les exercices qui permettent de juger des aptitudes spéciales du récipiendaire ;

c) Une épreuve didactique, qui consistera dans une leçon à donner aux élèves, soit d'une école normale, soit d'un établissement d'instruction moyenne.

ART. 6. Il sera conféré aux récipiendaires un diplôme de professeur de gymnastique qui constatera que l'examen a été subi *d'une manière satisfaisante, bien ou très-bien*.

Les récipiendaires qui auront échoué à l'examen, conserveront toujours la faculté de se représenter une année suivante.

ART. 7. Le diplôme de professeur de gymnastique confère à tous ceux qui en sont porteurs le droit d'enseigner la gymnastique dans les établissements d'instruction de toute catégorie, et exclusivement dans les Écoles normales et les Athénées de l'État, sous réserve des dispenses prévues à l'art. 9 du règlement organique.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'EXAMEN DE MAITRESSE DE GYMNASTIQUE.

ART. 1^{er}. Il est institué une commission pour la collation du diplôme de *Maitresse de gymnastique*.

(*) Le projet élaboré par M. Braun portait, au lieu des mots : « s'il ne présente pas des aptitudes spéciales », ceux-ci : « s'il n'est gradué en lettres. »

ART. 2. Cette commission sera composée :

1° D'un inspecteur provincial, président ;

2° De l'inspecteur général de la gymnastique ;

3° Des deux professeurs chargés respectivement de la partie pédagogique et de la partie anthropologique du cours de l'établissement où l'examen a lieu.

ART. 3. Nulle ne pourra se présenter à cet examen, si elle n'est porteuse du diplôme d'institutrice. — Dispense de cette condition pourra être accordée par le Gouvernement.

ART. 4. L'examen aura lieu chaque année à une époque à fixer ultérieurement. En 187., l'examen aura lieu en vertu de l'art. ... du règlement organique.

ART. 5. L'examen comprendra trois épreuves :

a) Une épreuve théorique, qui portera sur les matières enseignées dans le cours théorique des écoles normales, conformément aux programmes officiels (partie pédagogique et partie anthropologique) ;

b) Une épreuve pratique, qui porte sur les exercices prescrits dans les Guides officiels, et en général sur les exercices qui permettent de juger des aptitudes spéciales de la récipiendaire ;

c. Une épreuve didactique, qui consistera dans une leçon à donner soit aux élèves de l'école normale, soit aux enfants de l'école d'application.

ART. 6. Il sera conféré aux récipiendaires un diplôme de maîtresse de gymnastique qui constatera que l'examen a été subi *d'une manière satisfaisante, bien ou très-bien*.

Les récipiendaires qui auront échoué à l'examen auront la faculté de se représenter une année suivante.

ART. 7. Le diplôme de maîtresse de gymnastique confère à toutes celles qui en sont porteuses le droit d'enseigner la gymnastique dans une école normale de filles.

NOTES EXPLICATIVES ET JUSTIFICATIVES DES PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION
DU GOUVERNEMENT.

Ad ART. 2. La publication des théories détaillées des *Guides officiels* pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction des différents degrés est, aux yeux de tous les hommes compétents que nous avons consultés, la première mesure à prendre pour assurer le succès du cours (1).

(1) La deuxième partie de l'art. 2 devait être, sur les propositions de M. Braun, rédigée comme il suit : « La Prusse a fait élaborer avec le plus grand soin, nous l'avons dit précédemment, son Guide pour les écoles primaires. Pareil travail a paru en Saxe et va paraître prochainement à Carlsruhe et à Darmstadt.

» Ces Guides doivent renfermer, non-seulement un programme complet du cours et la série
» entière des exercices, mais toutes les explications désirables pour permettre à un instituteur,
» même peu instruit dans cette branche spéciale, de l'enseigner à ses élèves, après une
» lecture assez attentive. On verra par la suite de nos propositions que nous sommes d'avis de
» publier trois Guides :

Ad ART. 3. Les renseignements qui figurent au rapport fournissent, au sujet du nombre d'heures de leçons de gymnastique à donner par semaine, les éclaircissements nécessaires. Ce nombre varie d'après le pays : en Prusse et en Saxe, 2 et 3 heures; en Suède et ailleurs, 2 heures seulement; en Wurtemberg, 4 heures.

Nous pensons que 3 heures forment une moyenne raisonnable, et que ce chiffre peut être facilement atteint non pas en augmentant le nombre actuel des heures de classe, mais en prélevant sur les autres branches le temps à consacrer dorénavant aux exercices corporels.

Ad ART. 4. Il est essentiel que tous les élèves, exercés en même temps, soient à peu près de même taille et de même force, de manière à proportionner les exercices au degré du développement physique des élèves. Ce résultat sera ordinairement atteint en conservant autant que possible au gymnase la répartition des élèves d'après leurs années d'études (1).

Ad ART. 6 ET 7. Pour que le cours puisse être organisé, il est essentiel qu'un lieu d'exercices soit affecté à chaque école.

Rien n'est préférable aux exercices en plein air, quand le temps ou la saison le permettent; mais pour les jours d'hiver et les jours de pluie, un local couvert est de première nécessité, à moins de subordonner la régularité du cours aux variations de la température, et de compromettre ses résultats par un chômage

- 1° Un Guide pour les écoles moyennes de garçons (enfants de 11 à 14 ans et au-dessus);
- 2° Un Guide pour les écoles primaires de garçons;
- 3° Un Guide pour les écoles de filles.

• Ces Guides n'auraient pas plus de 125 à 130 pages in-12. Les autorités scolaires veilleraient à ce que les Guides fussent fidèlement suivis dans la pratique, que la méthode prescrite fût observée, que les exercices fussent exécutés dans l'ordre et de la manière qu'ils seraient indiqués. »

Note de MM. Brouwers et Doex. — Le Guide prussien, auquel il est fait allusion dans la note de M. Braun, ne peut convenir que pour les professeurs spéciaux de gymnastique, la commission qui l'a élaboré s'étant bornée à énumérer la plupart des exercices, sans en décrire la théorie. Le programme de cet ouvrage fait l'objet de l'annexe n° 6 et l'ouvrage lui-même sera remis au Gouvernement par les soins de la commission. On y remarquera aussi l'emploi d'un grand nombre d'appareils que nous ne pouvons pas admettre dans une gymnastique scolaire. (Voir l'annexe n° 8.)

Pour ce qui concerne la proposition de M. Braun, de publier plus tard des Guides officiels, MM. Brouwers et Doex n'ont pas pu l'admettre, attendu que M. le Ministre, en leur confiant cette mission, a voulu être mis à même de se prononcer, en connaissance de cause, sur le système à adopter et sur le programme à suivre. Les deux membres prénommés de la commission ont donc été d'avis que son Rapport rût été incomplet, s'il n'avait contenu l'examen des différents systèmes mis en usage, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients sous le rapport scolaire et éducatif. Ces considérations les ont engagés à décider que les programmes des Guides proposés pour la Belgique feraient partie du rapport.

(1) *Note de M. Braun.* — L'expérience a démontré, d'une manière tout à fait définitive, que le chiffre de 40 élèves par classe ne pourrait pas être dépassé sans de graves inconvénients.

MM. Brouwers et Doex ne sont pas de cet avis; avec le système qu'ils proposent et sans employer les engins reconnus comme dangereux, les classes peuvent être fortes de 80 et même de 100 élèves.

forcé de près d'une moitié de l'année, ainsi qu'on en a fait la triste expérience dans un grand nombre de villes d'Allemagne.

Comment ces gymnases seront-ils construits ?

Comment seront-ils emménagés et meublés ?

Deux questions importantes auxquelles nous allons essayer de donner une solution.

Pour les athénées, les écoles moyennes, les écoles normales et les écoles primaires des villes les plus importantes, le gymnase doit être non-seulement couvert, mais entièrement fermé, de manière à pouvoir être chauffé l'hiver. Il sera planchéié, au moins sur une grande partie, pour les exercices de marche et les exercices d'ordre.

Les appareils, dont nous parlerons tout à l'heure, seront disposés de manière à ne pas encombrer le local et à laisser l'espace ouvert à la circulation, et même à la course. Des armoires seront disposées sur les côtés pour y enfermer les instruments de petit modèle, et il y aura un vestiaire.

Les dimensions, l'architecture et le prix de ces constructions doivent être réglés par des dispositions spéciales. Des dispositions de ce genre ont paru pour la Prusse, dans le *Centralblatt* 1871, n° 168, pp. 433-436. Une circulaire de M. von Mühlner, du 6 février 1866, règle spécialement les dimensions des gymnases dans les séminaires (Voy. *Centralblatt*, 1866, n° 63, pp. 141-143.) Pour les écoles primaires des petites localités et de la campagne où les ressources seront insuffisantes, on se contentera d'un préau couvert, qui offrira du moins un abri contre la pluie, si pas contre le vent et contre le froid (1).

(1) Dans ses propositions, M. Braun ajoutait ce qui suit : « Nous arrivons à la seconde question, celle de savoir quels seront les instruments en usage dans nos écoles, et ici encore nous distinguerons entre les écoles primaires et les autres établissements d'instruction. Nous estimons que la gymnastique peut être enseignée fructueusement dans les écoles primaires sans recourir aux appareils, c'est-à-dire aux appareils offrant du danger. Les exercices fibres, c'est-à-dire les flexions, les extensions, les marches, etc., peuvent être combinés de façon à développer convenablement toutes les parties du corps, au moins chez l'enfant qui n'a pas atteint sa douzième année. De cette manière, on évite les dangers auxquels les appareils exposent les enfants trop jeunes, quand ceux-ci sont mal surveillés, ou que le maître est inexpérimenté ; et l'on réussit aussi à exercer un beaucoup plus grand nombre d'élèves à la fois. Mais n'y a-t-il pas d'appareils, d'instruments qui ne présentent aucun danger, et qui sont d'une nécessité reconnue ? Nous considérons comme tels :

- 1° Le fossé-sautoir ;
- 2° Le sautoir fixe, formé au moyen de deux montants gradués, réunis par une ficelle mobile ;
- 3° Des gradins pour les sauts en profondeur ;
- 4° Un tremplin pour les sauts en longueur ;
- 5° De petits bâtons pour les luttés ;
- 6° La corde pour la lutte de traction par un grand nombre d'élèves ;
- 7° Le bâton pour assister les petits enfants dans les courses et dans les sauts ;
- 8° La canne (de bois et de fer) pour le travail à deux mains ;
- 9° Le mât horizontal placé à quelques centimètres du sol ; il peut être remplacé par une poutre ou un tronc d'arbre, pour les exercices d'équilibre ;

Ad ART. 9. Pour que le cours soit donné avec fruit, il faut qu'il soit confié à un homme dont les capacités ont été officiellement constatées. Cette garantie a

- » 10° Les perches verticales, par groupes de 12 ou de 24.
- » En outre comme instruments récréatifs :
- » 11° Pour les garçons, des échasses ;
- » 12° Pour les filles :

}	a. La corde à danser ;
	b. Le pas de géant ;
	c. Une balançoire croisée.
- » On pourrait encore ajouter à cette liste, pour les élèves un peu plus âgés :
- » 13° La planche d'assaut qui est une planche appuyée verticalement contre un mur, et sur laquelle sont clouées de petites lattes, en guise d'échelons ;
- » 14° Une échelle oblique ;
- » 15° Une perche pour les sauts en hauteur.
- Tous ces appareils sont décrits en détail aux annexes avec un devis estimatif.
- » Ces instruments, auxquels les enfants ne courent aucun risque de se casser ni de se fouler un membre, offriront surtout cet avantage de varier agréablement la leçon, et d'entretenir chez les élèves le goût de la gymnastique, qu'on ne peut enseigner avec fruit qu'à la condition de la faire aimer. Leur prix est d'ailleurs très-peu élevé, et aucune considération pécuniaire ne s'opposera à les faire généralement adopter dans les écoles primaires. »

Note de MM. Brouwers et Doex. — La discussion des systèmes comprenant les instruments employés dans les différentes catégories d'écoles, MM. Brouwers et Doex croient inutile l'observation de M. Braun. Ces deux membres de la commission ont donné précédemment les motifs pour lesquels les instruments et les appareils à employer dans les écoles primaires ne doivent pas différer de ceux à employer dans les écoles moyennes.

Suite de la note de M. Braun. — « Quant aux écoles moyennes, aux collèges et aux écoles normales, où l'on aura à exercer des jeunes gens de 12 à 24 ans, et où le professeur sera un maître diplômé, présentant toutes les qualités voulues de capacité et de prudence, notre opinion est que la liste précédente pourra et devra même être complétée par deux appareils : la barre fixe et les barres parallèles basses.

» Pour répondre d'avance aux objections auxquelles l'adoption de ces deux appareils donnerait lieu, nous dirons que nous n'avons pas vu un seul gymnase, dans les nombreux pays que nous avons visités, où ils ne fussent en usage, et que nous n'avons pas rencontré un seul professeur, qui ne jugeât de toute nécessité de les utiliser avec ses élèves, à partir d'un certain âge. Nous ajouterons que les barres parallèles basses ayant été supprimées en 1860, à l'Institut central de Berlin par M. Rothstein, la commission médicale de cette ville fut chargée d'examiner cet appareil et de présenter un rapport scientifique à ce sujet. Voici les conclusions de ce travail (publié au *Central-Blatt*, 1865, n° 11, pp. 25 et suiv.), signé des praticiens les plus distingués de l'Allemagne : Lehmer, Casper, Jungken, Horn, Housselle, Martin, Frerichs et Virchow. Il porte la date du 31 décembre 1862 :

- » 1° Les barres doivent être construites d'une manière appropriée à leur but et à la taille des élèves. Dans ces conditions, les exercices qui se font à cet appareil n'offrent aucune espèce de danger ;
- » 2° Ces exercices sont d'une grande utilité pratique pour faire acquérir l'adresse et l'habileté nécessaires dans maintes circonstances de la vie, et à ce point de vue, nous n'en connaissons guère qui pourraient les remplacer ;
- » 3° Ils sont aussi de nature à exercer l'influence la plus heureuse sur la santé en fortifiant le système nerveux et musculaire, en élargissant la poitrine, en activant la respiration et la circulation du sang.

» En résumé, notre opinion sur la question qui nous a été posée est : que les exercices aux barres méritent d'être encouragés au nom de la science médicale, et non repoussés. »

été exigée de même en Prusse et en Saxe. C'est d'ailleurs le meilleur moyen pour prêter de l'autorité au professeur et pour relever sa position aux yeux des élèves. Ce résultat serait encore plus complètement atteint, si, conformément à l'art. 14, le professeur de gymnastique pouvait en même temps être chargé d'un autre cours littéraire ou scientifique à l'établissement. Un tel cumul, loin de nuire à l'une des deux branches enseignées par le même maître, profiterait certainement à toutes les deux.

Ad ART. 14. Le diplôme délivré aux instituteurs primaires porte qu'ils ont été interrogés sur telles branches. Si ces propositions sont acceptées, la gymnastique figurera dorénavant au nombre de ces branches, aux termes de l'art. 22. Mais, pour les instituteurs sortis avant l'introduction du cours de gymnastique obligatoire dans les écoles normales, pareille mention n'a point été inscrite sur leur diplôme. Ceux-ci seront donc admis à se présenter à toute époque devant le jury des écoles normales, pour subir cette épreuve supplémentaire, qui constatera leurs aptitudes à enseigner la gymnastique dans les écoles moyennes. Cette épreuve sera la même que celle à laquelle sont soumis tous les normalistes.

Ad ART. 17. On trouvera à la suite de ces notes le sommaire du cours à donner aux écoles normales.

Ad ART. 28. Une disposition analogue est sur le point d'être adoptée par le gouvernement du Wurtemberg. Il est naturel de généraliser le plus possible l'enseignement de la gymnastique, mais on ne saurait espérer de l'étendre immédiatement aux moindres écoles rurales n'ayant qu'un seul instituteur. Dans ces cas-là où le Gouvernement aurait raison de craindre que la loi ne peut pas être observée, il est bon qu'il jouisse de la faculté de dispenser du cours.

» M. Dübois-Reymond, l'éminent professeur, ancien recteur à l'université de Berlin, s'est prononcé dans le même sens, dans ses fameuses brochures sur *la question des barres* (die Barrenfrage). Aussi le Dr Herm. Eberhard Richter, le Dr Schräber, et les principales autorités médicales.

» Les Guides officiels seront donc rédigés conformément aux idées que nous venons de développer brièvement. Ils comprendront, pour les écoles primaires, les exercices aux instruments ci-dessus indiqués; pour les autres écoles, ils comprendront en outre les exercices à la barre fixe et aux barres parallèles basses. Nous excluons le cheval de bois et le tabouret qui présentent un danger réel.

» Ces Guides s'ouvriront naturellement par des exercices des membres, sur place et en changeant de place, et par des exercices d'ordre.

» Pour la construction des instruments désignés, on lira avec fruit un livre récemment paru: *Die Turngeräthe der preussischen Volksschulen* (les appareils de gymnastique des écoles primaires de Prusse), par C. A. Drap; Emden, 1871. Aussi l'ouvrage de MM. Kluge et Euler. Pour les appareils spécialement destinés aux écoles normales, nous signalerons une publication officielle, rédigée par MM. Euler et Eckler et publiée dans le *Central-Blatt*, 1871, n° 202, pp. 347-353. C'est une liste détaillée des appareils recommandés par le Gouvernement pour les séminaires, et qui a été communiquée aux directeurs de tous ces établissements.

Note de MM. Brouwers et Docx. — Voir, à l'annexe n° 8, les considérations sur l'emploi de la barre fixe et des barres parallèles basses, et le danger qu'il y aurait d'accepter les propositions de M. Braun, en introduisant ces appareils dans une gymnastique scolaire (écoles primaires et établissements d'instruction moyenne du 1^{er} et du 2^e degré).

Ad ART. 30. Cette disposition est empruntée à la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, votée par la seconde chambre en Saxe.

Ad ART. 32. À la rigueur, il ne devrait point être alloué d'indemnité spéciale pour les leçons de gymnastique, ce cours rentrant dans le programme de l'école primaire. C'est ainsi qu'on l'a décidé en Prusse, du moins en principe ; mais en fait il est incontestable qu'un surcroît de travail résultera de là pour l'instituteur, et qu'il n'est que juste de l'en indemniser. Ce sera d'ailleurs un moyen de plus pour intéresser l'instituteur à l'enseignement régulier de la gymnastique.

MM. les inspecteurs cantonaux et provinciaux auront dans leurs attributions la surveillance de ce cours.

Ad ART. 33. Tous les pays d'Allemagne ont leurs inspecteurs de la gymnastique : Berlin a un inspecteur pour lui seul, le Dr Angerstein ; la Saxe a MM. Kloss et Lion ; le Wurtemberg, M. Jaeger ; le grand-duché de Bade, M. Maul ; la Hesse, M. Marx. Cet inspecteur est indispensable, pendant la période d'organisation, pour aider à former des professeurs, et pour régler toutes les questions spéciales d'installation, d'emménagement et de méthode qui se présentent.

Plus tard, quand l'enseignement est presque partout organisé, son influence doit continuer à se faire sentir par les conseils qu'il donne, par le contrôle qu'il exerce, par son intervention incessante dans l'éducation des maîtres, et par son initiative dans toutes les mesures qu'il juge utiles aux progrès de la gymnastique.

Ad ART. 35. On peut voir par les mesures transitoires proposées que nous ne jugeons pas devoir recommander au Gouvernement la création d'une *école normale spéciale de gymnastique*.

L'expérience tentée à l'étranger a démontré à l'évidence que ces sortes d'instituts parviennent à peine à se soutenir dans des pays beaucoup plus grands que le nôtre. La section civile de l'Institut spécial de Berlin compte à peine une vingtaine d'élèves en moyenne. Vingt élèves par an, pour toute la Prusse ! Depuis plus de vingt ans que l'Institut de Dresde est fondé, il n'a pas formé plus de 400 élèves.

Dès lors, ne sommes-nous pas en droit d'affirmer qu'en Belgique un établissement de ce genre recruterait à peine le nombre de jeunes gens suffisants pour lui permettre de subsister ? C'est ce qu'on a compris dans le *Wurtemberg* et le *grand-duché de Bade*, où il n'existe pas d'école normale de gymnastique, mais plutôt un cours normal périodique, de trois ou quatre mois. Nous proposons d'adopter des mesures analogues en Belgique, et si nos vues sont partagées par le Gouvernement, le personnel enseignant dans notre pays sera formé de la manière suivante :

Les instituteurs recevront à l'école normale une préparation suffisante pour être mis à même d'enseigner la gymnastique dans les écoles primaires et dans les écoles moyennes.

Les professeurs de gymnastique pour les écoles normales, les athénées et les collèges seront formés en 1874 et en 1875, au cours normal à organiser selon nos propositions. Pour les années ultérieures, on peut compter qu'il se trouvera toujours un nombre suffisant d'instituteurs primaires qui continueront leurs études de gymnastique après leur sortie de l'école normale, et qui se prépareront *privatim* à l'examen de professeur de gymnastique. Rien ne

s'oppose d'ailleurs à ce que le cours normal ne recommence à intervalles réguliers, tous les deux ou trois ans par exemple.

Pour les instituteurs en fonctions, il sera organisé des cours temporaires annuels, de quatre semaines, *Nachhülfcursus*, dans les différentes écoles normales du pays, ainsi que cela se pratique avec tant de succès en Allemagne (1).

De cette manière, on évitera les frais considérables d'un Institut spécial de gymnastique, d'autant plus superflu chez nous que le système de gymnastique à introduire sera plus simple, et que sa mise en pratique comportera un moins grand nombre d'instruments.

Programme du cours de gymnastique aux écoles normales et du cours normal temporaire de gymnastique (2).

COURS THÉORIQUES.

A. Partie pédagogique.

Une leçon par semaine pendant les deux premières années d'études des écoles normales ; trois leçons par semaine pour le cours temporaire normal.

- | | | |
|--|---|---|
| I. Aperçu général de l'histoire de la gymnastique et de son développement. | } | 1° Les exercices corporels chez les peuples anciens. |
| | | 2° Les exercices corporels chez les Grecs. |
| | | 3° — — — — — Romains. |
| | | 4° — — — — — au moyen âge. |
| | | 5° Création de la gymnastique en Suède et en Allemagne. |
| | | 6° Introduction de la gymnastique dans les autres pays de l'Europe. |
| | | 7° La gymnastique dans les temps modernes. |
-
- | | | |
|-------------------------------------|---|---------------------------------------|
| II. But et objet de la gymnastique. | } | Sa place dans l'éducation de l'homme. |
| | | Ses avantages. |

(1) M. Braun ajoute : « et les Guides officiels qui seront mis entre leurs mains seront rédigés, nous l'avons déjà dit, de manière à rendre la chose claire aux plus inexpérimentés. »

(2) Ce programme est en partie extrait de l'ouvrage : *Theoretisches Handbuch für Turner*, par le D^r Ed. Angerstein.

III. Appréciation des différents systèmes de gymnastique. { Montaigne, Locke, Rousseau, Bassedow, Salzmann. Campe, Vieth, GutsMuths, Pestalozzi, Jahn, Eiselen. Massmann, Spiess, Amoros, Clias, Nachtgall, Ling, Rothstein, Jaeger.

IV. La littérature et la nomenclature gymnastiques.

V. Méthodologie de la gymnastique. { Mode d'enseigner la gymnastique.
Distribution des exercices gymnastiques et programme pour les différentes classes, eu égard à l'âge et aux autres conditions des élèves.
Temps à consacrer aux exercices gymnastiques.
L'ordre et la discipline.

VI. Le professeur de gymnastique. — Qualités personnelles, moniteurs.

VII. Les moyens matériels. { Le local, sa construction, son emménagement extérieur.
Les appareils gymnastiques.
Costume.
Le commandement, le chant.
Mesure.

VIII. Précautions et secours en cas d'accidents.

B. *Partie anthropologique.*

Une leçon par semaine pendant les deux premières années d'études des écoles normales; trois leçons par semaine pendant le cours temporaire normal.

Anatomie, physiologie et hygiène. { Étude du corps humain au double point de vue de l'anatomie et de la physiologie.
Le système osseux comme base de l'appareil de mouvement.
Les articulations.
Le crâne.
Le système musculaire. — Disposition et action des principaux muscles.
Les organes respiratoires et digestifs. — La nutrition. — La circulation du sang.
Le système nerveux.
L'hygiène dans ses rapports avec la gymnastique.
Connaissance des remèdes à employer en cas d'accidents.

COURS PRATIQUES.

Deux heures par semaine pendant les trois années d'études des élèves-normalistes, quatre heures par jour pendant la durée du cours temporaire normal.

I. *Exercices libres.*

	a. Sur place :
	Exercices préparatoires.
	Mouvements de la tête.
	Mouvements des bras.
Exercices des membres . . .	Mouvements du tronc.
	Mouvements des jambes et des pieds.
	b. En changeant de place :
	Exercices de marche.
	Exercices de course.
	Exercices de saut, de lutte, de natation.
Exercices d'ordre	Exercices par groupes. Figures.
	Évolutions militaires.

II. *Exercices avec instruments.*

Exercices avec le bâton (¹), la grosse corde, etc.

III. *Exercices aux appareils.*

Exercices de suspension et de sustentation ; d'ascension et de descente ; d'équilibre et de progression, etc.

Exercices aux perches.

- au mât horizontal et vertical.
- à la planche d'assaut.
- aux échelles (²).

Au moment même où nous terminons ce travail (³) et où nous formulons, à la dernière page de ce rapport, le vœu que nos explorations ne restent pas sans utilité pour la jeunesse de notre pays, on inaugure à Berlin le monument élevé à la mémoire du père de la gymnastique allemande. Le Ministre de l'Intérieur, le conseil municipal, des représentants des écoles et de l'armée, plus de 5,000 gymnastes accourus de tous les points de l'Empire sont réunis dans cette plaine désormais célèbre, *die Hasenhaide*, où Jahn forma son premier noyau d'élèves et contribua à jeter le fondement de la future grandeur de son pays. La famille impériale tout entière s'associe de loin à cette fête nationale, et joint ses félicitations au témoignage de la reconnaissance publique.

(¹) Parmi les exercices à instruments, M. Braun comprend dans ses propositions : « la barre de fer, les haltères, les anneaux, les disques, le boulet et le fusil. » (Voir l'avis de MM. Brouwers et Doex sur l'emploi de ces instruments, à l'annexe n° 8.)

(²) Même note et mêmes observations en ce qui concerne la barre fixe et les barres parallèles basses.

(³) M. Braun, dans ses propositions, disait : « Au moment même où nous terminons ce travail lequel ne sera rendu complet que par la rédaction des Guides officiels destinés au personnel enseignant belge, au moment même où nous formulons, etc.... »

De telles manifestations sont bien faites pour développer le goût des exercices corporels et le culte des vertus patriotiques, et elles renferment pour tout le monde de grandes leçons.

L'exemple de la Prusse, qui honore un de ses fils les plus obscurs à l'égal des plus grands citoyens, parce qu'il a consacré sa vie à retremper le sentiment national par des exercices virils, cet exemple mérite d'être médité par les hommes d'État, et encouragera certainement le Ministre qui a pris en Belgique l'initiative d'une réforme dans l'enseignement de la gymnastique, à persévérer dans cette noble entreprise laquelle restera un de ses plus beaux titres d'honneur.

D'un autre côté, l'exemple de Jahn mérite de demeurer toujours présent à l'esprit des membres de notre famille enseignante, qui apprendra de lui comment une âme convaincue se dévoue à la réalisation d'une idée généreuse, et comment elle est récompensée tôt ou tard, quand elle élève des enfants forts et vertueux, remplis de santé et pénétrés du sentiment de leurs devoirs envers Dieu et envers eux-mêmes, envers leur patrie et leur Roi !

CINQUIÈME PARTIE.

GUIDES DES PAYS ÉTRANGERS.

ANNEXE N° 1.

BERLIN.

« *Leitfaden* » ou *Guide pour l'instruction de la gymnastique dans les écoles*, par RODOLPHE SCHULTZE, président d'un établissement de gymnastique et d'escrime, et ED. ANGERSTEIN, docteur en médecine et président du conseil gymnastique de Berlin.

Le Guide dont nous donnons ici la traduction n'est pas le Guide officiel pour toute la Prusse; mais c'est celui qui est généralement suivi dans les écoles de Berlin. Il est rédigé d'après la méthode de *Lübeck*, le système *Spiess* et les méthodes *Kloss* et *Rothstein*.

Il est divisé en deux degrés : le premier degré, destiné aux enfants de 7 à 10 ans. le second à ceux de 10 à 14. Dans la répartition des classes de gymnastique, il est recommandé de tenir compte principalement du développement corporel et intellectuel, de la taille et de la force musculaire, ainsi que du degré d'instruction gymnastique que l'enfant aurait pu recevoir antérieurement.

PREMIER DEGRÉ DE GYMNASTIQUE.

EXERCICES D'ORDRE ET LIBRES.

Position de flanc. — Marche en arrière. — Placer les mains sur les épaules. — Lâcher les mains. — Marcher. — Taper du pied gauche ou du pied droit au commandement.

Position de front. — Passer de la position de flanc à la position de front et réciproquement. — Marche en cadencant le pas. — Marquer le pas. — Marcher en arrière. — Marcher en avant et en arrière sur la pointe des pieds. — Se mettre en file par deux, par trois, par quatre. — Passer de la position de flanc à la position de front et diverses autres formations d'ordre.

Flexion du corps en avant. — Flexions cadencées des jambes. — Extension des bras. — Flexion de la tête. — Mouvements d'ordre.

Marche et course cadencées. — Marcher quatre pas sur place. — Course

cadencée de huit pas. — Marche cadencée sur place avec appel de pied. — Réunir la pointe des pieds — Flexions. — Flexions du corps et reprendre la position par un mouvement d'extension. — Extension des bras. — Flexion des jambes et extension des bras. — Marche cadencée et extension des bras. — Sautillement sur place. — Flexion du corps en arrière. — Croiser les bras sur le dos et sur la poitrine. — En avant en ligne par deux, trois et quatre. — Passer de la marche de flanc sur plusieurs rangs à la marche de flanc sur un rang. — Position oblique en avant et en arrière. — Balancement du corps. — Élever et descendre les bras. — Rotation de la tête. — Course cadencée en avant et en arrière. — Marche de flanc sur plusieurs rangs en se prenant la main et en croisant les bras. — Marche oblique sur la pointe des pieds. — Attitudes diverses à genoux. — Flexions du corps à droite et à gauche.

Rotation du corps. — Rotation du corps en marchant. — Sauts cadencés sur place. — Sauts continus en avant. — Sauts cadencés en arrière et de côté. — Moulinet des bras en avant et en arrière. — Haussement des épaules. — Conversions. — Conversions composées. — Sauter sur une jambe. — Sauter alternativement sur chaque jambe. — Sauts en avant en écartant les jambes. — Changer la direction du corps pendant les sauts cadencés. — Marcher en sautillant. — Fléchir les genoux en s'accroupissant. — Extension des bras. — Flexions dans la position oblique. — Sauts en avant et en arrière étant accroupi. — Marche cadencée en avant et sauts accroupis. — Marche avec sautillant étant accroupi. — Sauts avec serpentine.

Tous les exercices qui précèdent se répètent en se combinant avec des mouvements d'ordre.

EXERCICES AUX APPAREILS.

Exercices à la perche mobile et aux cordes. — Pas de géant à la corde. — Sauts. — Sauts libres. — Sauts en hauteur et en largeur. — Sauts en profondeur. — Sauts sur le tabouret rembourré. — Exercices à la planche d'assaut — à la barre fixe — aux doubles échelles horizontales — aux perches verticales — aux perches obliques. — Balançoire. — Les courses. — Le pas-de-géant.

SECOND DEGRÉ DE GYMNASTIQUE.

Les exercices libres et les exercices d'ordre de ce degré sont à peu près les mêmes que ceux du degré précédent, excepté toutefois qu'ils sont plus compliqués et que les extensions sont plus nombreuses.

Les instruments employés pour ce degré sont : Les perches mobiles. — Les cordes. — Les sautoirs pour sauts en hauteur, largeur et profondeur. — Le tabouret. — Les barres parallèles basses. — Les doubles échelles horizontales. — La barre fixe. — Les perches verticales fixes. — Les échelles. — La balançoire. — Les cannes — Le pas-de-géant. — La poutre pour les marches et les exercices d'équilibre. — La perche à sauter. — Les longs bâtons.

**Tableau pour la répartition hebdomadaire des exercices pendant les mois d'été
et d'hiver.**

ORDRE DE GYMNASTIQUE.

A. Ordre d'été pour les garçons.

I ^{re} semaine	}	Exercices de balancement. — Barres parallèles basses. Exercices avec la longue corde-balançoire. Exercices au portique.
II ^e semaine	}	Sauts libres en hauteur. — Exercices à la barre fixe. Sauts en profondeur. — Barres parallèles.
III ^e semaine	}	Sauts au tabouret. — Exercices au portique Planche d'assaut. — Exercices aux doubles échelles horizontales.
IV ^e semaine	}	Sauts libres en longueur. Exercices mixtes avec les longs bâtons. Exercices préliminaires pour les sauts avec les bâtons. — Exercices préliminaires à la poutre d'équilibre.

B. Ordre d'hiver pour les garçons.

I ^{re} semaine	}	Divers exercices de balancement. Exercices avec les bâtons courts. Exercices avec la courte corde-balançoire. — Barres parallèles.
II ^e semaine	}	Sauts libres en hauteur. — Exercices aux doubles échelles horizontales. Sauts libres en longueur. — Exercices au portique.
III ^e semaine	}	Exercices avec la courte corde-balançoire. — Exercices à la balançoire. Sauts au tabouret. Exercices à la barre fixe.
IV ^e semaine	}	Course d'assaut. Exercices mixtes avec les longs bâtons. Pas-de-géant. Exercices au portique.

C. *Ordre d'été et d'hiver pour les filles.*

I ^{re} semaine	{ Pas-de-géant.—Exercices avec les bâtons courts. Exercices avec la longue corde-balançoire. — Barres parallèles.
II ^e semaine	{ Sauts libres en hauteur, longueur ou profondeur. Exercices aux doubles échelles horizontales. Exercices avec la petite corde-balançoire. Exercices à la balançoire.
III ^e semaine	{ Pas-de-géant. Exercices mixtes avec les longs bâtons. Exercices à la planche d'assaut. — Perches fixes. — Cordes mobiles.
IV ^e semaine	{ Exercices à la poutre d'équilibre. Exercices à la barre fixe. Exercices avec la courte corde-balançoire. Exercices à la balançoire.

JEUX GYMNASTIQUES (1).

MM. *Schultze* et *Angerstein* sont d'avis, comme nous, que les jeux-gymnastiques ne doivent pas avoir uniquement un but récréatif, mais servir aussi au développement physique et favoriser l'esprit d'initiative et la liberté si chère au jeune âge. On range parmi les jeux gymnastiques ceux particulièrement qui produisent une grande activité du corps ; qui provoquent la gaieté, qui aiguissent les facultés des enfants ; qui les assujettissent à certaines règles et qui leur font contracter, à leur insu, des habitudes d'ordre et de discipline. Ainsi compris, on peut affirmer que les jeux gymnastiques forment une partie essentielle de l'enseignement.

Parmi les jeux gymnastiques employés à Berlin, et que nous allons énumérer ci-après, quelques-uns ont été décrits par MM. *Schultze* et *Angerstein* ; les autres ont été extraits des ouvrages de MM. *Kloss*, *Lübeck*, *Böttcher*, *Guts Muths* et *Klump*.

A. *Jeux pour les garçons et pour les filles.*

1. La poursuite. — 2. La poursuite traversée. — 3. Battre le troisième. — 4. Course en dehors du cercle. — 5. Le voleur surveillé. — 6. Le vautour, la poule et les poussins. — 7. Jeter les cerceaux. — 8. Jeter la balle. —

(1) Les règles et la description des jeux étant fort longues à détailler, nous avons pensé pouvoir nous borner à les énumérer.

9. La balle arrêtée dans le cercle au moyen des pieds. — 10. Les sauts obligés dans le cercle. — 11. Le renard. — 12. L'homme noir (1).

B. Jeux pour les garçons.

13. L'ours poursuivant et l'ours poursuivi. — 14. Efforts individuels pour rompre la chaîne. — 15. Jouer aux barres. — 16. La balle. — 17. La chasse.

ANNEXE N° 2.

SAXE.

Remarques sur l'instruction de la gymnastique dans les écoles des filles.

Ces remarques ont été faites par M. l'inspecteur *J.-C. Lion* et complétées par *W. Jenny*.

Après avoir assez longuement traité de la nécessité de l'éducation physique chez la jeune fille et du besoin urgent d'avoir un programme déterminé pour les exercices de ce sexe, les auteurs continuent ainsi : « Les filles ont de grandes dispositions pour la gymnastique, plus grandes même qu'on se l'imagine généralement ; prétendre le contraire, ce serait admettre que la nature leur eût refusé la force et le courage dont elles auront à faire preuve dans un âge plus avancé. Ce ne sont pas seulement les devoirs nombreux et lourds de la mère de famille qui attendent les jeunes personnes dans l'avenir, mais encore d'autres missions parfois très-pénibles, telles que celles de soigner des malades, et qui exigent des forces morales et physiques développées au plus haut degré.

» Les exercices doivent commencer chez la jeune fille avec la neuvième année ; jusqu'à cet âge, on n'aura recours qu'à des jeux.

» Il serait difficile de déterminer l'époque où cesseront les exercices de jeunes filles ; ils prennent généralement moins d'importance à l'approche de l'adolescence ; la demoiselle peut donc pratiquer les exercices indiqués pour les jeunes filles jusqu'au sortir de l'école. Et même après avoir quitté les classes, celles qui contracteraient l'habitude de s'y livrer régulièrement n'auraient qu'à s'en féliciter au point de vue de leur santé. »

(1) Les jeux 11 et 12 ne sont permis aux filles que de temps à autre et en évitant qu'elles y mettent trop d'ardeur.

Le programme est divisé en cinq parties :

- | | |
|------|------------------------------------|
| I. | Pour les filles de l'âge de 9 ans. |
| II. | — 10 — |
| III. | — 11 — |
| IV. | — 12 — |
| V. | — 13 et 14 ans. |

I. MOUVEMENTS A EXÉCUTER PAR LES JEUNES FILLES DE NEUF ANS.

Exercices libres : Positions diverses. — Changement dans les positions. — Flexions des bras. — Courir sur place. — Marcher en avant en cadencant le pas. — Marcher avec appel des pieds et battement des mains. — Sautiller sur chaque pied alternativement; puis sur les deux pieds simultanément. — Se porter en avant en marchant, en courant, en sautant et en galopant et accompagner ces exercices de flexions des membres supérieurs.

Exercices d'ordre : Exercices élémentaires pour ranger et aligner les enfants. — Marcher dans différentes directions. — Rompre les lignes et les reformer. — Marche en cercle. — Marche en spirale. — Marche serpentine. — Se former sur plusieurs rangs, ouvrir et serrer les rangs en se donnant la main.

Exercices aux instruments : Lever et porter de petits fardeaux. — Exercices à la canne. — Danse à la corde. — Course libre. — Sauts libres en hauteur. — Sauts au tremplin. — Sauts en profondeur. — Sauts au sautoir mobile. — Marche sur le pont mobile. — Marche sur la poutre fixe. — Exercices aux échelles dont les échelons sont très-rapprochés.

Jeux gymnastiques divers.

II. MOUVEMENTS A EXÉCUTER PAR LES JEUNES FILLES DE DIX ANS.

Exercices libres : Le demi-tour et le quart de tour dans les différentes positions. — Mouvements simples des bras, des jambes et du tronc. — Répétition des exercices libres prescrits pour la classe précédente.

Exercices d'ordre : Marcher par le flanc sur plusieurs rangs. — Former le carré, le cercle ou la croix. — Reforme les lignes, d'abord au pas ordinaire, puis au pas gymnastique. — Les exercices d'ordre sont accompagnés de chant.

Exercices aux instruments : Exercices aux longs bâtons. — Danse à la corde. — Sautiller à la grande corde. — Course libre en boitant et en sautillant. — Sauts en longueur. — Sauts en profondeur. — Sauts au sautoir mobile. — Course par deux sur le pont volant et en se donnant la main. — Faire demi-tour en cette position. — Marche sur la poutre. — Principes fondamentaux pour monter aux échelles obliques et verticales. — Sauts en hauteur pour se pendre à l'échelle ou à la barre fixe. — Balancement des jambes dans cette position.

Jeux gymnastiques : Chat et souris dans plusieurs cercles. — Vautour et poule. — Colin-maillard, etc.

III. MOUVEMENTS QUE PRATIQUENT LES JEUNES FILLES DE ONZE ANS.

Cette classe et la suivante sont celles où les jeunes filles montrent le plus de

dispositions aux exercices gymnastiques. Ici déjà, on peut déterminer la division qu'il convient de donner aux leçons, en admettant que les élèves prennent part à quatre-vingts leçons par an. Partant de ce qui précède, cette division se fait comme suit :

10	leçons	pour les exercices libres,
10	—	— d'ordre,
10	—	— aux bâtons et aux cordes,
10	—	les différents sauts avec ou sans instruments,
10	—	les différents sauts où il s'agit de se suspendre ou de monter,
10	—	les jeux,
10	—	les répétitions,
Et 10	—	que l'on peut considérer comme perdues en explications et arrangements.

Exercices libres : Exercices libres composés. — Sauts dans différentes directions. — Marche galopante et sautillante. — Flexions du corps en arrière (1).

Exercices d'ordre : Mouvements composés de marches, de contre-marches et de conversions.

Exercices aux instruments : Exercices à la longue corde. — Différents sauts à cette corde. — Usage de la petite corde. — Sauts en profondeur, en longueur et en hauteur. — Se balancer sur le pont volant. — Sauts au tremplin. — Mouvements composés aux échelles. — Sauts à l'échelle horizontale et à la barre fixe. — Sauts en profondeur. étant suspendue à l'échelle ou à la barre fixe.

Jeux : Luttes à la corde. — Jeux à la balle et à la raquette.

IV. MOUVEMENTS QUE PRATIQUENT LES JEUNES FILLES DE DOUZE ANS.

Exercices libres : Sauts cadencés. — Changement des bras pendant les sauts. — Danses. — Usage des castagnettes.

Exercices d'ordre : Conversions. — Changement de direction. — Combinaisons de différentes marches en se donnant la main.

Exercices aux instruments : Exercices aux cannes. — Sauts en largeur au fossé. — Sauts en hauteur au sautoir mobile. — Sauts au tremplin. — Mouvements sur des échasses. — Exercices aux échelles verticales. — Se tourner autour des deux montants de l'échelle au moyen d'une main et de deux jambes ; ensuite d'une jambe et de deux mains, et enfin d'une main et d'une jambe (2). — Différentes manières de se suspendre aux échelles horizontales, aux perches verticales, aux anneaux et à la barre fixe. — Les divers jeux gymnastiques déjà cités.

(1) *Note de la commission* : Ce mouvement devrait être sévèrement défendu dans les exercices du sexe faible.

(2) Les exercices qui viennent d'être énumérés pour l'échelle verticale sont dangereux pour les deux sexes ; on ne devrait jamais les permettre aux demoiselles. (*Note de la commission.*)

V. MOUVEMENTS QUE PRATIQUENT LES JEUNES FILLES DE TREIZE ET DE QUATORZE ANS.

Exercices libres : Différents sauts en faisant demi-tour individuellement ou ensemble. — Valses. — Changement de position en se donnant les mains.

Exercices d'ordre : Comme les classes précédentes en donnant plus d'extension aux éléments de la danse. — Mouvements de natation. — Répétition des exercices des classes précédentes.

Exercices aux appareils : Mouvements d'ensemble avec les cannes. — Sauts au tremplin, — au pont volant. — Balancement aux échelles horizontales et verticales, — aux perches horizontales et verticales. — Mouvements aux barres parallèles, — aux anneaux et au pas-de-géant.

Jeux : Battre la troisième. — Jeux à la grosse balle. — Jet des cerceaux. — Jet à la cible.

MM. *Lion* et *Jenny* attachent un grand prix aux promenades et aux fêtes gymnastiques : on ne doit négliger aucun moyen, disent-ils, de les organiser chaque fois que l'occasion s'en présente.

ANNEXE N° 3.

GRAND-DUCHÉ DE BADE ET HESSE GRAND-DUCALE.

Ni le grand-duché de *Bade*, ni le grand-duché de *Hesse* ne possèdent encore de Guide officiel. M. l'inspecteur *Maul* travaille à rédiger ce Guide pour le grand-duché de *Bade* et, pour ce qui concerne le grand-duché de *Hesse*, M. *Marx* a publié un Guide en 1866. Toutefois, ce Guide n'est pas encore officiel.

Le Guide de M. *Marx* ne concerne que les écoles primaires (écoles populaires); il ne contient que les exercices d'une valeur réelle et ne demande, pour son application, que des instruments (dit l'auteur) d'un prix peu élevé.

En parlant des exercices d'ordre et libres, auxquels l'auteur attache une grande importance, il dit : « On prétend à tort que ces exercices sont difficiles; mais les instituteurs qui se sont déjà occupés de gymnastique savent que ce n'est que pour enseigner les éléments de ces exercices que les professeurs et les élèves éprouvent quelques difficultés. Lorsqu'ils sont familiarisés avec les premières notions de ces exercices, les instituteurs les trouvent très-faciles, et les élèves vont même jusqu'à en inventer de nouveaux. »

Dans la description des exercices d'ordre, on a négligé les marches combinées qui n'avaient pour but que de satisfaire le coup d'œil et d'amuser les élèves, pour ne conserver que les marches, les formations des rangs; en un mot, tous les exercices qui pouvaient présenter une importance quelconque au point de vue militaire.

Pour ce qui concerne les exercices libres, l'auteur dit faire abstraction

d'un grand nombre de sauts et de pas, pour ne conserver que ceux qui sont absolument nécessaires, et ensuite pour pouvoir étendre les mêmes exercices libres au cours des jeunes filles.

D'après l'auteur, le nombre des appareils a été réduit le plus possible, afin d'éviter des préparatifs coûteux qui seraient peu favorables à l'introduction de la gymnastique dans les campagnes.

Le Guide est divisé comme suit :

Exercices d'ordre : Exercices sur un rang, sur plusieurs rangs. — Positions. — Rompre les rangs. — Les reformer. — Position de front. — Position de flanc. — Passer de la marche de front à la marche de flanc et réciproquement. — Conversions. — Changement de direction. — Alignements. — Pas ordinaire. — Marches et courses en frappant du pied. — Changer le pas. — Pas gymnastique. — Changement de direction. — Exercices sur plusieurs rangs. — Former de petites colonnes par le flanc. — La chaîne. — Position oblique. — Mouvements circulaires. — Formation de sections. (Chaque fois que le professeur a arrêté les élèves, il leur dit : « Je vais commander telle chose, mes enfants, que devez-vous exécuter à ce commandement? » Tous les élèves répondent à la fois et à haute voix.)

Exercices libres : Les exercices libres sont divisés en trois catégories :

I. Exercices libres en restant sur place ;

II. — — en marchant ;

III. — — en sautant et en courant.

I. *Exercices libres en restant sur place* : Flexion des bras. — Moulinet des bras. — Rotation des bras. — Extensions des bras. — Flexion du corps en avant et en arrière, à droite et à gauche. — Flexions et extensions des jambes. — Enlever les jambes en avant ou en arrière. — Rotation du corps. — Écartement des jambes. — Flexions des membres inférieurs et extensions des membres supérieurs. — Différentes manières de faire demi-tour.

II. *Exercices libres en marchant* : Mouvements sur la pointe des pieds. — Marcher sur la pointe des pieds. — Marcher sur les talons. — Mouvements des bras après avoir compté six ou quatre pas. — Élever les jambes. — Rotation ou flexion du corps.

III. *Exercices libres en sautant et en courant* : Sauter sur une jambe. — Sur chaque jambe alternativement. — En écartant les jambes. — Sauts avec mouvements des bras. — Marcher et sauter alternativement. — Sauter sur une jambe en boitant. — Pas gymnastique. — Mouvements des bras en courant. — Course libre. — Lutttes diverses.

Exercices aux appareils et aux instruments : Exercices aux cannes. — Exercices aux bâtons. — Sauts en largeur. — En hauteur. — En profondeur. — Sauts au fossé et au sautoir mobile. — Sauts à plusieurs. — Exercices aux perches. — A l'échelle horizontale. — Aux échelles doubles. — A la poutre mobile. — A la poutre immobile. (L'auteur est grand partisan des jeux gymnastiques qui produisent la subordination et une grande liberté d'action.)

ANNEXE N° 4.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

PROGRAMME DE GYMNASTIQUE,

comprenant la marche à suivre dans cet enseignement pour les douze classes dont se compose la *Realschule de Francfort-sur-le-Mein*. Ce programme, qui date de cette année, contient également quelques notes pour les dix classes de l'école supérieure des filles du même établissement.

M. Jules *Bautz*, qui a composé ce programme, dit dans sa préface :

« Le présent programme de gymnastique doit sa création à la nécessité pressante qu'éprouvait notre établissement d'avoir une gymnastique en rapport avec les différentes classes.

» Si l'instruction gymnastique veut avoir une valeur pédagogique, il est de toute nécessité de la baser sur des principes didactiques ; cela est d'autant plus indispensable pour notre établissement que les cours de gymnastique y sont actuellement donnés par quatre de nos professeurs.

» Un bon programme de gymnastique doit aussi se servir d'un *langage gymnastique* dans la dénomination des exercices et dans les commandements.

» Pour les classes inférieures et en partie aussi pour les classes moyennes, les exercices libres doivent être plus souvent employés que les exercices à instruments. A partir de la deuxième latine (élèves qui ont déjà pratiqué la gymnastique depuis 8 ans), les exercices libres occupent une moindre place dans le programme ; par contre, les exercices tactiques reçoivent une plus large extension. »

L'auteur croit devoir ajouter, pour les cours de la première latine, c'est-à-dire après une instruction gymnastique de 9 années, les exercices de la pointe et l'escrime à la baïonnette.

D'après l'auteur, employer trop tôt des appareils est plutôt nuisible qu'utile. Pour cette raison, il n'emploie la barre fixe qu'à partir de la 5^e classe (1), les barres parallèles basses et le tabouret depuis la 6^e, et le cheval depuis la 7^e.

M. le Dr *Frédéric Eiselen*, directeur de la *Realschule*, ajoute les remarques suivantes aux observations qui précèdent :

« La gymnastique est introduite à l'établissement, depuis 1849 pour les garçons et depuis 1850 pour les filles. Au commencement, cette branche n'était pas obligatoire ; maintenant que tous les élèves font de la gymnastique, elle est considérée comme faisant partie de l'enseignement, au même titre que les autres branches. »

Le programme qui suit s'applique uniquement aux classes des garçons.

Sur la proposition du directeur, MM. le Dr *H. Weismann*, *L. Oestreich* et

(1) Les classes sont désignées d'après le nombre d'années qu'elles pratiquent la gymnastique.

J. Harnischfeger ont rédigé un programme pour les classes de filles ; mais ce programme n'est pas encore publié ; il ne paraîtra que l'année prochaine.

PROGRAMME.

IX^e classe (1^{re} année d'exercice).

Exercices libres : Positions. — Se donner les mains. — Taper du pied. — Frapper des mains. — Position de flanc. — Pas de course. — S'aligner. — Rotation de la tête. — Flexions de la tête. — Flexions des bras. — Balancement des bras. — Flexions du corps. — Rotation du corps. — Flexion des jambes. — Écartement des jambes. — Lever et abaisser les talons. — Marquer le pas. — Marcher par le flanc. — Marquer le pas et reprendre le pas ordinaire. — Pas ordinaire en balançant les bras.

Exercices d'ordre : Mouvements élémentaires tactiques. — Conversions sur place. — Passer de la marche de front à la marche de flanc. — Mouvements en cercle.

Exercices aux appareils : Course à la corde. — Sauts à la caisse-sautoir, — et les jeux gymnastiques que l'instructeur croit le plus convenables pour cette classe.

VIII^e classe (2^e année d'exercice).

Exercices libres : Positions. — Flexions de la tête. — Rotation des bras. — Flexions des bras. — Flexions du corps. — Rotation du corps. — Flexions des jambes. — Écartement des jambes. — Position oblique. — Marquer le pas. — Pas gymnastique sur place alterné avec le pas ordinaire sur place. — Pas ordinaire avec appel des pieds et baltement des mains. — Marche sur la pointe des pieds avec appel des pieds. — Pas ordinaire avec flexion des bras. — Pas gymnastique. — Alternier le pas gymnastique avec le pas ordinaire.

Exercices d'ordre : Mouvements élémentaires tactiques. — Conversions sur place. — Oblique à droite et à gauche. — Mouvements en cercle.

Exercices aux appareils : Course et sauts à la corde. — Sauts à la caisse-sautoir. — Sauts à la corde par deux ou par trois. — Sautoir mobile. — Exercices aux perches verticales. — Jeux gymnastiques.

VII^e classe (3^e année d'exercice).

Exercices libres : Positions. — Flexions de la tête, des bras, du corps et des jambes. — Flexions en marchant.

Exercices d'ordre : Demi-tour à droite ou à gauche. — Formation sur un ou sur plusieurs rangs. — Contre-marche.

Exercices aux appareils : Danse à la corde. — Sautoir mobile. — Caisse-sautoir. — Perches verticales. — Jeux gymnastiques.

VI^e classe (4^e année d'exercice).

Exercices libres : Positions. — Flexions de la tête ; — des bras, — des

jambes et du corps. — Rotation de la tête. — Des bras. — Du corps. — Sauts à pieds joints sur place. — Changer le pas. — Flexions des bras en marchant. — Marcher en portant toujours le même pied en avant.

Exercices d'ordre : Mouvements élémentaires tactiques. — Marche en cercle. — Se former à droite ou à gauche sur plusieurs rangs. — Marches combinées. — La serpentine. — Marche en zigzag.

Exercices aux appareils : Exercices à la longue corde. — Sauter et courir à la corde. — Exercices aux bâtons. — Sautoir mobile. — Sauts à pieds joints. — Sauts en hauteur. — En largeur. — En largeur et en hauteur. — Caisse-sautoir. — Arbre mobile. — Exercices sur la poutre d'équilibre. — A la perche fixe. — Aux échelles verticales et obliques. — Aux échelles horizontales. — Jeux gymnastiques.

V^e classe (5^e année d'exercice).

Exercices libres : Flexions et extensions de tous les membres. — Flexions et extensions en marchant.

Exercices d'ordre : Mouvements élémentaires de tactique. — Ouvrir et serrer les rangs. — Les marches diverses. — Formation sur un ou plusieurs rangs et réciproquement. — Mouvements en cercle. — Conversions. — Marche serpentine. — Marche de M. Lion (*Lion's Reigenaufzug*).

Exercices aux appareils : Exercices aux cannes. — Sautoir mobile. — Escalier pour les sauts en profondeur. — Caisse-sautoir. — Barre fixe. — Poutre mobile. — Perches. — Échelles verticales et obliques. — Échelles horizontales. — Jeux gymnastiques.

IV^e classe (6^e année d'exercice).

Exercices libres : Flexions et extensions. — Marches sautillante, balançante, dansante, avec ou sans flexions et extensions.

Exercices d'ordre : Marche de front. — De flanc. — Conversions. — Changement de direction.

Exercices aux appareils : Répétition des exercices prescrits pour le bâton. — Exercices au bâton en marchant. — Différents sauts au sautoir mobile. — Différents sauts au tabouret. — Caisse-sautoir. — Barre fixe. — Barres parallèles basses. — Exercices à la poutre. — A la perche. — Échelles verticales et obliques. — Échelles horizontales. — Pas-de-géant. — Balançoire. — Jeux gymnastiques.

III^e classe (7^e année d'exercice).

Exercices libres : Flexions de la tête, des bras, des jambes et du corps. — Extensions des bras, des jambes.

Exercices d'ordre : Mouvements élémentaires tactiques. — Marches diverses. — Conversions, etc.

Exercices aux instruments : Sautoir mobile. — Courses. — Sauts au tabouret. — Sauts à la caisse-sautoir. — Sauts de voltige au cheval. — Barre fixe. —

Barres parallèles basses. — Anneaux. — Poutre. — Perches. — Échelles verticale et oblique. — Échelles horizontales. — Pas-de-géant. — Balançoire. — Jeux gymnastiques.

II^e classe ou seconde inférieure (8^e année d'exercice).

Exercices libres. — *Exercices d'ordre* : Répétition des mouvements libres et d'ordre déjà appris.

Instruments employés : Les haltères. — Le javelot. — Le boulet. — Le bâton. — Le sautoir mobile. — La planche d'assaut. — Le tabouret. — La caisse-sautoir. — Le cheval. — La barre fixe. — Les barres parallèles basses. — Les anneaux. — La poutre. — Les perches. — Les échelles verticales et obliques. — L'échelle horizontale. — Le pas-de-géant. — La balançoire. — Luttés.

II^e classe ou seconde supérieure et I^{re} classe (9^e et 10^e années d'exercice).

Pour ces classes, le système d'exercices est le même ; on fait moins d'exercices libres et d'ordre, mais on donne plus de développement aux exercices aux instruments.

PROGRAMME SOMMAIRE DES EXERCICES PRATIQUÉS PAR LES FILLES.

Pour les exercices de filles, il y a sept classes. La première (classe inférieure) exécute :

Exercices libres et d'ordre simples. — Marche cadencée. — Marche sautilante. — Pas-de-géant. — Échelle horizontale.

II^e classe.

Répétition des exercices précédents. — Marche avec appel du pied. — Pas de schottisch. — Pas de côté.

III^e classe.

Exercices d'ordre. — Exercices libres. — Exercices aux appareils. — Formations diverses en marchant. — Jeux.

IV^e classe.

Mêmes exercices que la classe précédente, mais avec plus de développement.

V^e classe.

Mêmes exercices que les classes précédentes, mais avec plus de développement.

VI^e classe.

Exercices libres et d'ordre d'après Spiess. — Marches avec figures.

VII^e classe.

Mêmes exercices que précédemment, mais plus compliqués.

ANNEXE N° 5.

WIESBADEN.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FILLES

Exercices libres.

I. *Mouvements des pieds* : Position ordinaire. — Position ayant les pieds joints. — Position pour danser. — Tourner les pieds autour des talons. — Position pour prendre les distances. — Position sur la pointe des pieds. — Balancer sur les pieds. — Sauter les jarrets tendus. — Lever la pointe des pieds. — Position sur les talons. — Frapper des pieds. — Se lever alternativement sur la pointe des pieds et les talons. — Les quatre positions. — Positions en croisant les jambes. — Diverses autres positions. — Principes élémentaires de la marche. — Les mouvements de flanc, les quarts de tour et les demi-tours. — Position sur une jambe, l'autre étant librement tendue en avant. — Flexions d'une jambe. — Circumduction du pied.

II. *Mouvements des genoux* : Légère flexion des genoux. — Fléchir entièrement les genoux. — Flexion d'une jambe. — Flexion des genoux et extension, étant accroupie. — Flexion d'un genou et prendre la position d'à fond. — Position d'escrime. — Lever une jambe. — Course sur place. — Extension d'une jambe. — Balancement d'une jambe. — Rotation d'une jambe.

III. *Mouvements du tronc* : Flexions du corps en avant, en arrière et de côté. — Balancer le corps en avant et en arrière, à gauche et à droite. — Rotation du corps. — Tourner le corps à droite et à gauche. — Balancement du corps. — Flexion du corps jusqu'à ce que les mains touchent terre.

IV. *Mouvements des épaules* : Avancer les épaules. — Les porter en arrière. — Élever les épaules. — Élever et abaisser les épaules alternativement.

V. *Mouvements du cou ou de la nuque* : Fléchir la tête en avant. — Fléchir la tête à droite et à gauche. — Fléchir légèrement la tête en arrière. — Rotation de la tête.

VI. *Mouvements des bras* : Lever (étendre) les bras latéralement, en avant, en arrière et obliquement. — Balancement des bras. — Tendre les bras en avant pendant un temps donné. — Moulinet des bras. — Rotations diverses. — Croiser les bras en avant. — Entrelacer les doigts, les bras étant tendus en arrière.

VII. *Mouvements des coudes* : Lever l'avant-bras de côté et fléchir le coude jusqu'à ce que la main touche l'épaule. — Extensions diverses. — Entrelacer les bras en arrière. — Entrelacer les bras en avant.

VIII. *Mouvements des mains* : Flexions et extensions des doigts — Flexions et extensions des mains.

IX. *Marches et pas* : Pas ordinaire sur place. — En avançant. — Avec appel du pied. — Avec appel du pied au troisième pas. — Marche sur la pointe des pieds. — Marche sur les talons. — Marche étant accroupie. — Pas d'école ou d'équilibre. — Course cadencée. — Marche en rapportant le pied qui est en arrière à côté de l'autre. — Marche galopante. — Marcher en tapant dans les mains. — Marche sautillante. — Sauts continus. — Sauts de schottisch. — Marche berçante. — Pas mesurés. — Sauts mesurés. — Sauts en croisant les jambes.

L'enseignement de la gymnastique dans l'école supérieure de filles de *Wiesbaden* est divisé en trois degrés :

Le premier degré comprend les élèves de 9 à 12 ans ;

Le deuxième — — — 12 à 15 ans ;

Le troisième — — — 15 à 18 ans. /

A la suite des exercices libres que nous venons d'énumérer, on y pratique un assez grand nombre d'exercices d'ordre, quelques jeux gymnastiques et les exercices aux instruments suivants, qui ne sont toutefois employés que pour les deux derniers degrés (12 à 15 et 15 à 18 ans) : La poutre d'équilibre. — Les planches mobiles. — La corde à nœuds. — Le pas-de-géant. — Le trapèze. — La barre fixe. — La double échelle horizontale. — Les anneaux. — La balançoire. — Les barres parallèles basses. — Le sautoir mobile. — La balle suspendue. — Le bâton.

ANNEXE N° 6.

NOUVEAU GUIDE POUR L'INSTRUCTION GYMNASIQUE DANS LES ÉCOLES POPULAIRES
(VOLKSSCHULEN) PRUSSIENNES.

Circulaire adressée à tous les collèges scolaires des provinces du royaume.

« MESSIEURS,

» Un arrêté royal a approuvé la circulaire ministérielle introduisant un nouveau Guide dans les écoles populaires, pour l'enseignement des exercices gymnastiques à l'usage des garçons. Ce Guide, ne comprenant que les meilleurs exercices, est rédigé avec tant de clarté et de précision, et la théorie des différents mouvements en est si simple et si facile que les professeurs n'ayant jamais pratiqué la gymnastique n'ont qu'à le lire attentivement pour être à même de donner ce cours avec succès (').

(') La théorie des mouvements manque à un grand nombre d'exercices, les auteurs s'étant

» Ce Guide sera d'abord introduit dans les séminaires, où les professeurs attachés à ces établissements seront exercés et mis à même de pouvoir enseigner, en peu de temps, les divers exercices prescrits par ce Guide.

» Je prie les autorités de se procurer, aux frais des écoles désignées, les exemplaires nécessaires à leur arrondissement, et de hâter l'exécution de cet ordre, afin de mettre ce Guide en usage dans les écoles pour le prochain semestre d'été.

» Copie de cet ordre sera donné au collège royal-provincial des écoles, afin que l'instruction gymnastique soit donnée d'après ce Guide, dans tous les séminaires normaux, à partir du prochain cours.

» Les professeurs ayant reçu leur instruction dans notre établissement royal central de gymnastique peuvent dépasser les limites du Guide; toutefois ils ne peuvent perdre de vue que tous leurs efforts doivent tendre à rendre les séminaristes capables de donner l'enseignement gymnastique dans les écoles d'après ce Guide.

» Berlin, le 21 mars 1862.

» *Le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique,*

» (Signé) VON MÜHLER. »

« Les progrès de l'instruction gymnastique ayant exigé un complément d'exercices, il sera introduit un nouveau Guide, rédigé comme il a été expliqué ci-dessus, dans les écoles primaires prussiennes, ainsi que dans tous les séminaires normaux.

» Ce Guide sera mis en vigueur à la date du 1^{er} octobre de cette année.

» Berlin, le 1^{er} août 1868.

» (Signé) VON MÜHLER. »

INTRODUCTION.

§ 1. But de la gymnastique.

§ 2. Division des exercices.

§ 3. Degrés gymnastiques.

§ 4. Temps consacré aux exercices gymnastiques.

§ 5. Champ de travail.

§ 6. Plan d'études des leçons gymnastiques.

§ 7. Commandement.

bornés à en donner la dénomination; MM. Brouwers et Doex pensent que ce traité ne peut être appliqué que par des maîtres spéciaux.

A. EXERCICES LIBRES.

I MOUVEMENTS DES MEMBRES.

a. Sur place.

Exercices préliminaires : 1. Position de front. — 2. De flanc. — 3. Position de station. — 4. Marche avec appel du pied et en tapant dans les mains. — 5. Déploiement et disposition pour les exercices. — 6. Prendre les distances. — 7. Position de flanc avec distance. — 8. Demi-tour sur place. — 9. Diverses positions des pieds. — 10. Placer les mains sur les hanches.

Mouvements de la tête : 1. Rotation de la tête. — 2. Flexion de la tête. — 3. Rotation et flexion réunies.

Mouvements des bras : 1. Flexion. — 2. Balancement. — 3. Rotation. — 4. Extension. — 5. Flexions et extensions réunies.

Mouvements du tronc : 1. Rotation du corps. — 2. Flexions en avant et en arrière. — 3. Flexion de côté.

Mouvements des jambes et des pieds : 1. Flexion des deux jambes. — 2. Écarter les jambes. — 3. Flexions et extensions des jambes. — 4. Flexion des deux jambes, l'une placée devant l'autre. — 5. Flexion en écartant les jambes. — 6. Flexion étant en garde. — 7. Flexion étant à fond (position de station). — 8. Saut en écartant les jambes.

b. En marchant.

Exercices en marchant, en courant et en sautant :

Marche ordinaire. — Marche cadencée : 1. Sur place. — 2. Marche en portant le même pied en avant. — 3. Pas cadencé sur place et en avançant. — 4. Marche galopante. — 5. Marche sautillante. — 6. Marche sur la pointe des pieds. — 7. Combinaisons des pas précédents. — 8. Pas cadencé avec mouvements des bras.

Courses : 1. Course cadencée sur place. — 2. Course en avant et en arrière. — 3. Combinaisons des différentes courses. — 4. Course cadencée alternée avec la marche cadencée. — 5. Pas gymnastique. — 6. Course libre.

Sauts : 1. Saut à pieds joints. — 2. Saut en écartant les jambes. — 3. Saut de côté. — 4. Saut, ayant un pied en avant. — 5. Saut avec élan.

II. EXERCICES D'ORDRE.

1. Marches et courses de flanc. en cercle, en serpentine et en spirale. — 2. Déploiements divers. — 3. Contre-marche par deux ou par quatre. — 4. Chaîne de dames.

Exercices tactiques élémentaires : 1. Conversions sur place. — 2. Alignement. — 3. Marche de front. — 4. Ouvrir et serrer les rangs. — 5. Marche de flanc. — 6. Demi-tour. — 7. Passer de la marche de flanc à la marche en ligne. — 8. Passer de la marche en ligne à la marche de flanc. — 9. Conversions. — 10. Passer de l'ordre en ligne à l'ordre en colonne.

B. EXERCICES AUX APPAREILS

Exercices aux cannes.

1. Position avec la canne.
2. Porter la canne en avant et reprendre la position.
3. Balancement des bras ayant la canne dans les deux mains.
4. Balancement de la canne.
5. Par la main gauche porter la canne derrière le dos.
6. Croiser les bras.
7. Porter la canne obliquement derrière le dos.
8. Porter la canne au-devant des genoux.
9. Porter la canne derrière le dos en passant les pieds d'abord.
10. Etendre les bras horizontalement en portant la canne vers le milieu.
11. Combinaison des exercices de la canne avec les exercices de la marche.
12. Lutte à la canne.

Exercices avec la longue corde.

1. Danse à la corde.
2. Passer dans la corde.
3. Sauter au-dessus de la corde.
4. Passer dans la corde à deux, l'un dans l'ordre direct et l'autre à rebours.
5. Saut à la corde.
6. Sautiller dans la corde.

SAUTOIR MOBILE ET FOSSÉ-SAUTOIR.

I. *Arrangements préliminaires*

Description de l'instrument pour les sauts en profondeur.

II. *Exercices :*

- a) Exercices préliminaires.
- b) Sauts par-dessus la corde.
 1. Saut à pieds joints.
 2. Saut à pieds joints avec demi-tour.
 3. Exercices 1 et 2, à deux ou à plusieurs élèves réunis.
 4. Saut en hauteur en prenant un élan de trois pas.
 5. Même mouvement en prenant un élan à volonté.
 6. Exercice n° 4, deux élèves réunis.
 7. Saut en largeur avec un élan de trois pas.
 8. Saut en largeur et en hauteur avec un élan de trois pas.
 9. Saut à pieds joints à trois pas.
- c) Saut en largeur au fossé-sautoir.
- d) Saut en profondeur.

1. Saut en profondeur, ayant les pieds joints.
2. Saut en profondeur, ayant un pied en avant.
3. Saut en profondeur de côté, ayant les pieds joints.
4. Saut en profondeur, étant accroupi.
5. Saut en profondeur, étant assis sur la planche.
6. Saut en profondeur avec demi-tour ou quart de tour.
7. Sauts combinés.

III. *Application des sauts.*

EXERCICES SUR LA POUTRE D'ÉQUILIBRE.

I. L'instrument.

II. Exercices :

1. Position.
2. Changer la position des pieds.
3. Lever la pointe des pieds.
4. Demi-tour à droite et à gauche.
5. Saut de côté.
6. Position oblique et demi-tour.
7. Sauter, étant dans la position oblique.
8. Marche en avant.
9. Marche en arrière.
10. Marche en avant avec demi-tour.
11. Même mouvement pour revenir.
12. Marche de côté.
13. Flexion d'une jambe.
14. Marche à deux :
 - a. Marche ordinaire.
 - b. Marcher, les pieds restant dans la même position.
 - c. Même marche, en appuyant 4 pas à gauche et 4 pas à droite.
 - d. Marche ordinaire comme à l'art. b.
 - e. Marche sautillante.
 - f. Marcher de côté à deux, face à face.
 - g. Marcher en tendant une jambe en avant.
 - h. Marche avec flexion de la jambe.
 - i. Marche avec flexion d'une jambe en tendant l'autre en avant.

EXERCICES AU PORTIQUE.

I. L'instrument.

II. Les exercices.

A. *Exercices à l'échelle.*

a. Au côté extérieur de l'échelle :

1. Monter face à l'échelle.

2. Descendre, le dos tourné à l'échelle.
3. Les deux mêmes exercices en sens inverse.
4. Monter face à l'échelle et descendre intérieurement.
5. Monter et descendre par saccades.
6. Même mouvement des deux côtés alternativement.
7. Monter en passant un échelon de la main et du pied du même côté.
8. Même mouvement par devant.
9. Même mouvement en passant un échelon.
10. Monter et descendre avec une main, l'autre appuyée à la hanche.
11. Monter en s'appuyant.
12. Même position, mais par saccades.
13. Même mouvement, les ongles vers l'échelle.
14. Même mouvement, les ongles en dehors.
15. Prendre la position de suspension à l'intérieur.
16. Monter, les ongles à l'intérieur.
17. Même mouvement, les ongles à l'extérieur.

b. Au côté intérieur de l'échelle.

1. Monter et descendre.
2. Fléchir les jambes, les genoux à hauteur des épaules.
3. Dans cette position, étendre les jambes.
4. Saut, étant suspendu.
5. Sauts divers.
6. Répétition des exercices précédents, l'échelon étant tenu d'une main.
7. Se pendre alternativement à un bras.
8. Se pendre alternativement aux échelons et aux montants.
9. Saut dans la position raccourcie.
10. Descendre lentement le corps.
11. 5, 6 et 8, dans la position raccourcie.
12. Les bras étant tendus, enlever le corps et recommencer le même mouvement.
13. Monter entièrement sans se servir des pieds, les ongles en dedans.
14. Même mouvement, les ongles en dehors.
15. Monter par les montants.
16. Même mouvement, une main à un échelon et l'autre à un montant.
17. Même mouvement par saccades.
18. Monter et exécuter le saut vertical.

B. Exercices à la planche à échelons.

- 1-6. Exercices A a, 1, 5, 6, 7, 8, 9 de l'échelle.
7. Monter par saccades avec les mains et les pieds simultanément.
8. Même mouvement avec une main et les deux pieds.
9. Même mouvement avec les deux mains et les deux pieds.
10. Même mouvement, en passant un échelon.
11. Monter de côté.

12. Deux élèves montent simultanément.
13. Flexion des jambes, les genoux à hauteur des épaules.
14. Flexion des jambes, le dos à la planche.

C. Exercices aux perches.

1. Se suspendre à deux perches.
2. Soulever le corps.
3. Descendre lentement le corps.
4. Mouvements 2 et 3 sans décomposer!
5. Soulever le corps.
6. Étant suspendu, exécuter divers mouvements des jambes.
7. Exécuter les mouvements qui précèdent à une seule perche.
8. Étant suspendu, balancement des jambes.
9. Se suspendre à une perche, une jambe devant et l'autre derrière.
10. Monter dans cette position.
11. Monter dans la même position, en plaçant une main devant l'autre.
- 12 *a.* Même mouvement en alternant la position des jambes.
- b.* Même mouvement, mais en laissant pendre une jambe.
- c.* Se suspendre à l'aide d'une main et des deux jambes.
13. Se soulever aux deux perches, les jambes à l'intérieur.
14. Monter dans cette position.
- 15 *a.* Se suspendre aux deux perches, les jambes n'embrassant qu'une perche.
- b.* Même mouvement en portant les jambes alternativement à l'une ou à l'autre perche.
- c.* Exercices *a* et *b*, en montant.
16. Assauts divers aux perches :
 - a.* De côté.
 - b.* Obliquement.
17. Assauts en évitant de se rencontrer.
18. Monter et descendre par saccades :
 - a.* A deux perches.
 - b.* A une perche.
19. Pirouette dans les perches
20. Pirouette en sens inverse.

EXERCICES A LA BARRE FIXE ET A LA POUTRE OBLIQUE.

- I. L'instrument.
 - A.* La barre fixe.
 - B.* L'arbre oblique.
- II. Les exercices.

A. Exercices à la barre fixe.**a. Dans la position verticale.**

1. Saisir la barre des deux mains, les ongles vers le corps.
2. Même mouvement dans la position en travers.
3. Soulever les jambes.
4. Descendre lentement le corps.
5. Exécuter les exercices 3 et 4 réunis.
6. Soulever et descendre le corps.
7. Se pendre par les avant-bras.
8. Divers mouvements des jambes.
9. Mouvement des jambes, le corps étant fléchi.
10. Lâcher d'une main alternativement.
11. Se suspendre d'une main.
12. Lâcher la barre et la rattraper.
13. Changement des mains.
14. Le demi-tour.
15. Écarter les mains.
16. Circuler les ongles en dedans.
17. Avancer dans la position ordinaire.
18. Circuler par saccades et de côté.
19. Balancement.

b. Position oblique.

- a. Saut en avant.
- b. Saut en arrière.
1. Se suspendre dans la position oblique, les pieds touchant le sol.
2. Se suspendre en travers au moyen d'un genou.
3. Même mouvement et changer de jambe.
4. Dans cette position quitter d'une main et étendre le bras en avant.
5. Dans cette position se suspendre par les avant-bras.
6. Se suspendre au bras et à la jambe du même côté.
7. Dans cette position, passer l'avant-bras opposé au-dessus de la barre.
8. S'appuyer sur l'avant-bras.
9. Se soulever des deux mains et enlever le corps en avant, de manière à toucher la barre du cou-de-pied.
10. a. Étendre les jambes et incliner le corps en avant.
- b. Revenir dans la position primitive.
- c. Passer les deux jambes au-dessus, les mains à l'intérieur.

c. Balancement.

1. Se balancer, étant suspendu de côté et à une jambe.
2. S'asseoir sur la barre.
3. Se soulever des deux mains et passer au-dessus de la barre en se balançant.

4. Balancer le corps et sauter en avant; — même mouvement au moyen du sautoir mobile.

B. Poutre pour les exercices préliminaires aux barres.

a. Étant en position.

1. Se coucher en s'appuyant.
2. Sauter avec appui et pieds joints.
3. Sauter avec l'appui en écartant les jambes de côté.
4. Sauter avec l'appui et flexion des jambes.

b. Étant appuyé.

1. Lever la jambe de côté
2. Écarter les jambes.
3. Flexion des jambes.
4. Se soulever sur les mains.
5. Changer les mains.
6. Sautiller de côté.
7. Lever la jambe droite (gauche) par-dessus la poutre et la ramener du même côté.
8. S'asseoir de travers par un quart de tour.
9. S'asseoir de côté, les mains à l'extérieur ou à l'intérieur.
10. S'asseoir sur les deux cuisses.
11. S'asseoir à cheval.

c. Etant assis.

1. Combinaisons des mouvements prescrits aux art. 7, 8, 9, 10 et 11.
2. Circuler de côté.

d Sauts par-dessus la poutre en s'appuyant.

e. Sauts libres.

BARRES PARALLÈLES BASSES.

I. L'engin.

II. Les exercices.

a. Exercices d'appui.

1. Sauter dans cette position.
2. Soulever les jambes.
3. Marcher en tournant en cercle.
4. Détacher une main et la replacer.
5. Sautiller sur place, en avant et en arrière.
6. Se détacher des barres et reprendre la position.
7. Flexion des bras.
8. S'appuyer alternativement sur une et sur deux barres.
9. S'appuyer sur les avant-bras et sur les bras alternativement.

10. Lever la jambe tendue à hauteur et au-dessus de la barre.

11. Même mouvement avec les deux jambes.

b. S'étendre sur les barres.

1. Même position, les mains sur les barres et les pieds sur la terre.

2. Se balancer et revenir dans la position *b*.

3. Etant dans cette position, flexion des bras, des jambes et du corps :

a. Lever les mains.

b. Sautiller sur place et en avançant.

c. Sauter sur place et en avançant.

d. Flexion des bras.

e. S'appuyer alternativement sur les avant-bras et sur les bras.

f. Tendre une jambe à droite ou à gauche.

g. Lever et abaisser les jambes.

4. Lâcher les pieds et reprendre la position horizontale le dos vers le sol.

5. Dans cette position, flexion de la jambe droite ou de la jambe gauche.

c. Se balancer dans la position d'appui.

1. Etant en position, se balancer dans les barres et prendre les quatre positions assises, les pieds à l'extérieur.

2. Même mouvement sans élan.

3. S'asseoir à droite et à gauche derrière la main, les pieds à l'intérieur des barres.

4. Exercices 1, 2 et 3 devant la main.

5. Changer la position assise en sautillant en avant et en arrière.

6. Se balancer en avant et sortir des barres par le saut en arrière.

7. Balancement et revenir dans la position d'appui.

8. Dans cette position, lancer les jambes à hauteur des barres.

9. Balancer les jambes en arrière et les reporter en avant pour se mettre à cheval sur les barres.

10. Même mouvement en se mettant à cheval en arrière des mains.

11. Mouvements 9 et 10 réunis.

12. Sauter dans la position d'appui et balancer les jambes pour se mettre à cheval sur une barre, devant et derrière une main.

13. Exercice 12, étant dans la position d'appui.

14. Étant à cheval sur une barre, prendre avec élan les trois autres positions de « à cheval. »

15. Mêmes mouvements sans élan.

16. Mêmes mouvements étant à cheval sur les deux barres.

17. Sauter dans l'appui et lancer les deux jambes par-dessus une barre pour s'asseoir en travers.

18. Mouvement 17, étant dans la position d'appui.

19. Étant dans la position d'appui, balancer le corps en tendant les bras.

20. Étant dans la position d'appui, se balancer et sortir des barres par le saut de côté en avant.

21. Étant dans la position d'appui, se balancer et sortir par le saut de côté en arrière.

22. Mêmes mouvements sans élan.

23. Les exercices 20 et 21 alternativement.

24. Les exercices 21 et 20 alternativement.

d. Exercices de suspension.

1. Se suspendre des deux mains à une barre. les jambes sur l'autre barre.

2. Changer la position.

3. Se suspendre à l'un des deux côtés, les mains sur une barre et les genoux ployés sur l'autre

4. Se suspendre à l'une des barres au moyen des cous-de-pied, les jambes raidies sur l'autre barre.

5. Se suspendre aux barres par les pieds et par les mains en donnant au corps et aux jambes toute la convexité possible (1).

6 a. Se suspendre, renverser le corps en arrière et revenir dans la même position.

b. Même mouvement en avant.

7. La planche horizontale.

8. La planche verticale :

a. Les jambes appuyées aux barres.

b. Les jambes jointes.

ANNEXE N° 7.

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS ET DES APPAREILS (2). — LEURS PRIX APPROXIMATIFS.

Fossé-sautoir.

Pour les sauts en largeur, on creuse un fossé ayant une longueur de 7 mètres environ; la largeur est de 1 mètre à l'une des extrémités et de 5 mètres 28 centimètres (environ 16 pieds), à l'autre. La profondeur du fossé est de 1 mètre.

En creusant ce fossé, on observe ce qui suit : le talus d'où le sauteur part doit

(1) Le Guide désigne à tort ce mouvement sous le nom de : « *Schwimhang*. »

(2) Voir le plan.

être assez incliné, pour qu'il ne s'ébranle pas par l'appui du sauteur. Son inclinaison dépend de la nature du terrain; dans les terres fortes, on peut réduire la base du talus au quart de la hauteur.

Quant aux talus latéraux, on leur donne l'inclinaison nécessaire pour maintenir les terres.

Le fond du fossé, à partir de la base du talus d'appui, se relève de manière à arriver à la crête opposée, en affectant une forme légèrement concave et en se confondant avec le terrain naturel.

En Allemagne, le côté d'appui est garni d'une planche de 30 centimètres de largeur pour empêcher le fossé de se détériorer; cette planche est enterrée de manière à se trouver de niveau avec le terrain environnant.

Lorsqu'on veut apporter cette modification à la construction du fossé, on peut se dispenser de donner une inclinaison au talus, et, dans ce cas, le prix est de 1 franc par mètre : Total, 7 francs.

Sautoir portatif.

Ce sautoir est formé de deux montants gradués de 5 en 5 centimètres au moyen de petites chevilles en bois; ils ont 2 mètres de haut, 5 centimètres d'équarrissage et un pied quelconque pour base. On peut se dispenser de les munir d'un pied et les ficher en terre. Les montants sont espacés de 4 ou de 5 mètres et réunis au moyen d'une ficelle posée sur les chevilles. Les extrémités de la ficelle sont munies de petites pierres ou de petits sacs en cuir remplis de sable. Ces poids doivent être assez légers pour permettre au sauteur, qui accroche la ficelle, de l'entraîner avec lui. Pour mieux faire voir la ficelle, on peut la munir d'un tablier blanc de 30 centimètres de haut, sur 50 centimètres de large. (Fr. 5-50.)

Observation. — Les établissements qui ne possèdent pas cet instrument peuvent le remplacer en faisant tenir la ficelle par deux élèves sur la main ouverte.

Table à échelons ou escalier pour les sauts en profondeur.

L'escalier pour les sauts en profondeur a une base de 2 mètres 40 centimètres, sur une hauteur de 60 centimètres à l'une de ses extrémités, et de 2 mètres à l'autre; les marches suivent une gradation en hauteur de 20 en 20 centimètres, excepté la première qui a 60 centimètres de haut; leur largeur est de 30 centimètres. La longueur des marches est de 40 centimètres lorsque l'escalier a le flanc appuyé contre un mur, et de 1 mètre 20 lorsque cet instrument est isolé. Le pied de ce sautoir est pourvu d'une couche de tan ou de sable mouvant de 8 à 10 centimètres de haut. — 48 francs.

Observation. — Cet instrument, dont le prix est fort élevé, peut être remplacé par un fossé de 5 mètres de long, sur 3 mètres de large, ayant à l'une de ses extrémités 60 centimètres de profondeur et 2 mètres à l'autre.

On peut encore, pour les sauts en profondeur, se servir de l'appui d'une

fenêtre, d'un bout d'échelle dont la solidité a été reconnue, d'une table, d'une chaise, d'un talus de fossé ou d'un monticule quelconque ; ou bien enfin, avec les terres provenant du fossé pour les sauts en largeur, élever un massif pour les sauts en profondeur et, au besoin, pour les sauts en hauteur avec élan. Ce massif a la forme d'une pyramide quadrangulaire, tronquée par un plan non parallèle à sa base. La base de cette pyramide affecte la forme du trapèze. Le plan de section a la moindre largeur possible. A cet effet, on incline fortement les grands talus latéraux ; les deux autres talus sont le plus roides possible ; toutefois ils doivent offrir assez de résistance pour pouvoir supporter le sauteur. La hauteur du sautoir est de 1 mètre à l'une de ses extrémités et de 2 mètres à l'autre.

Petits bâtons pour les luttés.

Les petits bâtons à lutter ont 3 centimètres de diamètre, sur une longueur de 50 centimètres. (20 centimes la pièce.)

Cannes.

Les cannes ont une longueur de 1 mètre et un diamètre de 2 centimètres. (25 centimes la pièce.)

Bâtons.

Les bâtons ont une longueur de 1 mètre 30 centimètres et un diamètre de 3 centimètres. (30 centimes la pièce.)

Perches pour les luttés.

Les perches à lutter ont une longueur de 4 mètres et un diamètre de 4 centimètres. (Fr. 4-50 la pièce.)

Corde pour les luttés de traction.

La corde à lutter doit avoir 8 à 9 mètres de long, sur un diamètre de 2 centimètres. (Fr. 7-50.)

Perches verticales fixes.

Les perches verticales fixes sont réunies par douze ou vingt-quatre ; elles ont 5 centimètres de diamètre sur une hauteur de 4 mètres, et elles sont espacées de 45 centimètres en largeur et de la même distance en profondeur. Ces perches sont en bois de frêne ; elles coûtent 4 francs la pièce ; le portique, non compris les perches, peut s'élever à 168 francs.

Il suffit de munir l'extrémité supérieure de charnières, et de placer les extrémités inférieures sur des tréteaux pour obtenir ainsi un nouvel appareil que l'on appelle perches obliques. — La dépense, pour rendre mobiles une couple de perches, peut s'élever à 22 francs.

Corde à danser.

La corde à danser doit avoir, lorsqu'elle est pliée en deux, une longueur égale à celle qui, partant du sol, va aboutir en dessous du bras de l'enfant; le diamètre en est de 6 millimètres pour les enfants et de 1 centimètre pour les demoiselles. Pour éviter d'irriter ou d'excorier la peau de la main et aussi pour rendre plus faciles les mouvements de rotation, on fait passer les extrémités de la corde dans deux morceaux de bois ou poignées, percées dans leur longueur. (30 centimes.)

Vindas ou mât à pas-de-géant.

Cet engin se compose d'un mât fixé en terre. La hauteur est de 5 à 6 mètres; le diamètre ne doit pas être inférieur à 18 centimètres. Le sommet du mât est recouvert d'un capuchon mobile en fer, pourvu de quatre forts crochets placés en croix et auxquels on attache quatre cordes de 2 centimètres de diamètre. Les extrémités pendantes sont pourvues de petits cylindres ou poignées en bois que les élèves saisissent. Ces cylindres sont placés à une hauteur telle que, lorsque les élèves les ont saisis et qu'elles se sont éloignées à 2 mètres du mât, ils leur arrivent à quelques centimètres au-dessus de la tête. (28 francs.)

Observation. — Lorsqu'on possède un portique ou un sommier, solidement fixé à quelques mètres du sol. pour y attacher la croix mobile, on peut se passer d'un mât. Dans ce cas, l'instrument ne coûte que 16 à 18 francs.

Balançoires.

Les balançoires sont simples ou composées. On les fixe généralement dans la terre. Les balançoires sont placées à une hauteur telle que les élèves puissent saisir les poignées en se mettant sur la pointe des pieds et en allongeant les bras. La balançoire simple coûte 9 francs; la balançoire double, 15 francs.

Ceinture.

La ceinture gymnastique est formée d'une sangle ayant 4 à 6 centimètres de largeur, selon l'âge des élèves; elle est munie à l'une de ses extrémités de deux boucles et à l'autre de deux petites courroies. (Prix : 60 centimes.)

Mât horizontal.

Ce mât a 8 à 10 centimètres de haut sur 6 centimètres de large; sa longueur est indéterminée, mais elle ne peut avoir moins de 5 mètres. (9 francs.)

Tronc d'arbre.

Le premier tronc d'arbre venu convient à cet objet et plus il est raboteux et de grosseur irrégulière, mieux il remplit le but proposé. Afin d'empêcher que cet

l'arbre ne se détériore par l'humidité, on le fixe sur quelques grosses pierres. (6 francs.)

Planche d'assaut.

Cette planche a une longueur de 5 à 6 mètres sur une largeur de 30 centimètres ; elle est fixée au mur au moyen de crampons. Les échelons se composent de petites lattes de 3 centimètres d'épaisseur, disposées en forme d'échelons et espacées de 18 à 23 centimètres. Une partie de la latte est creusée de manière à pouvoir y introduire les premières phalanges et à éviter ainsi les chutes. (Fr. 16-20.)

Vieux mur.

Dans les localités où l'on dispose d'un vieux mur pour l'exercice des phalanges, on y taille des interstices ou degrés, espacés de 18 à 23 centimètres et assez profonds pour permettre à la pointe des pieds de s'y introduire.

Échelle oblique.

On donne à une échelle oblique 4 à 5 mètres de haut. Les montants, qui sont en bois de frêne, doivent être bien lisses et aussi ronds que possible ; les échelons, du même bois et bien arrondis, sont espacés de 18 à 26 centimètres. (15 francs.)

Cercle de pierres.

Ce cercle est formé de pierres d'inégale grosseur et surtout peu élevées ; elles sont placées à terre à des distances irrégulières et variant de 25 à 75 centimètres. Le diamètre de ce cercle peut varier en raison du nombre de pierres dont on dispose ; on lui donne un minimum de 5 mètres et un maximum de 8 mètres.

Cercle de piquets.

Le diamètre de ce cercle peut varier de 5 à 8 mètres. Les piquets sont le plus gros possible : on les fiche en terre à des distances irrégulières et variant de 25 à 60 centimètres. Leur hauteur ne doit pas dépasser 15 à 20 centimètres. (8 francs.)

Échasses.

Les jeunes gens se procurent facilement cet instrument et, au besoin, se le fabriquent eux-mêmes. Dix couples d'échasses suffisent pour un établissement. La hauteur des échasses varie (en raison de la taille des élèves) de 1^m,50 à 3 mètres ; elles doivent être faites de bois bien solide. La console mobile est placée à 40 ou 50 centimètres du sol, jusqu'à ce que les élèves soient parfaitement initiés à cet exercice ; dans aucun cas, cette hauteur ne peut dépasser 1^m,80. Il ne faut ni courroies, ni goussets pour introduire le pied, ni aucune sorte

d'attache aux jambes ; un simple montant et une console sur laquelle on pose le pied, c'est là le système le plus simple et le seul qui n'embarrasse jamais l'élève pour exécuter le saut en avant ou en arrière, lorsqu'il perd l'équilibre. (2 francs la couple.)

Corde lisse.

La corde lisse a une longueur de 5 mètres ; elle est munie à l'une de ses extrémités d'un nœud garni de tôle, afin d'empêcher qu'elle ne se détériore au contact du crochet auquel elle est fixée. L'autre extrémité est pendante ; une partie d'environ 50 centimètres touche le sol. (Fr. 7-50.)

Mât vertical.

Ce mât a une hauteur de 5 mètres et un diamètre de 11 à 13 centimètres ; ses parois doivent être bien lissées afin d'éviter les blessures. (8 francs.)

Résumé des instruments et des appareils à employer à chaque catégorie d'école et montant de la dépense que leur construction peut occasionner à chacun de ces établissements.

ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTEURS.

Fossé-sautoir	7 »
Sautoir portatif	5 50
Escalier pour les sauts en profondeur	48 »
30 petits bâtons à lutter, à 20 centimes	6 »
50 cannes en bois, à 25 centimes	12 50
50 bâtons, à 30 centimes	15 »
10 perches à lutter, à fr. 1-50.	15 »
Corde à lutter	7 50
24 perches verticales fixes, 1 portique et 6 perches obliques mobiles	350 »
Mât horizontal	9 »
Tronc d'arbre	6 »
Planche d'assaut	16 20
Échelle oblique	15 »
Cercle de piquets	8 »
10 couples d'échasses	20 »
Corde lisse	7 50
Mât vertical	8 »
Total fr.	536 20

ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTRICES.

Fossé-sautoir.	7 »
50 cannes, à 25 centimes	12 50
50 bâtons, à 30 centimes	15 »
Corde à lutter	7 50
Portique avec 24 perches verticales fixes et 6 perches obliques mobiles	330 »
Corde à danser (elle est ordinairement la propriété de ces demoiselles), 30 centimes	»
Mât à pas de géant	28 »
Balancoire simple et balancoire double (9+15)	24 »
Cercle de pierres.	»
Total fr.	424 »

ATHÉNÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES MOYENNES.

Fossé-sautoir.	7 »
Sautoir portatif	5 50
Escalier pour les sauts en profondeur	48 »
50 petits bâtons à lutter, à 20 centimes	10 »
100 cannes, à 25 centimes.	25 »
100 bâtons, à 30 centimes.	30 »
10 perches à lutter, à fr. 1-50.	15 »
Corde pour les luttes	7 50
Portique, 24 perches verticales fixes et 6 perches obliques mobiles .	330 »
Ceinture gymnastique (propriété des élèves), 60 centimes.	»
Mât horizontal	9 »
Tronc d'arbre.	6 »
Planche d'assaut.	16 20
Echelle oblique	15 »
Cercle de pierres.	»
Cercle de piquets	8 »
20 couples d'échasses à 2 francs la couple	40 »
Corde lisse	7 50
Mât vertical	8 »
Total fr.	587 70

ÉCOLES PRIMAIRES DE GARÇONS (1).

Fossé-sautoir (sans planche)	»
Sautoir portatif	5 50
Fossé pour les sauts en profondeur	»
25 petits bâtons à lutter, à 20 centimes.	5 00
50 cannes, à 25 centimes	12 50
50 bâtons, à 30 centimes	15 00
3 perches à lutter, à fr. 1-50	4 50
Corde à lutter.	7 50
Ceinture gymnastique (propriété des enfants) 0-60.	»
Mât horizontal	9 00
Trone d'arbre	6 00
Cercle de pierres	»
Cercle de piquets	8 00
Total fr.	<u>73 00</u>

ÉCOLES PRIMAIRES DE FILLES.

Fossé-sautoir (sans planche)	»
50 cannes, à 25 centimes	12 50
50 bâtons, à 30 centimes	15 00
Corde à lutter	7 50
3 perches à lutter, à fr. 1-50.	4 50
Corde à danser (propriété des jeunes filles), 30 centimes.	»
Mât à pas de géant	28 00
Balancoire simple et double (fr. 9-15).	24 00
Cercle de pierres	»
Total fr.	<u>94 50</u>

JARDINS D'ENFANTS.

Corde pour aider les enfants à courir fr.	7 50
10 bâtons pour la course et les sauts d'assistance à 30 centimes	5 »
Total fr.	<u>10 50</u>

Observation. — Les dépenses peuvent donc se résumer comme suit :

- 1° Pour une école normale d'instituteurs, à fr. 536-20.
- 2° — — — d'institutrices, à 424 francs.

(1) Si nous avons considérablement diminué, pour les écoles primaires, le nombre des appareils, c'est parce qu'elles ont rarement des élèves de plus de 14 ans; dans le cas contraire cependant, elles pourraient employer tous les appareils prescrits pour les athénées, les collèges, etc.
(Note de MM. Brouwers et Docx.)

3° Pour un athénée, un collège ou une école moyenne. à fr. 587-70.

4° — une école primaire de garçons, à 73 francs.

5° — — filles, à fr. 91-50.

6° — un jardin d'enfants. à fr. 10-50.

Toutefois, ces dépenses peuvent être réduites :

1° Dans les écoles normales d'instituteurs, de 578 francs, en supprimant l'escalier pour les sauts en profondeur et le portique aux perches verticales et obliques ;

2° Dans les écoles normales d'institutrices, de 550 francs, en y supprimant le portique ;

3° Dans les athénées, collèges et écoles moyennes de 578 francs, en y supprimant l'escalier pour les sauts en profondeur et le portique aux perches verticales et obliques.

Dans cette hypothèse, les dépenses se borneraient :

1° Dans les écoles normales d'instituteurs, à fr. 158-20.

2° — — d'institutrices, à 94 francs.

3° — athénées, collèges et écoles moyennes, à fr. 209-70.

4° — écoles primaires de garçons, à 73 francs.

5° — — filles, à fr. 91-50.

6° — jardins d'enfants, à fr. 10-50.

ANNEXE N° 8.

CONSIDÉRATIONS SUR L'INUTILITÉ OU SUR LE DANGER DE QUELQUES INSTRUMENTS QU'UN MEMBRE DE LA COMMISSION PROPOSE D'EMPLOYER.

M. Braun, membre de la commission, considère la baguette de fer, les haltères, les anneaux, les disques, le javelot et le fusil comme des instruments à employer pour *varier les exercices* dans les écoles moyennes, les athénées, les collèges et les écoles normales. Ce membre croit l'emploi de la *barre fixe et des barres parallèles* nécessaire dans ces établissements d'instruction moyenne.

MM. Brouwers et Doex croient devoir répondre à cette proposition que, dans le système proposé, ils ont toujours tenu à éloigner les instruments lorsqu'ils n'ont pour but que de *varier les exercices*, alors que les effets que ces instruments doivent produire sont obtenus par d'autres instruments ou d'autres exercices. Ces deux membres de la commission ne sont donc pas d'avis d'employer les haltères, la baguette de fer, le disque, le javelot ni le fusil ; ils sont encore moins d'avis d'utiliser les anneaux qui ne sont plus admis même dans la gymnastique allemande.

Quant à la barre fixe et aux barres parallèles basses, MM. Brouwers et Doex sont d'avis que, admettre de pareils engins dans les établissements d'instruction, c'est oublier les besoins de l'éducation ; c'est ouvrir la porte aux exercices

désordonnés et permettre aux professeurs et aux élèves de franchir toute limite. C'est en recommandant de pareils engins pour la gymnastique scolaire, que les personnes qui croyaient travailler à l'avancement de cette science n'ont fait, le plus souvent, que la compromettre à leur insu. Une commission de médecins a, il est vrai, déclaré que les exercices à ces appareils font acquérir l'adresse, développent l'énergie, fortifient le système musculaire, etc. Personne n'a jamais contesté ces résultats; mais il convient d'ajouter que d'autres médecins et des hommes spéciaux ont prouvé que grand nombre d'autres exercices, moins dangereux et plus rationnels, produisent les mêmes effets.

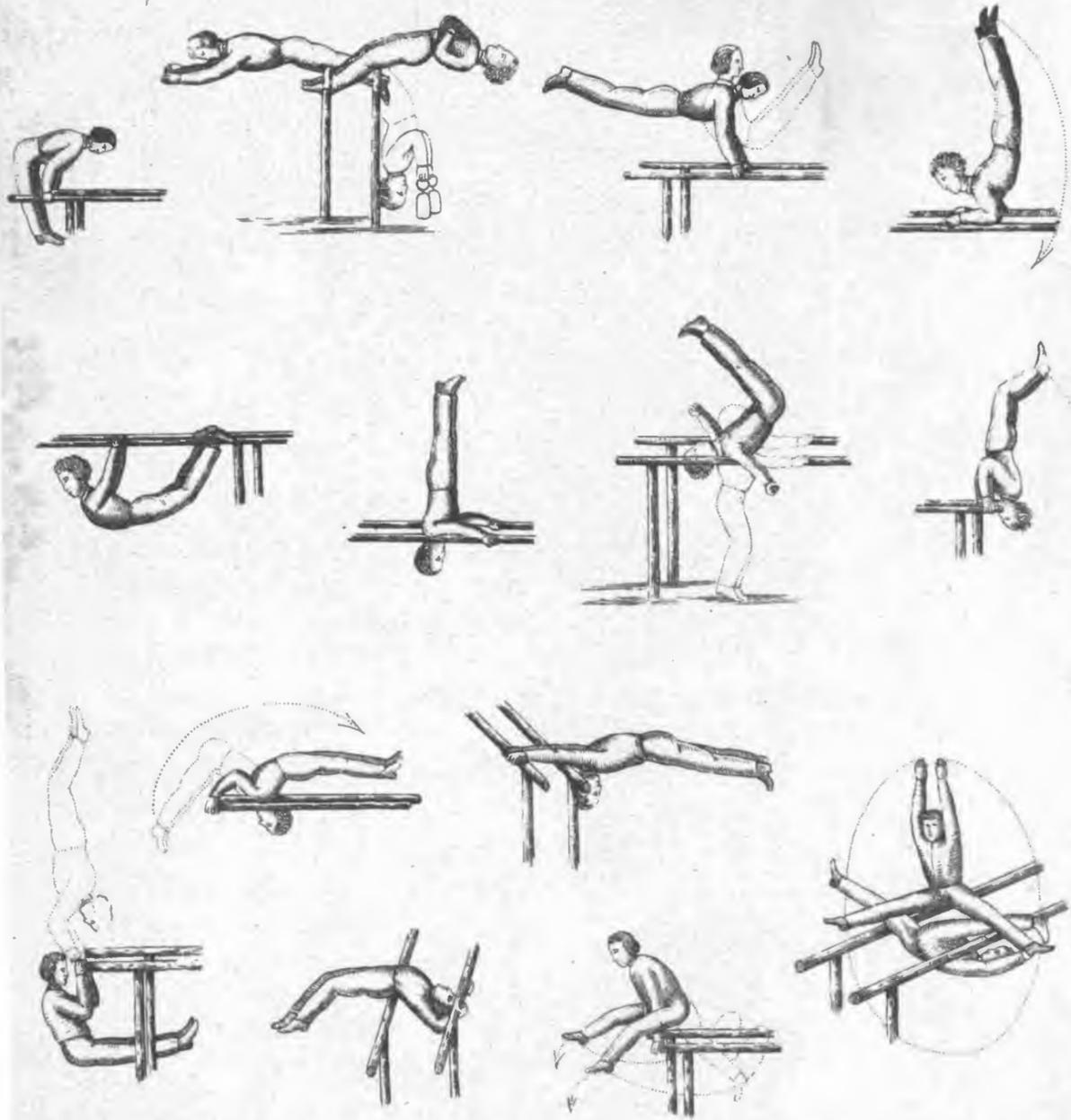
M. Rothstein, ancien directeur de l'école normale de gymnastique de Berlin, et considéré comme une des premières autorités de la gymnastique en Allemagne, n'aurait pas, après une expérience de plus de vingt années, proposé la suppression des barres parallèles, s'il n'avait rencontré, dans leur pratique, des inconvénients et des dangers sérieux.

Depuis les perfectionnements qu'y ont apportés les hommes distingués de la Suède, la gymnastique n'est plus basée sur des rapports superficiels et arbitrairement établis; elle est devenue une science reposant en entier sur la connaissance exacte de la structure du corps humain. En les considérant donc au point de vue physiologique, nous sommes persuadés que *pas un médecin* ne déclarera que les exercices les plus élémentaires à la barre fixe ou aux barres parallèles basses soient nécessaires au développement *normal* des forces physiques. Ces exercices répondent à un caprice de mode et non pas au jeu naturel de l'organisme humain.

Il suffira de jeter un coup d'œil sur les figures ci-après, pour être convaincu que les exercices à la barre fixe et aux barres parallèles basses sont anormaux, irrationnels, dangereux, et que les personnes inexpérimentées se permettraient de les recommander pour une gymnastique scolaire et éducative.

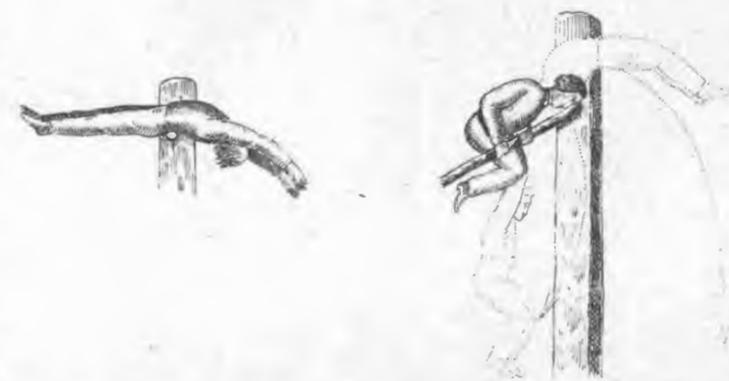
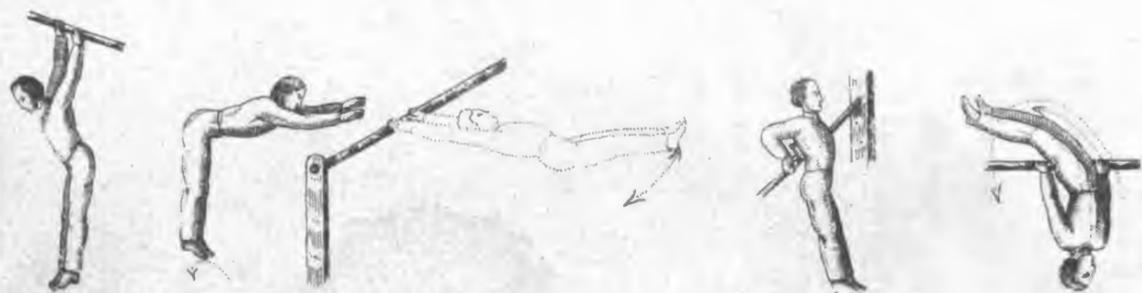
Exercices aux **BARRES PARALLELES BASSES** d'après les Méthodes

JAHN-EISELEN-SPIESS



Exercices à la **BARRE FIXE** d'après les Méthodes

JAHN-EISELEN-SPIESS.



Beck

Beck

TABLE DES MATIÈRES.

Lettre à M. le Ministre; questions posées	4
Autorités étrangères qui ont rendu des services à la commission et qu'elle a cru devoir signaler à l'attention du Gouvernement	5

RAPPORT.

PREMIÈRE PARTIE.

TITRE I. — Hollande	5
— II. — Danemark	10
— III. — Suède.	12
— IV. — Prusse : Berlin	28
— — Hanovre	40
— — Brême et Hambourg	56
— V. — Saxe : Dresde	60
— — Leipzig	75
— VI. — Wurtemberg : Stuttgart	78
— VII. — Grand-duché de Bade : Carlsruhe	91
— — — — — Grünenwinkel	92
— — — — — Heidelberg	95
— VIII. — Grand-duché de Hesse : Darmstadt	94
(Titre IV. — Prusse :) Francfort-sur-le-Mein	97

DEUXIÈME PARTIE.

Discussion des systèmes	99
Instruments et appareils à employer	105

TROISIÈME PARTIE.

Projet de Guides officiels pour la gymnastique scolaire en Belgique	111
Première enfance, pour les deux sexes	115
<i>Filles.</i> — Seconde enfance	115
— — Adolescence	126
<i>Garçons.</i> — Seconde enfance	129
— — Adolescence	158

QUATRIÈME PARTIE.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE EN BELGIQUE.

TITRE I. — Établissements d'instruction moyenne	146
— II. — Écoles normales de l'État et écoles normales subventionnées.	148
— III. — Sections préparatoires des écoles moyennes et écoles primaires	149
— IV. — Inspection.	150
— V. — Dispositions-transitoires.	151

Propositions relatives à l'examen de professeur de gymnastique	152
— de maîtresse de gymnastique	152
Notes explicatives et justificatives des propositions soumises à l'approbation du Gouvernement	155
Programme des cours théoriques et pratiques à donner dans les écoles normales	159

CINQUIÈME PARTIE.

GUIDES DES PAYS ÉTRANGERS.

ANNEXE N° 1. — Berlin	163
— N° 2. — Saxe	167
— N° 3. — Grand-duché de Bade et Hesse grand-ducale	170
— N° 4. — Francfort-sur-le-Mein	172
— N° 5. — Wiesbaden	176
— N° 6. — Guide officiel pour les écoles populaires de Prusse	177
— N° 7. — Description des instruments proposés; leurs prix approximatifs.	187
— N° 8. — Note sur le danger de l'emploi des barres parallèles et de la barre fixe dans l'éducation physique de l'enfance	193

PLANS.

- I. Quelques figures d'exercices à des appareils que la commission (MM. Brouwers et Docx) juge trop dangereux pour pouvoir être employés dans les écoles.
- II. Plan du gymnase normal de Dresde.
- III. Plan des instruments proposés pour être admis dans la gymnastique scolaire en Belgique.